

Document de référence

**DONNÉES FINANCIÈRES
2006**

PUBLICIS GROUPE SA

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE Exercice 2006



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 mars 2007, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès de Publicis Groupe SA, 133, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, sur le site internet de Publicis Groupe SA : www.publicisgroupe.com et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission Européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de Publicis Groupe SA relatifs à l'exercice 2005 établis selon les normes comptables IFRS et les comptes consolidés de Publicis Groupe SA relatifs à l'exercice 2004 établis selon les normes comptables françaises, leur analyse, les rapports des Commissaires aux comptes correspondants, ainsi que les comptes sociaux de l'exercice 2005 et les comptes sociaux abrégés de l'exercice 2004 de Publicis Groupe SA relatifs, établis selon les normes comptables françaises, les rapports des Commissaires aux comptes correspondants, qui sont inclus dans les documents de référence déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 31 mars 2006 sous le numéro D.06-0196 et le 13 avril 2005 sous le numéro D.05-0422 ; et
- les rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux informations relatives aux conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et conclues par Publicis Groupe SA, qui sont inclus dans les documents de référence 2005 et 2004 de la Société déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers respectivement le 31 mars 2006 sous le numéro D.06-0196 et le 13 avril 2005 sous le numéro D.05-0422.

Les autres informations contenues dans les documents de référence visés ci-dessus ne sont pas incorporées par référence dans le présent document de référence.

Sommaire

1. PERSONNES RESPONSABLES	88
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	88
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	88
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	89
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	89
2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS	89
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	89
4. FACTEURS DE RISQUE	90
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	92
5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	92
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	92
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	92
5.1.3 Date de constitution et durée	92
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social	92
5.1.5 Historique du Groupe	92
5.2 INVESTISSEMENTS	94
5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années	94
5.2.2 Principaux investissements en cours	95
5.2.3 Principaux investissements à venir	96
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	96
6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS	96
6.1.1 Introduction	96
6.1.2 Stratégie	97
6.1.3 Principales activités et organisation du Groupe	98
6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS	100
6.2.1 Informations par zone géographique	100
6.2.2 Informations par secteur d'activité	101
6.2.3 Principaux clients	101
6.2.4 Saisonnalité de l'activité	101
6.2.5 Matières premières	101
6.2.6 Concurrence	101
6.2.7 Contexte réglementaire	101
6.3 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS	102
6.4 ÉLÉMENTS SUR LESQUELS EST FONDÉE TOUTE DÉCLARATION DE LA SOCIÉTÉ CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE	102
6.5 ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUE	102
7. ORGANIGRAMME	103
7.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE	103
7.2 LISTE DES FILIALES IMPORTANTES	104
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	104
8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIÉES ET CHARGES MAJEURES PESANT DESSUS	104
8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR LE GROUPE DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	104

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	104
9.1 INTRODUCTION	104
9.2 CROISSANCE ORGANIQUE	105
9.3 COMMENTAIRES ET ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS ANNUELS DES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2005 ET 2006	106
9.3.1 Revenus	106
9.3.2 Marge opérationnelle et résultat opérationnel	107
9.3.3 Autres postes du compte de résultat	108
9.3.4 Publicis Groupe (Société-mère du Groupe)	109
9.4 UTILISATION DES HYPOTHÈSES ET DES ESTIMATIONS DANS L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES	109
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	110
10.1 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE DU GROUPE ET DESCRIPTION DE CES FLUX DE TRÉSORERIE	110
10.2 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX ET L'ENDETTEMENT DU GROUPE (À COURT ET À LONG TERME)	112
10.3 INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET LA STRUCTURE DU FINANCEMENT DU GROUPE	113
10.4 INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUÉ SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPÉRATIONS DU GROUPE	113
10.5 INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES QUI SERONT NÉCESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS VISÉS AUX POINTS 5.2.3 ET 8.1	113
10.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN	113
10.7 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	113
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	113
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	114
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	114
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	114
14.1 MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	114
14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE	123
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	124
15.1 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	124
15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU SES FILIALES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES	126
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	126
16.1 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE DES MANDATAIRES SOCIAUX	126
16.2 INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION ET SUR LE COMITÉ D'AUDIT	126
16.3 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	129
16.3.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance	129
16.3.2 Procédures de contrôle interne au sein du Groupe	130
16.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	132
16.5 CODE DE DÉONTOLOGIE	133

17. SALARIÉS	133
17.1 NOMBRE DE SALARIÉS	133
17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX	133
17.3 PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL	136
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	140
18.1 ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS ET DROITS DE VOTE	140
18.2 CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ	141
18.3 ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE	141
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	141
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	146
20.1 COMPTES CONSOLIDÉS	146
20.2 COMPTES SOCIAUX	206
20.3 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES PRÉSENTÉES	230
20.4 PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES IFRS ET LES US GAAP	232
20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	243
20.6 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGE	243
20.7 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE	243
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	244
21.1 CAPITAL SOCIAL	244
21.1.1 Capital souscrit et catégories d'actions	244
21.1.2 Existence d'actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques	246
21.1.3 Le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	246
21.1.4 Le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription	247
21.1.5 Nantissements, garanties et sûretés	248
21.1.6 Informations diverses	248
21.1.7 Historique du capital social	249
21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	250
21.3 DROITS, PRIVILÈGES, ET RESTRICTIONS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D' ACTIONS EXISTANTE	252
21.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RÉSEAU	253
22. CONTRATS IMPORTANTS	254
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	254
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	254

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Certaines affirmations figurant dans le présent document, ainsi que les informations qui peuvent être données oralement par Publicis, ses dirigeants, les membres de son Directoire ou de son Conseil de Surveillance ou certains employés agissant au nom et pour le compte de Publicis, sont susceptibles de constituer ou de se fonder sur des données à caractère prospectif (*forward looking statement*). Toutes informations autres qu'historiques sont des données à caractère prospectif, y compris, sans que cette liste soit limitative, les déclarations relatives à la stratégie de Publicis, à ses objectifs opérationnels et financiers, aux perspectives, aux investissements et à la situation financière future de Publicis.

L'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « avoir l'intention de », « envisager de », « anticiper », ainsi que d'autres termes similaires, permettent d'identifier certaines données à caractère prospectif même si l'absence de ces termes ne signifie pas nécessairement l'absence d'élément prospectif. Ces données sont présentées à la date du présent document et Publicis n'assume aucune obligation quant à leur mise à jour du fait de la survenance d'un événement nouveau ou de toute autre raison autre que les réglementations applicables.

Les lecteurs du présent document sont avertis qu'ils ne doivent pas accorder une confiance excessive aux données à caractère prospectif, qui sont le reflet de l'analyse de la Direction du Groupe à la date du présent document. Les lecteurs sont invités à lire attentivement les informations contenues dans ce document, notamment les facteurs de risques figurant au chapitre 4.

Toutes les données à caractère prospectif, écrites ou orales, imputables à Publicis, ou à des personnes agissant en son nom et pour son compte, sont soumises au présent avertissement. Publicis n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser aucune donnée à caractère prospectif, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'événements à venir ou pour toute autre raison, à moins qu'il n'en soit requis autrement par la loi.

Dans le présent document de référence, le terme la « Société » se rapporte à Publicis Groupe SA, et les termes « Publicis », le « Groupe » et « Groupe Publicis » se rapportent à la Société ainsi qu'à ses filiales consolidées.

Dans le présent document, les références à « EUR » et « € » se rapportent à l'euro.

Il est fait référence aux comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 dans le présent document de référence par le terme « comptes consolidés ». Les références faites aux exercices 2004, 2005 et 2006 se rapportent aux exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006, à moins que le contexte ne justifie une lecture différente de ces expressions.

1 > PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Monsieur Maurice Lévy, Président du Directoire de Publicis Groupe SA (« la Société »).

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des Commissaires aux comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

La lettre de fin de travaux des Commissaires aux comptes ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2006, présenté dans le chapitre 20.3 du présent document, ne contiennent pas d'observation.

De même, le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2005 ne contient pas d'observation.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2004, présenté dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 avril 2005, sous le numéro D.05-0422, contient des observations portant sur :

- > les changements de méthodes résultant de la première application du règlement CRC 04-03 et de la recommandation n° R-03-01 du CNC sur les engagements de retraites et avantages similaires, exposés dans la note 1 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes consolidés ; et
- > la suppression de la ligne « Revenu consolidé reconstitué », exposée dans la note 2.1 « Présentation des états financiers » de l'annexe des comptes consolidés.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2006, présenté dans le chapitre 20.3 du présent document, contient des observations portant sur les changements de méthode résultant de la première application, à compter du 1^{er} janvier 2006, de la recommandation du CNC 2003 R-01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2005 présenté dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2006, sous le numéro D.06-0196, contient des observations portant sur les changements de méthode résultant de la première application, à compter du 1^{er} janvier 2005, des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs aux actifs.

Le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2004 présenté dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 avril 2005, sous le numéro D.05-0422, ne contient pas d'observation.

Fait à Paris, le 30 mars 2007

Maurice Lévy,
Président du Directoire de Publicis Groupe

2 > CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

> MAZARS & GUÉRARD

Société représentée par Monsieur Philippe Castagnac
et Madame Isabelle Massa
61, rue Henri Régnauld, Tour Exaltis, 92400 Courbevoie

Désignée le 25 juin 1981 et dont le mandat a été renouvelé par
l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2005 pour une durée de six
exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera
sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2010.

> ERNST & YOUNG AUDIT

Société représentée par Monsieur Bruno Perrin
et Madame Valérie Desclève
Faubourg de l'Arche, 11, allée de l'Arche, 92037 Paris - La Défense Cedex

Désignée le 14 juin 2001 pour une durée de six exercices expirant
à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de
l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2006.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

> Patrick de Cambourg

61, rue Henri Régnauld, Tour Exaltis, 92400 Courbevoie

Désigné le 25 juin 1998 et dont le mandat a été renouvelé par
l'Assemblée Générale du 8 juin 2004 pour une durée de six
exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera
sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

> Denis Thibon

Faubourg de l'Arche, 11, allée de l'Arche,
92037 Paris - La Défense Cedex

Désigné le 14 juin 2001 pour une durée de six exercices expirant
à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes
de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2006.

3 > INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement
européen et du Conseil du 19 juillet 2002 et au Règlement (CE)
n° 1725/2003 de la Commission Européenne du 29 septembre 2003,
Publicis Groupe établit ses comptes consolidés depuis l'exercice
2005 en normes International Financial Reporting Standards
(IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standards
Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Les tableaux ci-dessous présentent des informations financières
sélectionnées concernant Publicis Groupe. Les informations
financières sélectionnées au titre des exercices 2004, 2005
et 2006 sont extraites des comptes consolidés de Publicis
présentés dans le présent document et établis selon les normes IFRS.
Ces comptes ont été audités par les Commissaires aux comptes
de Publicis Groupe, Ernst & Young Audit et Mazars & Guérard.

Principaux chiffres clés

en millions d'euros, à l'exception des % et des données par action (en euros)

	2006	2005	2004
Données IFRS extraites du compte de résultat			
Revenu	4 386	4 127	3 832
Marge opérationnelle avant amortissements	820	765	699
<i>En % du revenu</i>	18,7 %	18,5 %	18,2 %
Marge opérationnelle	713	649	580
<i>En % du revenu</i>	16,3 %	15,7 %	15,1 %
Résultat opérationnel	689	652	326
Bénéfice net (part du Groupe)	443	386	278
Bénéfice net par action ⁽¹⁾	2,11	1,83	1,32
Bénéfice net par action (dilué) ⁽²⁾	1,97	1,76	1,29
Dividende attribué à chaque action	0,50	0,36	0,30
	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004

Données IFRS extraites du bilan ⁽³⁾

Total de l'actif	11 627	11 758	9 860
Capitaux propres, part du Groupe	2 080	2 056	1 621

(1) Le nombre moyen d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice net par action s'élève à 210,5 millions d'actions pour l'année 2004, 210,4 millions d'actions pour l'année 2005 et 209,6 millions d'actions pour l'année 2006. (2) Le nombre moyen d'actions utilisé pour le calcul du bénéfice net par action (dilué) s'élève à 234 millions d'actions pour l'année 2004, 233,8 millions pour l'année 2005 et 240,1 millions d'actions pour l'année 2006. (3) Aux 31 décembre 2004 et 2005, il s'agit des montants retraités suite au changement de méthode de comptabilisation des engagements de retraite détaillé dans la note 1.6 des états financiers consolidés.

4 > FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risques suivants, complétés des autres informations et des comptes consolidés du Groupe figurant dans le présent document, doivent être pris en compte, avant toute décision d'investissement dans les actions ou instruments financiers de Publicis Groupe.

Chacun des risques évoqués peut avoir un impact négatif sur les résultats et la situation financière du Groupe ainsi que sur son cours de bourse. D'autres risques ou incertitudes dont la Société n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient également devenir des facteurs importants, ayant un impact négatif sur le Groupe. La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer de manière directe ou indirecte, sur ses opérations.

Le secteur de la publicité et de la communication : un secteur extrêmement concurrentiel

Le secteur de la publicité et de la communication est extrêmement concurrentiel et devrait le rester. Les concurrents du Groupe sont de toutes tailles et de tous types, allant de grands groupes internationaux aux petites agences opérant sur des marchés locaux ou régionaux. De nouveaux acteurs tels que les intégrateurs de systèmes, les spécialistes de la conception et de l'exploitation des bases de données, les entreprises de télémarketing et les sociétés du secteur de l'Internet disposent désormais de solutions techniques qui répondent à certaines problématiques de marketing et de communication auxquels doivent faire face les clients. Le Groupe est en concurrence avec ces entreprises et ces agences tant pour conserver ses clients actuels que pour conquérir de nouveaux clients et de nouveaux budgets. L'accentuation de la pression concurrentielle pourrait influencer négativement sur les revenus ou les résultats du Groupe.

Une conjoncture économique défavorable peut influencer négativement l'activité du Groupe

Le secteur de la publicité et de la communication peut connaître des périodes de récession liées à celles de l'économie en général et il est sensible aux variations d'activité des annonceurs et à la réduction de leurs investissements publicitaires. Les périodes de récession peuvent s'avérer plus marquées dans le secteur de la publicité et de la communication que dans d'autres secteurs, notamment du fait que nombre d'entreprises réagissent à un ralentissement de l'activité économique en réduisant leur budget de communication afin de préserver leurs objectifs de rentabilité. C'est pourquoi les perspectives commerciales, la situation financière et les résultats pourraient être sensiblement affectés par une conjoncture économique qui se dégraderait, sur un ou plusieurs marchés, et par les réductions des budgets publicitaires des annonceurs.

Les lois, les réglementations ou les règles d'autodiscipline s'appliquant aux métiers du Groupe pourraient influencer sur ses activités

Le secteur de la communication dans lequel le Groupe opère est soumis à des lois, des réglementations et des pratiques d'autodiscipline. Les gouvernements, les autorités de régulation et les associations de consommateurs envisagent régulièrement d'interdire ou de restreindre la publicité sur certains produits et services ou encore de réguler certaines activités exercées par le Groupe (comme par exemple, la loi Sapin en France qui interdit aux agences d'acheter des espaces publicitaires pour les revendre à leurs clients, et les réglementations qui tendent à restreindre la publicité sur l'alcool ou le tabac dans la plupart des pays). L'instauration de telles restrictions pourrait nuire aux activités et aux résultats du Groupe.

Les contrats peuvent être remis en cause très rapidement

L'annonceur peut à son initiative mettre un terme avec un préavis relativement court, généralement de l'ordre de trois à six mois, au contrat qui le lie à son agence de communication soit à tout moment, soit à la date anniversaire du contrat. Par ailleurs, les mises en compétition portant sur des contrats de publicité et de communication peuvent intervenir à intervalles réguliers. En outre, la tendance à la réduction progressive du nombre d'agences travaillant avec un annonceur et à la concentration des budgets publicitaires entre quelques agences de référence augmente la concurrence et le risque de perte d'un annonceur. Enfin, avec l'intensification des processus de consolidation des entreprises au niveau mondial, le risque de perte d'un annonceur à la suite d'une fusion/acquisition est devenu assez fréquent.

Une part non négligeable des revenus du Groupe provient de clients importants

Les cinq et dix principaux annonceurs du Groupe représentent respectivement environ 25 % et 35 % du revenu consolidé du Groupe en 2006. Un ou plusieurs de ces principaux annonceurs pourraient décider à l'avenir de recourir à d'autres agences de publicité et de communication ou de réduire leurs investissements, voire les supprimer à n'importe quel moment sans avoir à en justifier. Une réduction substantielle des dépenses de publicité et de communication des annonceurs les plus importants, voire la perte de certains de ces budgets, pourrait avoir une incidence négative sur l'activité et les résultats du Groupe.

La croissance du Groupe peut se trouver entravée en raison de la survenance de conflits d'intérêts entre annonceurs d'un même secteur

Le Groupe dispose de plusieurs réseaux, ce qui est de nature à limiter les situations de conflits d'intérêts potentiels. Toutefois, sauf accord des clients concernés, une agence ne peut pas proposer ses services à un concurrent ou à un annonceur perçu comme tel, ce qui peut limiter ses perspectives de croissance et influencer négativement sur les revenus ou les résultats du Groupe.

Des actions judiciaires pourraient être engagées contre le Groupe au motif que certains messages publicitaires de ses clients seraient mensongers ou trompeurs ou que les produits de ces clients se révéleraient défectueux

Le Groupe peut être assigné ou conjointement cité dans une action judiciaire intentée contre ses clients par des tiers, concurrents de ces clients, par une autorité administrative ou de régulation ou encore par une association de consommateurs. Ces actions pourraient notamment porter sur les griefs suivants :

- > les arguments publicitaires utilisés pour promouvoir les produits ou services de ces clients seraient mensongers ou trompeurs ;
- > les produits de ces clients seraient défectueux ou pourraient causer un dommage à autrui ;
- > les messages publicitaires créés pour ces clients violeraient les droits de propriété intellectuelle de tiers, les contrats conclus avec les clients stipulant généralement que l'agence est tenue de garantir l'annonceur si les publicités ou messages créés font l'objet de griefs de contrefaçon ou d'infraction aux règles de la propriété intellectuelle ou industrielle.

Les dommages et intérêts éventuels à régler, et les honoraires d'avocats pouvant découler de telles actions pourraient nuire aux perspectives, à l'activité, aux résultats et à la situation financière du Groupe dans la mesure où il ne serait pas assuré contre ces risques, ni garanti par l'annonceur. Dans tous les cas, l'image de l'agence peut se trouver entachée par de telles actions.

L'activité du Groupe est fortement tributaire de ses dirigeants et ses collaborateurs

Le secteur de la publicité et de la communication se caractérise par la grande mobilité de ses professionnels. Si le Groupe perdait le concours de certains dirigeants et collaborateurs cela pourrait nuire à ses activités et ses résultats. La réussite du Groupe dépend aussi très largement du talent et des compétences des créatifs, commerciaux et spécialistes média, ainsi que de la qualité des relations qu'ils entretiennent avec les clients. Si le Groupe n'était plus en mesure d'attirer et de retenir de nouveaux collaborateurs de valeur, ou s'il n'était plus capable de retenir et de motiver ses collaborateurs clés, les perspectives, les activités, la situation financière et les résultats du Groupe pourraient en être significativement affectés.

Le développement par acquisitions d'entreprises ou prises de participations peut présenter des risques

Un des volets de la stratégie du Groupe vise à enrichir la palette des services offerts dans le domaine de la publicité et de la communication. Pour ce faire, il est procédé à des acquisitions et prises de participations, stratégie qui pourra se poursuivre. Dans cette perspective, l'identification de cibles à acquérir peut se révéler délicate et l'évaluation des risques liés à une opération d'acquisition ou de prise de participations peut être erronée. De plus, l'acquisition d'une société peut être réalisée à des conditions moins satisfaisantes que prévu et l'intégration d'une société nouvellement acquise au sein du Groupe peut s'avérer difficile ou ne pas produire la totalité des synergies et autres avantages attendus. De tels événements pourraient influencer négativement sur les résultats du Groupe.

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels (marques, relations clientèle) inscrits au bilan du Groupe pour les entreprises acquises peuvent devoir être dépréciés

Des montants importants sont inscrits au bilan du Groupe au titre des écarts d'acquisition. En effet, du fait de la nature de l'activité du Groupe, les actifs les plus importants sont en général incorporels et comptabilisés en tant que tels. Le Groupe procède chaque année à une évaluation de ces écarts d'acquisition afin de déterminer s'ils ne doivent pas être dépréciés. Les hypothèses faites en vue d'estimer les résultats et les flux de trésorerie prévisionnels lors de ces réévaluations peuvent ne pas être confirmées par les résultats réels ultérieurs. Si le Groupe était amené à opérer de telles dépréciations, la perte comptable en découlant pourrait influencer négativement sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Le contrôle interne peut s'avérer difficile à mettre en œuvre

Compte tenu de la multiplicité des entités juridiques qui fonctionnent de manière décentralisée, le plus souvent pour des raisons commerciales ou relationnelles, la mise en place de procédures fiables et homogènes peut se révéler plus longue que dans d'autres groupes ou d'autres secteurs. Des faiblesses qui seraient constatées au niveau de la mise en place de procédures fiables et standardisées de contrôle interne du Groupe dans des délais opportuns pourraient affecter notre capacité à enregistrer, résumer et remonter l'information financière dans les délais préconisés par les autorités de marché, ce qui pourrait influencer négativement sur les résultats du Groupe, sa situation financière et la valeur de ses titres.

Les objectifs chiffrés annoncés par le Groupe pourraient ne pas être atteints

Le Groupe a annoncé des objectifs en matière de performances financières et opérationnelles, notamment des objectifs de croissance et de taux de marge opérationnelle soumis aux facteurs de risque décrits dans ce chapitre et à certaines conditions rappelées au chapitre 12 du présent document. Ces objectifs sont conçus comme des repères en interne auxquels le Groupe confronte ensuite ses performances, mais ils ne doivent pas être considérés comme des projections ou des éléments d'orientation.

Le Groupe est exposé à un certain nombre de risques sur des marchés émergents

Le Groupe développe des activités dans différents pays émergents. Les risques liés à l'activité dans ces pays peuvent comprendre notamment le règlement tardif des factures, la nationalisation, l'instabilité sociale, politique et économique, un risque de change accru et des restrictions au rapatriement des devises. Il est possible que l'assurance ou la couverture de ces risques s'avère impossible. En outre, dans bon nombre de ces pays, les lois et réglementations applicables aux activités commerciales peuvent être floues, arbitraires, contradictoires, appliquées de façon incohérente ou de manière rétroactive. Il est donc difficile de connaître à tout moment avec certitude les dispositions précises de ces lois et règlements. La non-conformité, réelle ou alléguée, aux lois en vigueur dans ces pays pourrait influencer négativement sur les perspectives, l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.

Une baisse de la notation officielle du Groupe pourrait avoir des conséquences négatives

Depuis 2005, Publicis Groupe fait l'objet d'une notation. Celle s'y est établie à BBB+ pour Standard & Poor's et à Baa2 pour Moody's Investors Service. Une dégradation éventuelle de ces notes par l'une ou l'autre des agences de notation pourrait nuire à sa capacité de lever des fonds et se traduire par une augmentation du taux d'intérêt auquel le Groupe pourrait emprunter à l'avenir.

Certaines dispositions statutaires pourraient rendre plus difficiles les offres publiques d'acquisition

Les statuts de la Société prévoient l'attribution de droits de vote double pour les actions détenues sous forme nominative par un actionnaire depuis au moins deux ans. L'Assemblée Générale de la Société a également autorisé le Directoire à procéder à une augmentation de capital en réponse à une offre publique d'un tiers portant sur les actions de la Société, ce qui pourrait décourager, voire empêcher un changement de contrôle de la Société sans l'accord du Directoire.

Exposition aux risques de taux de change et de taux d'intérêt

Voir note 26 des comptes consolidés figurant dans le chapitre 20 du présent document.

Les moyens mis en place pour la gestion de la trésorerie du Groupe sont décrits à la section 10.3 du présent document.

Exposition au risque actions

Voir note 26 des comptes consolidés figurant dans le chapitre 20 du présent document.

Exposition au risque de liquidité

Voir note 22 des comptes consolidés figurant dans le chapitre 20 du présent document.

5 > INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1 Raison sociale et nom commercial

Publicis Groupe SA (la « Société ») exploite le nom commercial de Publicis.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

542 080 601 RCS Paris ; CODE NAF 741 J.

5.1.3 Date de constitution et durée

Constitution : le 4 octobre 1938.

Expiration : le 3 octobre 2037 sauf cas de prorogation.

5.1.4 Siège social, forme juridique, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce français.

Le siège social est situé au 133, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France, et le numéro de téléphone du siège social est le +33 (0) 1 44 43 70 00.

5.1.5 Historique du Groupe

En 1926, Marcel Bleustein-Blanchet crée une entreprise de publicité du nom de Publicis, « *Publi, comme publicité, et six comme 1926* », avec l'ambition de faire de la publicité un véritable métier, qui aurait une valeur sociale, des méthodes et une déontologie exigeante et de faire de son entreprise un véritable pionnier des nouvelles technologies.

Très rapidement l'agence prend de l'essor et acquiert une grande réputation. Marcel Bleustein-Blanchet a été le premier à percevoir très tôt, au début des années 30, le formidable lien que la radio, média naissant, pouvait créer avec une marque et devient le concessionnaire exclusif de la publicité radiophonique des « Postes de radios » français. Toutefois, en 1934, le gouvernement français supprime la publicité sur les radios d'État et Marcel Bleustein-Blanchet décide de lancer sa propre station, « Radio Cité », première station radio privée française.

En 1935, il s'associe à parité avec le président de l'agence Havas pour fonder « Cinéma et Publicité » qui sera la première régie média française dans ce domaine, avant de créer trois ans plus tard « Régie Presse », filiale indépendante dédiée à la vente d'espaces publicitaires dans les quotidiens et magazines.

Après l'interruption provoquée par la Seconde Guerre mondiale, Marcel Bleustein-Blanchet redémarre Publicis début 1946 avec ses anciens clients mais aussi avec de nouveaux tels que Colgate-Palmolive, Shell, ou Sopad-Nestlé. Convaincu des perspectives offertes par les techniques qualitatives, Marcel Bleustein-Blanchet fait de Publicis la première agence de publicité française à conclure, dès 1948, un accord avec l'institut de sondage IFOP, puis crée un département « Études et Recherches » au sein de Publicis. En 1959, le département « Information Industrielle » voit le jour, précurseur de la communication institutionnelle d'entreprise. Fin 1957, Publicis emménage en haut des Champs-Élysées, dans l'ancien Hôtel Astoria. Dès 1958, le hall de Publicis accueille le premier « Drugstore », destiné à devenir un emblème de Paris.

Durant la période 1960-1975, Publicis connaît une forte expansion, portée à partir de 1968, par les premières campagnes publicitaires à la télévision française. La campagne Boursin inaugure ce nouveau média : ce sera le premier lancement marketing français imputable à la TV, avec un score de mémorisation « historique » du fameux slogan : « Du pain, du vin, du Boursin ». Quelques mois plus tard, Publicis innove encore et s'engage aux côtés de l'un de ses clients dans une bataille d'un genre nouveau : la défense de Saint-Gobain sur lequel BSN a lancé la première OPA hostile de l'histoire française ; en juin 1970, 44 ans après sa création, Publicis est introduit à la Bourse de Paris.

Mais le 27 septembre 1972, un incendie ravage entièrement l'immeuble Publicis. Publicis renaît de ses cendres et reprend la même année sa stratégie de croissance externe en Europe, procédant à l'acquisition du réseau Intermarco aux Pays-Bas en 1972 puis du réseau suisse Farner en 1973, pour créer le réseau Intermarco/Farner afin d'accompagner les grands annonceurs français dans le reste de l'Europe. En 1977, Maurice Lévy devient Directeur Général de Publicis Conseil, principale société française du Groupe. En 1987, Marcel Bleustein-Blanchet transforme Publicis en société à Directoire et Conseil de Surveillance, assurant lui-même la présidence du Conseil de Surveillance, la présidence du Directoire étant confiée à Maurice Lévy.

Dès 1978, Publicis s'installe au Royaume-Uni grâce à l'acquisition de l'agence Mc Cormick. Dès 1984, Publicis compte 23 implantations dans le monde. En 1988, Publicis conclut une alliance mondiale avec le groupe américain Foote, Cone & Belding Communications (« FCB ») qui fusionne avec son réseau européen et accroît sa présence mondiale, notamment grâce à la notoriété acquise auprès des entreprises américaines suite à cette alliance. La croissance du Groupe s'est accélérée dans les années 1990. En 1993, Publicis acquiert l'agence FCA!, quatrième réseau de communication français, puis le fusionne avec BMZ, pour constituer son second réseau européen de publicité sous le nom de FCA!/BMZ. En 1995, Publicis rompt son alliance avec FCB.

Le 11 avril 1996, Publicis perd son fondateur. Elisabeth Badinter, sa fille, devient présidente du Conseil de Surveillance et Maurice Lévy intensifie la création d'un réseau mondial, afin d'offrir à ses clients la présence la plus étendue sur les différents marchés de la planète. Le processus d'acquisitions s'intensifie et devient mondial : l'Amérique latine et le Canada, puis l'Asie et le Pacifique, l'Inde, le Moyen-Orient et l'Afrique.

Les États-Unis sont le cadre d'opérations de grande envergure à partir de 1998. En effet, Publicis souhaite en particulier intensifier sa présence sur le premier marché mondial, les États-Unis. C'est ainsi que Publicis acquiert Hal Riney, puis Evans Group, Frankel & Co (marketing relationnel), Fallon McElligott (publicité et nouveaux médias), DeWitt Media (achat d'espaces), Winner & Associates (relations publiques) et Nelson Communications (communication santé).

En 2000, Publicis acquiert Saatchi & Saatchi, célèbre groupe mondialement reconnu pour son talent et sa créativité et à l'histoire tumultueuse. Pour Publicis, cette acquisition marque une étape clé de son développement en Europe et aux États-Unis. En septembre 2000, Publicis Groupe s'introduit aussi à la Bourse de New York.

En 2001, Publicis Groupe constitue ZenithOptimedia, un grand acteur mondial du conseil et achat média, en unissant sa filiale Optimedia à Zenith Media qui était détenue à participations égales par Saatchi & Saatchi et par le groupe Cordiant.

En mars 2002, Publicis Groupe crée la surprise en annonçant le rachat du groupe américain Bcom3, qui contrôlait les agences Leo Burnett, D'Arcy, Masius Benton & Bowles, Manning Selvage & Lee, Starcom MediaVest Group et Medicus, et détient une participation de 49 % dans Bartle Bogle Hegarty. Publicis Groupe conclut en parallèle un partenariat stratégique avec Dentsu, leader incontesté de la communication au Japon et actionnaire fondateur de Bcom3. Publicis Groupe entre avec cette acquisition dans l'élite de l'industrie de la publicité et de la communication, et prend le quatrième rang mondial avec une présence dans 104 pays sur les 5 continents.

Au cours des années 2002-2006, Publicis Groupe a intégré avec succès les acquisitions de Bcom3 et de Saatchi & Saatchi, regroupé un grand nombre d'entités, tout en procédant parallèlement à quelques acquisitions complémentaires afin de constituer un portefeuille d'activités cohérent et en phase avec les besoins et les attentes des annonceurs, en particulier dans différentes disciplines des *marketing services* et sur les principaux marchés émergents. Le Groupe a également obtenu fin 2005 son premier rating officiel (investment grade) des deux premières agences internationales de notation, Standard & Poor's et Moody's.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

Historiquement, les investissements principaux du Groupe ont concerné des sociétés intervenant dans le domaine de la publicité et de la communication dans le cadre de la stratégie d'expansion internationale du Groupe. Dans les années qui ont suivi l'acquisition de Bcom3 en 2002, le Groupe s'est concentré sur des acquisitions de petites et moyennes agences spécialisées dans différentes disciplines des *marketing services* ou opérant dans les principaux marchés émergents. Fin 2006, le Groupe a initié un investissement important, en lançant une OPA amicale sur Digitas, Inc., une des plus importantes agences de communication interactive aux États-Unis.

En 2004, le Groupe a fait un choix de modération et de sélectivité dans sa stratégie d'acquisition, afin de privilégier le désendettement et l'amélioration de ses équilibres financiers, mais aussi afin de pouvoir réaliser l'intégration de Bcom3 dans les meilleures conditions possibles. Les principales acquisitions de l'exercice ont été l'agence Thompson Murray aux États-Unis, spécialiste du *shopper's marketing* (marketing sur le lieu de vente) qui constitue désormais une agence clé du réseau de *marketing services* Saatchi & Saatchi X et une prise de participation majoritaire dans United Campaigns, l'agence partenaire du réseau Publicis en Russie. Le Groupe a également acquis une agence de communication événementielle aux États-Unis et surtout procédé à des règlements de compléments de prix ainsi que des rachats d'intérêts minoritaires dans des agences acquises partiellement dans le passé, telles que Triangle Group, Grupo K/Arc, Media Estragia, Stella et ECA2.

Les investissements consacrés à l'acquisition de filiales se sont élevés à 124 millions d'euros environ. Les autres investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 104 millions d'euros. Par ailleurs, le Groupe n'a pratiquement pas procédé au rachat de ses propres actions durant l'exercice 2004.

En 2005, Publicis Groupe a poursuivi sa stratégie d'expansion ciblée et acquis une participation majoritaire de 50,1 % dans Freud Communications au Royaume-Uni, l'une des principales agences de relations publiques, procédé à l'acquisition d'eventive, le leader de la communication événementielle en Autriche et en Allemagne et acquis PharmaConsult, l'une des principales agences de communication santé en Espagne. Les acquisitions ont représenté un investissement total de 42 millions d'euros. Par ailleurs, le Groupe a procédé au règlement d'earn-outs et de buy-outs (rachats d'intérêts minoritaires) concernant diverses filiales du Groupe en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, pour un montant total de 29 millions d'euros. Publicis Groupe a d'autre part cédé en 2005 plusieurs participations détenues par sa filiale Médias & Régies Europe, à savoir 50 % de JC Decaux Netherlands (Pays-Bas), VKM, SOPACT, Promométro et 33 % de Métrobus (France) pour un montant total de 98 millions d'euros. Au total, le montant net des acquisitions et cessions, s'est élevé à un excédent de 27 millions d'euros en 2005. Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles ont été limités à 75 millions d'euros nets de cessions. Enfin, le Groupe n'a pas procédé au rachat de ses propres actions au cours de l'année 2005.

L'année 2006 a permis au Groupe de concrétiser un certain nombre d'initiatives en direction des nouvelles technologies, notamment avec le lancement de Denuo, une initiative stratégique destinée à anticiper et exploiter l'environnement en pleine mutation de la communication numérique, interactive et mobile. Le modèle de Denuo repose sur trois piliers : le conseil stratégique, l'invention de solutions nouvelles et l'investissement dans des partenariats. Denuo agit en liaison avec, ou en complément des réseaux pour enrichir les solutions proposées aux clients, ou de manière indépendante pour ses propres clients. Dans un autre domaine des nouvelles technologies, Publicis Groupe et Simon Property Group, leader dans le secteur de l'immobilier commercial en Amérique du Nord, ont lancé OnSpot Digital Network, une chaîne câblée numérique haute définition, proposant des programmes « art de vivre », des actualités, des contenus spécifiques pour galeries marchandes et de la publicité grand public destinée à la clientèle des centres commerciaux Simon Malls dans plusieurs villes américaines majeures. OnSpot Digital Network diffuse des contenus haute définition sur environ 2 000 écrans placés dans 50 des plus importants centres commerciaux Simon Malls, de dix grandes villes américaines. Enfin, dans une sphère plus classique de la communication digitale, le Groupe a également procédé à l'acquisition de deux agences actives sur deux segments distincts qui ont été intégrées au réseau ZenithOptimedia : Moxie Interactive basée à Atlanta (États-Unis) spécialisée dans le conseil et l'achat média interactif, et Pôle Nord en France qui se place parmi les toutes meilleures agences en matière de recherche de mots clés sur Internet.

Le Groupe a également finalisé plusieurs opérations au cours de l'année 2006 sur plusieurs grands marchés émergents ou dans certaines disciplines des *marketing services* : acquisition d'une participation majoritaire de 60 % au sein de Solutions Integrated Marketing Services, leader des *marketing services* en Inde, acquisition de 80 % du capital de Betterway Marketing Solutions, l'une des plus importantes agences de *marketing services* en Chine, Emotion, un des principaux groupes de communication événementielle en Asie (en particulier en Chine et au Japon mais présent dans huit pays au total), acquisition de Duval Guillaume, première agence indépendante de publicité et de *marketing services* en Belgique, prise de contrôle majoritaire de Capital MS&L au Royaume-Uni, une agence de communication financière et enfin prise de participation majoritaire au sein des agences turques de communication et de publicité Yorum, Allmedia, Bold et Zone, un groupe d'agences comptant parmi les plus créatives et dynamiques de Turquie.

Par ailleurs, Publicis Groupe et Dentsu, Inc. ont annoncé le 15 février 2006, dans le cadre d'un renforcement de leur alliance stratégique, un accord de coopération commerciale en France et en Allemagne par lequel deux agences (Paname en France et BMZ+more en Allemagne) joueront le rôle de pivot dans la relation avec les annonceurs japonais sur ces marchés. Dans le domaine de la communication santé, le Groupe a acquis BOZ, consolidant ainsi sa position en France.

Enfin, le 20 décembre 2006, le Groupe a lancé une offre publique d'achat amicale de 1,3 milliard de dollars sur Digitas, Inc. pour devenir l'un des leaders mondiaux de la communication digitale et interactive. Cette acquisition a été finalisée fin janvier 2007, avec l'apport de plus de 93,7 % des actions Digitas à l'offre (voir chapitre 5.2.2).

Le coût d'acquisition (hors trésorerie acquise) des entités intégrées durant l'exercice 2006 prises dans leur ensemble s'élève au total à 130 millions d'euros, dont 49 millions d'euros ont été décaissés durant l'exercice. Il convient d'y ajouter 32 millions d'euros pour les paiements d'earn-outs et les rachats d'intérêts minoritaires.

Enfin, le Groupe a procédé au rachat de 3 020 496 de ses propres actions en 2006 (représentant 1,5 % du capital social) pour un montant total de 88 millions d'euros.

5.2.2 Principaux investissements en cours

Au cours du mois de décembre 2006, Publicis Groupe a lancé une offre publique d'achat amicale sur Digitas, Inc. (USA), leader dans le domaine des services marketing et de communication digitale et interactive.

À la clôture de la seconde période de l'offre le 29 janvier 2007, le Groupe avait, au travers d'une de ses filiales américaines, acquis environ 93,7 % du capital de Digitas. Le 31 janvier 2007, suite à une procédure de fusion simplifiée (*short-form merger*), Digitas est devenue une filiale à 100 % de MMS USA Holdings, elle-même détenue à 100 % par le Groupe.

Digitas, Inc., créée en 1980 (cotée au NASDAQ en mars 2000) et dont le siège est à Boston, compte 2 050 collaborateurs. Le groupe Digitas est aujourd'hui le leader américain dans le domaine des services marketing et de la communication digitale et interactive et ce, avec des équipes talentueuses.

Le groupe comprend trois entités :

- > *Digitas*, agence de communication spécialisée en communication digitale et marketing direct (100 % digital), fondée en 1980, unanimement reconnue, a su faire une alliance créative et réussie de solutions issues des média traditionnels et interactifs, et a été largement primée à Cannes. Digitas est basée à Boston, New-York, Chicago et Detroit ;
- > *Medical Broadcasting LLC (MBC)*, agence de communication santé spécialisée dans les services marketing du secteur de la santé et dotée d'une expertise scientifique et médicale hors pair, fondée en 1990, offre à ses clients laboratoires pharmaceutiques et industriels de la santé un large spectre de programmes de communication intégrée (100 % digital). MBC a développé de nombreux outils *on-line* et réalisé des développements spécifiques web. MBC est basée à Philadelphie ;
- > *Modem Media (MM)*, agence pionnière en matière de communication interactive fondée en 1987, travaille avec de nombreux clients globaux afin de leur permettre de tirer profit de leurs outils marketing et de générer plus de fidélité de la part de leurs clients. Elle est à l'origine de nombreuses opérations innovatrices dans son secteur (100 % digital). MM a combiné pour la première fois le marketing *off-line* et le marketing *on-line*. MM est implantée à Atlanta, Norwalk, San Francisco, et Londres.

Digitas, Inc. compte parmi ses clients : American Express, AstraZeneca, AARP, Bristol-Myers Squibb, Cingular, Delta Air Lines, General Motors, Heineken, HP, Home Depot, IBM, InterContinental Hotels Group, Kraft Foods, Lloyds TSB, P&G, Pfizer, sanofi aventis, Time Warner, Whirlpool, Wyeth, Wells Fargo.

Cette opération s'inscrit parfaitement dans la stratégie annoncée par Publicis Groupe et dans le segment le plus porteur du marché des services marketing et du marché des communications : l'univers numérique, interactif et mobile.

En combinant sa capacité mondiale avec celle de Digitas, Inc., Publicis Groupe devient l'un des grands leaders mondiaux du secteur de la communication digitale et des services marketing dans ce domaine. Avec cette acquisition complémentaire, Publicis Groupe sera encore mieux à même de servir ses clients en les accompagnant vers l'avenir numérique.

Par ailleurs, Publicis Groupe a annoncé le 7 mars 2007 l'acquisition de Pharmagistics, agence de communication dans le domaine de la santé basée à Somerset, dans le New Jersey (USA), spécialisée dans le marketing direct, la vente, en conformité avec le PDMA (Prescription Drug Marketing Act), et les services logistiques entre les entreprises pharmaceutiques et de biotechnologie et les praticiens. Cette acquisition stratégique marque une nouvelle étape pour Publicis Healthcare Communications Group (PHCG) et renforce son positionnement comme réseau mondial leader dans le secteur de la communication et dans le domaine de la santé. Toutefois, l'acquisition ne sera finalisée que sous réserve de l'obtention des autorisations administratives en cours.

Le financement de ces deux acquisitions a été réalisé par utilisation de la trésorerie disponible.

À l'exception des opérations décrites ci-dessus, il n'y a pas d'autre investissement ou cession significative en cours depuis le 31 décembre 2006.

5.2.3 Principaux investissements à venir

Le Groupe souhaite concentrer ses investissements futurs dans le renforcement sélectif de son offre soit sur le plan des services, soit sur le plan géographique. Le Groupe souhaite également se renforcer sur des secteurs ou des pays où il est déjà présent en fonction des opportunités.

Les principales priorités en matière de renforcement du métier vont vers la communication spécialisée, et en particulier le domaine du marketing direct, des relations publiques, de l'événementiel, du CRM, de la communication interactive et de la communication santé. De telles acquisitions sur les principaux marchés mondiaux devraient permettre au Groupe de généraliser une offre holistique pour ses clients. Par ailleurs, sur le plan géographique, les acquisitions ciblées devraient se concentrer sur les zones géographiques en forte croissance telles que la Chine, l'Inde ou d'autres pays d'Asie, d'Amérique latine ou encore la Russie.

Par ailleurs, le Groupe a des engagements relatifs à des compléments de prix et à des rachats de participations d'actionnaires minoritaires pour des montants, au 31 décembre 2006, s'élevant respectivement à 140 millions d'euros et 176 millions d'euros, soit au total 316 millions d'euros dont 116 millions d'euros à payer à moins d'un an.

6 > APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS

6.1.1 Introduction

Publicis Groupe se classe depuis 2002, année de l'acquisition du groupe Bcom3, au rang de quatrième groupe mondial de communication après Omnicom, WPP et Interpublic (classement suivant le revenu ; source : rapports annuels des sociétés). Publicis Groupe, présent dans 104 pays sur les cinq continents et dans plus de 200 villes, rassemble près de 40 000 collaborateurs au 31 décembre 2006.

Publicis Groupe est non seulement le quatrième groupe mondial, mais occupe l'une des premières positions sur les quinze premiers marchés publicitaires mondiaux à l'exception du Japon. Ainsi, le Groupe est parmi les tous premiers groupes de communication en Europe, en Amérique du Nord, au Moyen-Orient, en Amérique latine et en Asie. Le Groupe dispose d'un accès privilégié au marché japonais, grâce au partenariat stratégique conclu avec Dentsu en 2002.

Bien que le système interne de gestion, de reporting et de rémunération ne soit pas organisé par discipline, le Groupe communique aux marchés financiers une indication du poids de chacun des secteurs au sein desquels il opère dans le seul but de faciliter les comparaisons sectorielles.

Les principales activités du Groupe sont la publicité traditionnelle (qui représentait, en 2006, 44 % des revenus du Groupe comparé à 46 % en 2005), les agences spécialisées et services marketing (« SAMS ») (qui représentaient, en 2006, 30 % des revenus du Groupe comparé à 28 % en 2005) et les services média (qui représentaient, en 2006, 26 % des revenus du Groupe stable par rapport à 2005). Ces pourcentages seront sensiblement modifiés en 2007 du fait de l'intégration de Digitas, Inc. À titre indicatif, la répartition du revenu de Publicis Groupe après intégration de Digitas s'élèvera à 42 % pour la publicité, 24 % pour les média et 34 % pour les SAMS sur la base des revenus réalisés en 2006. La communication digitale et interactive devrait représenter environ 15 % des revenus du Groupe.

Ces activités se composent de :

> Publicité traditionnelle : les trois grands réseaux Publicis, Saatchi & Saatchi et Leo Burnett sont les principales entités du Groupe concevant des campagnes publicitaires ; d'autres agences, généralement plus locales ou au positionnement bien particulier, viennent compléter ce dispositif et répondre à des attentes spécifiques de certains clients : c'est le cas de Fallon, l'agence Bartle Bogle Hegarty basée au Royaume-Uni (détenue à hauteur de 49 %), Marcel et The Kaplan Thaler Group.

- > SAMS (Agences Spécialisées et Services Marketing) : un certain nombre de disciplines et de techniques viennent compléter ou remplacer la publicité traditionnelle. Il s'agit par exemple des relations publiques, de la communication institutionnelle, financière, de la communication santé (tournée vers les besoins spécifiques de l'industrie pharmaceutique), du marketing direct, de la promotion des ventes, du CRM (*Customer Relationship Management*), de la communication interactive, de la communication événementielle et du design. Les principales entités SAMS sont Publicis Dialog, Arc Worldwide, Publicis Healthcare Communications Group (PHCG), Publicis Public Relations and Corporate Communications Group (PRCC) et Publicis Events Worldwide. Il convient de noter que ces services de communication spécialisée sont souvent intégrés aux services fournis par les agences de publicité traditionnelle. De plus, Digitas, Inc. l'un des leaders de la communication interactive aux États-Unis acquis début 2007 constituera une entité importante des SAMS.
- > Services Média : les activités de conseil (média-planning) et achat média ou achat d'espace sont exercées par les entités de PGM (Publicis Groupe Media) : Starcom MediaVest Group, ZenithOptimedia et Denuo, de création récente et dédié au conseil en nouveaux média. Par ailleurs, le Groupe possède, essentiellement en France, une activité de régie d'espaces publicitaires pour le compte de la presse, du cinéma, de l'affichage et de la radio, Médias & Régies Europe.

6.1.2 Stratégie

Avec l'acquisition de Saatchi & Saatchi en 2000, l'acquisition de Bcom3 et l'alliance stratégique conclue avec Dentsu en 2002, le Groupe a fait le choix de devenir un grand groupe mondial généraliste membre du peloton de tête de son secteur plutôt que de conduire une stratégie de niche ou de spécialiste de taille modeste. Aujourd'hui, compte tenu de la taille atteinte, le Groupe s'attache à développer une approche holistique de la communication pour ses clients et à renforcer ses positions marché par marché à la fois sur le plan géographique et sur le plan des services offerts, soit par acquisitions soit par constitution de nouvelles équipes.

À la suite d'opérations majeures de croissance externe en 2000 et 2002, le Groupe a mené à partir de 2003 une politique de consolidation des acquisitions et de simplification de sa structure financière. Cette politique s'est traduite par une intégration réussie des acquisitions, par le dégagement de synergies importantes et par un renforcement et une simplification de son bilan. Cette politique volontariste de génération de liquidités et de désendettement a notamment permis au Groupe d'obtenir depuis 2005 une notation officielle *investment grade* de la part des agences Moody's et Standard & Poor's. En parallèle, le Groupe a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives en vue de réduire les coûts de structure opérationnelle, notamment le Programme Horizon (consistant notamment en un partage

des ressources entre unités opérationnelles, une centralisation des fonctions de *back office* dans des marchés émergents de petite taille et une politique d'achat de voyages centralisée).

À la suite de ces initiatives stratégiques, le Groupe possède un certain nombre d'atouts - équipes présentes dans 104 pays, portefeuille de clients diversifiés et leaders dans leurs domaines, solidité financière - lui permettant de mettre en œuvre un mouvement stratégique majeur dans un contexte du marché en profonde transformation, marqué notamment par :

- > l'invasion du numérique dans le quotidien ;
- > la multiplication de l'offre média ;
- > l'explosion de la téléphonie mobile ;
- > l'accélération du commerce électronique ; et
- > un formidable développement de la demande sur les marchés émergents.

L'objectif du Groupe dans ce nouvel environnement est de réaliser une proportion élevée de ses revenus sur ces segments en forte croissance d'ici 2010. Pour atteindre cet objectif, les grandes lignes de la stratégie du Groupe sont les suivantes :

> Se développer dans les SAMS (agences spécialisées et services marketing)

Publicis Groupe souhaite se renforcer de façon significative dans ce domaine au niveau mondial, en particulier par acquisitions ciblées. Cela concerne notamment le marketing direct, la promotion, le CRM (*Customer Relationship Management*), la communication institutionnelle, la communication financière, la communication interactive, la communication événementielle et les relations publiques. Ces différentes disciplines contribuent à l'offre holistique du Groupe et permettent de tirer parti d'un important potentiel.

> Développer en particulier l'offre de communication numérique, interactive et mobile

Publicis Groupe réalise actuellement un mouvement stratégique majeur orienté vers le développement de son offre numérique au sein de toutes ses entités (réseaux publicitaires, réseaux média, agences spécialisées). Cette politique s'est notamment concrétisée en janvier 2007 par l'acquisition de Digitas, Inc., qui représente une étape essentielle dans le développement de l'offre digitale du Groupe, qui a vocation à s'enrichir dans d'autres parties du monde.

L'objectif du Groupe est de réaliser 25 % de ses revenus dans le domaine de la communication numérique, interactive et mobile à l'horizon 2010.

► Accélérer la croissance du Groupe sur des marchés émergents ciblés

Le Groupe souhaite développer, essentiellement par acquisitions, sa présence sur les marchés dits émergents, que le Groupe estime prometteurs et qui connaissent une croissance nettement supérieure à la moyenne du marché mondial. Fort de sa position de leader en Chine, Russie, Turquie, au Mexique et au Brésil, Publicis Groupe souhaite accélérer son développement dans 10 marchés prioritaires, comprenant ces cinq pays ainsi que l'Inde, en poursuivant sa politique d'acquisitions, principalement dans les activités de *marketing services*, de la communication santé et de la communication interactive. L'objectif du Groupe est de réaliser 25 % de ses revenus dans les pays émergents à l'horizon 2010.

► Un objectif de croissance externe qui s'inscrit dans une politique financière saine

Les acquisitions du Groupe doivent répondre à une logique de rentabilité et de solidité financière. Le Groupe entend privilégier des cibles présentant un potentiel significatif de synergies ou d'amélioration du taux de marge opérationnelle et bien entendu présentant une bonne adéquation à la culture et aux valeurs du Groupe. En outre, les efforts menés par le Groupe ces dernières années pour améliorer ses propres flux de trésorerie devraient lui permettre de financer sa croissance externe ciblée dans le respect de la structure de son bilan (voir chapitre 12).

6.1.3 Principales activités et organisation du Groupe

Le Groupe propose une grande variété de services de publicité et de communication, concevant un ensemble de services adapté aux besoins particuliers de chaque client. Ces services peuvent globalement se classer en trois principales catégories : la publicité traditionnelle, les services SAMS et le conseil et achat média.

PUBLICITÉ TRADITIONNELLE

Services proposés

La publicité traditionnelle consiste à concevoir des campagnes de communication pour des marques, des produits ou des services. Ces campagnes supposent en amont un processus comprenant le « *planning stratégique* » à partir de l'analyse concurrentielle d'un produit, d'un service ou d'une marque, utilisant les résultats d'études de marché, de comportement des consommateurs, d'études sociologiques ou psychologiques, et une recherche d'idées fortes permettant d'aboutir à une création. Une fois le concept approuvé par le client, l'agence se charge de son exécution, soit en interne soit en supervisant un processus assuré par des tiers : films pour la télévision ou le cinéma, spots pour la radio, affiches, publicité dans la presse quotidienne ou magazine, sur internet ou encore sur des média interactifs, y compris les téléphones mobiles ou tout support électronique.

Structure opérationnelle

Le Groupe possède trois réseaux publicitaires principaux - Publicis, Saatchi & Saatchi et Leo Burnett - aux positionnements bien distincts (notamment quant à leurs origines culturelles, leurs méthodologies et leurs styles créatifs), qui disposent d'une offre publicitaire très large mais intègrent aussi des services diversifiés entrant dans la catégorie des SAMS.

► **Publicis** : ce réseau, basé à Paris, est implanté dans 80 pays sur tous les continents, notamment en Europe et aux États-Unis (dont les agences Publicis & Hal Riney, Burrell Communications et Bromley Communications), et comprend le réseau Publicis Dialog, présent dans 44 pays, en vue de réaliser une offre holistique.

► **Saatchi & Saatchi** : ce réseau, basé à New York, est présent dans 83 pays sur les cinq continents. Il inclut principalement les agences Saatchi & Saatchi, ainsi que le nouveau réseau Saatchi & Saatchi X spécialisé en marketing sur le point de vente (*shopper's marketing*) opérant essentiellement aux États-Unis, et le réseau The Facilities Group basé au Royaume-Uni qui assure une prestation de production de services techniques et créatifs (notamment design, production audiovisuelle et supports écrits).

► **Leo Burnett** : basé à Chicago, le réseau est présent dans 84 pays à travers le monde et possède le réseau international Arc Worldwide pour les *marketing services* SAMS, dédié principalement aux services de marketing direct, interactif et à la promotion des ventes.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'autres agences ou entités publicitaires indépendantes, généralement plus locales ou régionales et qui ont un positionnement bien spécifique (notamment dû à leur structure et styles créatifs) répondant aux besoins particuliers de certains clients.

► **Fallon** : un réseau basé à Minneapolis, fonctionnant à partir de plates-formes régionales à Londres, Sao Paulo, Hong-Kong, Tokyo et Singapour.

► **Bartle Bogle Hegarty (BBH)** : détenu à 49 % par Publicis Groupe, ce réseau basé à Londres possède des plates-formes régionales à Singapour, Tokyo, New York et Sao Paulo.

► **Autres agences** : **The Kaplan Thaler Group** à New York, **Marcel** à Paris et **Beacon Communications** à Tokyo.

SAMS

Services proposés

Il s'agit d'un ensemble de techniques ou de disciplines proposées par le Groupe, qui viennent compléter ou remplacer la publicité traditionnelle au sein d'une même campagne de communication, ou de moyens de communication destinés à des cibles ou produits

spécifiques (notamment communication santé et communication multiculturelle). L'offre de services SAMS comprend les services suivants :

› **Marketing direct, CRM (Customer Relationship**

Management) : l'objectif est de créer un dialogue direct entre une marque et un consommateur (par opposition à la publicité traditionnelle qui s'adresse à une communication de masse) par différentes méthodes (courrier, internet, téléphone,...) et d'en développer la fidélisation. Grâce aux opérations CRM, le Groupe assiste ses clients dans la création de programmes permettant d'atteindre les consommateurs individuels et d'accroître la fidélité à la marque. Par ailleurs, il fournit les outils et le support d'information appropriés, afin de rendre maximale l'efficacité de ces programmes.

› **Promotion des ventes et marketing sur le point de vente :**

conseil visant à déterminer le meilleur angle de dialogue avec le consommateur présent sur le lieu de vente, et mise en œuvre d'actions marketing visant à stimuler les ventes, soit directement sur le point de vente, soit par le biais de coupons de réductions ou d'autres techniques.

› **Communication santé** : ce segment s'adresse à l'industrie pharmaceutique et concerne essentiellement les cibles professionnelles telles que les médecins et personnels hospitaliers, dans la mesure où la communication grand public sur les médicaments est souvent gérée par les agences de publicité « généralistes ». La communication santé englobe un grand nombre d'actions recouvrant le cycle de vie d'un médicament allant du conseil préalable à la mise sur le marché, à la publicité, aux conventions de médecins, aux relations publiques, au « prêt » de forces de ventes (visiteurs médicaux) temporaires, à la formation médicale.

› **Communication multiculturelle ou ethnique** : domaine essentiellement restreint au marché américain ; il s'agit de publicité et autres techniques de communication destinées à des groupes culturels spécifiques tels que les hispaniques et les américains d'origine africaine.

› **Communication institutionnelle et financière** : elle englobe toutes les initiatives permettant aux clients de construire l'image d'une entreprise et de s'adresser aux diverses parties prenantes telles qu'actionnaires, salariés, pouvoirs publics. Elle englobe la communication financière (notamment dans le cadre d'OPA ou d'opérations financières) d'introductions en bourse, de cessions, de campagnes de mobilisation de droits de votes ou d'opérations similaires. Le Groupe propose également des prestations de services visant à aider les clients à gérer, en situation de crise, la communication et les relations publiques, ainsi que d'autres événements majeurs.

› **Communication en ressources humaines** : il s'agit de campagnes de publicité aux fins de recrutement dans les médias incluant des petites annonces et des campagnes visant à améliorer l'image globale du client (notamment

par voie de presse et internet) destinées aux entreprises et aux agences de recrutement en vue d'attirer les talents et candidats potentiels. Le Groupe assiste également les clients dans le cadre d'actions de communication interne, qui visent à mobiliser et fidéliser les salariés de l'entreprise.

› **Relations publiques** : l'objectif de ces opérations ou actions est de permettre au client d'établir un dialogue efficace avec la presse, des publics spécialisés ou le grand public, sur des sujets institutionnels ou commerciaux, sur l'identité du client ou sur ses produits ou services et de développer une image cohérente avec la stratégie. Ces services incluent à la fois le conseil stratégique afin d'assister le client dans son positionnement stratégique et sa stratégie de différenciation par rapport à ses concurrents, le lancement de produits ou de services ou leur re-lancement et leur positionnement auprès des consommateurs, les services de relations-média qui visent à renforcer la reconnaissance de la marque et son image, la rédaction de messages, l'organisation de prises de contacts ou d'événements, et la création de documents ou d'objets illustrant cette stratégie et ces messages.

› **Design** : conception et création d'identité visuelle et de packagings en cohérence avec la stratégie de marketing, de commercialisation et de communication du client.

› **Communication interactive** : création de sites internet institutionnels ou commerciaux, de sites intranet, conseil en marketing direct par internet, optimisation de la recherche de mots-clés sur les moteurs de recherche, création publicitaire sur internet (notamment bannières, fenêtres).

› **Communication événementielle** : conception et réalisation d'événements institutionnels ou commerciaux (salons, expositions, conventions, réunions, inaugurations) visant à promouvoir une image de l'entreprise en cohérence avec ses objectifs stratégiques.

› **Production et pré-press** : moyens techniques nécessaires à l'exécution matérielle des campagnes de communication (notamment studios photo, son ou vidéo ; ateliers d'exécution, de gravure ; outils de gestion de base de données ; moyens de post-production audiovisuelle).

Structure opérationnelle

Les entités SAMS du Groupe sont soit indépendantes, soit intégrées à l'un des réseaux publicitaires. Elles travaillent avec les clients d'autres entités du Groupe et avec leurs clients propres. Elles incluent les agences suivantes :

- › *Marketing direct, CRM, Promotion des ventes, Communication interactive* : **Arc Worldwide, Publicis Dialog, Saatchi & Saatchi X, Digitas, Inc.**
- › *Communication santé* : **Publicis Healthcare Communications Group.**

- > *Communication institutionnelle, financière, Relations publiques, Communication ressources humaines, Design* : **PRCC (Publicis Consultants, Manning Selvage & Lee, Freud Communications)**.
- > *Communication multiculturelle* : **Bromley Communications, Burrell Communications, Vigilante, Lápiz**.
- > *Communication événementielle* : **Publicis Events Worldwide**.
- > *Production, pré-press* : **Capps, Mundocom, Wam, MarketForward**.

MÉDIA

Services proposés

Cette activité recouvre le conseil aux annonceurs sur l'utilisation optimale des média pour leurs campagnes de communication, puis l'achat pour leur compte des espaces publicitaires dans les média selon leurs besoins. Le Groupe a par ailleurs une activité entièrement distincte de régie publicitaire pour certains supports de publicité. Ces services sont les suivants :

- > **Conseil média / Média-planning** : en s'appuyant sur des outils informatiques et d'analyse de données sur les comportements de consommateurs et sur les analyses d'audience de différents média, l'agence média construit pour l'annonceur une sélection média optimale et un plan média détaillé adaptés à sa stratégie de publicité et de communication, à ses objectifs marketing, à sa cible et à son budget.
- > **Achat d'espace** : achat de tout espace publicitaire (radio, télévision, affichage, presse, internet, téléphonie mobile...) pour le compte de l'annonceur en exécution du plan média accepté, au meilleur prix et dans les meilleures conditions, grâce à l'expérience du Groupe et à son pouvoir de négociation.
- > **Régie publicitaire** : conseil sur les produits et espaces publicitaires (supports en plein air, presse, radio, cinéma) aux annonceurs, à leurs agences d'achat d'espaces et aux média ; commercialisation des espaces pour le compte de ceux-ci. Il peut arriver que ces services soient fournis en interne au Groupe ; dans ce cas, l'opération s'effectue dans des conditions normales et sur les mêmes bases qu'avec les autres clients.

Structure opérationnelle

- > **Conseil et Achat média** : **Publicis Groupe Media (PGM)**, qui recouvre deux entités indépendantes : **ZenithOptimedia**, basé à Londres et présent dans 68 pays, avec une forte présence au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Allemagne, en France et en Espagne, et **Starcom MediaVest Group**, basé à Chicago et implanté dans 67 pays, avec une forte présence aux États-Unis. Par ailleurs, PGM a lancé en 2006, **Denuo**, une agence spécialisée dans le conseil et la veille dans le domaine des nouvelles technologies (internet, jeux vidéos, téléphone mobile, iPods...).
- > **Régie publicitaire** : **Médias & Régies Europe**, qui comprend notamment les entités Métrobus (affichage en France), Régie 1 (radio en France), Médiavision (cinéma principalement en France), Médiavista (écrans placés en France et aux États-Unis dans des centres commerciaux). En 2006, Médias & Régies Europe a lancé aux États-Unis en partenariat avec Simon Malls, OnSpot Digital, une chaîne de télévision et un réseau d'écrans plasma uniquement situés dans des centres commerciaux.

SIÈGE

Publicis Groupe SA est la société holding du Groupe dont la principale activité est d'assurer de façon permanente des prestations de conseil aux différentes sociétés du Groupe. Au total, les coûts centraux de conseil rendu par la Société et ses filiales dédiées sont de l'ordre de 50 millions d'euros en 2006, répartis sur l'ensemble des sociétés opérationnelles du Groupe selon un mode de rémunération assis sur le coût des services rendus. Par ailleurs, la société holding porte l'essentiel de la dette financière à moyen et à long terme du Groupe.

6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS

6.2.1 Informations par zone géographique

Le Groupe est présent dans 104 pays et plus de 200 villes dans le monde. Il intervient principalement aux États-Unis, en Europe et dans la région Asie-Pacifique. Le tableau ci-dessous présente la contribution aux revenus par zone géographique pour les années 2004, 2005 et 2006 (en millions d'euros) :

Revenus

Année	Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
2006	1 747	1 842	797	4 386
2005	1 647	1 763	717	4 127
2004	1 584	1 633	615	3 832

Les informations par zone géographique figurent en note 27 des comptes consolidés reproduits au chapitre 20.

6.2.2 Informations par secteur d'activité

Le Groupe n'a pas identifié de secteurs d'activité distincts (voir note 27 des comptes consolidés reproduits au chapitre 20).

6.2.3 Principaux clients

Publicis Groupe est fier de travailler pour un grand nombre de clients prestigieux, qui occupent soit une position de leader mondial dans leur secteur (environ la moitié du revenu est réalisée avec des clients internationaux, c'est-à-dire dont le budget est géré dans plus de cinq pays), soit une position de leader national. Le premier client du Groupe, Procter & Gamble représentait en 2006 environ 10 % du revenu consolidé du Groupe, les cinq premiers clients environ 25 % et les dix premiers clients représentaient environ 35 % du revenu consolidé du Groupe.

Les délais de règlement sont conformes aux pratiques et réglementations éventuelles de chacun des pays dans lesquels le Groupe opère.

La récurrence du revenu et des contrats est variable selon les clients. Toutefois, les revenus de Publicis Groupe se caractérisent par une forte proportion de clients fidèles sur de nombreuses années. La durée moyenne de rétention des dix principaux clients du Groupe s'élève à 45 ans.

Les principaux clients des grands réseaux du Groupe en 2006 sont indiqués ci-dessous :

Publicis

Cadbury-Schweppes, Coca-Cola, Hewlett-Packard, L'Oréal, Nestlé, Pernod Ricard, Procter & Gamble, Renault, sanofi aventis, Siemens, Telefonica, UBS, Whirlpool, Zurich Financial

Leo Burnett

Coca-Cola, Diageo, Disney, Fiat, General Motors, Heinz, Kellogg, McDonald's, Philip Morris, Procter & Gamble, Samsung, Visa, Wrigley

Saatchi & Saatchi

Ameriprise, Avaya, Bel, Bristol-Myers Squibb/Mead Johnson, Carlsberg, Deutsche Telekom/T-Mobile, Diageo/Guinness, Emirates Airline, General Mills, JC Penney, Novartis, Procter & Gamble, Sony Ericsson, Toyota/Lexus, Visa Europe, Wal-Mart

Starcom MediaVest Group

Coca-Cola, Disney, General Motors, Kellogg, Kraft, Masterfoods, Miller Beer, Philip Morris, Procter & Gamble, Sara Lee

ZenithOptimedia

20th Century Fox, British Airways, Hewlett-Packard, JP Morgan Chase, Lloyds TSB, L'Oréal, LVMH, Nestlé, Puma, Richemont Group, sanofi aventis, Toyota/Lexus, Verizon, Whirlpool, Zurich Financial

6.2.4 Saisonnalité de l'activité

Les dépenses en publicité et en communication des annonceurs varient notamment en fonction des évolutions effectives ou attendues des dépenses des consommateurs. Sur un nombre important de marchés du Groupe, les dépenses des consommateurs sont typiquement moins élevées au début de l'année, à la suite des fêtes, et aux mois de juillet et août, les mois de vacances les plus habituels en Europe et en Amérique du Nord, qu'à d'autres moments de l'année. Par conséquent, les dépenses en publicité et en communication sont également moins importantes durant ces périodes. Les résultats opérationnels du Groupe sont donc souvent plus élevés aux deuxième et quatrième trimestres de l'année qu'aux premier et troisième trimestres.

6.2.5 Matières premières

L'activité du Groupe n'est pas spécifiquement affectée par l'évolution des quantités disponibles d'une quelconque matière première ou de son prix.

6.2.6 Concurrence

Publicis Groupe se classe depuis 2002, année de l'acquisition du groupe Bcom3, au rang de quatrième groupe mondial de communication après Omnicom, WPP et Interpublic (classement suivant le revenu ; source : rapports annuels des sociétés). Publicis Groupe doit également faire face à la concurrence d'un certain nombre d'agences publicitaires locales indépendantes sur des marchés du monde entier qui proposent des activités SAMS qui se focalisent sur les services de communication spécialisés.

Les marchés de la publicité et de la communication sont en général hautement compétitifs, et le Groupe est en concurrence avec des agences nationales et internationales. Le Groupe s'attend à une poursuite de l'intensification de la concurrence du fait de la consolidation croissante des budgets de publicité des annonceurs internationaux qui travaillent avec un nombre de plus en plus réduit d'agences.

6.2.7 Contexte réglementaire

L'activité du Groupe est soumise aux réglementations françaises, américaines et à d'autres réglementations étrangères. En tant qu'actionnaire d'agences de publicité ayant des activités aux États-Unis, qui créent des publicités et les placent, sur supports écrits, à la télévision, à la radio et sur Internet, le Groupe est soumis au respect de la loi fédérale américaine. Cette loi encadre la publicité dans tous les médias et requiert que les agences de publicité et les annonceurs justifient de leurs allégations publicitaires avant de diffuser les publicités. Dans l'hypothèse où une publicité créée par le Groupe se révélerait mensongère, trompeuse ou de nature à induire en erreur, le Groupe pourrait être tenu responsable sur le fondement de la loi américaine.

En France, les activités d'achat d'espaces publicitaires dans les médias sont soumises à la loi Sapin qui a pour objectif de rendre transparentes les transactions d'achat d'espaces publicitaires dans les médias. La loi Sapin prohibe l'achat, par une agence de publicité, d'un espace publicitaire à une entreprise spécialisée dans les médias, pour commercialiser ensuite cet espace à des conditions différentes à des annonceurs. L'agence doit agir exclusivement en tant que mandataire de ses annonceurs lors de l'achat de l'espace publicitaire. La loi Sapin s'applique aux activités publicitaires en France lorsque, à la fois la société spécialisée dans les médias et l'annonceur ou l'agence de publicité, sont français ou situés en France.

Dans de nombreux pays, la publicité et la commercialisation de certains produits sont soumis à de strictes réglementations gouvernementales et à des règles que la profession se fixe à elle-même, notamment en ce qui concerne le tabac, l'alcool, les produits pharmaceutiques, et les produits alimentaires. Les nouvelles réglementations ou normes concernant de tels produits pourraient avoir un impact défavorable sur les opérations du Groupe.

6.3 ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

À l'exception de l'acquisition de Digitas, Inc. (voir chapitre 5.2.2), il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur l'activité de Publicis Groupe.

6.4 ÉLÉMENTS SUR LESQUELS EST FONDÉE TOUTE DÉCLARATION DE LA SOCIÉTÉ CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE

Les sources des déclarations de la Société concernant sa position concurrentielle sont indiquées dans le corps du texte du présent document de référence.

6.5 ASSURANCES ET COUVERTURES DE RISQUE

La politique d'assurance de Publicis Groupe est définie pour assurer l'ensemble des filiales et toute société contrôlée directement ou indirectement à 50 % ou plus ou dans laquelle le Groupe assume la gestion ou le contrôle administratif ou la charge d'assurance sans détenir une participation de 50 % ou plus des droits de vote.

La maîtrise des couvertures d'assurance est réalisée par la complémentarité entre des programmes d'assurance centralisés et locaux. Les programmes d'assurance couvrent intégralement l'ensemble des risques assurables ; aucun risque n'est assuré en interne.

Programmes centralisés

Il s'agit des programmes à caractère international tels que la responsabilité civile professionnelle, la responsabilité personnelle des dirigeants et ayant trait aux rapports sociaux. Il existe également une couverture mondiale dite « umbrella » qui intervient en complément de conditions et de limites de programmes locaux, en particulier au niveau des assurances de dommages aux biens et de pertes d'exploitation, responsabilité civile automobile et patronale.

Programmes locaux

Il s'agit de contrats d'assurance de responsabilité civile générale et patronale, de dommage aux biens et pertes d'exploitation, de contrat automobile et d'autres risques à caractère général. Ces contrats sont conclus localement afin d'être conformes aux pratiques et réglementations locales et de répondre aux risques encourus.

Les couvertures ainsi souscrites s'élèvent globalement à :

- > **Dommages aux biens et pertes d'exploitation** : jusqu'à 160 millions d'euros ;
- > **Responsabilité civile** : de 20 à 80 millions de dollars selon les risques.

Les risques de terrorisme sont couverts aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni, en fonction des contraintes législatives de chaque pays.

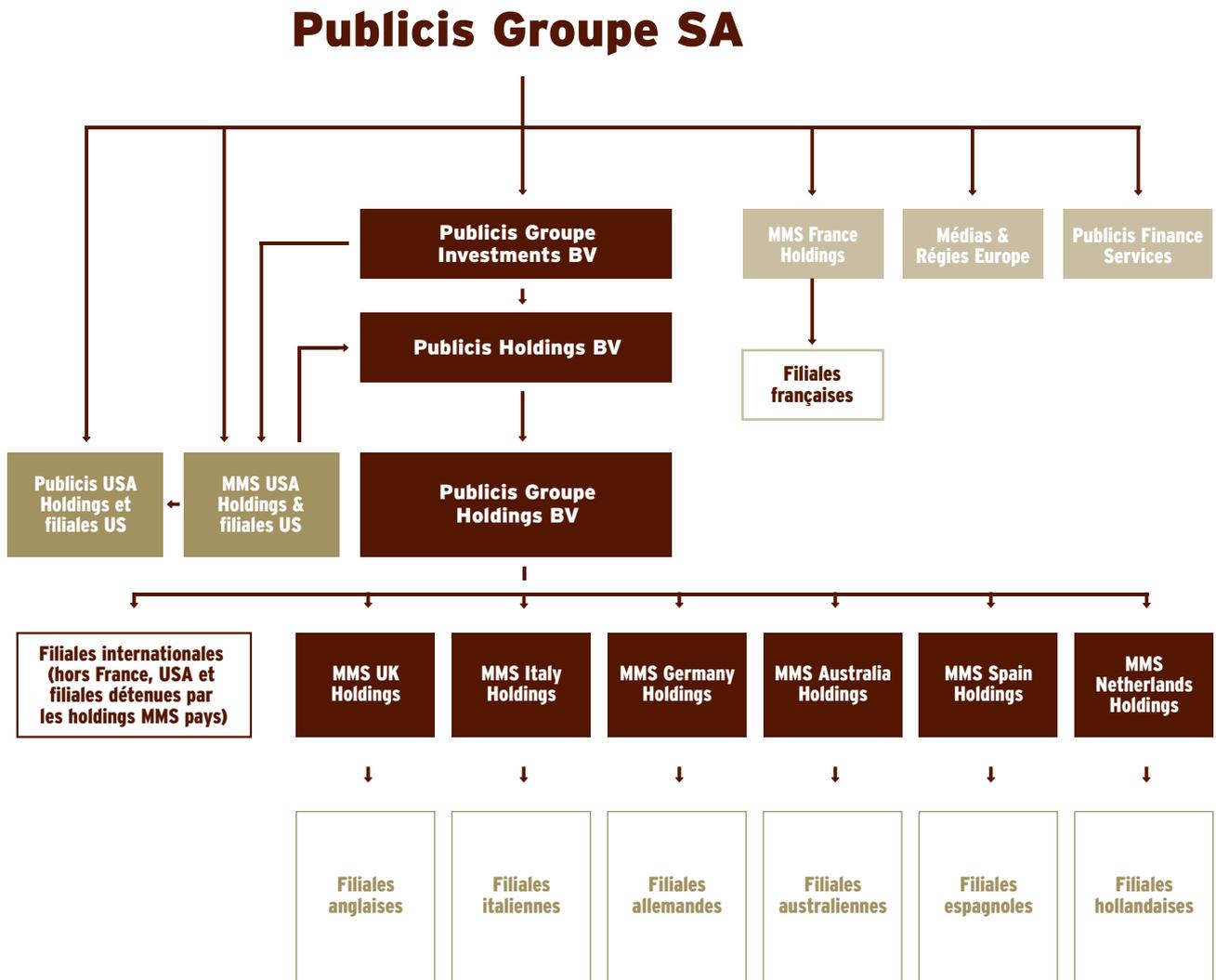
Ces contrats sont mis en place par l'intermédiaire de courtiers auprès de grandes compagnies internationales d'assurances telles que notamment AIG, Chubb, Zurich et Generali.

Les primes versées mondialement se sont élevées à environ 15 millions d'euros en 2006.

7 > ORGANIGRAMME

7.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE



Toutes les sociétés nommées individuellement sont détenues par le Groupe à plus de 99 %.

Les dirigeants de la Société-mère exercent parfois des mandats dans des filiales (cf. la liste des mandats et fonctions des membres du Directoire au chapitre 14.1 - Membres du Directoire et du Conseil de Surveillance).

7.2 LISTE DES FILIALES IMPORTANTES

La liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2006 figure en note 32 des comptes consolidés reproduits au chapitre 20.

Aucune des filiales ne représente plus de 10 % du revenu ou du résultat consolidé du Groupe.

8 > PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIÉES ET CHARGES MAJEURES PESANT DESSUS

Le Groupe opère dans plus de 200 villes dans le monde. À l'exception du patrimoine immobilier mentionné ci-dessous, le Groupe est locataire de ses bureaux dans la plupart des villes où il opère. Au 31 décembre 2006, la valeur nette comptable des actifs immobiliers détenus en pleine propriété par le Groupe s'élevait à 191 millions d'euros.

Le principal actif immobilier du Groupe est l'immeuble du siège social situé au 133, avenue des Champs-Élysées, à Paris. Cet immeuble de 7 étages comprend environ 12 000 m² de bureaux, occupés par les sociétés du Groupe, et 1 500 m² de surfaces commerciales, occupées par Publicisdrugstore ainsi que deux salles de cinéma ouvertes au public.

Publicis Groupe SA est par ailleurs propriétaire de quatre étages de l'immeuble occupé par Leo Burnett au 15, rue du Dôme à Boulogne.

Les deux principaux actifs détenus en crédit-bail, dont la valeur nette dans les comptes consolidés du Groupe s'élève à 72 millions d'euros au 31 décembre 2006, sont les deux autres étages de l'immeuble de la rue du Dôme à Boulogne, en France (le Groupe étant titulaire d'un contrat de crédit-bail à échéance 2007) et l'immeuble Leo Burnett situé au 35 West Wacker Drive à Chicago, aux États-Unis (dont la valeur brute de 81 millions d'euros au 31 décembre 2006 est amortissable sur 30 ans).

Depuis l'acquisition de Saatchi & Saatchi, le Groupe détenait également un immeuble de 6 étages, situé au 30, rue Vital Bouhot, à Neuilly-sur-Seine, représentant environ 5 660 m² de bureaux, essentiellement occupés par des sociétés du Groupe. Cet immeuble a été vendu le 29 décembre 2006 pour un montant s'élevant à 33 millions d'euros. Cette opération s'est soldée par une plus-value de cession dans les comptes consolidés de 27 millions d'euros.

Le Groupe détient des équipements importants de systèmes d'information qui servent à la création et la production publicitaires, à la gestion de l'achat d'espaces publicitaires et à des fonctions administratives.

La Société n'a pas planifié, depuis le 31 décembre 2006, d'investissement significatif en immobilisations corporelles ou incorporelles, autres que les investissements courants habituellement effectués par le Groupe dans le cours normal de ses activités.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR LE GROUPE DE SES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le secteur d'activité dans lequel le Groupe opère ne présente pas de risques environnementaux, et ne rend pas nécessaire la création d'un comité ad hoc.

9 > EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

L'analyse qui suit doit être lue en regard avec les comptes consolidés du Groupe et leurs notes. L'analyse qui suit contient des informations sur les objectifs futurs du Groupe qui impliquent des risques et des incertitudes, incluant, en particulier, ceux décrits au chapitre 4 intitulé « Facteurs de risques ».

9.1 INTRODUCTION

Résultats et situation financière du Groupe

Les résultats de Publicis Groupe en 2006 sont très satisfaisants et valident la stratégie conduite depuis des années par le Groupe. En 2006, Publicis Groupe a enregistré une croissance des revenus de 6,3 % (dont 5,6 % de croissance organique), un taux de marge opérationnelle qui s'est amélioré de 60 points de base à 16,3 % (ce qui constitue un record pour le Groupe) et un résultat net en progression de près de 15 %. Cette très bonne performance reflète notamment :

- > un volume de *new business* (net des pertes de budgets) très satisfaisant, tant dans le secteur publicité/SAMS que dans le secteur média ;
- > une croissance importante sur l'ensemble des zones géographiques, et notamment dans des marchés émergents ciblés par le Groupe dans le cadre de sa stratégie (voir chapitre 6.2) ;
- > des acquisitions en SAMS et en marchés émergents ; et
- > une amélioration de la rentabilité fruit de la réduction globale des charges de fonctionnement, liée à la rationalisation de la structure du Groupe et à la baisse du niveau des amortissements.

Sur le plan financier, l'endettement moyen net du Groupe a atteint son niveau le plus faible depuis l'acquisition de Bcom3 en 2002, à 636 millions d'euros, et le Groupe a généré 544 millions d'euros de *free cash flow* avant variation du besoin en fonds de roulement (tel que défini au chapitre 10).

Le Groupe a lancé en janvier 2006 une offre publique de rachat portant sur la totalité des bons de souscription d'actions émis en 2002 lors de l'acquisition de Bcom3 et encore en circulation (27 709 748). L'offre, qui s'était clôturée le 14 février 2006, avait rencontré un grand succès, puisque près de 80 % des bons (79,78 %), soit 22 107 049 bons, avaient été apportés à l'offre pour être ensuite annulés. Le prix unitaire proposé était de 9 euros par bon, ce qui a représenté un montant total de rachat de 200 millions d'euros. À la date d'arrêt des comptes 2006, le nombre de bons en circulation s'élevait à 5 602 699.

En outre, en janvier également, des porteurs de l'Océane 2018 avaient exercé le « *put* » prévu au contrat, éliminant 6,5 % d'obligations supplémentaires ou 1,1 million d'actions potentielles. Cela a mis un terme au processus formel de simplification du bilan engagé depuis septembre 2004, un processus qui a permis au total l'élimination de 35 millions d'actions potentielles.

New business

La performance du Groupe en termes de *new business* a été très bonne en 2006. Parmi les principaux gains de nouveaux budgets, le Groupe compte les annonceurs suivants :

- > dans les domaines de la publicité traditionnelle et des SAMS : Renault (mandat étendu à l'Amérique latine et aux Pays baltes) ; sanofi aventis / Vaccins Pasteur (monde) ; Orange (Europe) ; Marriott (Asie) ; Kraft (Marketing services, Europe) ; JC Penney (USA) ; Wal-Mart (In-Store marketing, USA) ; Sony Ericsson (monde) ; Crowne Plaza Hotel & Resorts (USA) ;
- > dans le domaine des médias : Washington Mutual (USA) ; Oracle (monde) ; Avaya (monde) ; Del Monte (Europe) ; Beam Global Spirits & Wine (monde).

Les pertes de budgets les plus significatives incluent, dans le domaine de la publicité : Cadillac (USA), Heineken (USA), SFR (France), et dans le domaine des médias : Sprint (USA) et Nokia (Asie). Le Groupe a également connu certaines réductions de collaboration, dont Hewlett Packard, division PSG en publicité sur l'Amérique du Nord, l'Amérique latine et l'Europe.

L'année 2006 a marqué un certain retour à la normale dans le domaine des compétitions de budgets et s'est avérée nettement moins porteuse qu'en 2004 et 2005, en particulier pour les très grosses compétitions à caractère exceptionnel. À cet égard, l'année 2007 semble se positionner à l'inverse comme une année à nouveau intense en matière de *new business*. En janvier seulement, le Groupe a déjà remporté un grand nombre

de victoires telles que Wal-Mart et Fox Entertainment dans le domaine des médias aux États-Unis et Wendy's dans les domaines de la publicité et des médias, ou encore une importante part du budget Coca-Cola en Chine.

9.2 CROISSANCE ORGANIQUE

Lorsque le Groupe compare ses résultats d'une année sur l'autre, il estime l'impact sur le revenu de l'évolution des taux de change, des acquisitions et cessions, et de la croissance organique. La croissance organique, qui représente la croissance du revenu à périmètre et taux de change constants, se calcule comme suit :

- > le revenu de l'année précédente en devise locale est converti en appliquant les taux de change de l'exercice en cours et corrigé des variations de périmètre :
 - pour les entités acquises durant l'année en cours, en ajoutant au revenu de l'année précédente le même revenu que celui de l'année en cours de façon à entièrement neutraliser l'effet des acquisitions ;
 - pour les entités cédées durant l'année en cours, en excluant le revenu de l'année précédente afin que le périmètre de consolidation soit identique sur les deux exercices.
- > le taux de croissance est calculé en rapportant le revenu de l'année en cours au revenu ainsi ajusté de l'année précédente. Voir le tableau ci-dessous pour plus de détails.

Le Groupe estime que l'analyse de la croissance organique du revenu fournit une meilleure appréhension de sa performance et de son évolution que celle du revenu publié car elle permet des comparaisons plus pertinentes entre le revenu de l'exercice en cours et celui des périodes précédentes. De plus, le revenu déterminé à périmètre et taux de change constants constitue également une mesure de performance communément utilisée dans son secteur d'activité.

Le revenu déterminé à périmètre et taux de change constants n'est pas audité et ne constitue pas un instrument de mesure de la performance selon les normes IFRS et peut ne pas être comparable à des données désignées de façon similaire par d'autres entreprises.

en millions d'euros	Total
Revenu 2005	4 127
Éléments engendrant une évolution du revenu (à l'exclusion de la croissance organique) :	
Impact de l'évolution des taux de change	(7)
Autres modifications du périmètre de consolidation	32
Revenu 2005 à taux de change et périmètre constants	4 152
Croissance organique	234
Revenu 2006	4 386

La croissance organique s'élève à 5,6 % en 2006 ; elle est calculée en divisant 234 millions d'euros par 4 152 millions d'euros (revenu de 2005 à taux de change et périmètre constants).

9.3 COMMENTAIRES ET ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS ANNUELS DES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2005 ET 2006

9.3.1 Revenus

Le revenu consolidé de Publicis Groupe en 2006 s'est élevé à 4 386 millions d'euros contre 4 127 millions d'euros en 2005, marquant une augmentation de 6,3 %. Cette progression s'est faite principalement par croissance organique (5,6 %), avec quelques variations de périmètre (principalement des agences spécialisées et des agences implantées dans les pays émergents) (+ 32 millions d'euros), et avec des effets de conversion en euros qui ont été légèrement pénalisants sur la période (- 7 millions d'euros). Le taux de change moyen du dollar US contre l'euro a en effet reculé de 1 % entre 2005 et 2006, avec une inversion de tendance au cours du troisième trimestre.

Le premier trimestre avait permis de réaliser une croissance organique de 6,3 %, le deuxième trimestre a marqué une accélération avec une croissance organique de 7,3 % et le troisième trimestre a affiché une croissance plus faible de 2,6 % qui a constitué un « incident de parcours », tandis que le quatrième trimestre a marqué un rebond avec un taux de croissance organique s'élevant à 6,3 %. Le taux de croissance plus faible au troisième trimestre reflète principalement l'impact de certaines pertes de budgets intervenues fin 2005 et début 2006 en Amérique du Nord, et une politique de sélectivité commerciale en Asie. Cette situation s'est révélée limitée dans le temps avec un bon taux de croissance enregistré au quatrième trimestre.

Revenu par type d'activité

L'évolution de la répartition du revenu du Groupe par type d'activité reflète la stratégie du Groupe consistant à se concentrer sur ses activités à fort potentiel de croissance, et notamment les SAMS. Ainsi, la part des SAMS dans l'activité du Groupe a augmenté en 2006, grâce notamment aux acquisitions des agences spécialisées. Le tableau suivant présente le poids des trois principales catégories d'activité dans le revenu global du Groupe en 2005 et 2006 :

	2006	2005
Publicité traditionnelle	44 %	46 %
SAMS	30 %	28 %
Média	26 %	26 %

Revenu par zone géographique

Les revenus du Groupe en 2006 ont progressé sur l'ensemble des zones géographiques, et surtout dans les pays émergents (Afrique/Moyen-Orient, Amérique latine, Asie-Pacifique et Europe de l'Est) qui ont représenté ensemble 21,0 % du revenu en 2006, contre 20,1 % en 2005.

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu du Groupe par zone géographique en 2005 et 2006 :

en millions d'euros	2006	2005	Variation	
			Global	Organique
Amérique du Nord	1 842	1 763	4,5 %	5,1 %
Europe	1 747	1 647	6,1 %	5,0 %
Asie-Pacifique	471	435	8,3 %	5,3 %
Amérique latine	214	191	12,0 %	9,3 %
Afrique et Moyen-Orient	112	191	23,1 %	20,0 %
Total	4 386	4 127	6,3 %	5,6 %

Les gains de budgets publicitaires de 2005 ont bénéficié à l'ensemble des zones géographiques, tandis que la forte croissance des activités média et communication santé profitait en particulier à l'Amérique du Nord et dans une moindre mesure à l'Europe. La croissance de la zone Amérique du Nord a été plus modérée qu'en 2005, même si elle est demeurée relativement solide, en dépit de l'impact des pertes de budgets de fin 2005 et de début 2006. En revanche, l'Europe a démontré tout au long de l'année 2006 son dynamisme. Enfin, la croissance dans le reste du monde a été plutôt inférieure aux attentes compte tenu du ralentissement d'activité observé dans le courant de l'année en Chine, en Corée et au Brésil.

> Europe

La croissance organique du revenu s'est élevée à 5,0 % sur l'ensemble de l'Europe pour un revenu qui a atteint 1 747 millions d'euros. La plupart des réseaux ont contribué à cette croissance, à l'exception de Leo Burnett dont l'activité a été surtout marquée par quelques pertes ou réductions de budgets, un nombre insuffisant de *new business* et des mouvements d'équipes dirigeantes affectant plusieurs marchés d'Europe continentale. Les réseaux qui ont connu la croissance la plus satisfaisante sont Starcom MediaVest, ZenithOptimedia et PHCG, généralement stimulés par les gains de budgets ou la croissance de certains clients existants. En termes de marchés, la croissance a été la plus vigoureuse au Royaume-Uni, en Allemagne, en Suisse, en Europe du Nord et en Europe de l'Est (notamment en Russie). La France et l'Italie ont connu une croissance moyenne tandis que l'Espagne a été le marché le plus difficile au cours de la période, et s'est inscrit en recul par rapport à 2005.

> Amérique du Nord

La croissance organique a atteint 5,1 % en 2006, plaçant le revenu à 1 842 millions d'euros. La croissance est venue en particulier des activités de conseil et achat média (Publicis Groupe Media), des activités de communication santé, de Saatchi & Saatchi et de The Kaplan Thaler Group, qui ont bénéficié d'importants nouveaux budgets remportés en 2005 ou du dynamisme commercial de certains clients existants. Leo Burnett, dont le redressement s'est poursuivi à toutefois manqué de l'apport de *new business* significatif. Fallon, de son côté, a connu un recul de son activité notamment en raison de la perte de plusieurs budgets importants dont BMW, Dyson et Lee Jeans et des mouvements au sein de son équipe dirigeante. Enfin, Publicis USA a également enregistré un recul important compte tenu de la perte de certains clients (HP, Zales) et de l'absence de nouveaux budgets.

> Reste du Monde

Au total, la croissance organique du reste du monde a été de 8,2 %, se décomposant en 5,3 % pour l'Asie-Pacifique, 9,3 % pour l'Amérique latine et 20,0 % pour l'Afrique et le Moyen-Orient. Le revenu total de cette partie du monde a représenté 797 millions d'euros. Les trois principaux réseaux publicitaires et les deux grands réseaux de conseil et achat média du Groupe ont contribué, à des degrés divers, à ces taux de croissance liés à la fois au *new business* local et au dynamisme de la demande, notamment de clients internationaux. Les taux de croissance les plus élevés ont été notamment enregistrés en Inde, au Mexique, au Venezuela et en Argentine. La croissance asiatique a été relativement décevante en 2006 en raison d'une baisse d'activité en Corée et d'une volonté du Groupe de se montrer plus sélectif dans sa politique commerciale en Chine.

9.3.2 Marge opérationnelle et résultat opérationnel

Marge opérationnelle globale

La marge opérationnelle avant amortissements a connu une progression de 7,2 %, atteignant 820 millions d'euros en 2006 contre 765 millions d'euros en 2005. L'analyse détaillée montre que les charges de personnel ont progressé un peu plus rapidement que le revenu pour atteindre 2 630 millions d'euros en 2006, soit 60 % du revenu, représentant une augmentation de 50 points de base par rapport à 2005. Cette évolution s'explique essentiellement par l'accroissement des effectifs nécessaires pour traiter les nouveaux budgets, l'amélioration qualitative de certaines équipes et des coûts de restructuration. Les effectifs nets du Groupe ont progressé de 3,4 % sur 12 mois pour atteindre 39 939 collaborateurs. En revanche, les autres charges opérationnelles ont vu leur poids relatif dans le revenu reculer de 70 points de base (représentant 21,3 % du revenu en 2006 contre 22,0 % en 2005) et augmentant de 908 millions d'euros en 2005 à 936 millions d'euros en 2006. Au total, la part de l'ensemble des charges opérationnelles (charges de personnel et autres charges opérationnelles) dans le revenu a reculé de 20 points de base entre 2005 et 2006.

Le niveau de dotation aux amortissements de la période (107 millions d'euros) est en recul par rapport à l'année précédente tant en valeur absolue qu'en pourcentage du revenu, représentant 2,4 % du revenu en 2006 contre 2,8 % en 2005. Cette évolution résulte essentiellement d'une meilleure maîtrise des investissements au cours des années précédentes.

La marge opérationnelle a atteint 713 millions d'euros en 2006 contre 649 millions en 2005, soit une progression de 9,9 %. Le taux de marge opérationnelle, c'est-à-dire le ratio marge opérationnelle / revenu, a progressé de 60 points de base, passant de 15,7 % à 16,3 %. Cette progression provient de la baisse du taux d'amortissement et de la réduction du poids

des autres charges opérationnelles, qui ont très largement compensé la progression des frais de personnel. Il convient aussi de noter que cette performance s'est faite dans un contexte d'accroissement des charges liées à la mise en conformité du Groupe avec la loi Sarbanes-Oxley dont le coût a représenté environ 28 millions d'euros (dont environ 50 % étaient de nature non-récurrente).

Marge opérationnelle par zone géographique

En 2006, l'ensemble des zones géographiques a bénéficié de la progression du taux de marge opérationnelle du Groupe :

- › le taux de marge opérationnelle des activités européennes a progressé de plus de 60 points de base en 2006, passant de 250 millions d'euros en 2005 (soit 15,2 % des revenus) à 277 millions d'euros en 2006 (soit 15,9 % des revenus). La progression du taux de marge opérationnelle résulte des programmes de réduction des charges opérationnelles (notamment le Programme Horizon, voir chapitre 6.2) ainsi que de la baisse de la charge d'amortissement en pourcentage du revenu.
- › le taux de marge opérationnelle en Amérique du Nord s'est amélioré en 2006, compte tenu des mêmes facteurs que ceux mentionnés pour l'Europe. La marge opérationnelle en Amérique du Nord s'est élevée à 307 millions d'euros en 2005 (17,4 % des revenus) et à 332 millions d'euros en 2006 (18,0 % des revenus).
- › dans le reste du monde, le Groupe a également réalisé une amélioration du taux de marge opérationnelle significative. La marge opérationnelle a augmenté de 92 millions d'euros en 2005 (12,8 % des revenus) à 104 millions d'euros en 2006 (13,0 % des revenus). Cette progression moindre par rapport aux autres zones s'explique essentiellement par la nécessité, compte tenu de la forte croissance locale, d'augmenter certaines ressources opérationnelles (recrutements, surfaces de bureaux...).

Résultat opérationnel

Après une dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions stables à 22 millions d'euros, une perte de valeur de 31 millions concernant notamment l'agence Johnston & Associates aux États-Unis et l'agence eventive en Autriche et des produits non courants s'élevant à 29 millions d'euros (constitués essentiellement d'une plus-value de cession concernant l'immeuble Saatchi & Saatchi en région parisienne), le résultat opérationnel s'est élevé à 689 millions d'euros en 2006, contre 652 millions l'année précédente, soit une progression de 5,7 %. Rappelons par ailleurs qu'en 2005, le résultat opérationnel incluait notamment les plus-values de cession nettes sur certains actifs de Médias & Régies Europe représentant 87 millions d'euros.

9.3.3 Autres postes du compte de résultat

Le résultat financier, composé du coût de l'endettement financier net et d'autres charges et produits financiers, s'est élevé à (50) millions d'euros en 2006 contre (92) millions d'euros en 2005. Cette très forte réduction de la charge financière nette résulte avant tout d'une augmentation des produits financiers liée au relèvement des taux américains et à l'augmentation de la trésorerie moyenne. Le coût de l'Océane 2018 a également été réduit après l'exercice du put en janvier 2006.

Le taux effectif d'imposition s'est établi à 30,2 % contre 32,0 % en 2005. Ce niveau, qui place le Groupe avec un an d'avance au niveau de l'objectif qu'il s'était fixé pour 2007, reflète la poursuite des effets du programme de réorganisation juridique et fiscale entrepris par le Groupe. La charge d'impôts s'est élevée à 192 millions d'euros en 2006 contre 157 millions d'euros en 2005. Cette augmentation de 22,3 % s'explique par la croissance significative du résultat avant impôt des entreprises consolidées, et par le caractère non-imposable de certaines plus-values de cessions, dont le montant était plus important en 2005 qu'en 2006.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence a atteint le niveau exceptionnel de 22 millions d'euros contre 11 millions en 2005, compte tenu notamment de la contribution d'iSe qui a enregistré (au premier semestre) le résultat de la commercialisation des programmes d'hospitalité de la Coupe du Monde de Football 2006. Début janvier 2007, le Groupe a annoncé, conjointement avec Dentsu, la dissolution de leur filiale commune iSe.

Les intérêts minoritaires se sont élevés à 26 millions d'euros, en léger recul par rapport à 2005.

Au total, le résultat net part du Groupe s'est élevé à 443 millions d'euros en 2006 contre 386 millions en 2005, en progression de 14,8 %.

Le bénéfice net par action courant (tel que défini dans la note 9 des comptes consolidés) s'est élevé à 2,16 euros et à 2,01 euros par action en dilué, marquant des progressions de respectivement 28,6 % et 24,1 %. Le bénéfice par action s'est élevé à 2,11 euros et le bénéfice net par action dilué à 1,97 euros, faisant ressortir des progressions de 15,3 % et 11,9 % respectivement.

9.3.4 Publicis Groupe (Société-mère du Groupe)

Le revenu de Publicis Groupe est composé exclusivement de loyers immobiliers et de *management fees* pour services d'assistance aux filiales du Groupe. Il s'est élevé à 24,4 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 25,9 millions d'euros en 2005. Cette baisse s'explique notamment par la disparition de la redevance Métrobus représentant un montant de 2,1 millions d'euros.

Les produits financiers se sont élevés à 229,1 millions d'euros en 2006 contre 772,7 millions d'euros en 2005. L'important montant de 2005 provenait principalement de dividendes exceptionnels distribués par Publicis USA Holdings pour 304 millions d'euros et par Publicis Groupe Investments BV pour 222 millions d'euros. Une reprise de provisions sur titres Publicis USA Holdings de 87 millions d'euros avait également été comptabilisée en 2005.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 23,8 millions d'euros contre 29,5 millions d'euros l'année précédente, tandis que les charges financières sont passées de 79 millions d'euros en 2005 à 106,8 millions d'euros en 2006 ; cette augmentation a été partiellement compensée par la hausse de certains produits financiers hors dividendes.

Le résultat courant avant impôts s'est élevé à 123,6 millions d'euros en 2006 contre 690,5 millions d'euros l'année précédente. Un résultat exceptionnel net négatif de 180 millions d'euros est constaté dans les comptes de l'exercice 2006, comprenant d'une part une moins-value de 200 millions d'euros sur le rachat de près de 80 % des bons de souscription d'actions émis à l'occasion de l'acquisition de Bcom3 en 2002 et d'autre part une plus-value de cession de 20 millions d'euros concernant l'immeuble Saatchi & Saatchi France situé à Neuilly-sur-Seine. Il se compare à un résultat exceptionnel net négatif de 470 millions d'euros en 2005 lié aux moins-values sur le remboursement anticipé de l'Océane 2018 et aux moins-values sur l'opération de réduction du capital de Publicis USA Holdings et d'apport des titres Publicis USA Holdings à MMS USA Holdings. Après prise en compte d'un crédit d'impôt de 17,3 millions d'euros correspondant au bénéfice d'intégration fiscale du groupe fiscal français, le résultat net de Publicis Groupe, Société-mère du Groupe, s'est élevé à (39) millions d'euros en 2006 contre 254 millions d'euros en 2005.

9.4 UTILISATION DES HYPOTHÈSES ET DES ESTIMATIONS DANS L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

La situation financière et les résultats du Groupe dépendent des méthodes comptables, hypothèses, estimations et jugements retenus lors de l'élaboration des comptes consolidés. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres hypothèses jugées raisonnables au regard des circonstances afin d'évaluer les valeurs à retenir pour les actifs et passifs du Groupe. Les réalisations pourraient néanmoins différer de façon significative des estimations retenues.

Les caractéristiques des principales méthodes comptables, les jugements et autres incertitudes affectant l'application de ces méthodes comptables, ainsi que la sensibilité des résultats aux changements des conditions et hypothèses, sont des facteurs à prendre en compte, au même titre que la lecture détaillée des comptes consolidés et des commentaires sur ces derniers figurant dans le présent chapitre 9. En effet, le Groupe élabore des estimations et des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables ainsi obtenues seront, par définition, rarement égales aux réalisations. Les principales estimations et hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modifications des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur sont décrites ci-après.

Provisions pour créances douteuses

Le risque de non recouvrement des créances clients est estimé au cas par cas et selon l'historique de la relation avec le client, les éventuels retards de paiement observés ainsi que d'autres facteurs tels que les litiges ou la situation du débiteur. Les estimations des provisions pour dépréciation sont révisées dans le cas où l'évolution de la situation diffère des hypothèses et estimations initialement retenues.

Regroupements d'entreprises, dépréciation de l'écart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

En IFRS, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode du coût d'acquisition. Le coût d'une entreprise acquise est alloué aux passifs éventuels et aux passifs assumés ainsi qu'aux actifs acquis, sur la base de leur juste valeur à la date d'acquisition. La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs éventuels et assumés requiert l'utilisation d'estimations et de techniques d'évaluation lorsque les valeurs de marché ne sont pas immédiatement disponibles. Tout écart entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis diminuée de la juste valeur des passifs éventuels et assumés constitue l'écart d'acquisition.

Selon les normes IFRS, des tests de dépréciation des écarts d'acquisition sont réalisés au moins une fois par an ou plus fréquemment si des événements spécifiques indiquent qu'ils ont subi une perte de valeur.

Tout d'abord, le Groupe détermine à quel niveau d'unité de reporting les tests de dépréciation des écarts d'acquisition doivent être effectués. Le choix de niveaux d'unité de reporting différents pourrait affecter la perte de valeur et donc la dépréciation comptabilisée. Les changements dans les activités ou la structure du Groupe pourraient conduire à des modifications des unités de reporting retenus au cours des exercices futurs. Ensuite, afin de déterminer si les écarts d'acquisition doivent faire l'objet d'une dépréciation, le Groupe a recours à des techniques d'évaluation qui nécessitent une estimation de la valeur d'utilité des unités de reporting basée sur des flux futurs actualisés de trésorerie. L'utilisation de différentes hypothèses pour l'estimation des flux de trésorerie et des taux d'actualisation peut affecter le montant de la perte de valeur à comptabiliser.

Les immobilisations incorporelles incluent essentiellement les relations contractuelles avec les clients et les marques. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie (principalement les marques), non soumises à amortissement, font l'objet d'un test de dépréciation similaire à celui retenu pour les écarts d'acquisition (cf. paragraphe précédent). Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie (essentiellement les relations contractuelles avec les clients), soumises à amortissement, donnent lieu à un amortissement selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée allant généralement de 13 à 40 ans. Elles font par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation lorsque les événements ou les circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait être supérieure à leur valeur d'utilité.

Impôts différés

Le Groupe comptabilise les actifs d'impôts différés résultant de reports en avant de déficits fiscaux, et de différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que ces actifs d'impôts différés pourront être recouverts. Cette estimation dépend des estimations de résultats imposables dans les juridictions au sein desquelles ces crédits d'impôts ont été reconnus, et du délai d'utilisation de ces actifs d'impôts différés. Dans l'hypothèse où, au cours des périodes futures, les résultats réels s'écarteraient des estimations, et en fonction des stratégies fiscales mises en place, les actifs d'impôts différés pourraient faire l'objet d'une nouvelle évaluation, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre situation financière et notre résultat net.

Options de souscription ou d'achat d'actions

L'approche de la juste valeur est utilisée pour déterminer la valeur de la rémunération attribuée sous forme d'options de souscription ou d'achat d'actions, conformément à la norme IFRS 2. Le Groupe s'appuie actuellement sur le modèle de valorisation des options Black-Scholes afin de déterminer la valeur des options attribuées. Ce modèle prend en compte différentes hypothèses et estimations comme la durée de vie de l'option, le taux d'intérêt sans risque, la volatilité historique et le rendement attendu. Si la juste valeur avait été déterminée à partir d'hypothèses et estimations différentes, la charge de stock option et donc les résultats auraient pu être différents, l'écart pouvant être significatif. Des informations complémentaires sur les hypothèses et estimations retenues pour le calcul de la charge de stock-option figurent dans la note 28 des comptes consolidés.

Retraites

Pour l'évaluation des obligations du Groupe et la détermination de ses coûts en matière d'engagement de retraite, le Groupe retient des hypothèses sur la rotation des effectifs, la mortalité, l'âge de départ à la retraite, les taux d'actualisation, la rentabilité à long terme attendue des actifs du régime et les augmentations de salaires futures, qui sont généralement mises à jour au début de chaque exercice. Tout écart entre les données réelles et les hypothèses venant modifier les obligations en matière de retraite ainsi que tout changement d'hypothèse est inscrit directement en capitaux propres, selon les modalités prévues par IAS 19. Des informations complémentaires sur les hypothèses et estimations retenues pour le calcul des engagements de retraite figurent dans la note 21 des comptes consolidés.

10 > TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE DU GROUPE ET DESCRIPTION DE CES FLUX DE TRÉSORERIE

Flux de trésorerie

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à 593 millions d'euros en 2006 contre 620 millions en 2005. Le besoin en fonds de roulement n'a pratiquement pas varié en 2006 (légère dégradation de 3 millions d'euros) par rapport à l'année précédente. Cette stabilisation du besoin en fonds de roulement à un niveau satisfaisant, après deux années d'amélioration significative, est le fruit des efforts permanents déployés par le Groupe depuis 2003, dans le cadre du programme Focus on Cash (Le programme Focus on cash est un programme mis en place en 2003 par le Groupe qui a pour objectif de réduire le besoin en fonds de roulement de la Société).

Par ailleurs, 18 millions d'euros ont été consacrés aux restructurations, contre 30 millions d'euros en 2005. L'impôt payé est passé de 167 millions d'euros en 2005 à 229 millions en 2006, augmentation qui découle en grande partie de la croissance des résultats. Les intérêts payés se sont élevés à 85 millions d'euros en 2006 contre 93 millions d'euros en 2005. La baisse s'explique principalement par le paiement en 2005 de la prime de remboursement devenue exigible à l'occasion du remboursement anticipé de l'Océane 2018, dont l'effet a été partiellement compensé par l'augmentation des intérêts. Les intérêts encaissés ont connu une progression notable (74 millions encaissés en 2006 contre 44 millions en 2005), conséquence de l'augmentation des taux d'intérêt et de la trésorerie moyenne disponible ainsi que de l'optimisation de la gestion financière du Groupe.

Les flux nets liés aux opérations d'investissement comprennent les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, les acquisitions nettes d'immobilisations financières et les acquisitions et cessions de filiales. Le montant net des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement correspond à une utilisation de trésorerie de 99 millions d'euros en 2006 contre 41 millions en 2005.

Toutefois, les investissements en immobilisations (nets) ont été limités à 52 millions d'euros contre 68 millions d'euros en 2005, cette réduction étant en partie due à la cession, pour un montant de 33 millions d'euros, de l'immeuble Saatchi & Saatchi à Neuilly-sur-Seine (France).

À l'inverse, les acquisitions de filiales, nettes de cessions, se sont traduites par un solde net négatif de 47 millions d'euros, contre un solde net positif de 27 millions en 2005, dû à la cession en 2005 de participations dans JC Decaux Netherlands, VKM, Sopact, Promomètre et de 33 % de Métrobus, entités détenues par Médias & Régies Europe. Au cours de l'exercice 2006, Publicis Groupe a procédé à l'acquisition de Solutions en Inde, Duval Guillaume en Belgique, Pôle Nord en France, Yorum en Turquie (Yorum, Bold Zone), Moxie Interactive aux États-Unis, Emotion en Asie et Geller Nassis en Israël, à des augmentations de participations et au paiement de dettes sur acquisitions de titres de participations (*earn-outs*) et de dettes sur engagements de rachat de minoritaires (*buy-outs*) dans diverses agences. Les produits de cessions de filiales en 2006 ont porté sur Bensimon Byrne au Canada et Sopact en France.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement comprennent les dividendes versés, la variation des emprunts et les opérations sur les actions propres et bons de souscription d'actions émis par la Société. Les opérations de financement se sont traduites par une utilisation de 350 millions d'euros en 2006 contre une ressource de 220 millions d'euros en 2005. Cela est dû en grande partie au rachat des bons de souscription d'actions pour 200 millions d'euros, au remboursement partiel

de l'Océane 2018 suite à l'exercice partiel du put en janvier 2006 pour 51 millions d'euros (intérêts compris) et au rachat d'actions propres (nets de cessions dans le cadre des plans de stock option) pour 64 millions d'euros.

Le programme de rachat d'actions a porté sur 3 millions d'actions pour l'année 2006 soit 1,5 % du capital et a pour objectif de constituer une réserve pour le nouveau plan de stock-options à long-terme (LTIP) 2006-2008 lancé en août 2006. Les dividendes versés en 2006 se sont élevés à 89 millions d'euros contre 74 millions en 2005. Au total, la position de trésorerie du Groupe nette des soldes créditeurs de banques est restée stable, si l'on compare la situation au 31 décembre 2006 (1 890 millions d'euros) à celle au 31 décembre 2005 (1 885 millions d'euros).

Free cash flow

Le *free cash flow* du Groupe (hors variation du besoin en fonds de roulement) a augmenté de 14 %, passant de 478 millions d'euros en 2005 à 544 millions d'euros en 2006. Le *free cash flow* (hors variation du besoin en fonds de roulement) est égal aux flux de trésorerie générés par l'activité, après déduction des investissements en immobilisations nets et neutralisation de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR). Le *free cash flow* du Groupe (hors variation du besoin en fonds de roulement) est un indicateur utilisé par le Groupe pour mesurer les liquidités provenant de l'activité après prise en compte des investissements en immobilisations, mais avant les opérations d'acquisition ou de cession des participations, et avant les opérations de financement (y compris le financement du besoin en fonds de roulement). Le tableau suivant présente le calcul du *free cash flow* du Groupe (hors variation du besoin en fonds de roulement) en 2005 et 2006 :

en millions d'euros	Au 31 décembre	
	2006	2005
Flux de trésorerie générés par l'activité	593	620
Investissements en immobilisations (nets)	(52)	(68)
Free cash flow	541	552
Neutralisation de la variation du BFR	3	(74)
Free cash flow avant variation du BFR	544	478

10.2 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX ET L'ENDETTEMENT DU GROUPE (À COURT ET À LONG TERME)

Les capitaux propres consolidés part du Groupe sont passés de 2 056 millions d'euros au 31 décembre 2005 à 2 080 millions d'euros au 31 décembre 2006, et les intérêts minoritaires s'élevaient à 27 millions d'euros en 2006 contre 20 millions l'année précédente.

L'endettement financier net est passé de 207 millions d'euros au 31 décembre 2005 à 221 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le tableau suivant présente le calcul de l'endettement financier net du Groupe au 31 décembre 2005 et 2006 :

en millions d'euros	Au 31 décembre	
	2006	2005
Dettes financières (long et court terme)	2 114	2 137
Juste valeur du dérivé sur couverture d'investissement net ⁽¹⁾	25	59
Juste valeur des dérivés sur prêts / emprunts intragroupe ⁽¹⁾	2	(9)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 920)	(1 980)
Endettement financier net	221	207

(1) Présentés en « Autres créances et actifs courants » (voir note 17 des comptes consolidés) et « Autres dettes et passifs courants » (voir note 23 des comptes consolidés)

La dette est restée stable par rapport à son niveau de fin 2005, malgré les décaissements de 200 millions d'euros pour le rachat des bons de souscription d'actions effectué en février 2006 et de 64 millions d'euros consacré au rachat d'actions propres (montant net des produits encaissés lors de la levée des options dans le cadre des plans en cours). Ce résultat a pu être obtenu grâce à la génération d'un flux de trésorerie opérationnel suffisant pour compenser ces importantes sorties de liquidités.

Le niveau de la dette nette moyenne du Groupe s'est avéré également très satisfaisant, passant de 925 millions d'euros en 2005 à 636 millions en 2006, ce qui représente une réduction significative de 289 millions d'euros.

Le ratio Dette nette / fonds propres a été maintenu à 0,10 comme au 31 décembre 2005.

La dette brute du Groupe s'élève à 2 114 millions d'euros au 31 décembre 2006 contre 2 137 millions d'euros au 31 décembre 2005, composée de plus de 90 % d'échéances à plus d'un an et de 52 % d'échéances à plus de cinq ans. (Voir note 22 des comptes consolidés pour un échéancier détaillé des dettes du Groupe).

La dette financière est constituée d'emprunts à taux fixe (55 % de la dette brute hors dettes sur acquisitions de titres de participation et sur engagements de rachats de minoritaires au 31 décembre 2006) dont le taux moyen pour l'année 2006 est de 5,66 % (ce taux tient compte du complément d'intérêts lié à la séparation des emprunts obligataires à option de conversion Oceanes et Oranes entre une partie dettes et une partie capitaux propres). La partie de la dette à taux variable (45 % de la dette au 31 décembre 2006) fait ressortir un taux moyen pour l'année 2006 de 5,58 %.

La dette financière du Groupe est libellée majoritairement en euros et en dollars américains. Compte tenu du *swap* opéré sur l'Eurobond, la décomposition de la dette au 31 décembre par devise est la suivante : 1 024 millions d'euros libellés en euros, 913 millions d'euros libellés en dollars américains, et 177 millions d'euros libellés en autres devises.

Le Groupe a fixé, en décembre 2005, des ratios financiers optimaux appelés à guider la politique financière du Groupe (croissance externe, dividendes...). Ces ratios ont été largement respectés à la clôture de l'exercice comme l'atteste le tableau ci-après :

	ratio optimal	au 31/12/2006	au 31/12/2005
Dette nette moyenne / marge opérationnelle avant amortissement	< 1,50	0,78	1,21
Dette nette / capitaux propres	< 0,5	0,1	0,1
Couverture des intérêts (marge opérationnelle avant amortissement / coût de l'endettement financier net)	> 7	22,8	9,81

10.3 INFORMATION SUR LES CONDITIONS D'EMPRUNT ET LA STRUCTURE DU FINANCEMENT DU GROUPE

Outre ses propres disponibilités, qui s'élèvent à 1 920 millions d'euros au 31 décembre 2006, le Groupe dispose de lignes de crédit mobilisables pour un montant total de 1 546 millions d'euros à cette même date. Ces lignes de crédit incluent un crédit syndiqué multi-devises de 1 035 millions d'euros à échéance décembre 2009.

La gestion de la trésorerie du Groupe a été optimisée par la mise en place, dans les principaux pays, de centres de gestion de trésorerie centralisés (*cash-pooling domestiques*). Une étape supplémentaire a été franchie en 2006 avec la création du *cash-pooling* international en vue de centraliser l'ensemble des liquidités au niveau du Groupe.

Il convient de préciser en outre que la grande majorité des disponibilités est détenue par des filiales situées dans des pays où les fonds sont transférables ou centralisables librement.

Depuis décembre 2005, le Groupe est noté par les deux premières agences internationales Standard & Poor's et Moodys. Après l'annonce de l'acquisition de Digitas, faite le 20 décembre 2006, jour de signature des accords, les notes sont : BBB+ mention *outlook négatif* pour Standard & Poor's et Baa2 mention *stable outlook* pour Moodys.

10.4 INFORMATIONS CONCERNANT TOUTE RESTRICTION À L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUÉ SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPÉRATIONS DU GROUPE

Au 31 décembre 2006, ainsi qu'à la date d'arrêté des comptes, il n'y a ni rating trigger ni financial covenants sur les lignes bancaires court terme, le crédit syndiqué ou les dettes obligataires.

Il convient par ailleurs de noter qu'il n'existe pas de restrictions légales ou économiques susceptibles de limiter ou restreindre de façon significative dans un avenir prévisible les flux financiers vers la Société-mère.

10.5 INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES QUI SERONT NÉCESSAIRES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS VISÉS AUX POINTS 5.2.3 ET 8.1

Compte tenu des disponibilités (1 920 millions d'euros au 31 décembre 2006) d'une part et des lignes bancaires mobilisables (1 546 millions d'euros à la même date) d'autre part, le Groupe dispose des liquidités nécessaires tant pour faire face à son cycle d'exploitation qu'à son plan d'investissement des 12 mois à venir, dont une première étape est l'acquisition de Digitas, payée fin janvier 2007 par utilisation de la trésorerie disponible, pour un montant de 1,3 milliards de dollars.

10.6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan du Groupe incluent notamment les engagements d'investissement décrits au paragraphe 5.2.3 du présent document. La quasi-totalité des autres engagements du Groupe est liée aux contrats de location simple, dont le montant s'est élevé à 1 325 millions d'euros au 31 décembre 2006 (voir la note 24 des comptes consolidés pour une description détaillée des engagements du Groupe, et notamment un échéancier).

10.7 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Voir la note 22 des comptes consolidés, Emprunts et Dettes Financières, Analyse par échéance de remboursement.

11 > RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Les différentes entités composant le Groupe ont mis au point diverses méthodologies d'analyse, d'études (notamment sur le comportement des consommateurs, les évolutions sociologiques) et des outils (logiciels ou systèmes spécifiques) utiles dans leur mission auprès des clients. La majeure partie de ces outils concerne les activités de média-planning de ZenithOptimedia et Starcom MediaVest dans leur recherche des points de contact les plus pertinents pour les cibles de leurs clients, tandis que d'autres sont intégrés au processus de planning stratégique des agences et constituent des piliers du positionnement unique de chaque marque publicitaire. Enfin, certains outils sont appliqués à la gestion numérique des données marketing pour des clients (au sein de l'entité MarketForward). Il convient de préciser que plusieurs de ces outils ont nécessité des investissements pour leur développement ou une coopération avec des sociétés d'études externes. La politique du Groupe en la matière est décrite dans la note 1.2 des comptes consolidés figurant au chapitre 20.

Les principaux outils utilisés dans le domaine publicitaire sont, pour Publicis, Context Analysis et La Holistic Difference ; pour Leo Burnett, Brand Stock ; pour Saatchi & Saatchi, The Strategic Toolkit, Sisomo, Xploring, The Story Brief, Inside Lovemarks (en association avec la société QiQ), Saatchi & Saatchi Ideas SuperStore, ainsi que The Publicis Ideas IQ Protocol (développé par Saatchi & Saatchi pour le Groupe Publicis). Dans le domaine du conseil média, ZenithOptimedia utilise les gammes d'outils Zoom et Touchpoints et Starcom MediaVest utilise, entre autres, Tardiis, Innovest, Media Pathways, Battlefield, Market Contact Audit (sous la licence accordée par la société Integration), Passion Groups, Contact Destinations, Intent Tracker/Modeler, Captivation Blueprint, IPXact et Map. Enfin, MarketForward commercialise auprès de ses clients les systèmes Siren et BrandGuard.

Les marques utilisées dans la conduite des affaires du Groupe sont détenues par Publicis Groupe ou par ses filiales. Aucun actif nécessaire à l'activité du Groupe n'est détenu par des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

12 > INFORMATION SUR LES TENDANCES

Les tendances développées ci-dessous ne constituent pas des prévisions ou des estimations du bénéfice au sens du Règlement Européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 pris en application de la Directive 2003/71/00 du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003.

L'année 2007 démarre sous de bons auspices pour les activités de communication dans la plupart des zones géographiques, y compris en Europe, où la croissance se consolide. Publicis Groupe devrait bénéficier de cet environnement favorable, de la croissance de ses clients, du *new business* engrangé en 2006 et surtout au début de 2007. La croissance organique sur l'année devrait profiter d'un niveau d'activité combiné en Europe et en Amérique du Nord comparable à celui de 2006 et à une meilleure performance dans les marchés émergents. Le taux de marge opérationnelle du Groupe, hors Digitas, devrait également progresser sur l'ensemble de l'année, tandis que les efforts de réduction de la dette nette moyenne se poursuivront. Enfin, le Groupe devrait en priorité utiliser les liquidités générées par l'activité pour accélérer le rythme des acquisitions ciblées, notamment dans le domaine des SAMS et dans les marchés émergents ou réaliser une nouvelle progression du dividende. L'intégration de Digitas, effective depuis le 25 janvier 2007, devrait conduire à des réorganisations administratives dont le coût sera compensé par les effets positifs attendus.

Parallèlement à la poursuite de sa croissance externe ciblée, le Groupe s'est fixé comme objectif le respect d'une structure de son bilan exprimée par ses ratios financiers optima :

> Dette nette moyenne / marge opérationnelle avant amortissements inférieure à 1,5 ;

> Dette nette de fin d'année / capitaux propres inférieure à 0,5 et couverture des intérêts supérieure à 7 fois la marge opérationnelle avant amortissements.

13 > PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La Société ne communique pas de prévisions ni d'estimations de bénéfice.

14 > ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1 MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La Société est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance sont désignés collectivement dans le présent document par le terme « mandataires sociaux ».

Membres du Directoire

Monsieur Maurice Lévy

Président du Directoire

Date de première nomination : 27 novembre 1987

Date du dernier renouvellement de mandat : 1^{er} janvier 2004

Date de fin de mandat : 31 décembre 2007

Maurice Lévy a rejoint la Société en 1971 en tant que responsable des systèmes de gestion de données et des technologies de l'information de la Société.

Il a été nommé Secrétaire Général, en 1973, Directeur Général, en 1977, puis Président Directeur Général, en 1981, de la société Publicis Conseil. Il est devenu Vice-Président de la Société en 1986 puis Président du Directoire en 1988.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Président Directeur Général

Publicis Conseil SA (France)

Membre du Conseil de Surveillance

Médias & Régies Europe SA (France)

Deutsche Bank

Chairman & CEO

Publicis USA Holdings, Inc. (États-Unis)

Director

Fallon Group, Inc. (États-Unis)
MMS USA Holding, Inc. (États-Unis)
Publicis Canada, Inc.

Président

Palais de Tokyo, site de création contemporaine
(Association Loi 1901) (France)

Mandats hors Groupe au cours des 5 dernières années :
Président du Palais de Tokyo, site de création contemporaine
(association loi 1901), et membre du Conseil de Surveillance
de Deutsche Bank.

Monsieur Bertrand Siquier**Membre du Directoire**

Date de première nomination : 17 juin 1999
Date du dernier renouvellement de mandat : 1^{er} janvier 2004
Date de fin de mandat : 31 décembre 2007

Bertrand Siquier a été analyste financier à la banque
de Neuflyze Schlumberger & Mallet de 1967 à 1969. Il a rejoint
le département Gestion de comptes clients de la Société en 1969.
Au cours de sa carrière au sein de la Société, Bertrand Siquier
a participé à la gestion de plusieurs des plus importants comptes
clients de la Société. Il a exercé les fonctions de Directeur
Général Adjoint et de coordinateur international de Publicis
Intermarco Farner de 1974 à 1979, date à laquelle il est devenu
Deputy Managing Director de l'agence londonienne de la Société.
Il a rejoint le Conseil d'administration de Publicis Conseil en 1982
et y a exercé ses fonctions jusqu'à sa nomination aux fonctions
de Vice-Président de Publicis Communication en 1988.
Il est membre du Directoire de la Société depuis 1999.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil
de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Président

Multi Market Services France Holdings SAS (France)

Administrateur

Publicis Technology SA (France)
Publicis Constellation SA (France)
Gantois SA (France)
HM Editions (France)
Gaumont (France)

Chairman

Zone Iletisim Hizmetleri AS (Turquie)

Director

Publicis Canada, Inc.
Multi Market Services Limited (Royaume-Uni)
Publicis Hellas Advertising (Grèce)
Publicis Graphics Group Holding (Luxembourg)
Publicis Communication Limited (Nouvelle-Zélande)
Publicis Mojo Limited (Nouvelle Zélande)
Publicis Comunicacion Espana, SA (Espagne)
Publicis Publicidade LDA (Espagne)
Publicis Sp. z.o.o. (Pologne)
Publicis Graphics Group Holding SA (Luxembourg)
Publicis Wet Desert Sdn Bhd (Malaisie)
Publicis Communication (Pty) Limited (Afrique du Sud)
Publicis Srl (Italie)

Vice Chairman

Bold Iletisim Tasarimlari Pazarlama ve Danismanlik
Hizmetleri Sanayi ve Ticaret AS (Turquie)
Allmedia Medya Planlama Satinalama Danismanlik ve
Pazarlama AS (Turquie)
Yorum Tanitim Basim ve Yayin Hizmetleri AS (Turquie)

Deputy Chairman

iSe International Sports and Entertainment AG (Suisse)

Représentant permanent de Publicis Groupe

Publicis Finance Services SA (France)

Représentant permanent de Multi Market Services France Holdings

Leo Burnett SAS (France)
Quomodo SAS (France)
Marcel SNC (France)

Mandats hors Groupe au cours des 5 dernières années :
administrateur de Gantois SA, HM Editions et Gaumont.

Monsieur Kevin Roberts**Membre du Directoire**

Date de première nomination : 14 septembre 2000
Date du dernier renouvellement de mandat : 1^{er} janvier 2004
Date de fin de mandat : 31 décembre 2007

Kevin Roberts a rejoint la société Cordiant Plc en tant
qu'administrateur en 1997. En 1999, il est devenu *Chief Executive
Officer* de Saatchi & Saatchi. Kevin Roberts a également
exercé les fonctions de directeur marketing du groupe de
Procter & Gamble, qu'il a quitté en 1982 pour devenir
Président de Pepsi-Cola pour la région Moyen-Orient. En 1987,
il a été nommé Président de Pepsi-Cola Canada. Il est devenu
Chief Operating Officer et administrateur de Lion Nathan Limited
en 1999. Il est actuellement administrateur et *President* de
Saatchi & Saatchi Worldwide, Inc. aux États-Unis.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil
de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Chairman et CEO

Saatchi & Saatchi Worldwide, Inc. (États-Unis)

Director

Saatchi & Saatchi Compton Worldwide, Inc. (États-Unis)

Saatchi & Saatchi North America, Inc. (États-Unis)

Rowland Communications Worldwide, Inc. (États-Unis)

Thomson Murray, Inc. (États-Unis)

Red Rose Limited (Nouvelle-Zélande)

Red Rose Charitable Services Limited (Nouvelle-Zélande)

NZ Edge.com Holding Limited (Nouvelle-Zélande)

USA Rugby (États-Unis)

Mandats hors Groupe au cours des 5 dernières années :

administrateur de Lion Nathan Plc, New Zealand Rugby Football Union, North Harbour Rugby Football Union, ThompsonMurray, Inc., Red Rose Limited et Red Rose Charitable Services Limited.

Monsieur Jack Klues

Membre du Directoire

Date de première nomination : 7 décembre 2004

(effet au 1^{er} janvier 2005)

Date de fin de mandat : 31 décembre 2007

Jack Klues a été *Chief Executive Officer* de Starcom MediaVest Group jusqu'à sa nomination, en 2005, au poste de Président de Publicis Groupe Media, dont il a été un des fondateurs. Publicis Groupe Media a été constitué en 2004 pour surveiller et diriger notre réseau média composé de SMG et ZenithOptimedia. Il a débuté sa carrière en 1977 au sein du département Leo Burnett Media. Par la suite, il a été nommé membre du *Board of Directors* de Leo Burnett Company avant de lancer Starcom Worldwide en 1998. Il a ensuite présidé la nouvelle société pour exercer ensuite les fonctions de *Chief Executive Officer* de SMG après l'acquisition de Bcom3.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Administrateur

Starcom Worldwide SA (France)

Director

Starcom Worldwide SA de CV (Mexique)

Chairman

Publicis Groupe Media

Mandats hors Groupe au cours des 5 dernières années :

Director de Starlink Services, Inc. et de Relay, Inc.

Madame Claudine Bienaimé

Membre du Directoire

Date de première nomination : 1^{er} janvier 2004

Date de fin de mandat : 31 décembre 2007

Claudine Bienaimé a occupé diverses fonctions au sein du Groupe depuis 1966, y compris celles de Secrétaire Général de Publicis Conseil et de Président de Publicis Centre Média. Elle est Secrétaire Général de la Société depuis 2001.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Président

Publicis Groupe Services SAS (France)

Administrateur

Publicis Conseil SA (France)

Médiasystem SA (France) *

Solange Stricker MS&L France SA (France)

Groupe ZenithOptimedia SA (France)

Gévelot SA (France)

P. C. M. Pompes SA (France)

Gévelot Extrusion SA (France)

Gurtner SA (France)

Représentant permanent de Publicis Groupe

Publicis Technology SA (France)

Représentant permanent de Publicis Conseil

Publicis Finance Services SA (France)

Publicis EtNous SA (France)

Carré Noir SA (France) *

Re:Sources France SAS (France)

Loeb & Associés SA (France)

World Advertising Movies SA (France)

Publicis Constellation SA (France)

Director

Publicis Groupe Investissements BV (Pays-Bas)

Publicis Holdings BV (Pays-Bas)

Publicis Groupe Holdings BV (Pays-Bas)

D'Arcy Masius Benton & Bowles, Inc (États-Unis)

US International Holding Company, Inc (États-Unis)

Secrétaire Général

Publicis Groupe SA (France)

Membre du Comité de Direction

Multi Market Services France Holdings SAS (France)

Président Directeur Général

Société Immobilière du Boisdormant SA (France)

Directeur Général Délégué

Rosclodan SA (France)
Sopofam SA (France)
SCI Presbourg Étoile (France)

Président du Comité d'Audit

Gévelot SA (France)

* Mandat arrivé à son terme au cours de l'année 2006

Mandats hors Groupe au cours des 5 dernières années :
Président Directeur Général de la Société Immobilière
du Boisdormant SA ; administrateur de Gévelot SA,
P.C.M. Pompes SA, Gévelot Extrusion SA, Gurtner SA ;
Directeur Général Délégué de Rosclodan SA et Sopofam SA
et Gérant de la SCI Presbourg Étoile.

Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de quinze membres dont la liste figure ci-après. Les règles en matière de gouvernement d'entreprise et les critères d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance adoptés par la Société sont détaillés au chapitre 16.3.1 « Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ».

Le règlement intérieur a repris les critères d'indépendance qui avaient été définis lors du Conseil de Surveillance du 9 mars 2004. Compte tenu de la dissociation au sein de la Société des fonctions de direction et de contrôle, et de la structure capitalistique, il a paru pertinent au Conseil de Surveillance de considérer comme critères d'indépendance les éléments suivants :

- > ne pas être salarié du Groupe, ou mandataire social d'une filiale, ou proche parent d'un mandataire social ;
- > ne pas être de façon significative en relation d'affaires avec la Société en qualité de client ou de fournisseur ;
- > ne pas avoir de lien familial ou d'affaires avec un des Commissaires aux comptes de la Société.

Membres du Conseil de Surveillance

Madame Elisabeth Badinter

Présidente

Membre du Conseil de Surveillance, nommée Présidente le 29 avril 1996
Date de première nomination : 27 novembre 1987
Date du dernier renouvellement de mandat : 7 juin 2006
Date de fin de mandat : 30 juin 2012

Elisabeth Badinter est philosophe, auteur de nombreux essais, et a enseigné à l'École Polytechnique. Elle a rejoint le Conseil de Surveillance de la Société en 1987 et le préside depuis 1996.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : Elisabeth Badinter est la fille du fondateur de Publicis Groupe, Marcel Bleustein-Blanchet, la mère de Simon Badinter et la tante de Sophie Dulac.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Présidente du Conseil de Surveillance

Médias & Régies Europe SA (France)

Ecrivain

Membre du Comité de Nomination et de Rémunération

Publicis Groupe SA (France)

Mandat hors Groupe au cours des 5 dernières années : aucun.

Madame Sophie Dulac

Vice-Présidente

Membre du Conseil de Surveillance, nommée Vice-Présidente le 17 juin 1999

Date de première nomination : 25 juin 1998

Date du dernier renouvellement de mandat : 8 juin 2004

Date de fin de mandat : 30 juin 2010

Après avoir créé et dirigé un cabinet de conseil en recrutement, Sophie Dulac préside depuis 2001 la société d'exploitation de salles de cinéma Les Écrans de Paris. Elle dirige également les sociétés Sophie Dulac Productions (production de films) et Sophie Dulac Distribution (distribution de films).

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : Sophie Dulac est la petite-fille de Marcel Bleustein-Blanchet, fondateur de Publicis Groupe, et la nièce d'Elisabeth Badinter.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Présidente du Conseil d'administration

Les Écrans de Paris SA (France)

Gérante

Sophie Dulac Productions SARL (France)

Sophie Dulac Distribution SARL (France)

Présidente

Association Paris Tout Court (France)

Mandats hors Groupe au cours des 5 dernières années : mandats énumérés ci-dessus ainsi que celui de Vice-Présidente du Conseil d'administration de CIM de Montmartre SA.

Monsieur Michel Halpérin

Membre du Conseil de Surveillance

Date de première nomination : 2 mars 2006

Date de fin de mandat : 30 juin 2008

Michel Halpérin a été Président du Grand Conseil de Genève (Suisse). Il a exercé les fonctions, en tant qu'avocat, de membre du Conseil de l'Ordre, puis de Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Genève. Michel Halpérin a exercé les fonctions de député du parti libéral au sein du Grand Conseil de l'État de Genève ;

il a présidé le groupe libéral au sein du Grand Conseil et a exercé les fonctions de Vice-Président du Grand Conseil. Il a siégé, au sein du Parlement genevois, dans les commissions fiscales, de l'économie, de l'aménagement ainsi que dans les commissions judiciaire, législative et des Droits de l'Homme qu'il a présidées. Michel Halpérin est actuellement Vice-Président de BNP Paribas (Suisse) et préside nombre d'organisations à but non lucratif et a contribué à un grand nombre de projets.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Président

Human Rights Watch, Comité International de Genève
Amis Suisses de l'Université Ben Gourion du Néguev

Vice-Président du Conseil d'administration

BNP PARIBAS SA (Suisse)

Membre du Conseil

Fondation Genève Place Financière
Marc Rich Holding & Co GMBH (Suisse)

Mandats hors Groupe au cours des 5 dernières années : mandats énumérés ci-dessus ainsi que ceux de Vice-Président du Grand Conseil de l'État de Genève et de Président du Grand Conseil de l'État de Genève.

Monsieur Michel David-Weill

Membre du Conseil de Surveillance

Date de première nomination : 21 juin 1990
Date du dernier renouvellement de mandat : 18 juin 2002
Date de fin de mandat : 30 juin 2008

Michel David-Weill a occupé différents postes de direction au sein du groupe Lazard qu'il a rejoint en 1961. Entre autres, il a été Chairman de Lazard LLC, Président Directeur Général de Lazard Frères Banque SA, Président et Associé Gérant de Maison Lazard SAS jusqu'au mois de mai 2005. Il est actuellement Président du Conseil de Surveillance d'Eurazeo SA, et administrateur et Président du Comité de Rémunérations et de Nominations du Groupe Danone.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Président

Malesherbes SAS (France)

Président du Conseil de Surveillance

Eurazeo SA (France)

Administrateur

Groupe Danone SA (France)

Gérant liquidateur

BCNA SNC (France)*

Gérant

Parteman SNC (France)

Associé Commandité et Gérant

Partena SCS (France)

Président du Comité des Rémunérations et du Comité de Nominations

Groupe Danone SA (France)

Membre du Comité d'Audit

Publicis Groupe SA (France)

* Mandat arrivé à son terme au cours de l'année 2006

Mandats hors Groupe au cours des 5 dernières années : mandats énumérés ci-dessus (à l'exception de membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA) ainsi que ceux de *Chairman* de La France Participation, Président Directeur Général de Lazard Frères Banque SA, Président de Rue Impériale SA et de Lazard Frères SAS, *Managing Director* de Lazard Brothers & CO. Ltd et de Lazard Bank Ltd, Administrateur de IFIL Spa, de Euralux, d'I.T.T. Industries, Inc. et de The Dannon Company, Inc., Chairman de Lazard LLC, Président de Maison Lazard SAS, Administrateur de Fonds Partenaires-Gestion et de Lazard Frères Banque, *Managing Director* de Lazard Frères & CO LLC, Associé Gérant de Lazard Frères SAS et de Maison Lazard SAS et Gérant de Parteger SNC et de Partemiel.

Monsieur Henri-Calixte Suaudeau

Membre du Conseil de Surveillance

Date de première nomination : 27 novembre 1987
Date du dernier renouvellement de mandat : 7 juin 2006
Date de fin de mandat : 30 juin 2012

Henri-Calixte Suaudeau a rejoint le Groupe en 1989 et est actuellement administrateur de Publicis Conseil, après avoir occupé plusieurs fonctions de direction au sein du Groupe, dont celle de Président de l'activité Drugstores jusqu'en 1999. Il a occupé la fonction de Directeur du département immobilier de 1997 à 2004. Avant 1989, il a été administrateur de biens et expert en évaluation d'immeubles auprès de juridictions françaises.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Administrateur

Publicis Conseil SA (France)

Membre du Comité de Nomination et de Rémunération

Publicis Groupe SA (France)

Mandat hors Groupe au cours des 5 dernières années : aucun.

Mademoiselle Monique Bercault

Membre du Conseil de Surveillance

Date de première nomination : 25 juin 1998

Date du dernier renouvellement de mandat : 8 juin 2004

Date de fin de mandat : 30 juin 2010

Monique Bercault est Conseiller technique auprès du Président du Directoire de Médias & Régies Europe. Elle a exercé diverses fonctions, dont celle de responsable des ressources humaines au sein de Médias & Régies Europe.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Conseiller Technique auprès du Président du Directoire de Médias & Régies Europe.

Mandat hors Groupe au cours des 5 dernières années : aucun.

Madame Hélène Ploix

Membre du Conseil de Surveillance

Date de première nomination : 25 juin 1998

Date du dernier renouvellement de mandat : 8 juin 2004

Date de fin de mandat : 30 juin 2010

Hélène Ploix est Présidente de Pechel Industries Partenaires, gestionnaire de la société d'investissement Pechel Industries SAS dont elle est Présidente depuis 1997 et gestionnaire de FCPR Pechel Industries II. Elle a exercé précédemment diverses fonctions de direction en particulier à la BIMP, à la Caisse des Dépôts et Consignations, à la Caisse Autonome de Refinancement, a été Conseiller auprès du Premier Ministre et administrateur au FMI et à la Banque Mondiale et Présidente de CDC Participations.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Président

Pechel Industries SAS (France)

Pechel Industries Partenaires SAS (France)

Pechel Services SAS (France)

Administrateur

Lafarge SA (France)

BNP Paribas SA (France)

Boots Alliance Plc (Royaume-Uni)

Ferring SA (Suisse)

Représentant permanent de Pechel Industries

Aquarelle.com Group SA (France)

Quinette Gallay SA (France)

CVBG-Dourthe Kressman SA (France)

Xiring SA (France)*

CAE International CS (France)

Représentant permanent de Pechel Industries Partenaires

SVP Management et Participations SA France)

Gérant

Hélène Ploix EURL (France)

Hélène Marie Joseph EURL (France)

Membre du Comité d'Audit

Publicis Groupe SA (France)

* Mandat arrivé à son terme au cours de l'année 2006

Mandats hors Groupe au cours des 5 dernières années : mandats énumérés ci-dessus (à l'exception de membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA) ainsi que ceux d'administrateur de HRF 6 SA, de représentant permanent de Pechel Industries dans Financière d'Or SA, Histoire d'Or SA, CoSpirit SA, Panorant SA, IDM SA, Holding Nelson SAS, Créations Nelson SA, Homerider Systems SA et Vice-Présidente de CAE International SA.

Monsieur Gérard Worms

Membre du Conseil de Surveillance

Date de première nomination : 25 juin 1998

Date du dernier renouvellement de mandat : 8 juin 2004

Date de fin de mandat : 30 juin 2010

Président du Comité d'Audit

Gérard Worms a commencé sa carrière en qualité de Conseiller technique au sein de la fonction publique française. Après avoir occupé diverses responsabilités à la Société Générale de Belgique, chez Rhône-Poulenc et dans le groupe Hachette, il est devenu Associé Gérant de Rothschild & Cie Banque et de Rothschild & Cie SCS. Il a notamment été, entre 1990 et 1995, Président Directeur Général de la Compagnie de Suez et de la Banque Indosuez. De 1995 à 1999, il a présidé le Conseil des Commanditaires de Rothschild et Cie Banque (Paris).

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Vice Chairman

Rothschild Europe (Pays-Bas)

Président

S.G.I.M. SA (France)*

Administrateur

Editions Atlas SAS (France)

Cofide SA (Italie)

Membre du Conseil de Surveillance

Métropole Télévision SA (France)

Médias & Régies Europe SA (France)

Paris-Orléans SA (France)

SIACI SA (France)

Censeur

Ondéo Degrémont SA (France)

* Mandat arrivé à son terme au cours de l'année 2006

Mandats hors Groupe au cours des 5 dernières années : mandats énumérés ci-dessus, à l'exception des deux mandats de membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA et de Médias & Régies Europe, ainsi que ceux d'Associé Gérant Rothschild & Cie Banque et Associé Gérant Commandité Rothschild & Cie.

Monsieur Amaury de Seze**Membre du Conseil de Surveillance**

Date de première nomination : 25 juin 1998

Date du dernier renouvellement de mandat : 8 juin 2004

Date de fin de mandat : 30 juin 2010

Amaury de Seze est Président de PAI Partners. Il a exercé de nombreuses responsabilités au sein de diverses grandes entreprises et a notamment occupé plusieurs postes de direction au sein du groupe Volvo : il a été désigné *General Manager* de Volvo France en 1981 et a occupé les fonctions de Président de 1986 à 1993. Entre 1991 et 1993, il a également présidé les opérations européennes de Volvo et a exercé les fonctions de Senior Vice-Président de Volvo AB et de membre du comité exécutif du Groupe Volvo (Volvo AB). Il a été administrateur de La Poste, Schneider, le Groupe Sema, le Groupe Bruxelles Lambert, Poliet, Clemessy, Compagnie de Fives Lille et Eiffage, entre autres.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Président du Conseil de Surveillance

PAI Partners SAS (France)

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Carrefour SA (France)

Membre du Conseil de Surveillance

Gras Savoye SCA (France)

Chairman

PAI Partners UK Ltd (Royaume-Uni)

Administrateur

Eiffage SA (France)

Erbé SA (Belgique)

Gepeco SA (France)

Groupe Bruxelles Lambert SA (Belgique)

Groupe Industriel Marcel Dassault SA (France)

PAI Europe III General Partner NC (Guernesey)

PAI Europe IV General Partner NC (Guernesey)

PAI Europe IV UK General Partner Ltd (Royaume-Uni)

PAI Partners Srl (Italie)

SAECO Spa (Italie)

Power Corporation du Canada Ltd. (Canada)

Pargesa SA (Suisse)

Vivarte SA (France)

Novalis SAS (France)

Novasaur SAS (France)

Mandats hors Groupe au cours des 5 dernières années : mandats énumérés ci-dessus (à l'exception de membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA) ainsi que ceux de Président de Financière PAI SAS, de Financière PAI Partners SAS et Cobepa SA et d'Administrateur de GIB SA, de NHG SAS, Sagal SA, UGC SA, United Biscuits Holding Ltd., Coparex International SA, Paribas Santé SA et de Sema SA.

Monsieur Simon Badinter**Membre du Conseil de Surveillance**

Date de première nomination : 17 juin 1999

Date du dernier renouvellement de mandat : 1^{er} juin 2005

Date de fin de mandat : 30 juin 2011

Simon Badinter est Président du Directoire de Médias & Régies Europe, entité qu'il a rejoint en 1991 et au sein de laquelle il a exercé diverses responsabilités.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : Simon Badinter est le fils d'Elisabeth Badinter.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Chairman & CEO

Médias & Régies America, Inc. (États-Unis)

Président et CEO

Omni Media Cleveland, Inc. (États-Unis)

Président

Gestion Omni Media, Inc. (Canada)

Président du Directoire

Médias & Régies Europe SA (France)

Représentant permanent de Médias & Régies Europe

R.P.T.P - Métrobus Publicité SA (France)

Mediavision et Jean Mineur SA (France)

Member of the Board

Onspot Digital Network (États-Unis)

Co-General Manager

Onspot Digital Network (États-Unis)

Mandat hors Groupe au cours des 5 dernières années : aucun.

Monsieur Michel Cicurel

Membre du Conseil de Surveillance

Date de première nomination : 17 juin 1999

Date du dernier renouvellement de mandat : 8 juin 2004

Date de fin de mandat : 30 juin 2010

Président du Comité de Nomination et de Rémunération

Michel Cicurel est Président du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque et de la Compagnie Financière Saint-Honoré. Sa carrière l'a conduit à exercer des responsabilités notamment au Ministère des Finances (Trésor), à la Compagnie Bancaire, au sein de la Banque Cortal, de la Banque Dumenil-Leble, au sein du groupe Danone ainsi que chez Cerus.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Président du Directoire

La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA (France)

Compagnie Financière Saint-Honoré SA (France)

Président du Conseil d'administration

ERS SA (France)

Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie)

Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie)

Président du Conseil de Surveillance

Edmond de Rothschild Multi Management SAS (France)

Administrateur

Banque Privée Edmond de Rothschild SA (Suisse)

Edmond de Rothschild Limited (Royaume-Uni)

La Compagnie Financière Holding Edmond et Benjamin de Rothschild SA (Suisse)

La Compagnie Benjamin de Rothschild SA (Suisse)

Bouygues Telecom SA

Cdb Web Tech (Italie)

Société Générale SA

Rexecode (Association)

Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque

Edmond de Rothschild Asset Management SA (France)

Edmond de Rothschild Corporate Finance SA (France)

Edmond de Rothschild Financial Services (France)

Equity Vision SA (France)

Assurances et Conseils Saint-Honoré SA (France)

Membre du Conseil des Commanditaires

Rothschild & Compagnie Banque SCS (France)

Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré

Cogifrance SA (France)

Censeur

Paris-Orléans SA (France)

Mandats hors Groupe au cours des 5 dernières années : mandats énumérés ci-dessus (à l'exception de membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA) ainsi que ceux d'administrateur de la Banque de Gestion Edmond de Rothschild Monaco, Bolloré Investissement SA, de Cir International, de Président du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Private Equity Partners SAS et ceux de représentant permanent de Mobility Benefits, FCC, Compagnie de Conseils des Assurances Saint-Honoré, de la Financière Savoisiennaise au Conseil de SERF (BFM), de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque au Conseil de Edmond de Rothschild Multi Management.

Monsieur Felix George Rohatyn

Membre du Conseil de Surveillance

Date de première nomination : 14 juin 2001

Date de fin de mandat : 30 juin 2007

Felix George Rohatyn est *Chief Executive Officer* de Rohatyn Associates LLC. Il a exercé les fonctions d'Associé Gérant de Lazard Frère and Company. Il a rejoint Lazard Frères en 1948 pour y devenir associé en 1961. Précédemment Ambassadeur des États-Unis en France entre 1997 et 2000, il a également été membre du *Board of Governors* of the New York Stock Exchange de 1968 à 1972 et Chairman de Municipal Assistance Corporation of the City of New York de 1975 à 1993.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Président

Rohatyn Associates LLC (États-Unis)

Lehman Brothers' International Advisory Committees

Membre du Conseil de Surveillance

Lagardère Groupe SA (France)

Administrateur

LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SA (France)

Rothschilds Continuation Holdings AG (Suisse)*

French American Foundation (États-Unis)

Trustee and Vice-Chairman

Carnegie Hall (États-Unis)

Trustee

Center for Strategic and International Studies

(CSIS) (États-Unis)

Trustee Board

Middlebury College (États-Unis)

Member

Council on Foreign Relations (États-Unis)

* Mandat arrivé à son terme au cours de l'année 2006

Mandats hors Groupe au cours des 5 dernières années : mandats énumérés ci-dessus (à l'exception de membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA) ainsi que ceux d'administrateur de Suez SA, Fiat Spa et de Comcast Corporation et de Trustee du Center for Strategic and International Studies.

Madame Léone Meyer**Membre du Conseil de Surveillance**

Date de nomination : 7 juin 2006

Date de fin de mandat : 30 juin 2012

Depuis 2005, Léone Meyer est Président de Phison Capital, société financière et d'investissement. Entre 1998 et 2005, elle a exercé au sein du Groupe Galerie Lafayette plusieurs mandats : Présidente et membre du Conseil de Surveillance des Galeries Lafayette SA, Présidente de Sogefin, membre du Comité de Surveillance du BHV et administrateur de Cofinoga, de Lafayette Services-Laser et de Monoprix. Elle a été également membre du Conseil de Surveillance de Casino de 2000 à 2003.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Présidente

Phison Capital

Mandats hors Groupe au cours des 5 dernières années : le mandat ci-dessus (à l'exception de membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA) ainsi que ceux de Présidente et membre du Conseil de Surveillance des Galeries Lafayette SA, Présidente de Sogefin, membre du Comité de Surveillance du BHV et administrateur de Cofinoga, de Lafayette Services-Laser et de Monoprix ainsi que membre du Conseil de Surveillance de Casino.

Monsieur Yutaka Narita**Membre du Conseil de Surveillance**

Date de première nomination : 18 juin 2002

Date de fin de mandat : 30 juin 2008

Yutaka Narita est *Principal Advisor* de Dentsu, Inc. depuis 2004. Entré chez Dentsu, Inc. en 1953, il y a occupé plusieurs postes de direction et notamment à partir de 1971, au sein du département Journaux et Magazines et plus tard au sein du département *Account Services* de Dentsu. Il a ensuite rejoint le Conseil d'administration de Dentsu en 1981 puis a exercé les fonctions de *Managing Director* de 1983 à 1989 pour être ensuite promu *Senior Managing Director*. En 1993, il est devenu le 9^e Président de Dentsu, Inc. et a occupé ensuite le poste de Chairman et de Chief Executive Officer de 2002 à 2004.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

Principal Advisor

Dentsu, Inc.

Chairman

Japan Advertising Agencies Association

Japan Audit Bureau of Circulations

Dentsu Communication Institute, Inc.

Executive Director

FM Japan Ltd.*

Member of the Foundation Board

Institute for Management Development

Membre

Chambre de Commerce et d'Industrie Française au Japon

Conseil stratégique pour l'attractivité de la France

Professeur émérite

Université de Pékin

* Mandat arrivé à son terme au cours de l'année 2006

Mandats hors Groupe au cours des 5 dernières années : tous les mandats ci-dessus, à l'exception du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA.

Monsieur Tateo Mataka**Membre du Conseil de Surveillance**

Date de première nomination : 9 septembre 2004

Date de fin de mandat : 30 juin 2008

Tateo Mataka est *President* et *Chief Executive Officer* de Dentsu, Inc. depuis 2004. Entré chez Dentsu, Inc. en 1962, il y a exercé de nombreuses fonctions de direction avant de rejoindre le Conseil d'administration en 1993 en tant que *Managing Director* de la division Journaux et Magazines, puis en tant que *Senior Managing Director* du département *Account Services*. Nommé *Executive Vice President* en 1999, il est devenu le 10^e Président de Dentsu, Inc. en 2002.

Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance : aucun.

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2006 :

President & CEO

Dentsu, Inc.

Vice President

Japan Marketing Association, International Advertising

Association Japan Chapter

Comité d'organisation des championnats du monde

d'athlétisme IAAF en 2007

Member of Controlling Committee

Japan Advertising Agencies Association*

President

Japan Advertising Agencies Association

Membre

Nippon Academy Award Association

Chambre de Commerce et d'Industrie de Tokyo

Administrateur

Tokyo Broadcasting System Television, Inc.

Broadcasting System of Niigata, Inc.

Shinetsu Broadcasting Corporation Ltd.

External Director

Television Nishinippon Corporation

Senior Corporate Advisor

Iwate Broadcasting Co., Ltd.

* Mandat arrivé à son terme au cours de l'année 2006

Mandats hors Groupe au cours des 5 dernières années : tous les mandats ci-dessus, à l'exception de celui de membre du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe SA.

Au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la Société :

- > aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée contre un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe,
- > aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- > aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires ou des organismes professionnels.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de quinze membres dont la liste figure ci-dessus (voir chapitre 14.1). Les règles en matière de gouvernement d'entreprise et les critères d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance adoptés par la Société sont détaillés au chapitre 16.3.1.

Le règlement intérieur a repris les critères d'indépendance qui avaient été définis lors du Conseil de Surveillance du 9 mars 2004. Compte tenu de la dissociation dans la Société des fonctions de direction et de contrôle et de la structure capitalistique, il a paru pertinent au Conseil de Surveillance de considérer comme critères d'indépendance les éléments suivants :

- > ne pas être salarié du Groupe ou mandataire social d'une filiale ou proche parent d'un mandataire social ;
- > ne pas être de façon significative en relation d'affaires avec la Société en qualité de client ou de fournisseur ;
- > ne pas avoir de lien familial ou d'affaires avec un des Commissaires aux comptes de la Société.

Hormis les éléments indiqués ci-dessus ainsi qu'au chapitre 19, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de liens familiaux ni de conflits potentiels entre les intérêts des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la Société et leurs devoirs à l'égard de la Société. Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu par la Société ou ses filiales avec des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la Société qui donnerait droit à l'attribution d'avantages à la cessation de leurs fonctions ni aucune convention conclue entre la Société, ses filiales et ces personnes, autres que ceux décrits aux chapitres 15.1 et 19. Sauf s'il en est précisé autrement dans le chapitre 19, aucune désignation d'un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'a été effectuée en application d'un engagement souscrit envers un actionnaire majeur, un client ou un fournisseur de la Société.

15 > RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

15.1 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

La rémunération totale incluant les avantages de toute nature versée durant l'exercice clos le 31 décembre 2006 à chaque

mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article 233-16 du Code de commerce est indiquée ci-après. Cette rémunération comprenant, pour certains mandataires sociaux, une partie fixe et une partie variable, le montant de la partie fixe incluse dans la rémunération totale est signalé. La rémunération globale est exprimée en euros. Les montants indiqués sont les montants bruts avant prélèvements sociaux et fiscaux.

Rémunérations (en euros) versées durant l'exercice 2006 (montants bruts avant prélèvements sociaux et fiscaux)

	Rémunération brute totale 2006 dont :	Partie fixe	Partie variable ⁽¹⁾	Jetons de présence ⁽¹⁰⁾	Avantages en nature ⁽¹¹⁾	Rémunération brute totale 2005 dont :	Partie fixe
Membres du Directoire							
Maurice Lévy ⁽⁷⁾	3 300 000	900 000	2 400 000			3 060 430	800 080
Claudine Bienaimé ⁽⁶⁾	463 200	180 000	283 200			300 000	120 000
Jack Klues ⁽¹⁾	1 831 252	797 210	1 020 429		13 613	1 608 439	643 688
Kevin Roberts ⁽¹⁾⁽⁸⁾	3 647 994	797 210	2 833 284		17 500	2 561 550	804 610
Bertrand Siquier	661 953	400 000	261 953			577 440	327 440
Membres du Conseil de Surveillance							
Elisabeth Badinter	227 939	182 939		45 000		222 939	182 939
Sophie Dulac	20 000			20 000		15 000	
Robert Badinter ⁽²⁾	20 000			20 000		15 000	
Michel David-Weill	35 000			35 000		10 000	
Henri-Calixte Suaudeau	45 000			45 000		40 000	
Monique Bercault	25 000			25 000		20 000	
Hélène Ploix	55 000			55 000		45 000	
Gérard Worms	55 000			55 000		45 000	
Amaury de Seze	15 000			15 000		10 000	
Simon Badinter ⁽¹⁾⁽⁹⁾	344 956	153 064	163 464	20 000	8 428	322 520	154 485
Michel Cicurel	45 000			45 000		30 000	
Robert L. Seelert ⁽¹⁾⁽³⁾	299 724	239 163		20 000	40 561	290 543	241 383
Felix G. Rohatyn	10 000			10 000		15 000	
Yutaka Narita	20 000			20 000		20 000	
Tateo Matak	15 000			15 000		5 000	
Fumio Oshima	-	-	-	-	-	10 000	
Michel Halpérin ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-
Léone Meyer ⁽⁵⁾	-	-	-	-	-	-	-
Total	11 137 018	3 649 586	6 962 330	445 000	80 102	9 223 861	3 274 625

(1) Rémunération déterminée et versée en dollars US. La conversion en euros est effectuée au cours moyen de 1\$ = 0,79721 € en 2006 et de 1\$ = 0,80461 € en 2005.

(2) Fin de mandat le 2 mars 2006.

(3) Fin de mandat le 7 juin 2006.

(4) Nomination à compter du 2 mars 2006.

(5) Nomination à compter du 7 juin 2006.

(6) La partie variable 2006 inclut une prime de fidélité (3 200 euros) versée selon l'usage du Groupe en France au 40^e anniversaire de la date d'entrée dans le Groupe.

(7) La partie fixe 2006 inclut 100 000 euros dus au 31 décembre 2006, versés en 2007.

(8) La partie variable inclut un versement annuel de pension conformément au contrat.

(9) Critère de la partie variable : évolution des résultats de Médias & Régies Europe.

(10) Montant versé en 2006 au titre de l'exercice 2005 (sous réserve des notes (6) et (8)).

(11) Les avantages en nature correspondant aux facilités d'utilisation d'un véhicule de fonction ne sont pas mentionnés lorsqu'ils représentent un montant négligeable.

Les conditions de collaboration des membres du Directoire sont fixées par le Conseil de Surveillance après qu'il ait entendu les recommandations du Comité de Rémunération. La rémunération annuelle des membres du Directoire comporte une partie fixe (salaire et avantages en nature), et une partie variable, définie par référence au salaire fixe. Le montant de la partie variable (« bonus ») est fonction de la performance annuelle et de l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, liés aux résultats de la Société ; le niveau d'atteinte des objectifs est évalué par le Comité de Rémunération à l'issue de l'exercice. La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est donc déterminée et versée au cours de l'exercice suivant.

Les principaux critères de détermination de la rémunération variable des membres du Directoire pour les exercices 2005 et 2006 ont été les suivants :

- > Monsieur Maurice Lévy : la croissance organique du revenu, et le taux de résultat net du Groupe, comparés à ceux des trois premiers groupes mondiaux de communication ; la consolidation des nouvelles structures de management et la poursuite du déploiement du Groupe ;
- > Monsieur Kevin Roberts : la croissance du résultat opérationnel de Saatchi & Saatchi, par rapport au budget et aux objectifs. Au bonus annuel au titre de 2005 et 2006 s'ajoute un versement annuel de pension en application d'engagements pris lors de l'acquisition de Saatchi & Saatchi, qui ont été repris dans le contrat en cours décrit plus loin ;
- > Monsieur Jack Klues : la croissance du résultat opérationnel de Publicis Groupe Media, par rapport au budget et aux objectifs ;

> Monsieur Bertrand Siguier : l'atteinte d'objectifs qualitatifs, dans les secteurs qui lui sont confiés (partenariat avec Dentsu, marketing sportif, développement des activités du Groupe en Afrique, notamment) ;

> Madame Claudine Bienaimé : l'atteinte d'objectifs qualitatifs dans ses fonctions de Secrétaire Général du Groupe.

Dans le cadre de l'enveloppe globale maximum des jetons de présence votée par l'Assemblée générale des actionnaires, il a été versé en 2006 à chacun des membres du Conseil de Surveillance un montant de 5 000 euros pour chacune des réunions à laquelle il a assisté en 2005. Un montant de 5 000 euros a été versé à chacun des membres du Comité d'Audit et du Comité de Nomination et de Rémunération pour chacune des réunions à laquelle il a assisté en 2005.

Montant des rémunérations dues au titre de l'exercice 2006

Le 27 février 2007, après avoir entendu les recommandations du Comité de Rémunération, le Conseil de Surveillance a fixé comme suit la rémunération variable à verser en 2007 aux membres du Directoire au titre de l'exercice 2006 : Monsieur Maurice Lévy : 2 700 000 euros ; Monsieur Kevin Roberts : 1 800 000 \$; Monsieur Jack Klues : 1 500 000 \$; Monsieur Bertrand Siguier : 350 000 euros ; Madame Claudine Bienaimé : 300 000 euros.

Il en résulte que la rémunération brute des membres du Directoire au titre de l'année 2006, comparée à celle au titre de l'année 2005, est la suivante :

Rémunérations (en euros) au titre des exercices 2006 et 2005 (montants bruts avant prélèvements sociaux et fiscaux)

	Total au titre de 2006 dont :	Partie fixe	Partie Variable	Avantages en nature ⁽⁴⁾	Total au titre de 2005 dont :	Partie fixe	Partie variable	Avantages en nature ⁽⁴⁾
Membres du Directoire								
Maurice Lévy	3 600 000	900 000	2 700 000		3 200 080	800 080	2 400 000	
Claudine Bienaimé ⁽²⁾	483 200	180 000	303 200		400 000	120 000	280 000	
Jack Klues ⁽¹⁾	2 006 638	797 210	1 195 815	13 613	1 676 210	643 688	1 020 429	12 093
Kevin Roberts ⁽¹⁾⁽³⁾	3 169 668	797 210	2 354 958	17 500	3 661 704	804 610	2 833 284	23 810
Bertrand Siguier	750 000	400 000	350 000		589 393	327 440	261 953	

(1) Rémunération déterminée et versée en dollars US. La conversion en euros est effectuée au cours moyen de 1 \$ = 0,79721 € en 2006 et de 1 \$ = 0,80461 € en 2005.

(2) La partie variable 2006 inclut une prime de fidélité (3 200 euros) versée selon l'usage du Groupe en France au 40^e anniversaire de la date d'entrée dans le Groupe.

(3) La partie variable inclut un versement annuel de pension conformément au contrat.

(4) Les avantages en nature correspondant aux facilités d'utilisation d'un véhicule de fonction ne sont pas mentionnés lorsqu'ils représentent un montant négligeable.

Les fonctions opérationnelles de Messieurs Kevin Roberts, Jack Klues et Robert L. Seelert font l'objet de contrats conclus avec les filiales considérées, dont les principaux termes sont les suivants :

› Le contrat conclu pour la période 2005-2008 avec Monsieur Roberts (ainsi qu'un autre contrat lié au premier conclu avec une société de *consulting* détenue par Monsieur Roberts) prévoit que s'il est mis fin du fait de la Société au contrat avant son terme normal et dans certaines circonstances, sous certaines conditions, la Société pourrait être amenée à lui verser une somme égale au total de : 120 % de son salaire fixe annuel, le coût annuel des avantages divers dont il bénéficie et le montant annuel maximum du bonus auquel il pourrait avoir droit. Par ailleurs, à la fin du contrat et sous certaines conditions, il sera dû à Monsieur Roberts un bonus différé calculé sur la base de 200 000 dollars par année de collaboration effective à partir du 1^{er} janvier 2005.

De plus, sur la période 2005-2009, en lieu et place de contrats de retraite complémentaire prévus lors de l'acquisition de Saatchi & Saatchi, l'engagement a été pris de verser à Monsieur Roberts une rente annuelle payée comptant sur la période 2005-2009 pour un montant total maximum de 6 133 000 dollars. Sur ce total, une somme de 3 825 000 dollars est directement conditionnée à sa présence dans le Groupe sur la période octobre 2005-décembre 2008, et pourrait être réduite *pro rata-temporis* dans le cas où Monsieur Roberts quitterait le Groupe avant la fin de cette période.

› Le contrat conclu avec Monsieur Klues prenant effet le 1^{er} juillet 2004 prévoit que s'il est mis fin du fait de la Société au contrat dans certaines circonstances, la Société pourrait être amenée à lui verser une somme égale à sa rémunération totale annuelle (salaire fixe et bonus de base).

› Le contrat conclu avec Monsieur Seelert (dont le mandat au Conseil de Surveillance est arrivé à échéance le 7 juin 2006) prévoit qu'à la cessation de ses fonctions de *President* de Saatchi & Saatchi North America, il aura droit à une somme calculée sur la base de 6,25 % de la rémunération qui lui aura été versée depuis septembre 2002.

Dans le cadre de la fixation des conditions de rémunération de Monsieur Maurice Lévy à compter de 2003, le Conseil de Surveillance a décidé d'une rémunération complémentaire conditionnelle de Monsieur Lévy qui ne sera versée qu'à la cessation de ses fonctions de *Président* du Directoire de la Société et en échange d'un engagement de présence d'au moins sept années et demi à partir du 1^{er} janvier 2003 et d'une obligation de non concurrence de trois ans. La rémunération conditionnelle différée sera égale au total cumulé des rémunérations variables (ou bonus) qu'il aura acquises pendant la période écoulée depuis le 1^{er} janvier 2003.

15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNÉES OU CONSTATÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU SES FILIALES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Voir la note 29 des comptes consolidés au chapitre 20.

La charge totale constatée au compte de résultat consolidé du Groupe en 2006 au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme des personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice clos, membres du Conseil de Surveillance et du Directoire, s'élève à 5 millions d'euros.

Par ailleurs, le montant global provisionné au 31 décembre 2006 au titre de ces avantages s'élève à 20 millions d'euros. Ce montant était de 16 millions d'euros au 31 décembre 2005 et de 18 millions d'euros au 31 décembre 2004.

16 > FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

16.1 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Voir les chapitres 15.1 et 19 sur ce point.

16.2 INFORMATIONS SUR LE COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION ET SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil de Surveillance a mis en place un Comité de Nomination et de Rémunération et un Comité d'Audit.

Comité de Nomination et de Rémunération

En application de l'article 16 II, dernier alinéa des statuts de la Société, il est institué par les articles 6 et suivants du Règlement intérieur du Conseil de Surveillance, un Comité de Nomination et de Rémunération qui rapporte au Conseil de Surveillance. Il est composé au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres personnes physiques membres du Conseil de Surveillance, désignés par celui-ci. Il peut s'adjoindre à titre exceptionnel ou permanent un consultant externe dont il fixe la rémunération.

Les membres du Comité de Nomination et de Rémunération sont désignés pour la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance et peuvent être rééligibles dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 13 des statuts. Le Comité de Nomination et de Rémunération élit en son sein un Président qui dirige les travaux du Comité et qui en rend compte au Conseil de Surveillance.

Les membres du Comité de Nomination et de Rémunération sont révocables *ad nutum* par le Conseil de Surveillance, sans qu'il soit besoin de justifier la révocation. La nomination comme la révocation sont communiquées par lettre simple adressée à l'ensemble des membres du Comité. La moitié au moins des membres du Comité de Nomination et de Rémunération doit être présente pour délibérer valablement. Un membre ne peut se faire représenter.

Le Comité de Nomination et de Rémunération est composé depuis le mois de juillet 2005 de Madame Elisabeth Badinter, Monsieur Michel Cicurel, membre indépendant et Président de ce Comité, et de Monsieur Henri-Calixte Suaudeau. Monsieur Gérard Pédraglio a été nommé par le Comité en qualité d'expert permanent.

Le montant des jetons de présence qui est alloué aux membres du Comité de Nomination et de Rémunération, pour chacune des réunions du Comité à laquelle ils participent, est fixé par le Conseil de Surveillance dans le cadre du montant global maximum annuel des jetons de présence alloués à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale des actionnaires.

La mission du Comité auprès du Conseil de Surveillance est la suivante :

1) en ce qui concerne les nominations :

- > proposer au Conseil de Surveillance les candidatures en vue de la cooptation ou de la nomination des mandataires sociaux de Publicis Groupe SA par le Conseil de Surveillance ou par l'Assemblée Générale ;
- > suivre l'évolution des dirigeants des principales filiales ou réseaux du Groupe.

2) en ce qui concerne les rémunérations :

- > proposer au Conseil de Surveillance la rémunération des mandataires sociaux ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ou de tout instrument similaire, et le montant des jetons de présence soumis à la décision de l'Assemblée Générale ;
- > examiner les conditions de rémunération des dirigeants des principales filiales du Groupe et formuler, auprès du Directoire, ses avis et recommandations correspondants ;
- > d'une manière générale, examiner et valider les politiques générales du Directoire en matière de rémunération, et d'attribution d'options ou de tout instrument similaire.

Le Comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2006 en présence de la totalité de ses membres et a régulièrement rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance.

Le Comité a examiné l'évolution de la composition du Conseil de Surveillance. Il a formulé ses recommandations en ce qui concerne le renouvellement des mandats arrivés à échéance, ainsi que la cooptation ou la nomination de nouveaux membres.

Le Comité a examiné la rémunération de chacun des mandataires sociaux et en particulier celle des membres du Directoire. Il a contrôlé l'application des règles de fixation de la partie variable et formulé ses recommandations sur le montant de celle-ci en fonction des performances réalisées. Le Conseil de Surveillance a approuvé ces recommandations. Le Comité a proposé au Conseil de Surveillance une modification de la rémunération du Président et de deux membres du Directoire qui prendrait effet rétroactivement à partir de 2006. Le Conseil de Surveillance a approuvé les recommandations du Comité.

Le Comité a examiné la rémunération des dirigeants des principales filiales ou réseaux du Groupe, et plus généralement les systèmes de rémunération incitative en vigueur pour les cadres de haut niveau dans le Groupe. D'une manière générale, la partie variable de la rémunération est liée à la performance annuelle et dépend de l'atteinte de résultats ou d'objectifs individuels ou définis à l'échelle de l'entité considérée, selon des modalités multiples liées à l'histoire et aux décisions propres de ces entités. Suivant la recommandation du Comité, l'harmonisation des systèmes a été poursuivie avec la mise en place, à partir de 2006, d'un nouveau système de calcul des enveloppes globales de bonus (*bonus pools*) à l'échelle des réseaux. Les *bonus pools* sont calculés pour chaque réseau en fonction de la performance propre du réseau et de la performance d'ensemble du Groupe. Le Comité a validé les principes, et examiné la première application de ce nouveau système pour la détermination des *bonus pools* relatifs à l'année 2006.

Le Comité a examiné les résultats du plan d'options 2003-2005, dit « LTIP », qui est arrivé à son terme. Sauf dans quelques cas où l'exercice des options dépend de la réalisation d'objectifs individuels spécifiques, le nombre d'options qui peut être exercé par chaque bénéficiaire (sur le nombre total d'options qui lui a été attribué) a été calculé en fonction de la réalisation par le Groupe d'objectifs généraux. Le calcul a été contrôlé par un cabinet d'audit indépendant. Le Comité a examiné le résultat du calcul, et contrôlé en particulier le nombre d'options exerçable par les membres du Directoire.

Le Comité a examiné les projets d'attribution d'options en 2006. Concernant les attributions en faveur de membres du Directoire, il a émis ses recommandations, qui ont reçu l'approbation du Conseil de Surveillance. À une exception près, les attributions décidées en 2006 ont été réalisées dans le cadre d'un nouveau Plan d'*Incentive* à Long Terme (« LTIP II ») mis en place à l'échelle du Groupe. Conformément aux règles de ce Plan, il s'agit d'options conditionnelles, dont l'exercice dépendra de la réalisation d'objectifs de résultats généraux au niveau du Groupe, sur l'ensemble de la période 2006-2008. Le prix d'exercice est fixé conformément aux règles légales et ne comporte pas de décote.

Le Comité poursuit sa réflexion sur les systèmes de récompense et de fidélisation des collaborateurs du Groupe, en intégrant dans ses réflexions les opportunités récemment offertes par la loi notamment en matière d'attribution d'actions gratuites, avec l'objectif que ces systèmes soient compétitifs sur le marché, tout en alignant l'intérêt des bénéficiaires avec ceux des actionnaires du Groupe et en minimisant le coût pour le Groupe.

Comité de Nomination et Comité de Rémunération

À la fin de l'année 2006, sur la recommandation du Comité, le Conseil de Surveillance a décidé de transférer les attributions du Comité à deux Comités distincts et spécialisés, l'un (présidé par Madame Elisabeth Badinter), traitant des questions de nomination, l'autre (présidé par Monsieur Michel Cicurel), traitant des questions de rémunération. Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 27 février 2007 a adopté la nouvelle version de son règlement intérieur prenant en compte cette modification.

Lors de cette même réunion, le Conseil de Surveillance a décidé de modifier et d'élargir la composition des deux Comités, avec la nomination de deux nouveaux membres. Cette composition est désormais la suivante :

- > Comité de Nomination : Madame Elisabeth Badinter en qualité de Présidente, Madame Léone Meyer, Monsieur Michel Cicurel, Monsieur Henri-Calixte Suaudeau ;
- > Comité de Rémunération : Monsieur Michel Cicurel en qualité de Président, Madame Elisabeth Badinter, Monsieur Amaury de Seze. Monsieur Gérard Pédraglio a été désigné en qualité d'expert permanent auprès du Comité.

Comité d'Audit

En application de l'article 16 II, dernier alinéa, des statuts de la Société, il est institué par les articles 5 et suivants du Règlement intérieur du Conseil de Surveillance, un Comité d'Audit qui rapporte au Conseil de Surveillance. Il est composé au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres du Conseil de Surveillance indépendants, désignés par celui-ci. Il peut s'adjoindre à titre exceptionnel ou permanent un consultant externe dont il fixe la rémunération. Les membres sont choisis pour leur compétence et leur expertise dans le domaine d'intervention du Comité. Ils sont désignés pour la durée de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance et peuvent être rééligibles dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 13 des statuts. Le Comité d'Audit élit en son sein un président qui dirige les travaux du Comité et en rend compte au Conseil de Surveillance. Les membres du Comité d'Audit sont révocables *ad nutum* par le Conseil de Surveillance, sans qu'il soit besoin de justifier la révocation. La nomination comme la révocation sont communiquées par lettre simple adressée à l'ensemble des membres du Comité. La rémunération des membres du Comité d'Audit est fixée par l'Assemblée Générale.

Le Comité d'Audit est composé de Monsieur Gérard Worms, Président, Madame Héléne Ploix, et Monsieur Michel David-Weill ; Monsieur Jean-Paul Morin a été désigné par le Comité en qualité d'expert permanent. Tous les membres du Comité sont considérés comme membres indépendants.

Le Comité a pour rôle de superviser l'organisation et la mise en œuvre du contrôle interne du Groupe dans le but de s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes, de la qualité des procédures financières, ainsi que de la mise en œuvre des recommandations faites par les auditeurs externes. Il donne son opinion sur les budgets consacrés à l'audit externe du Groupe.

Le Comité s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2006 avec un taux de participation de 95 %.

Le Comité a entendu, lors de chacune de ces réunions, le responsable de l'audit interne sur l'avancement de ses travaux en matière d'audit interne et de mise en œuvre d'environnements de contrôle ainsi que sur les problèmes rencontrés.

La Direction financière du Groupe a présenté au Comité d'Audit les comptes préalablement à leur soumission au Conseil de Surveillance.

Le Comité a recueilli l'avis des Commissaires aux comptes sur la fiabilité des comptes hors la présence du Directeur financier et de la Direction Générale.

Enfin, il a arrêté tant avec les Commissaires aux comptes qu'avec les auditeurs internes le plan d'audit pour l'exercice à venir.

Lors de chaque Conseil de Surveillance examinant les comptes, le Président du Comité a fait part au Conseil de l'opinion du Comité sur la qualité des chiffres présentés.

Le 15 février 2007, avant la réunion du Directoire sur l'arrêté des comptes, le Comité a examiné les comptes de l'exercice 2006, entendu le Directeur financier et le responsable de l'audit interne. Il a également entendu les Commissaires aux comptes hors la présence des membres de la Direction.

Le Comité a constaté que les services comptables ont continué à améliorer le calendrier de clôture des comptes et la qualité du suivi des informations.

Le Comité a également constaté que les Commissaires aux comptes ne formulaient pas de réserve ni d'observation sur l'arrêté des comptes consolidés. Il a examiné l'ensemble des sujets importants tels que l'utilisation des provisions constituées lors de l'acquisition de Bcom3, les provisions pour pension, les impairment tests et autres postes appelant une attention particulière. Le Comité a été en mesure d'indiquer au Conseil de Surveillance qu'il n'avait pas d'observation à formuler.

Lors de chacune de ses réunions, le Comité d'Audit a fait le point sur l'avancement des travaux de mise en conformité du Groupe avec la loi Sarbanes-Oxley.

S'agissant de l'audit interne, le Comité a constaté qu'en 2006 la majeure partie des ressources de l'audit interne a été affectée au projet Sarbanes-Oxley. Cependant, le Comité a aussi pu constater que toutes les missions d'audit interne urgentes avaient été systématiquement confiées à des cabinets extérieurs de manière à ne laisser aucun sujet d'audit interne urgent sans investigation. C'est ainsi qu'au cours du dernier trimestre 2006, cinq missions d'audit interne ont été sous-traitées.

Le Comité constate que la poursuite du programme de simplification des structures juridiques et de réduction des entités ayant notamment pour but d'améliorer l'efficacité du contrôle interne s'est traduite par la suppression de 90 entités en 2006. Le Comité a pris bonne note de la continuation de ce programme en 2007 et les années suivantes.

16.3 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Au titre de mes fonctions de Présidente du Conseil de Surveillance et conformément à l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce, je dois vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein de notre Groupe.

16.3.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Depuis le 27 novembre 1987, Publicis Groupe SA a adopté le mode d'administration à Directoire et Conseil de Surveillance, permettant de dissocier les pouvoirs de gestion de ceux de contrôle et d'instaurer un véritable équilibre des pouvoirs. Le Directoire est l'instance collégiale décisionnaire de la Société. Toutefois les statuts prévoient que, pour les opérations visées aux alinéas 13 à 16 de l'article 12 des statuts de la Société, l'assentiment préalable du Conseil de Surveillance est nécessaire. Ces opérations recouvrent notamment les créations de filiales, les prises et cessions de participations, les achats et ventes d'immeubles ainsi que les emprunts, prêts ou avances qui excèdent 5 % des capitaux propres de la Société.

Ces dispositions sont reprises dans le Règlement intérieur adopté par le Conseil de Surveillance le 29 mars 2005, au même titre que des règles fondamentales comme celles touchant à l'indépendance des membres du Conseil, aux conflits d'intérêt, à la confidentialité. Le Règlement fixe également les modalités de fonctionnement du Conseil et ses relations avec le Directoire. Dans le cadre de la prévention des délits d'initié, les règles restrictives établies par le Directoire à l'intention des initiés permanents du Groupe quant aux périodes autorisées pour les opérations sur les titres de la Société s'appliquent au premier chef aux membres du Conseil de Surveillance.

En 2006, le Conseil de Surveillance était composé de 15 membres, dont plus d'un tiers répondent aux critères d'indépendance prévus par le document commun MEDEF-AFEP d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, et tels que transposés dans le Règlement intérieur. Le Conseil délibère en français et une équipe d'interprètes en japonais et en anglais est à la disposition des membres qui le souhaitent. Il s'est réuni 7 fois au cours de l'année avec un taux

d'assiduité de 82 %. La durée moyenne des réunions est proche de quatre heures. Les documents nécessaires à l'examen des points à l'ordre du jour parviennent normalement aux membres du Conseil une semaine à l'avance ; le Directoire est à la disposition de tout membre du Conseil qui souhaiterait des éclaircissements ou des informations complémentaires. Afin de faciliter la participation des membres, notamment ceux résidant à l'étranger, le Conseil de Surveillance a prévu dans son Règlement intérieur la possibilité pour un ou plusieurs membres de participer aux réunions du Conseil par visioconférence.

Le Conseil de Surveillance a effectué lors de sa réunion du 27 février 2007 une auto-évaluation de ses travaux, dont il a examiné la synthèse et tiré les enseignements.

Deux Comités spécialisés ont été constitués au cours de l'exercice 2000 pour aider le Conseil de Surveillance dans l'accomplissement de ses missions et améliorer ainsi le gouvernement d'entreprise au sein du Groupe. Les règles de fonctionnement de ces deux Comités ont été précisées dans le Règlement Intérieur.

Comité de Nomination et de Rémunération

Le Comité de Nomination et de Rémunération est composé depuis le mois de juillet 2005 de Monsieur Michel Cicurel, Président de ce Comité, Madame Elisabeth Badinter, Monsieur Henri-Calixte Suaudeau. Monsieur Gérard Pédraglio a été nommé par le Comité en qualité d'expert permanent. Le Comité a pour rôle principal d'examiner et proposer la nomination et la rémunération des mandataires sociaux de notre Société, et de valider les politiques générales du Groupe en matière de rémunération et d'attribution d'options ou de tout instrument similaire. Le Comité de Nomination et de Rémunération s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2006 en présence de la totalité de ses membres. Le Conseil de Surveillance a entendu les recommandations de ce Comité sur les rémunérations des membres du Directoire, ainsi que sur le renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance qui viennent à expiration lors de la présente Assemblée. Les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits dans le rapport de gestion⁽¹⁾, ainsi que dans le rapport 20-F qui sera déposé aux États-Unis, relatifs à l'exercice 2006.

(1) Les informations du rapport de gestion relatives aux rémunérations des mandataires sociaux sont reprises à la section 15.1 du présent document de référence.

Le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 7 décembre 2006, sur la recommandation du Comité, a décidé de transférer les attributions du Comité de Nomination et de Rémunération à deux Comités distincts et spécialisés. Lors de sa réunion du 27 février 2007, il a adopté la nouvelle version de son Règlement intérieur prenant en compte cette modification et a défini comme suit la composition des deux Comités, avec la nomination de deux nouveaux membres indépendants :

- > Comité de Nomination : Madame Elisabeth Badinter, Présidente de ce Comité, Madame Léone Meyer, Monsieur Michel Cicurel, Monsieur Henri-Calixte Suaudeau ;
- > Comité de Rémunération : Monsieur Michel Cicurel, Président de ce Comité, Madame Elisabeth Badinter, Monsieur Amaury de Seze, Monsieur Gérard Pédraglio étant expert permanent.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé depuis le mois de juillet 2005 de Monsieur Gérard Worms, Président de ce Comité, Madame Hélène Ploix, Monsieur Michel David-Weill - Monsieur Jean-Paul Morin étant désigné par le Comité en qualité d'expert permanent. Le Comité supervise l'organisation et la mise en œuvre de l'audit du Groupe, veille à la qualité de son contrôle interne et s'assure de la régularité et de la sincérité des comptes. Il suit la mise en œuvre des recommandations faites par les auditeurs externes et donne son opinion sur les budgets consacrés à l'audit externe du Groupe.

Le Comité d'Audit s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2006 avec un taux d'assiduité de 95 %. Le Conseil de Surveillance a entendu le Comité d'Audit qui a émis son opinion sur l'arrêté des comptes, et plus généralement sur les procédures de contrôle interne qui font l'objet de la seconde partie de ce rapport. Le Comité d'Audit a donné son avis sur la sélection de l'un des deux Commissaires aux comptes, pour la période 2007-2012.

16.3.2 Procédures de contrôle interne au sein du Groupe

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de la loi de sécurité financière (notamment le rapport de l'AMF du 18 janvier 2006), et sachant que le Groupe est soumis, du fait de la cotation de Publicis Groupe au New York Stock Exchange, à la loi Sarbanes-Oxley (section 404) depuis l'exercice 2006, le Groupe a poursuivi cette année le renforcement de son système de contrôle interne, ainsi que les travaux de mise en conformité avec la loi Sarbanes-Oxley.

Le Directoire m'a périodiquement tenue informée du développement et de l'avancement des efforts accomplis en matière d'amélioration des procédures de contrôle interne au sein du Groupe.

Organisation générale du contrôle interne

Le Groupe a retenu comme référentiel le COSO (*Committee of Sponsoring Organisation of the Treadway Commission*), dont il résulte notamment que la responsabilité du contrôle interne est exercée à tous les niveaux de la hiérarchie. On rappelle qu'il ne peut cependant fournir une garantie absolue d'élimination ou de maîtrise totale des risques d'erreur ou de fraudes. Ces risques sont décrits dans le document de référence établi pour l'exercice 2006. La démarche choisie est celle préconisée par la loi Sarbanes-Oxley. Elle est retenue pour respecter une obligation légale américaine mais elle est également perçue comme un moyen essentiel d'harmoniser et renforcer l'ensemble des contrôles internes au sein du Groupe.

Procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable

Ces procédures, décrites dans les rapports précédents, ont en 2006 connu les évolutions suivantes :

- > mise à jour en octobre 2006 des *Publicis Corporate Policies*. Les principales modifications ont porté sur la définition plus précise et l'élargissement de la liste des collaborateurs-clés, dont les conditions de collaboration et l'évolution sont suivies au niveau du Groupe, et le renforcement des liens de rattachement fonctionnel entre les directeurs financiers des réseaux et le directeur financier du Groupe ;
- > poursuite de la mise en place des Centres de Services Partagés. Ces Centres sont la clé de voûte des fonctions support : comptabilité, trésorerie, fiscalité, technologies de l'information, juridique, gestion des ressources humaines, achats, immobilier, assurances. Ils constituent un élément de contrôle essentiel, indépendant des réseaux, reportant aux services centraux du Siège. En 2006, ces Centres, déployés dans 14 pays, ont permis de couvrir plus de 80 % des revenus du Groupe. Ils ont vocation à avoir une couverture multi-pays, à caractère régional. Dans les petits pays émergents, une version simplifiée des Centres de Services Partagés permet la mise en commun progressive des fonctions de support de plusieurs réseaux ;
- > poursuite du programme de simplification des structures juridiques et de réduction du nombre des entités. Depuis l'origine du programme, 500 entités ont été dissoutes ou dans certains cas cédées, dont 90 sur la seule année 2006, ce qui ramène le nombre d'entités existantes (y compris les acquisitions récentes) à 800 à fin 2006.

Ces évolutions viennent en complément des processus visant à renforcer la fiabilité de l'information comptable et financière, notamment par :

- > la montée en puissance et l'amélioration des performances du nouvel outil de reporting financier groupe - HFM (*Hyperion Financial Management*) - mis en place en septembre 2005 ;
- > la poursuite du déploiement de l'outil informatique de trésorerie choisi mi-2005 (TMS : *Treasury Management System*).

Audit interne

Du fait que l'essentiel des effectifs de l'audit interne a été mobilisé par le projet Sarbanes-Oxley, les missions d'audit interne ont été moins nombreuses en 2006. Cependant les plus urgentes, ou celles suscitées par des risques spécifiques, ont été traitées avec l'appui le cas échéant de cabinets extérieurs. Un programme de suivi des recommandations émises par l'audit interne a également été mis en place, qui permet notamment de mieux cibler les sujets sur lesquels doivent se concentrer les revues futures.

Mise en conformité avec la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley

Les travaux liés à la loi Sarbanes-Oxley ont largement mobilisé le Groupe en 2006. Des ressources internes dédiées importantes ont été affectées aux travaux de documentation et de test : chaque réseau a procédé à la nomination de responsables Sarbanes-Oxley et plus de 80 collaborateurs ont été mis à la disposition de l'équipe centrale pour participer aux tests. Environ 400 collaborateurs ont été formés à la méthodologie Sarbanes-Oxley et à l'outil informatique dédié à ce projet. Enfin, des équipes venues de grands cabinets d'audit sont venues renforcer le dispositif.

Les processus-clés, dont la qualité conditionne en grande part l'efficacité de notre contrôle interne, avaient été définis en 2005. Ils portent principalement sur la méthode de prise en compte des facturations, la détermination des revenus et le suivi des créances clients, la gestion des ressources humaines et des rémunérations, les travaux en cours, les achats et les comptes fournisseurs, les frais de déplacement, l'achat d'espaces, la gestion des immobilisations, la détermination des impôts, les procédures de trésorerie, les systèmes d'information, les fusions et acquisitions, enfin l'établissement du reporting financier.

Des points de contrôle de ces processus ont été établis, au nombre total de 260. Ils ont été documentés puis testés dans chacune des 106 principales agences et chacun des 11 Centres de Services Partagés les plus importants. Les tests ont été effectués en deux vagues : la première à la fin du premier semestre 2006, et la seconde en janvier 2007, pour vérifier ce qui avait été corrigé et amélioré en fin d'année 2006.

Par ailleurs une forme plus légère de contrôle a permis de couvrir les agences plus petites, non adossées à un Centre de Services Partagés.

Nos discussions en Conseil de Surveillance, ainsi que les rapports qui me sont faits sur les actions prises ou en cours, m'indiquent que le projet Sarbanes-Oxley a été l'objet d'une mobilisation prioritaire des dirigeants du Groupe. Le Directoire ainsi que le Comité d'Audit ont été régulièrement informés du déroulement des travaux, des besoins en ressources et des résultats.

En vertu des dispositions de l'article 404 de la loi Sarbanes-Oxley, le Président du Directoire et le Directeur Financier devront établir un rapport dans lequel ils se prononceront sur l'efficacité du contrôle interne lié à la production des états financiers du Groupe établis en normes US GAAP, présentés dans le rapport annuel (*Form 20-F*) qui sera déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) aux États-Unis pour l'exercice 2006. Les Commissaires aux comptes devront valider l'opinion du management et procéder à leur propre évaluation. L'opinion du management et des Commissaires aux comptes figurera dans le rapport 20-F.

16.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance de la société Publicis Groupe SA pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Publicis Groupe SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par la Présidente du Conseil de Surveillance de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient à la Présidente du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport de la Présidente concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport de la Présidente concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- > prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport de la Présidente ;
- > prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris, le 30 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard
Philippe Castagnac
Isabelle Massa

Ernst & Young Audit
Bruno Perrin
Valérie Desclève

16.5 CODE DE DÉONTOLOGIE

Le Groupe a adopté, au titre de la réglementation américaine, un code de déontologie qui a vocation à s'appliquer principalement au Directeur Général, au Directeur Financier, et aux autres principaux dirigeants chargés des fonctions financières, ainsi qu'un autre code de déontologie qui a vocation à s'appliquer à tous les salariés. Ces codes de déontologie sont disponibles sur la page du site Internet du Groupe www.publicisgroupe.com, sous la rubrique « Responsabilité sociale » et « Principes ». Les principales divergences entre les pratiques de gouvernement d'entreprise du Groupe et celles suivies par les sociétés américaines soumises à la réglementation du NYSE sont disponibles sur la page du site Internet du Groupe sous la rubrique « Gouvernance d'entreprise » et « NYSE Statement ».

Le Groupe s'engage à fournir une copie de ses codes de déontologie à toute personne qui le demanderait, sans frais. De telles demandes peuvent être formulées directement auprès du service juridique du Groupe par téléphone au +33 1 44 43 70 00 ou par courrier adressé au 133, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France.

17 > SALARIÉS

17.1 NOMBRE DE SALARIÉS

Voir note 3 des comptes consolidés figurant dans le chapitre 20 pour plus de détails.

17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Participation dans le capital social des mandataires sociaux

Au 31 décembre 2006, aucun des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ne détient plus de 1 % des actions de la Société, sauf exception mentionnée au chapitre 18.1, et à l'exception de Madame Léone Meyer qui détient directement ou indirectement 8 841 829 actions de la Société, soit environ 4,45 % du capital de la Société, et de Monsieur Maurice Lévy, qui détient directement ou indirectement 4 607 354 actions de la Société, soit environ 2,32 % du capital de la Société, dont 3 000 000 actions sont détenues à travers des sociétés civiles appartenant à Monsieur Lévy et à sa famille.

Au 31 décembre 2006, les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire (à l'exclusion de Madame Elisabeth Badinter et de ses enfants) détiennent directement et indirectement 16 161 619 actions, soit 8,13 % du capital de la Société, (dont 2,32 % contrôlés par Monsieur Maurice Lévy). Voir chapitre 18.1 pour plus d'information sur la détention d'actions de la Société par Madame Badinter. Les membres du Directoire, détiennent également au 31 décembre 2006, 2 803 918 options de souscription ou options d'achat d'actions de la Société, dont 1 005 460 sont exerçables. L'exercice de 950 000 de ces options est conditionné à la réalisation d'objectifs selon un plan étalé sur une période de trois ans. Le prix d'exercice des options se situe entre 4,91 euros et 33,18 euros par action et le terme de ces options expirera entre 2006 et 2015 (voir note 28 des comptes consolidés pour plus d'informations).

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2006, la participation de chaque mandataire social dans le capital de la Société en nombre d'actions et de droits de vote, ainsi que le nombre d'actions que chaque mandataire social a la faculté d'acquérir en exerçant des options de souscription d'actions nouvelles et d'achat d'actions existantes.

Mandataire social	Nombre d'actions de Publicis Groupe	Nombre de droits de vote de Publicis Groupe ⁽¹⁾	Nombre d'actions pouvant être acquises par exercice d'options de souscription d'actions	Actions pouvant être acquises par exercice d'options d'achat d'actions		Prix moyen pondéré (€)
				Nombre total	Dont options conditionnelles ⁽²⁾	

Membres du Directoire

Maurice Lévy ⁽³⁾	4 607 354	9 073 082	195 500	1 396 275	300 000	25,89
Claudine Bienaimé ⁽⁴⁾	62 815	125 630	15 500	150 449	90 000	26,12
Jack Klues ⁽⁵⁾	0	0		338 164	170 000	27,05
Kevin Roberts ⁽⁶⁾	0	0		497 840	300 000	27,50
Bertrand Siguier ⁽⁷⁾	85 000	170 000	6 000	204 190	90 000	27,10

Membres du Conseil de Surveillance

Elisabeth Badinter	20 072 339	40 144 678				
Sophie Dulac	2 469 460	4 938 920				
Michel David-Weill	1 000	1 120				
Henri-Calixte Suaudeau	80 381	160 762				
Monique Bercault	840	1 680				
Léone Meyer	8 841 829	8 841 829				
Hélène Ploix	8 950	17 900				
Gérard Worms	340	680				
Michel Halpérin	1 500	1 500				
Amaury de Seze	200	400				
Simon Badinter	350	700				
Michel Cicurel	200	200				
Felix G. Rohatyn	1 000	2 000				
Yutaka Narita	200	400				
Tateo Mataka	200	200				

(1) Reflète l'impact des droits de vote double éventuels.

(2) La levée de ces options est conditionnée à la réalisation d'objectifs dans le cadre du plan de 3 ans dit « LTIP II » (2006-2008)

(3) Monsieur Maurice Lévy détient directement 1 607 354 actions et indirectement 3 000 000 actions de la Société par l'intermédiaire de sociétés civiles, représentant au total 9 073 082 droits de vote.

Options détenues au titre des tranches 9, 11, 15, 16, 19, 21 et 22.

(4) Options détenues au titre des tranches 7, 8, 9, 11, 13, 17 et 22.

(5) Options détenues au titre de la tranche 17 et 22.

(6) Options détenues au titre de la tranche 19 et 22.

(7) Options détenues au titre des tranches 9, 11, 13, 16, 19 et 22.

Le Groupe dispose de divers plans de stock-options en faveur des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire, des dirigeants et de divers salariés. En outre, Saatchi & Saatchi et Nelson Communications avaient mis en place des plans de stock-options en faveur de leurs administrateurs et salariés avant leur acquisition par le Groupe. Lorsque les acquisitions de chacune de ces sociétés ont été achevées, les options des différents plans ont été converties en options d'achat ou de souscription d'actions de la Société (voir note 28 des comptes consolidés pour un résumé des plans existants du Groupe).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2005 de la Société, dans sa vingt et unième résolution, a autorisé le Directoire, dans le cadre des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, pour une durée de trente-huit mois, à consentir aux membres du personnel salariés ainsi qu'aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou des options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la Société dans les conditions légales.

Le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non levées ne pourra donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social. Elle comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options.

Le prix de souscription ou d'achat des actions sera fixé par le Directoire à la date à laquelle les options seront consenties, dans les limites et selon les modalités prévues par la loi. Les options pourront être exercées par les bénéficiaires dans un délai de dix ans à compter du jour où elles auront été consenties.

En vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale, le Directoire dispose des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les dates auxquelles seront consenties les options, déterminer les dates de chaque attribution, fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options, arrêter la liste des bénéficiaires des options et décider du nombre d'actions que chacun pourra souscrire ou acquérir, fixer les conditions d'exercice des options et notamment le prix, la ou les périodes d'exercice des options, et déterminer, sans qu'il puisse excéder dix ans, le délai pendant lequel les bénéficiaires pourront exercer leurs options ainsi que les périodes d'exercice des options.

L'autorisation du 1^{er} juin 2005 a mis fin à l'autorisation du 29 août 2000, sur la base de laquelle avait notamment été mis en œuvre le Plan d'Incentive à Long Terme (dit « LTIP ») lancé en 2003. Sur la base de cette autorisation, le Directoire a mis en place le Plan d'Incentive à Long Terme dit « LTIP II » en 2006.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006

	Nombre d'options attribuées / souscrites ou achetées	Type d'options (*)	Prix moyen (en euros)	Date limite de levée	Plan
Options consenties entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006					
Monsieur Maurice Lévy	100 000	A	29,27	20/08/2016	21 ^e tranche
	300 000*	A	29,27	20/08/2016	22 ^e tranche
Monsieur Kevin Roberts	300 000*	A	29,27	20/08/2016	22 ^e tranche
Monsieur Bertrand Siquier	90 000*	A	29,27	20/08/2016	22 ^e tranche
Monsieur Jack Klues	170 000*	A	29,27	20/08/2016	22 ^e tranche
Madame Claudine Bienaimé	90 000*	A	29,27	20/08/2016	22 ^e tranche
Options levées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2006					
Monsieur Maurice Lévy	-				
Monsieur Kevin Roberts	-				
Monsieur Bertrand Siquier	-				
Monsieur Jack Klues	-				
Madame Claudine Bienaimé	-				

(*) Options dont la levée est conditionnée par la réalisation d'objectifs dans le cadre du plan de 3 ans (2006-2008), dit « LTIP II »

Le nombre total des options attribuées aux mandataires sociaux restant à lever au 31 décembre 2006 est de 2 803 918 options (dont 950 000 conditionnelles dans le cadre du Plan 2006-2008 dit « LTIP II ») au prix moyen de 26,42 euros.

Le Groupe n'a pas provisionné de somme significative au titre du respect des ses engagements en matière de retraite ou d'avantages similaires pour les membres du Directoire pendant l'exercice 2006, à l'exception des provisions relatives aux engagements décrits au chapitre 15.1 et à la note 29 des comptes consolidés. Le montant global des provisions réalisées par le Groupe au titre de l'exercice 2006 pour couvrir l'ensemble des dispositions concernant les avantages dont bénéficient

les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire postérieurement à leur mandat et sur le long terme, en ce compris les pensions de retraite ou autres avantages similaires qui leur sont consentis ainsi qu'aux dirigeants, s'élève à 20 millions d'euros.

17.3 PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions de Publicis Groupe SA consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et d'options levées par ces derniers est le suivant :

	Nombre d'options attribuées / souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (€)	Plan
Options consenties entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2006, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	738 000	29,27	2 ^e tranche ⁽¹⁾
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2006, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	264 274	23,82	8/9/17/19 ^e tranches et plans Nelson à l'origine

(1) La levée de ces options est conditionnée par la réalisation d'objectifs dans le cadre du plan de 3 ans dit « LTIP II » (2006-2008).

Le nombre total des options restant à lever au 31 décembre 2006 par les dix salariés ci-dessus, bénéficiaires des attributions 2006 les plus élevées, est de 1 291 081 au prix moyen de 27,45 euros. Sur ce nombre total, 738 000 options sont conditionnelles.

La participation des salariés au capital social au travers de plans d'épargne d'entreprise et selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce au 31 décembre 2006 n'est pas significative.

Il convient d'observer que le FCPE Publicis Groupe SA détenait, au 31 décembre 2006, 633 424 actions Publicis Groupe SA. En conséquence, les collaborateurs du Groupe Publicis détenaient, à travers le FCPE, à la même date, 0,32 % du capital.

Le nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions Publicis Groupe qui ont été, durant l'exercice 2006, attribuées et/ou levées ainsi que le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions Publicis Groupe qui restaient à lever au 31 décembre 2006 figurent à la note 28 des comptes consolidés reproduits au chapitre 20.

Les tableaux ci-après présentent un historique des options attribuées au cours des dix dernières années :

	1997*	1998*	1998*	2000	Plans d'origine Nelson ⁽¹⁾	Plans d'origine Saatchi ⁽²⁾
Date d'autorisation par l'AGE	Publicis Communication AGE du 16/12/1994			AGE du 29/08/2000		
Date du Conseil d'administration ou du Directoire	20/03/97	11/03/98	4/11/98	7/09/00		
Nombre total d'options de souscription (S) ou d'achat (A) attribuées	9 615 S	6 600 S	33 150 S	100 000 A	699 367 ⁽¹⁾ A	4 253 507 ⁽²⁾
dont mandataires sociaux	2 019	-	21 850	100 000	-	
dont dix premiers attributaires salariés	7 116	6 600	5 300	-	-	
Point de départ d'exercice des options	20/03/01	11/03/02	4/11/03	1/3 - 07/09/01 1/3 - 07/09/02 1/3 - 07/09/03	⁽¹⁾	⁽³⁾ 08/09/00
Date d'expiration	19/03/07	10/03/08	3/11/08	6/09/10	2008/2009	20/04/06
Prix de souscription ou d'achat en FF/€	369 FF 56,30 €	568 FF 86,60 €	672 FF 102,44 €	43,55 €	⁽¹⁾	
Prix de souscription ou d'achat en € au 31/12/06	5,63	8,66	10,24	43,55	⁽¹⁾	
Nombre total d'options de souscription ou d'achat attribuées ajusté au 31/12/06	96 150	66 000	331 500	100 000	⁽¹⁾	
Nombre total d'actions souscrites ou achetées au 31/12/06	78 640	39 000	65 500	-	381 339	4 218 415
Nombre total d'options de souscription ou d'achat annulées au 31/12/06	-	-	-	-	318 028	35 090
Nombre d'options de souscription ou d'achat restantes au 31/12/06	17 510 ⁽⁴⁾	27 000	266 000	100 000	0	0

* Les plans 1997 et 1998 sont à l'origine des plans Publicis Communication, devenus Publicis Groupe SA du fait de la fusion de Publicis Communication avec Publicis Groupe SA le 11 décembre 1998. Le nombre issu de la conversion initiale a été multiplié par dix suite à la division par 10 du nominal de l'action Publicis Groupe SA en 2000.

- (1) Plans (principalement 1998 et 1999) de souscription d'actions Nelson Communication. Ces options ont été transformées en options d'achat d'actions Publicis Groupe SA (au prix unitaire de 24,40 \$ pour les plans 1998 et 1999) au moment de l'acquisition de Nelson Communication en novembre 2000. À fin décembre 2000, le nombre d'options restant à lever était de 699 367.
- (2) Les options attribuées en application des plans d'options Saatchi & Saatchi qui existaient lors de l'offre publique d'échange de Publicis Groupe SA sur les titres de la société Saatchi & Saatchi en 2000 ont donné lieu à conversion des actions Saatchi & Saatchi reçues lors de l'exercice de ces options en actions Publicis selon le ratio retenu pour l'échange d'actions au moment de l'acquisition, soit 18,252 actions de Publicis Groupe SA pour 100 actions Saatchi & Saatchi.
- (3) Date de l'Assemblée Générale de Publicis Groupe SA ayant décidé l'acquisition de Saatchi & Saatchi.
- (4) Après correction technique du solde à lever au 31 décembre 2000.

	2001	2001	2002	2002	2002
Date d'autorisation par l'AGE			AGE du 29/08/2000		
Date du Conseil d'administration ou du Directoire	23/04/01	26/11/01	18/01/02	10/06/02	08/07/02
Nombre total d'options de souscription (S) ou d'achat (A) attribuées	380 000 A	2 943 135 ⁽¹⁾ A	104 600 A	5 000 A	220 000 A
dont mandataires sociaux	220 000	278 057 ⁽¹⁾	15 000	-	220 000
dont dix premiers attributaires salariés		712 705 ⁽¹⁾		75 100	-
Point de départ d'exercice des options	23/04/05	26/11/05	18/01/06	10/06/06	8/07/06
Date d'expiration	22/04/11	25/11/11	17/01/12	9/06/12	7/07/12
Prix de souscription ou d'achat en FF/€	33,18 €	29,79 €	29,79 €	32,43 €	29,79 €
Prix de souscription ou d'achat en € au 31/12/06	33,18	29,79	29,79	32,43	29,79
Nombre total d'options de souscription ou d'achat attribuées ajusté au 31/12/06	380 000	2 943 135 ⁽¹⁾	104 600	5 000	220 000
Nombre total d'actions souscrites ou achetées au 31/12/06	-	-	-	-	-
Nombre total d'options de souscription ou d'achat annulées au 31/12/06	13 000	2 943 135 ⁽¹⁾	11 200	-	-
Nombre d'options de souscription ou d'achat restantes au 31/12/06	367 000	-	93 400	5 000	220 000

(1) Options conditionnelles dont la levée est liée à la réalisation d'objectifs dans le cadre d'un plan de 3 ans. Les objectifs du plan du 26/11/01 n'ont pas été atteints et l'ensemble des options du plan a été annulé.

2003	2003	2004	2004	2005	2006	2006
AGE du 29/08/2000			AGE du 01/06/05			
28/08/03	28/08/03	28/09/04	28/09/04	24/05/05	21/08/06	21/08/06
517 067 A	9 498 000 ⁽¹⁾ A	11 000 A	1 959 086 ⁽¹⁾ A	935 192 ⁽¹⁾ A	100 000 A	10 256 050 ⁽¹⁾ A
415 000	-	-	575 000 ⁽¹⁾	-	100 000	950 000 ⁽¹⁾
970 000 ⁽¹⁾		442 580 ⁽¹⁾		210 000 ⁽¹⁾	-	738 000 ⁽¹⁾
28/08/07	50 % 2006 ⁽²⁾ 50 % 25/04/07	28/09/08	50 % 2006 ⁽²⁾ 50 % 25/04/07	50 % 2006 ⁽²⁾ 50 % 25/04/07	21/08/10	50 % 2009 ⁽³⁾ 50 % 2010 ⁽³⁾
27/08/13	27/08/13	27/09/14	27/09/14	23/05/15	20/08/16	20/08/16
24,82 €	24,82 €	24,82 €	24,82 €	24,76 €	29,27 €	29,27 €
24,82	24,82	24,82	24,82	24,76	29,27	29,27
517 067	9 498 000 ⁽¹⁾	11 000	1 959 086 ⁽¹⁾	935 192 ⁽¹⁾	100 000	10 256 050 ⁽³⁾
-	688 879	-	138 542	54 538	-	-
21 000	3 129 294	-	303 540	100 893	-	158 200
496 067	5 679 827	11 000	1 517 004	779 761	100 000	10 097 850

(1) Options conditionnelles dont la levée est liée à la réalisation d'objectifs dans le cadre d'un plan de 3 ans. Les objectifs du plan du 26/11/01 n'ont pas été atteints et l'ensemble des options du plan a été annulé. Le niveau d'atteinte des objectifs du plan 2003-2005 a été mesuré en mai 2006. Le niveau d'atteinte des objectifs du plan 2006-2008 sera mesuré en 2009.

(2) La période d'exercice a commencé en 2006, après détermination du niveau d'atteinte des objectifs et par conséquent du nombre des options exerçables. La moitié du nombre total exerçable peut être levée depuis cette date, l'autre moitié un an plus tard. Les options non exerçables ont été annulées.

(3) La période d'exercice commencera en 2009, lorsque le niveau d'atteinte des objectifs et par conséquent le nombre des options exerçables auront été déterminés. La moitié du nombre total exerçable pourra être levée à partir de cette date, l'autre moitié un an plus tard.

18 > PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS ET DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2006, aucun actionnaire, à la connaissance de la Société, ne détenait, directement ou indirectement, individuellement ou de concert, une participation égale ou supérieure à 5 % de son capital (une telle personne étant

désignée comme un « actionnaire significatif »), à l'exception des personnes décrites ci-dessous. Les statuts prévoient que chaque actionnaire bénéficie d'un nombre de droits de vote proportionnel au nombre d'actions qu'il détient, à l'exception des actions détenues par le même actionnaire en la forme nominative depuis au moins deux ans qui comportent un droit de vote double. Aucune action de préférence et aucun titre sans droit de vote n'a été émis par la Société.

Répartition et historique du capital et des droits de vote de la Société

Au 31 décembre 2006	Actions détenues	% ⁽⁴⁾ du capital	Droits de vote	% ⁽⁵⁾ des droits de vote
A/ Actionnaires détenant plus de 5 % du capital				
Elisabeth Badinter ⁽¹⁾	20 072 339	10,10	40 144 678	16,75
Dentsu Inc ⁽²⁾	18 248 963	9,18	36 155 894	15,09
SEP Dentsu-Badinter ⁽³⁾	10 783 945	5,43	17 217 890	7,19
B/ Actions auto détenues	15 105 351	7,60	-	-
C/ Public (nominatif et porteur)	134 498 631	67,69	146 084 577	60,97
Total	198 709 229	100,00	239 603 039	100,00
Au 31 décembre 2005				
A/ Actionnaires détenant plus de 5 % du capital				
Elisabeth Badinter ⁽¹⁾	20 072 339	10,18	40 144 678	17,17
Dentsu Inc ⁽²⁾	17 710 413	8,99	35 101 288	15,01
SEP Dentsu-Badinter ⁽³⁾	10 980 463	5,57	10 980 464	4,70
B/ Actions auto détenues	13 039 764	6,62	-	-
C/ Public (nominatif et porteur)	135 306 031	68,64	147 614 406	63,12
Total	197 109 010	100,00	233 840 836	100,00
Au 31 décembre 2004				
A/ Actionnaires détenant plus de 5 % du capital				
Elisabeth Badinter ⁽¹⁾	20 096 339	10,28	40 192 678	17,14
Dentsu Inc ⁽²⁾	17 887 497	9,15	35 278 372	15,04
SEP Dentsu-Badinter ⁽³⁾	10 803 379	5,53	10 803 380	4,61
B/ Actions auto détenues	13 382 843	6,85	0	-
C/ Public (nominatif et porteur)	133 301 003	68,19	148 262 342	63,21
Total	195 471 061	100,00	234 536 772	100,00

(1) Madame Elisabeth Badinter détient 3,42 % d'actions en pleine propriété (représentant 5,67 % des droits de vote) et 6,68 % d'actions en usufruit, la nue-propriété étant détenue par ses enfants (représentant 11,08 % des droits de vote).

(2) Ces chiffres n'incluent pas les actions détenues par la SEP et dont Dentsu peut être considérée comme le propriétaire effectif au titre du pacte d'actionnaires conclu entre Elisabeth Badinter et Dentsu (voir le chapitre « Pacte d'actionnaires conclu entre Elisabeth Badinter et Dentsu » pour plus de détails). À ce titre, Dentsu serait le propriétaire effectif de 29 032 907 actions, représentant 14,61 % du capital de la Société et 22,28 % des droits de vote (en tenant compte des droits de vote double).
Les droits de vote de Dentsu sont limités par convention à 15 %.

(3) Cette société en participation a été créée en septembre 2004 par Dentsu et Mme Badinter afin de mettre en œuvre la limitation des droits de vote de Dentsu à 15 %. Voir le chapitre « Pacte d'actionnaires conclu entre Elisabeth Badinter et Dentsu » pour plus de détails.

(4) Les pourcentages sont calculés sur le nombre total d'actions émises par la Société, y compris les actions autodétenues.

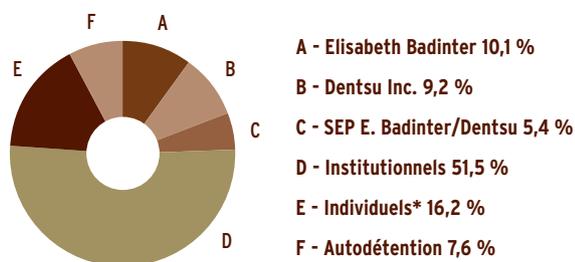
(5) Les pourcentages sont calculés sur le nombre total d'actions émises par la Société, abstraction faite des actions autodétenues qui sont privées du droit de vote, et tiennent compte du droit de vote double attaché à certaines actions.

Au cours de l'année 2006, la Société n'a été informée d'aucun franchissement de seuils légaux.

Le nombre approximatif d'actionnaires selon le dernier recensement exhaustif disponible en date du 31 décembre 2006, qui correspond au TPI (Titres au Porteur Identifiables) croisé avec les informations sur les actions nominatives gérées par CACEIS Corporate Trust, était de plus de 72 000.

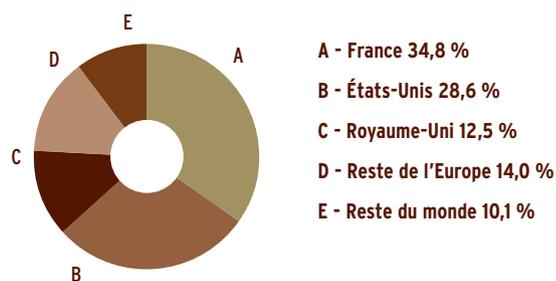
La répartition du capital et des droits de vote de la Société, au 31 décembre 2006 après prise en compte de la dilution maximale induite par les valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription est indiquée au chapitre 21.1.4 du présent document.

Répartition du capital par type d'actionnaires au 31 décembre 2006



* dont salariés du Groupe et anciens actionnaires de Bcom3
Source : Euroclear / CACEIS/ Thomson Financial- janvier 2007

Répartition de l'actionnariat institutionnel* par zone géographique au 31 décembre 2006



* Cette répartition exclut les actionnaires « stratégiques » (Elisabeth Badinter, Dentsu, Inc, SEP E. Badinter/ Dentsu), les salariés du Groupe et les actionnaires individuels
Source : Euroclear /Thomson Financial - janvier 2007

18.2 CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Dans la mesure où, dans un souci de transparence et d'information du public, la Société prend en compte les recommandations du document commun MEDEF-AFEP d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, qui inspirent notamment le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance dont la dernière version a été approuvée le 27 février 2007, la composition du Conseil de Surveillance et du Directoire de la Société assure que le contrôle exercé par Madame Elisabeth Badinter et Dentsu (voir chapitre 19) n'est pas susceptible d'être exercé de manière préjudiciable à la Société.

Enfin, à la connaissance de la Société, à l'exception des accords mentionnés au chapitre 19, la Société ne fait pas l'objet d'autre accord ou engagement liant un ou plusieurs actionnaires, société, gouvernement étranger ou autre personne morale ou personne physique agissant individuellement ou conjointement portant sur la détention directe ou indirecte de son capital ou sur son contrôle, et il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de contrôle de la Société.

18.3 ACCORDS POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord pouvant entraîner un changement de contrôle.

19 > OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Termes et conditions des transactions réalisées avec des apparentés

En avril 2004, Kevin Roberts, alors membre du Directoire de la Société, a acquis une participation indirecte de 22 % dans la société Inspiros Worldwide Limited (« Inspiros »), une société néo-zélandaise qui fournit des prestations de services de conseil à des clients, et notamment à des sociétés du Groupe. En mars 2006, Monsieur Roberts a cédé sa participation dans Inspiros à un tiers. Kevin Roberts a fait don des dividendes versés par cette société et des plus-values réalisées sur la cession à une organisation caritative dès la réception de ces sommes. Le montant total des sommes versées par les sociétés du Groupe à Inspiros s'est élevé à 300 000 USD en 2005 et à 173 000 USD au premier trimestre 2006.

Certains membres du Conseil de Surveillance de Publicis Groupe (Messieurs Michel David-Weill, Felix Rohatyn, Gérard Worms et Michel Cicurel et Madame Hélène Ploix) exercent des fonctions de direction au sein d'établissements financiers qui pourraient avoir des relations d'affaires avec la Société. À cet égard, la Société a conclu avec la Banque Rothschild un contrat de liquidité sur ses propres titres mentionné au chapitre 21.1.3. Néanmoins, tous ces membres du Conseil de Surveillance ont été considérés comme indépendants au regard des critères appliqués par la Société.

Le 30 novembre 2003, Publicis Groupe SA et Dentsu ont conclu un accord dans le cadre de l'accord de fusion intervenu le 7 mars 2002 entre Publicis Groupe SA et ses filiales Philadelphia Merger Corp. et Philadelphia Merger LLC, d'une part, et Bcom3 Group, Inc., d'autre part, aux termes duquel Philadelphia Merger Corp. a absorbé, par voie de fusion-absorption, Bcom3. Les principales dispositions relatives à ces engagements ont été décrites dans le prospectus américain enregistré conformément à la *Rule 424(b)(3)* du *US Securities Act* tel qu'amendée (dossier n°333-87600).

L'accord comprend des clauses relatives à la gestion de Publicis Groupe SA, à la composition du Conseil de Surveillance, au changement de forme sociale et de représentation de Dentsu au Comité d'Audit, ainsi que des clauses relatives au transfert d'actions et de bons de souscription d'actions de Publicis Groupe SA détenues par Dentsu, incluant un plafonnement de la participation de Dentsu à 15 % des droits de vote de Publicis Groupe SA. En outre, cet accord comprend une clause anti-dilution au bénéfice de Dentsu et une clause relative à la prise en compte comptable de la participation de Dentsu dans le Groupe selon la méthode de mise en équivalence. Le terme de cet accord est fixé au 12 juillet 2012, sauf prorogation entre les parties pour une durée de 10 ans. Il a fait l'objet d'une diffusion par l'AMF (voir « Décisions et Informations ») le 9 janvier 2004 sous le numéro 204C0036.

Dans une lettre adressée à Publicis en date du 2 janvier 2006, Dentsu s'est engagé irrévocablement à apporter tous ses bons de souscription d'actions à une offre publique d'achat de Publicis portant sur ses bons, à la condition que, notamment, le prix offert s'élève à 9 euros au moins par bon. Au titre de cette lettre d'engagement, Dentsu a ainsi apporté à l'offre 6 156 525 bons de souscription d'actions qui ont été acquis par Publicis au prix de 9 euros par bon en février 2006.

Rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

La rémunération des personnes physiques membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2006, ou au titre d'une période de l'année 2006 est décrite au chapitre 15.1.

À l'exception de ce qui est décrit plus haut et au chapitre 14.2, ainsi qu'aux chapitres 19 et 22, la Société, ainsi que ses filiales, n'a pas, depuis le 1^{er} janvier 2006, conclu d'autres opérations significatives avec des apparentés, ni ne s'est engagée à en conclure.

Les opérations suivantes ont été réalisées avec des apparentés au cours de l'exercice 2006 (en millions d'euros)

	Revenu auprès des apparentés ⁽¹⁾	Dotations aux provisions sur créances
Dentsu	5	-

(1) Il s'agit de la différence entre les achats et les ventes réalisés par le Groupe auprès de Dentsu. Ces transactions ont été réalisées au prix de marché avec des sociétés apparentées.

Les soldes des comptes avec les sociétés apparentées au bilan du 31 décembre 2006 étaient les suivants (en millions d'euros)

	Créances / prêts sur les apparentés	Provisions sur créances	Dettes envers les apparentés
Dentsu	23	-	6
iSe	1	-	-
Onspot Digital	-	-	7

Pacte d'actionnaires entre Dentsu et Publicis

Le 30 novembre 2003, Dentsu et Publicis ont conclu un pacte d'actionnaires relatif à certaines conditions de participation de Dentsu dans Publicis (le « Pacte d'actionnaires entre Dentsu et Publicis »).

Le Pacte d'actionnaires entre Dentsu et Publicis annule et remplace le protocole d'accord conclu le 7 mars 2002 avec Dentsu. Ce pacte a été conclu suivant la procédure applicable aux conventions réglementées.

Au titre du Pacte d'actionnaires, Dentsu sera représenté par deux membres au sein du Conseil de Surveillance de Publicis tant que Dentsu disposera d'au moins 10 % du capital (calculés de façon spécifique), étant entendu que ce nombre de représentants augmentera dans le cas d'une augmentation du nombre total de membres du Conseil de Surveillance de Publicis afin que Dentsu conserve une représentation proportionnelle aux droits de vote dont il dispose. Les deux membres actuels du Conseil

de Surveillance de Publicis Groupe désignés en application du Pacte d'actionnaires entre Dentsu et Publicis sont Messieurs Yutaka Narita et Tateo Mataka.

Dentsu s'interdit, jusqu'au 1^{er} juillet 2012, de disposer d'une participation qui lui conférerait plus de 15 % des droits de vote de Publicis.

Dentsu dispose d'un droit anti-dilution pour toute augmentation de capital en numéraire à laquelle Dentsu ne pourrait pas souscrire en utilisant ses droits préférentiels de souscription.

Jusqu'au 1^{er} juillet 2012, Dentsu s'interdit de céder ou de transférer toute action Publicis. En cas d'offre publique portant sur les titres de Publicis, Publicis veillera à ce que la réglementation boursière (et notamment le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers sur les offres publiques) soit respectée y compris en ce qui concerne cet engagement d'incessibilité.

Le 24 septembre 2004, Publicis et Dentsu ont conclu un amendement au Pacte d'actionnaires à l'effet de refléter l'accord intervenu entre Dentsu et Elisabeth Badinter le 4 septembre 2004 décrit ci-après.

Le Pacte d'actionnaires entre Dentsu et Publicis prendra fin le 1^{er} juillet 2012 sauf accord intervenu entre les parties pour proroger les effets du pacte pour une nouvelle période de dix ans.

Pacte d'actionnaires entre Dentsu et Madame Elisabeth Badinter

Le 2 décembre 2003, Elisabeth Badinter et Dentsu ont conclu un pacte d'actionnaires qui gouverne leurs relations en tant qu'actionnaires de Publicis (le « Pacte d'actionnaires entre Dentsu et Mme Badinter »). Le Pacte d'actionnaires entre Dentsu et Madame Badinter annule et remplace le protocole d'accord conclu le 7 mars 2002 entre Dentsu et Madame Badinter et la lettre d'engagement de Dentsu en date du 7 mars 2002.

Aux termes du Pacte d'actionnaires entre Dentsu et Madame Badinter, Dentsu s'engage en tant qu'actionnaire de Publicis, à élire ou maintenir en fonction les membres du Conseil de Surveillance désignés par Madame Elisabeth Badinter.

Dentsu s'engage au sein du Conseil de Surveillance de Publicis, à :

- > voter en faveur de la désignation de Madame Elisabeth Badinter, ou de toute personne qu'elle se substituerait, comme Président du Conseil de Surveillance de Publicis ;
- > élire ou maintenir en fonction les membres du Conseil de Surveillance désignés par Madame Elisabeth Badinter ; et
- > voter en faveur des désignations des membres du management (notamment des membres du Directoire) proposés par Madame Elisabeth Badinter après consultation de Dentsu.

Le Pacte d'actionnaires prévoit la création d'un Comité Stratégique, *Special Committee*, dont les membres seront désignés par Madame Elisabeth Badinter et Dentsu (Madame Elisabeth Badinter disposant du pouvoir de désigner la majorité des membres), dont le rôle consistera à : examiner les décisions stratégiques à prendre en Conseil de Surveillance et en Assemblée Générale, déterminer le sens du vote de Dentsu s'agissant des décisions sur lesquelles Dentsu s'est engagée à voter dans le même sens que Madame Elisabeth Badinter ; et en cas de réunion convoquée à la demande de Dentsu, examiner d'autres questions soulevées par un membre du Comité désigné par Dentsu.

En outre, Dentsu s'engage à suivre les instructions de vote de Madame Badinter sur un certain nombre de questions, notamment celles liées à des projets de fusion ou à des rapprochements de Publicis avec d'autres entités. Dentsu s'est également engagé à ne pas procéder à un transfert d'actions Publicis (ou de tout bon de souscription attribué dans le cadre de l'acquisition par Publicis de Bcom3) jusqu'au 12 juillet 2012 (sauf exceptions limitativement énumérées), et à se soumettre à des restrictions particulières en cas de transfert d'actions ou de bons, ainsi qu'à l'agrément de Madame Badinter pour tout transfert réalisé postérieurement au 12 juillet 2012.

Après consultation de Madame Elisabeth Badinter, Dentsu s'engage à voter en Assemblée Générale de Publicis dans le même sens que Madame Elisabeth Badinter sur les décisions suivantes :

- > modification des statuts de Publicis concernant les éléments suivants : raison sociale, siège social, nombre des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance, durée du mandat et nombre des actions requises pour l'exercice de ce mandat ;
- > toute opération de fusion ou opération assimilée par laquelle les actionnaires de Publicis existant au moment de la fusion conservent la majorité du nouvel ensemble après opération ;
- > distribution de dividendes raisonnables pour autant que ceux-ci n'excèdent pas 40 % du bénéfice distribuable ;
- > augmentations de moins de 10 % du capital ou des droits de vote sans suppression du droit préférentiel de souscription et dans la limite d'un montant global de 10 % du capital social de Publicis au 7 mars 2002 ; et
- > réduction de capital résultant du rachat d'actions par la Société.

Après consultation de Madame Elisabeth Badinter, Dentsu sera en droit de voter selon son souhait au titre des opérations suivantes :

- > décision d'émettre des valeurs mobilières représentant plus de 10 % du capital ou des droits de vote de Publicis ;
- > attribution de droits de souscription ;
- > augmentation de capital réservée ;
- > offre publique par Publicis de valeurs mobilières avec suppression des droits préférentiels de souscription ;
- > apport ou transfert d'actifs, pour autant qu'ils soient soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires ; et
- > approbation de toute transaction impliquant Madame Elisabeth Badinter, Dentsu ou une filiale de Publicis.

Dentsu votera en faveur de l'approbation des comptes, pour autant que les membres désignés par Dentsu au Conseil de Surveillance aient été entendus par le Comité d'Audit, que les Commissaires au comptes aient certifié les comptes, que les représentants de Dentsu, entendus par le Comité d'Audit, aient fait valoir leurs observations aux Commissaires aux comptes et que ceux-ci aient répondu et aient maintenu leur certification.

Jusqu'au 12 juillet 2012, Dentsu s'interdira de détenir seule ou de concert, sauf le présent concert, plus de 15 % des droits de vote de Publicis, étant entendu qu'en cas de franchissement involontaire de ce seuil, sous réserve de certains cas limitativement énumérés, Dentsu s'engage à ne pas user de ses droits de vote au-dessus du seuil de 15 %.

Jusqu'au 1^{er} juillet 2012, Dentsu s'interdira de céder ou de transférer toute action Publicis. En cas d'offre publique sur les titres de Publicis, Publicis veillera à ce que la réglementation boursière (et notamment le règlement de l'Autorité des Marchés Financiers sur les offres publiques) soit respectée y compris en ce qui concerne cet engagement d'incessibilité.

À compter du 12 juillet 2012, Madame Elisabeth Badinter disposera d'un droit de préemption dans l'hypothèse où Dentsu aurait reçu une offre d'acquisition en numéraire ou dans l'hypothèse où Dentsu souhaiterait céder des actions sur le marché ou dans le cadre d'un placement.

Dentsu s'interdira de conclure tout accord relatif à la direction et au management de Publicis sans l'accord préalable de Madame Elisabeth Badinter. Madame Elisabeth Badinter ne pourra pas conclure, sans l'accord préalable de Dentsu, d'accord relatif à la direction et au management de Publicis si un tel accord a pour effet d'obliger Dentsu à déposer conjointement une offre publique sur Publicis. La violation par Madame Elisabeth Badinter de cet engagement donnera le droit à Dentsu de résilier le pacte.

Madame Elisabeth Badinter fera ses meilleurs efforts pour que Dentsu soit protégée contre la dilution résultant d'une augmentation de capital en numéraire à laquelle Dentsu n'aurait pas pu souscrire.

Les parties adapteront le pacte pour permettre à Dentsu la mise en équivalence comptable de sa participation dans Publicis, pour autant que l'équilibre économique et juridique de l'accord soit préservé. Le simple fait, pour Dentsu ou Madame Elisabeth Badinter, de voter différemment à l'occasion de l'une des Assemblées Générales de Publicis ne permettra pas à l'une des Parties de résilier le pacte.

Le 24 septembre 2004, Madame Badinter et Dentsu ont créé une société en participation (la « SEP ») et ont procédé à l'adoption de ses statuts. Aux termes des statuts, l'objet de la SEP consiste en l'exercice des droits de vote attachés aux actions pour lesquelles le droit de vote a été conféré à la SEP.

Le 24 septembre 2004, Dentsu a conféré à la SEP le droit d'exercer les droits de vote de 11 181 399 actions ordinaires de Publicis, et le 1^{er} octobre 2004, Madame Badinter a conféré à la SEP le droit d'exercer les droits de vote de une (1) action ordinaire de Publicis. Le terme de la SEP expire à la première des dates suivantes : le 24 septembre 2014, ou lors de la survenance du terme du Pacte d'actionnaires conclu entre Madame Badinter et Dentsu, sauf en cas de prorogation ou de dissolution anticipée, d'un commun accord entre Dentsu et Madame Badinter. Les statuts prévoient que Dentsu apportera à la SEP, pendant sa durée d'existence, le droit d'exercer les droits de vote attachés aux actions que Dentsu détiendrait en sus de 15 % des droits de vote. En conséquence, le nombre des actions ainsi apportées s'élève à 10 783 944 au 31 décembre 2006. Les statuts prévoient également la désignation d'un gérant de la SEP qui est nommé et révoqué d'un commun accord entre Madame Badinter et Dentsu ; cette fonction est exercée initialement par Madame Badinter. Le gérant est en charge de la gestion de la SEP et a notamment le pouvoir d'exercer les droits de vote attachés aux actions détenues par la SEP.

Le 24 septembre 2004, Madame Badinter et Dentsu sont convenus d'amender le Pacte d'actionnaires entre Dentsu et Madame Badinter, afin de prévoir un droit de préemption au bénéfice de Madame Badinter portant sur toute action ordinaire de Publicis pour laquelle le droit d'exercer le droit de vote a été conféré par Dentsu à la SEP et dont Dentsu souhaite disposer ou que Dentsu souhaite transférer à une partie tierce autre que ses filiales détenues à 100 %, sous réserves d'exceptions spécifiques.

Le pacte prendra fin douze ans à compter de sa signature, sauf accord des deux parties pour le renouveler pour une même durée.

La communication des pactes mentionnés ci-dessus à l'Autorité des Marchés Financiers a donné lieu à la publication d'un résumé plus détaillé dans les décisions et informations AMF n° 204C0036 du 9 janvier 2004 et n° 204C1206 du 11 novembre 2004.

Les informations relatives aux conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et conclues par la Société figurent dans les documents de référence 2004, 2005 et 2006 de la Société :

- > année 2006 : au présent chapitre 19 ;
- > année 2005 : document déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mars 2006 (sous le numéro D.06-0196) à la page 81 ;
- > année 2004 : document déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 avril 2005 (sous le n° D.05-0422) à la page 127.

Voir également la note 29 des comptes consolidés figurant dans le chapitre 20 du présent document.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2006

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Pacte entre Publicis Groupe SA et Dentsu, Inc.

Actionnaire concerné : Dentsu, Inc

Nature et objet et modalités

Le 30 novembre 2003, Publicis Groupe SA et Dentsu ont conclu un pacte consécutif aux engagements pris dans le cadre de l'accord de fusion du 7 mars 2002 entre Publicis Groupe SA et ses filiales Philadelphia Merger Corp et Philadelphia Merger LLC d'une part et Bcom3 Group, Inc. d'autre part, au terme duquel Philadelphia Merger Corp a absorbé par voie de fusion Bcom3. Les principales dispositions de ces engagements ont été décrites dans la note d'opération sur l'opération de rapprochement avec Bcom3 qui a fait l'objet d'un visa numéro 02-564 de la COB en date du 16 mai 2002.

Le pacte comprend des clauses relatives à la direction de Publicis Groupe SA (composition du Conseil de Surveillance, changement de la forme sociale et représentation de Dentsu au Comité d'Audit), des clauses concernant le transfert des actions et des bons de souscription d'actions Publicis Groupe SA détenues par Dentsu avec notamment une limitation de la participation de Dentsu à 15 % des droits de vote de Publicis Groupe SA Il prévoit en outre une clause antidilution en faveur de Dentsu et une clause relative au maintien de mise en équivalence comptable de la participation du groupe Publicis par Dentsu. Ce pacte prendra fin le 12 juillet 2012 sauf accord des parties pour le reconduire dix ans. Il a fait l'objet d'une Décision et Information de l'AMF en date du 9 janvier 2004 sous le numéro 204C0036.

Cette convention n'a pas eu d'incidence sur les comptes de la société Publicis Groupe SA sur l'exercice clos au 31 décembre 2006.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris, le 5 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard
Philippe Castagnac
Isabelle Massa

Ernst & Young Audit
Bruno Perrin
Valérie Desclève

La Société n'a pas eu connaissance de nouvelles conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce qui auraient été conclues depuis la clôture de l'exercice 2006.

20 > INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé	147
Bilan consolidé	148
Tableau des flux de trésorerie consolidés	149
Tableau de variation des capitaux propres	150
Notes annexes aux états financiers consolidés	151
Note 1 Règles et méthodes comptables	151
Note 1.1 Principes et méthodes de consolidation	151
Note 1.2 Principes et méthodes comptables	152
Note 1.3 Principales sources d'incertitude relatives aux estimations	157
Note 1.4 Options comptables liées à la première adoption des IFRS	158
Note 1.5 Impact des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC publiées et non encore en vigueur	158
Note 1.6 Changements de méthodes comptables	158
Note 2 Variations du périmètre de consolidation	159
Note 2.1 Acquisitions de l'exercice	159
Note 2.2 Cessions de l'exercice	160
Note 3 Charges de personnel et effectifs	160
Note 4 Autres charges opérationnelles	160
Note 5 Dotations aux amortissements et perte de valeur	160
Note 6 Autres produits et charges non courants	161
Note 7 Charges et produits financiers	162
Note 8 Impôt sur le résultat	162
Note 9 Bénéfice par action	165
Note 10 Écarts d'acquisition	166
Note 11 Immobilisations incorporelles nettes	168
Note 12 Immobilisations corporelles nettes	170
Note 13 Participations dans des entreprises associées	171
Note 14 Autres actifs financiers	172
Note 15 Stocks et en-cours de production	172
Note 16 Clients et comptes rattachés	172
Note 17 Autres créances et actifs courants	173
Note 18 Trésorerie et équivalents de trésorerie	173
Note 19 Capitaux propres, part du Groupe	173
Note 20 Provisions pour risques et charges	175
Note 21 Engagements de retraite à prestations définies et couverture médicale post-emploi	176
Note 22 Emprunts et dettes financières	180
Note 23 Autres dettes et passifs courants	182
Note 24 Engagements hors bilan	183
Note 25 Instruments financiers	186
Note 26 Gestion des risques de marché	186
Note 27 Information sectorielle	190
Note 28 Plans d'options de souscription d'actions Publicis Groupe SA	193
Note 29 Informations relatives aux parties liées	197
Note 30 Événements postérieurs à la clôture	198
Note 31 Rapprochement avec les US GAAP	198
Note 32 Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2006	201

Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Notes	2006	2005	2004
Revenu		4 386	4 127	3 832
Charges de personnel	3	(2 630)	(2 454)	(2 271)
Autres charges opérationnelles	4	(936)	(908)	(862)
Marge opérationnelle avant amortissements		820	765	699
Dotation aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions)	5	(107)	(116)	(119)
Marge opérationnelle		713	649	580
Dotation aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	5	(22)	(23)	(29)
Perte de valeur	5	(31)	(33)	(215)
Autres produits et charges non courants	6	29	59	(10)
Résultat opérationnel		689	652	326
Coût de l'endettement financier net	7	(36)	(78)	(108)
Autres charges et produits financiers	7	(14)	(14)	(6)
Résultat avant impôt des entreprises consolidées		639	560	212
Impôt sur le résultat	8	(192)	(157)	(112)
Reprise nette d'impôts différés sur opérations OBSA/CLN et impôts différés actifs liés au passage aux IFRS		-	-	198
Résultat net des entreprises consolidées		447	403	298
Quote-part dans les résultats des mises en équivalence	13	22	11	6
Résultat net		469	414	304
Dont intérêts minoritaires		26	28	26
Dont part du Groupe		443	386	278
Données par action en euros	9			
Nombre d'actions		209 611 690	210 415 990	210 535 541
Bénéfice net par action		2,11	1,83	1,32
Nombre d'actions dilué		240 064 428	233 816 994	233 984 337
Bénéfice net par action - dilué		1,97	1,76	1,29

Bilan consolidé

en millions d'euros	Notes	31 décembre 2006	31 décembre 2005 ⁽¹⁾	31 décembre 2004 ⁽¹⁾
ACTIF				
Écarts d'acquisition nets	10	2 840	2 883	2 623
Immobilisations incorporelles nettes	11	693	763	740
Immobilisations corporelles nettes	12	511	580	609
Impôts différés actifs	8	186	230	373
Titres mis en équivalence	13	44	33	17
Autres actifs financiers	14	118	118	143
Actifs non courants		4 392	4 607	4 505
Stocks et en-cours de production	15	688	580	437
Clients et comptes rattachés	16	4 214	4 145	3 368
Autres créances et actifs courants	17	413	446	364
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	1 920	1 980	1 186
Actifs courants		7 235	7 151	5 355
TOTAL DE L'ACTIF		11 627	11 758	9 860
PASSIF				
Capital		79	79	78
Réserves consolidées, part du Groupe		2 001	1 977	1 543
Capitaux propres, part du Groupe	19	2 080	2 056	1 621
Intérêts minoritaires		27	20	31
Total capitaux propres		2 107	2 076	1 652
Dettes financières à plus d'un an	22	1 911	1 913	1 492
Impôts différés passifs	8	216	220	365
Provisions à long terme	20	509	582	550
Passifs non courants		2 636	2 715	2 407
Fournisseurs et comptes rattachés		5 192	5 030	4 000
Dettes financières à moins d'un an	22	203	224	273
Dettes d'impôts sur les sociétés		149	263	206
Provisions à court terme	20	116	120	106
Autres dettes et passifs courants	23	1 224	1 330	1 216
Passifs courants		6 884	6 967	5 801
TOTAL DU PASSIF		11 627	11 758	9 860

(1) Après changements de méthodes comptables détaillés dans la note 1.6.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

en millions d'euros	2006	2005	2004
I- Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	469	414	304
Impôt sur le résultat	192	157	(86)
Coût de l'endettement financier net	36	78	108
Moins-values (plus-values) de cession d'actifs (avant impôt)	(27)	(58)	10
Dotations aux amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	160	172	363
Charges calculées liées aux stock-options et assimilés	16	20	20
Autres produits et charges calculés	11	11	13
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(22)	(11)	(6)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	19	9	7
Frais de restructuration payés	(18)	(30)	(79)
Impôt payé	(229)	(167)	(114)
Intérêts financiers payés	(85)	(93)	(73)
Intérêts financiers encaissés	74	44	46
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité ⁽¹⁾	(3)	74	264
Flux net de trésorerie généré par l'activité	593	620	777
II- Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(81)	(83)	(104)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	8	3
Acquisitions nettes d'immobilisations financières	(3)	7	468
Acquisitions de filiales	(58)	(71)	(124)
Cessions de filiales	11	98	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(99)	(41)	243
III- Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la Société-mère	(66)	(55)	(47)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés consolidées	(23)	(19)	(23)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	19	747	455
Remboursement des emprunts	(52)	(460)	(1 307)
(Achats)/Ventes nets d'actions propres et de BSA	(264)	7	(9)
Encaissements provenant des opérations de couverture	36	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(350)	220	(931)
IV- Incidence des variations de taux de change	(139)	72	(39)
Variation de la trésorerie consolidée (I + II + III + IV)	5	871	50
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	1 980	1 186	1 415
Solde créditeurs de banques au 1 ^{er} janvier	(95)	(172)	(451)
Trésorerie à l'ouverture	1 885	1 014	964
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	1 920	1 980	1 186
Solde créditeurs de banques au 31 décembre	(30)	(95)	(172)
Trésorerie à la clôture	1 890	1 885	1 014
Variation de la trésorerie consolidée	5	871	50
<i>(1) Détail de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</i>			
Variation des stocks et en-cours de production	(152)	(97)	(47)
Variation des créances clients et autres créances	(338)	(391)	76
Variations des dettes fournisseurs, autres dettes et provisions	487	562	235
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(3)	74	264

Tableau de variation des capitaux propres

en millions d'euros		Capital social	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Nombre d'actions								
182 365 864	1^{er} janvier 2004	78	2 557	(1 291)	154	1 498	28	1 526
	Gains et (pertes) enregistrés en capitaux propres				(124)	(124)	(1)	(125)
	Résultat net de l'exercice			278		278	26	304
	Total des produits et (charges) de la période			278	(124)	154	25	179
92 808	Augmentation de capital de Publicis Groupe SA							
	Dividendes versés		(20)	(27)		(47)	(23)	(70)
	Rémunérations fondées sur des actions			20		20		20
	Effet de périmètre et des engagements de rachats de minoritaires						1	1
	Reprise provisions Saatchi & Saatchi			2		2		2
	Reprise provision sur Bons du Trésor italien			3		3		3
(370 454)	Achats/Ventes d'actions propres			(9)		(9)		(9)
182 088 218	31 décembre 2004⁽¹⁾	78	2 537	(1 024)	30	1 621	31	1 652
	Gains et (pertes) enregistrés en capitaux propres				88	88	5	93
	Résultat net de l'exercice			386		386	28	414
	Total des produits et (charges) de la période			386	88	474	33	507
1 637 949	Augmentation de capital de Publicis Groupe SA	1	47	(48)				
	Dividendes versés			(55)		(55)	(19)	(74)
	Rémunérations fondées sur des actions			20		20		20
	Rachat de bons de souscription d'actions			(2)		(2)		(2)
	Intérêts complémentaires sur Oranes			(2)		(2)		(2)
	Rachat partiel de la partie option de l'Océane 2018			(9)		(9)		(9)
	Effet de périmètre et des engagements de rachats de minoritaires						(25)	(25)
343 079	Achats/Ventes d'actions propres			9		9		9
184 069 246	31 décembre 2005⁽¹⁾	79	2 584	(725)	118	2 056	20	2 076
	Gains et (pertes) enregistrés en capitaux propres				(103)	(103)	(4)	(107)
	Résultat net de l'exercice			443		443	26	469
	Total des produits et (charges) de la période			443	(103)	340	22	362
1 600 219	Augmentation de capital de Publicis Groupe SA		47	(47)				
	Dividendes versés			(66)		(66)	(23)	(89)
	Rémunérations fondées sur des actions			16		16		16
	Rachat de bons de souscription d'actions			(201)		(201)		(201)
	Intérêts complémentaires sur Oranes			(1)		(1)		(1)
	Effet de périmètre et des engagements de rachats de minoritaires						8	8
(2 065 587)	Achats/Ventes d'actions propres			(64)		(64)		(64)
183 603 878	31 décembre 2006	79	2 631	(645)	15	2 080	27	2 107

(1) Au 31 décembre 2005 et 2004, les réserves consolidées, part du Groupe ont été corrigées suite au changement de méthode de comptabilisation des gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies (Cf. note 1.6).

Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

a) Variations de la période

en millions d'euros	2006	2005	2004
Réévaluation des titres disponibles à la vente	11	(16)	(9)
Couverture d'investissements nets	(8)	9	-
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies	2	(21)	(8)
Impôts différés sur stock-options	2	-	-
Réserve de conversion	(110)	116	(107)
Total des gains et (pertes) de la période enregistrés directement en capitaux propres	(103)	88	(124)

b) Soldes à la clôture

en millions d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Réévaluations d'immobilisations corporelles	105	105	105
Réévaluation des titres disponibles à la vente	35	24	40
Couverture d'investissements nets	1	9	-
Gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies	(27)	(29)	(8)
Impôts différés sur stock-options	2	-	-
Réserve de conversion	(101)	9	(107)
Solde de clôture des gains et pertes enregistrés directement en capitaux propres	15	118	30

Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1 Règles et méthodes comptables

Note 1.1 Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement européen N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés au titre de l'exercice 2006 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2006 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les comptes de l'exercice 2006 sont présentés avec deux exercices comparatifs au titre des exercices 2005 et 2004 également établis selon le même référentiel IAS/IFRS. Les options comptables liées à la première adoption des IFRS sont présentées à la note 1.4.

Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 19 février 2007 et examinés par le Conseil de Surveillance en date du 27 février 2007. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires, qui ont le pouvoir de modifier les comptes présentés, lors de l'Assemblée Générale du 4 juin 2007.

Monnaie de présentation des comptes consolidés

Publicis arrête et publie ses comptes consolidés en euros.

Participations dans les filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Publicis Groupe SA et de ses filiales préparés au 31 décembre de chaque année. Les filiales sont consolidées à compter de la prise de contrôle par le Groupe et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des bénéfices de ses activités. Ce contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales plus de la moitié des droits de vote. Dans le cas où le Groupe détient directement ou indirectement moins de la moitié des droits de vote, le contrôle peut néanmoins provenir des statuts, d'un accord contractuel, du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe de direction ou du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote.

Participations dans les entreprises associées

La participation du Groupe dans les entreprises associées est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entreprise dans laquelle le Groupe a une influence notable, présumée dès lors que le pourcentage de détention est au moins égal à 20 %, et qui n'est ni une filiale ni une coentreprise (entreprise sous contrôle conjoint) du Groupe.

Une participation dans une entreprise associée est comptabilisée au bilan au coût d'acquisition augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise détenue depuis l'acquisition. La participation du Groupe inclut l'écart d'acquisition, traité conformément à la méthode comptable présentée ci-dessous. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat après impôt de l'entreprise associée.

Opérations en devises étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception des écarts sur les prêts ou emprunts qui en substance font partie de l'investissement net dans une entité étrangère. Ceux-ci sont directement inscrits dans les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net, date à laquelle ils sont reconnus en résultat.

Conversion des états financiers exprimés en devises étrangères

La monnaie de fonctionnement de chacune des entités du Groupe est la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère. Les comptes des filiales situées à l'extérieur de la zone euro exprimés en devises locales sont convertis en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés, de la façon suivante :

- > les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture ;
- > le compte de résultat est converti au cours moyen de l'année ;
- > les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux sont inscrits, pour la part revenant au Groupe, dans le poste « Gains et pertes enregistrés en capitaux propres - Réserve de conversion » et pour la part des tiers, dans le poste « Intérêts minoritaires ».

L'écart d'acquisition et les ajustements à la juste valeur d'actifs et de passifs résultant de la comptabilisation d'une acquisition d'une entité étrangère sont exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entreprise acquise et convertis au cours de clôture.

Éliminations des opérations internes au Groupe

Les opérations réalisées entre des filiales consolidées sont éliminées en totalité, ainsi que les créances et dettes qui en résultent. De même, les résultats internes au Groupe (résultats de cessions et dividendes internes, provisions sur filiales) sont éliminés du résultat consolidé, sauf en cas de perte de valeur.

Note 1.2 Principes et méthodes comptables

Études, recherche et développement

Publicis comptabilise les dépenses d'études et de recherche en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Ces dépenses se rapportent principalement aux éléments suivants : études et tests relatifs aux campagnes publicitaires, programmes de recherche sur le comportement des consommateurs et les besoins des annonceurs dans différents domaines, études et modélisations visant à optimiser l'achat d'espace des clients du Groupe.

Les dépenses de développement encourues sur un projet individuel sont activées quand sa recouvrabilité future peut raisonnablement être considérée comme assurée. Toute dépense activée est amortie sur la durée attendue des revenus futurs relatifs au projet.

Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés en dettes financières lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de la ou des unités génératrices de trésorerie. Le Groupe considère que l'unité génératrice de trésorerie est l'agence ou un regroupement d'agences.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés. Les calculs s'appuient sur des prévisions de flux de trésorerie à cinq ans, un taux de croissance des flux à l'infini et une actualisation de l'ensemble des flux. Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'unité génératrice de trésorerie.

Si les valeurs comptables de l'unité génératrice de trésorerie excèdent la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont imputées en priorité à l'écart d'acquisition et enregistrées au compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées pour leur juste valeur à la date d'acquisition, séparément de l'écart d'acquisition si elles remplissent l'une des deux conditions suivantes :

- > elles sont identifiables, c'est-à-dire qu'elles résultent de droits légaux ou contractuels ;
- > elles sont séparables de l'entité acquise.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de marques, de relations contractuelles avec les clients et de logiciels.

Les marques, considérées comme à durée d'utilité indéfinie, ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

Les relations contractuelles avec les clients, dont la durée d'utilité est déterminable, sont amorties sur leur durée d'utilisation, qui se situe généralement entre 13 et 40 ans. Elles font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

La méthode utilisée pour la dépréciation des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés. Plus précisément pour les marques, le Groupe recourt à la méthode des « *royalty savings* » qui prend en compte les flux de trésorerie futurs que générerait la marque en terme de royalties en supposant qu'un tiers serait prêt à payer pour l'utilisation de cette marque. En ce qui concerne les relations contractuelles avec les clients, la méthode prend en compte les flux de trésorerie futurs actualisés générés par les clients.

Les évaluations sont effectuées par des experts indépendants. Les paramètres utilisés sont cohérents avec ceux utilisés pour l'évaluation des écarts d'acquisition.

Les logiciels immobilisés comprennent des logiciels à usage interne ainsi que des logiciels à usage commercial, évalués soit à leur coût d'acquisition (achat externe) soit à leur coût de production (développement interne). Ils sont amortis sur leur durée d'utilité, sans jamais excéder trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Publicis a choisi de réévaluer l'immeuble situé au 133, avenue des Champs-Élysées à sa juste valeur à la date de transition aux IFRS et de considérer cette valeur comme le coût par convention à la date de transition.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs qui ont des durées d'utilité différentes, chaque élément étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque immobilisation. Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles les plus couramment pratiquées sont les suivantes (amortissements linéaires) :

- > Constructions : 20 à 70 ans ;
- > Agencements des constructions, installations générales : 10 ans ;
- > Matériel de bureau, mobilier de bureau : 5 à 10 ans ;
- > Matériel de transport : 4 ans ;
- > Matériel informatique : 2 à 4 ans.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

Contrats de location

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux. Ces biens sont enregistrés en immobilisations corporelles, avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Ils sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité retenue pour un actif similaire détenu en pleine propriété. Au compte de résultat, les redevances de location-financement sont remplacées par les intérêts d'emprunt et l'amortissement du bien. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Investissements

Tous les investissements sont initialement comptabilisés au coût qui correspond au prix payé ou à la juste valeur des biens remis en paiement.

Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « Actifs détenus à des fins de transaction » ou « Actifs disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les profits et pertes sur investissements détenus à des fins de transaction sont enregistrés en résultat. Les profits et pertes sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres, sur une ligne spécifique,

jusqu'à ce que l'investissement soit vendu ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Les autres investissements à long terme destinés à être détenus jusqu'à leur échéance, tels que les obligations, sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les investissements comptabilisés au coût amorti, les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les investissements sont sortis de l'actif ou qu'ils ont perdu de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

Créances rattachées à des participations

Ce poste comprend les créances à caractère financier détenues par le Groupe sur des entreprises associées ou non consolidées.

Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsqu'il existe, en raison de la situation financière des entités concernées, un risque de non recouvrement. Cette provision figure alors dans le poste « Provision sur autres actifs financiers non courants ».

Stocks et en-cours de production

Dans ce poste figurent principalement les travaux en cours liés à l'activité publicitaire. Ceux-ci correspondent aux travaux techniques de création et de production (graphique, TV, radio, édition...) facturables au client mais non encore facturés. Ils sont enregistrés sur la base des coûts engagés et dépréciés lorsque leur valeur nette de réalisation devient inférieure à leur coût. Les travaux non facturables ou les coûts engagés pour le gain de nouveaux clients ne sont pas activés, sauf si la refacturation de ces coûts de réponse aux appels d'offres est prévue contractuellement. Pour apprécier la valeur nette de réalisation, les en-cours sont examinés au cas par cas et dépréciés en fonction de critères comme l'existence de litiges avec le client.

Créances clients

Les créances sont enregistrées pour le montant initial de la facture. Celles qui présentent un risque de non recouvrement font l'objet d'une provision pour dépréciation. Les créances clients sont dépréciées au cas par cas en fonction de divers critères comme l'existence de difficultés de recouvrement, de litiges ou de la situation du débiteur.

Compte tenu des activités du Groupe, les créances clients sont à court terme. Néanmoins, toute créance dont l'échéance serait lointaine serait évaluée en calculant sa valeur actualisée.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères et sur les taux d'intérêt pour couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change et de taux. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur qui est déterminée par référence aux prix de marché disponibles à la clôture.

Dès lors qu'elles sont qualifiées comptablement de couverture, il convient de distinguer :

- > les couvertures de juste valeur, qui couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ;
- > les couvertures de flux de trésorerie, qui couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs ;
- > les couvertures d'investissement net.

Concernant les couvertures relatives à un actif ou un passif comptabilisé, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à sa juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Parallèlement tout profit ou perte sur l'élément couvert vient modifier la valeur comptable de cet élément en contrepartie d'un impact au compte de résultat.

Concernant les couvertures utilisées pour couvrir des engagements fermes et qui remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité de couverture (couverture de flux de trésorerie futurs), la partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est déterminée comme étant une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres. La partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les profits et les pertes qui ont été comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat, par exemple lorsque la vente prévue survient effectivement.

Concernant les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net, le principe de comptabilisation est similaire aux couvertures de flux de trésorerie futurs. Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat. Lors de la sortie de l'activité à l'étranger, la valeur cumulée des profits et des pertes qui a été comptabilisée directement en capitaux propres est comptabilisée en résultat.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé directement dans le résultat de l'exercice.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui sont qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées en autres charges et produits financiers, comme les variations de valeur des éléments sous-jacents. La juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en autres actifs et autres passifs courants.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois et les Sicav et fonds communs de placement monétaires soumis à un risque négligeable de changement de valeur, c'est-à-dire qui respectent les critères suivants : sensibilité au risque de taux inférieur ou égal à 0,25 et volatilité historique à 12 mois proche de zéro.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des soldes créditeurs de banques.

Actions propres

Les actions propres quelle que soit leur destination sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

Emprunts obligataires

> Emprunts obligataires simples

Les emprunts obligataires sont initialement enregistrés à la juste valeur, qui correspond au montant reçu, net des coûts d'émission.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts obligataires sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

> Emprunts obligataires avec option de conversion et emprunts remboursables en actions

Pour les emprunts obligataires convertibles en actions (Océanes), les emprunts remboursables en actions (Oranes) ou les emprunts avec bons de souscription d'actions (OBSA), la composante dette et la composante capitaux propres sont séparées dès leur comptabilisation initiale. La juste valeur de la composante dette à l'émission est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs contractuels en utilisant le taux de marché applicable pour un emprunt obligataire qui aurait été souscrit par la Société aux mêmes conditions mais sans option de conversion.

La valeur de la composante capitaux propres est déterminée à l'émission par différence entre la juste valeur de la composante dette et la juste valeur de l'emprunt obligataire. La valeur de l'option de conversion n'est pas revue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais d'émission sont répartis entre la part dette et la part capitaux propres sur la base de leurs valeurs comptables respectives au moment de l'émission.

La composante dette est ensuite évaluée sur la base du coût amorti.

Engagements de rachat de minoritaires

Publicis a consenti à des actionnaires de ses filiales consolidées par intégration globale des options de vente de leurs participations minoritaires.

Dans l'attente d'une interprétation IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, le traitement comptable suivant a été retenu en application des normes IFRS en vigueur :

- > lors de la comptabilisation initiale, ces engagements sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur actualisée du montant de rachat, avec pour contrepartie les intérêts minoritaires et pour le solde, l'écart d'acquisition ;
- > la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition ;
- > à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en dettes financières est soldé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- > le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- > il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- > le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont actualisées, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps étant comptabilisée en charge financière.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés et sont décrits en annexe lorsqu'ils sont significatifs, sauf dans le cas de regroupement d'entreprises où ils constituent des éléments identifiables.

> Provisions pour litiges

Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque lié à un procès ou litige de toute nature (commerciale, réglementaire, fiscale ou sociale) est identifié, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre ce risque et qu'une estimation fiable du coût lié à ce risque est possible. Dans de tels cas, le montant de la provision (y compris les pénalités liées) est déterminé par les agences et leurs experts, sous la supervision des services centraux du Groupe, sur la base de la meilleure estimation des coûts probables liés au procès ou litige.

> Provisions pour restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsque ces mesures ont été décidées et annoncées.

Dans le cadre d'une acquisition, les plans de restructuration qui ne sont pas des passifs pour l'entreprise acquise lors de l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, au coût des préavis non réalisés comptabilisés en charges de personnel, ainsi qu'aux éventuelles mises au rebut d'immobilisations et d'autres actifs.

> Provisions sur engagements immobiliers

Une provision est constituée pour le montant des loyers et frais annexes à payer, net des recettes estimées de sous-locations, sur tout bien immobilier si le bien est sous-loué ou vacant, et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre des activités principales.

Une provision est également constituée dans le cadre d'une acquisition en cas d'existence de contrats de location immobilière conclus à des conditions moins favorables que les conditions de marché constatées à la date d'acquisition.

> Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe comptabilise les engagements liés aux pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi en fonction de la qualification de ces régimes :

- à cotisations définies : les montants des contributions du Groupe à ces cotisations versées sont comptabilisés en charges de la période ;
- à prestations définies : le coût des prestations définies est déterminé séparément pour chaque régime en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains et pertes actuariels générés durant l'exercice sont comptabilisés directement en capitaux propres. L'effet de la désactualisation des engagements de retraite, net des rendements attendus des actifs en couverture, est constaté en « Autres charges et produits financiers ».

Fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste comprend toutes les dettes d'exploitation (y compris les effets à payer et factures à recevoir) liées à l'acquisition de biens et services ainsi que celles relatives aux opérations d'achat d'espace en qualité de mandataire. Ces dettes ont une échéance de moins d'un an. Toutefois toute dette dont l'échéance serait lointaine serait actualisée.

Revenu

Un accord écrit du client (bon de commande, courrier, contrat client...) indiquant la nature et le montant des travaux est nécessaire en préalable à la reconnaissance du revenu. Les principes de reconnaissance du revenu sont les suivants :

> Contrats à la commission (hors production)

Le revenu des prestations de création publicitaire et des services d'achat d'espace est reconnu à la date de diffusion ou de publication.

> Honoraires (contrat ponctuel, contrat à honoraires fixes, contrat sur base de temps passé...)

Le revenu est comptabilisé lorsque la prestation a été réalisée. Le revenu des contrats à honoraires fixes est comptabilisé sur une base linéaire qui reflète la nature et l'étendue des services rendus. Le revenu des contrats sur base de temps passé est reconnu en fonction des travaux effectués.

> Honoraires basés sur des critères de performance

Le revenu est comptabilisé lorsque les critères de performance sont atteints et font l'objet d'une confirmation par le client.

Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions Publicis

La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits. Elle est déterminée par un expert indépendant, selon le modèle Black-Scholes.

Pour les plans où la levée est liée à la réalisation d'objectifs, le Groupe estime la probabilité de réalisation de ces objectifs et en tient compte dans la détermination du nombre d'actions à émettre.

Autres produits et charges non courants

Publicis présente en « Autres produits et charges non courants » les produits et charges inhabituels afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe. Sont notamment incluses sous cette rubrique les plus ou moins-values de cession d'actif.

Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financières

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêts sur les dettes financières et les produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets de la désactualisation des provisions immobilières à long terme et des provisions pour retraites (nets du rendement des actifs), les variations de juste valeur des dérivés ainsi que les gains et pertes de change.

Impôt sur les bénéfices

Les bénéfices sont taxés selon les réglementations propres aux pays dans lesquels ils sont réalisés. Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable (résultant du renversement de différences temporelles imposables ou de l'existence d'un bénéfice imposable généré par l'entité) sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Bénéfice par action et bénéfice dilué par action (BNPA et BNPA dilué)

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice y compris l'effet du remboursement des Oranes en actions, les Oranes étant contractuellement remboursables en actions ordinaires.

Le bénéfice dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires après neutralisation des intérêts sur les emprunts remboursables ou convertibles en actions par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets des options dilutives, des bons de souscription d'actions dilutifs et de la conversion des obligations convertibles en actions (Oceanes).

Pour le calcul du bénéfice dilué par action, seuls sont pris en considération les instruments ayant un effet dilutif sur ce dernier, c'est-à-dire qui ont pour effet de réduire le bénéfice par action.

Pour les options de souscription ou d'achat d'actions Publicis et les bons de souscription d'actions, la méthode utilisée est précisée ci-après.

Pour calculer le bénéfice dilué par action, les options dilutives et les bons de souscription d'actions dilutifs sont supposés avoir été exercés.

Le produit résultant de l'exercice de ces instruments est considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période (réputée valorisée à la juste valeur, cette émission sans effet dilutif ni relatif n'est pas prise en compte dans le calcul du BNPA dilué). La différence entre le nombre d'actions ordinaires émises et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été émises au cours moyen de marché doit être traitée comme une émission d'actions ordinaires sans contrepartie financière, donc ayant un effet dilutif ; ce nombre est pris en compte dans le dénominateur du bénéfice dilué par action.

De ce fait, les options et les bons de souscription d'actions n'ont un effet dilutif que lorsque le cours moyen de marché des actions ordinaires pendant la période excède le prix d'exercice des options ou des bons de souscription d'actions (c'est-à-dire qu'elles sont « dans la monnaie »).

Outre ce bénéfice par action (de base et dilué), le Groupe calcule et communique habituellement un BNPA « courant » de base et dilué, qui est similaire à celui décrit ci-dessus, sauf pour ce qui est du résultat retenu, qui exclut :

- > la ligne « Perte de valeur » et « Dotation aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions » ;
- > certains produits et charges à caractère inhabituel (enregistrés sur la ligne « Autres produits et charges non courants »), spécifiquement désignés.

Note 1.3 Principales sources d'incertitude relatives aux estimations

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modifications des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur concernent :

- > les provisions pour risques et charges ;
- > la dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ;
- > l'évaluation de la juste valeur des options attribuées dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions de Publicis Groupe SA.

Des éléments détaillés figurent respectivement en note 20, note 5 et note 28 de la présente annexe.

Note 1.4 Options comptables liées à la première adoption des IFRS

Les informations financières IFRS 2004 ont été établies conformément aux dispositions de la norme IFRS 1. L'application rétrospective sur le bilan d'ouverture des principes comptables retenus pour l'établissement des informations financières IFRS constitue le principe général de retraitement. L'incidence de ces ajustements est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres.

Les exceptions facultatives à l'application rétrospective des normes IFRS prévues par la norme IFRS 1 retenues lors de l'établissement du bilan d'ouverture sont les suivantes :

Regroupement d'entreprises

Publicis a opté pour la possibilité de ne pas retraiter la classification et les méthodes antérieures de comptabilisation des regroupements d'entreprises intervenus avant la date de transition. À compter de cette date, les regroupements d'entreprises sont traités conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

Par ailleurs, la valeur brute des écarts d'acquisition en IFRS au 1^{er} janvier 2004 est réputée être égale à la valeur nette de ces écarts en normes françaises.

Écarts de conversion

Publicis a choisi de ne pas procéder à l'identification et à la reconstitution des écarts de conversion cumulés pour comptabilisation en tant que composante distincte des capitaux propres à la date de transition aux IFRS. De ce fait, les écarts de conversion cumulés provenant de la conversion des comptes des sociétés étrangères ont été annulés à la date de transition aux IFRS et les gains ou pertes sur une cession ultérieure de ces entités étrangères n'incluront que les écarts de conversion générés depuis la date de transition aux IFRS.

Écarts actuariels sur engagements de retraite

Publicis a choisi de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels relatifs aux régimes d'avantages au personnel à la date de transition aux IFRS. Ce traitement avait déjà été appliqué dans les comptes consolidés 2004 établis selon les principes comptables français.

Évaluation de certains actifs corporels à la juste valeur comme coût présumé

Publicis a choisi de réévaluer l'immeuble situé au 133, avenue des Champs-Élysées à Paris, à sa juste valeur et de considérer cette valeur comme coût présumé à la date de transition.

La juste valeur de cet immeuble à la date de transition s'élève à 164 millions d'euros ce qui représente à cette date un ajustement de 159 millions d'euros par rapport à sa valeur figurant selon les normes comptables antérieures. L'évaluation a été effectuée par un expert indépendant selon la méthode de la capitalisation des loyers.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Publicis

Publicis applique la norme IFRS 2 relative aux paiements en actions et assimilés, uniquement pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Désignation des instruments financiers à la juste valeur par résultat ou disponibles à la vente

Publicis a choisi l'option de désignation des instruments financiers à la juste valeur par résultat ou en titres disponibles à la vente à la date de transition.

Note 1.5 Impact des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC publiées et non encore en vigueur

Le Groupe a analysé les normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC publiés et approuvés par l'Union Européenne au 31 décembre 2006 et applicables au plus tard au 1^{er} janvier 2007 ainsi que ceux publiés mais non encore approuvés par l'Union Européenne au 31 décembre 2006. Le Groupe s'attend à ce que l'adoption de ces textes n'ait pas d'impact significatif sur ses états financiers pour la période de leur première application.

Note 1.6 Changements de méthodes comptables

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants :

- > au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les nouvelles normes et amendements IFRS ainsi que les nouvelles interprétations IFRIC présentées ci-dessous :
 - IAS 19 Amendement - *Avantages au personnel*
 - IAS 21 Amendement - *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*
 - IAS 39 Amendements - *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*
 - IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location

L'application de ces normes ou interprétations n'ont pas eu effet d'effet significatif sur les comptes à l'exception de l'amendement d'IAS 19.

Le Groupe a en effet choisi d'opter pour l'option offerte par IAS 19 selon laquelle les gains et pertes actuariels générés durant l'exercice sont enregistrés directement en capitaux propres. Comme mentionné à la note 1.4 ci-dessus, Publicis a choisi de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels relatifs aux régimes d'avantages au personnel à la date de transition aux IFRS. En conséquence, ce changement de méthode n'a aucun impact sur le bilan au 1^{er} janvier 2004 et sur le compte de résultat 2004. En outre, le montant des gains

et pertes actuariels générés durant l'exercice 2004 s'est situé sous le seuil requis (corridor) pour la constatation d'un amortissement au compte de résultat 2005. Ce changement de méthode n'a donc également pas d'effet sur le compte de résultat 2005 ;

- > toutes les créances et dettes sur opérations d'achat d'espace, y compris celles relatives aux opérations de mandat, qui figuraient dans les comptes « Autres créances et actifs

courants » et « Autres dettes et passifs courants » sont désormais classées dans les comptes « Clients et comptes rattachés » et « Fournisseurs et comptes rattachés ».

Ce changement de méthode n'a aucun impact sur les comptes de résultat 2004 et 2005.

Les lignes suivantes du bilan consolidé des périodes antérieures ont été corrigées en conséquence, comme suit :

en millions d'euros	Bilan au 31 décembre 2005 publié	Effets des changements de méthode	Bilan au 31 décembre 2005 après reclassements
Actif			
Impôts différés actifs ⁽¹⁾	216	14	230
Clients et comptes rattachés ⁽²⁾	4 014	131	4 145
Autres créances et actifs courants ⁽²⁾	577	(131)	446
Passif			
Réserves consolidées, part du Groupe ⁽¹⁾	2 006	(29)	1 977
Provisions à long terme ⁽¹⁾	539	43	582
Fournisseurs et comptes rattachés ⁽²⁾	4 605	425	5 030
Autres dettes et passifs courants ⁽²⁾	1 755	(425)	1 330

en millions d'euros	Bilan au 31 décembre 2004 publié	Effets des changements de méthode	Bilan au 31 décembre 2004 après reclassements
Actif			
Impôts différés actifs ⁽¹⁾	368	5	373
Clients et comptes rattachés ⁽²⁾	3 282	86	3 368
Autres créances et actifs courants ⁽²⁾	450	(86)	364
Passif			
Réserves consolidées, part du Groupe ⁽¹⁾	1 551	(8)	1 543
Provisions à long terme ⁽¹⁾	537	13	550
Fournisseurs et comptes rattachés ⁽²⁾	3 694	306	4 000
Autres dettes et passifs courants ⁽²⁾	1 522	(306)	1 216

(1) Effets du changement de méthode de comptabilisation des gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies.

(2) Effets du changement de présentation du bilan relatif aux créances et dettes sur opérations d'achat d'espaces.

Note 2 Variations du périmètre de consolidation

Note 2.1 Acquisitions de l'exercice

Les principales acquisitions de l'exercice sont les suivantes :

- > en mars 2006, le Groupe a acquis 60 % de Solutions Integrated Marketing Services, leader du service Marketing en Inde ;
- > en avril 2006, le Groupe a acquis l'agence belge Duval Guillaume, la plus grande agence publicitaire et de marketing services indépendante du pays ;
- > en mai 2006, le Groupe a acquis 51 % des agences turques de communication et de publicité Yorum, Allmedia, Bold et Zone ;

> en juillet 2006, le Groupe a acquis le groupe BOZ, leader de la communication santé en France ;

> en août 2006, le Groupe a acquis Moxie Interactive, agence de communication numérique et digitale basée aux Etats-Unis ;

> en octobre 2006, le Groupe a acquis Emotion, leader de la communication événementielle en Asie.

Le coût d'acquisition (hors trésorerie acquise) des entités intégrées durant l'exercice prises dans leur ensemble s'élève à un total de 130 millions d'euros, dont 49 millions ont été décaissés durant l'exercice. Les acquisitions de l'exercice prises dans leur ensemble représentent un revenu consolidé et une contribution positive au résultat net consolidé (part du Groupe) de moins de 1,5 %.

Note 2.2 Cessions de l'exercice

Aucune cession significative n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

La contribution des sociétés cédées au revenu et au résultat net (part du Groupe) consolidés de l'exercice 2006 est inférieure à 0,2 %.

Note 3 Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel incluent les salaires, appointements, commissions, primes, bonus, intéressements, congés payés ainsi que les charges liées aux plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les charges liées aux retraites (hors effet net de désactualisation présenté en autres produits et charges financiers).

en millions d'euros	2006	2005	2004
Rémunérations	2 104	1 964	1 822
Charges sociales	333	316	287
Avantages postérieurs à l'emploi	69	63	59
Charge relative aux stock-options	16	20	20
Intérimaires et « free-lance »	108	91	83
Total	2 630	2 454	2 271

Évolution et répartition des effectifs

Par zone géographique

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Europe	15 258	14 412	14 151
Amérique du Nord	11 990	12 158	11 308
Reste du monde	12 691	12 040	10 925
Total	39 939	38 610	36 384

Par fonction (en %)

	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Commercial	23 %	23 %	22 %
Création	17 %	18 %	17 %
Production et activités spécialisées	15 %	15 %	15 %
Média et Recherche	23 %	22 %	22 %
Administration/Gestion	17 %	16 %	17 %
Autres	5 %	6 %	7 %
Total	100 %	100 %	100 %

Note 4 Autres charges opérationnelles

Ce poste regroupe toutes les charges externes autres que les achats de production et de média. Il comprend notamment les loyers, charges locatives et autres charges liées à l'occupation des locaux pour 257 millions d'euros en 2006 contre 236 millions d'euros en 2005 et 240 millions d'euros en 2004 ; il inclut également les impôts (à l'exception de l'impôt sur les bénéfices), les taxes et versements assimilés ainsi que les dotations et reprises sur provisions.

Note 5 Dotations aux amortissements et perte de valeur

en millions d'euros	2006	2005	2004
Amortissement des autres immobilisations incorporelles (hors incorporels liés aux acquisitions)	(16)	(19)	(10)
Amortissement des immobilisations corporelles	(91)	(97)	(109)
Dotation aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions)	(107)	(116)	(119)
Dotation aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(22)	(23)	(29)
Perte de valeur sur incorporels liés aux acquisitions	(1)	(11)	(123)
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	(30)	(6)	(92)
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	-	(16)	-
Perte de valeur	(31)	(33)	(215)
Total des dotations aux amortissements et perte de valeur	(160)	(172)	(363)

Perte de valeur sur incorporels liés aux acquisitions

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur toutes les marques du Groupe, à savoir les marques reconnues lors de l'acquisition de Bcom3 (Leo Burnett, Starcom, MS&L et Medicus) et les marques Fallon et ZenithOptimedia. Les relations contractuelles avec les clients de Fallon, Nelson, Leo Burnett et MS&L ont également fait l'objet d'un test de dépréciation. L'intégralité des évaluations nécessaires aux tests de dépréciation a été réalisée par un expert indépendant.

Les taux d'actualisation après impôt retenus lors de l'évaluation se situent entre 8,0 % (9,8 % avant impôt) et 10,5 % (16,9 % avant impôt).

Ces tests ont conduit le Groupe à constater une perte de valeur sur les relations contractuelles avec les clients de Fallon pour un montant de 1 million d'euros.

Cette charge a été déterminée sur la base d'un taux d'actualisation de 10,5 % après impôt (16,9 % avant impôt).

Perte de valeur sur écarts d'acquisition

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur les unités génératrices de trésorerie, constituées d'agences ou de regroupements d'agences.

Les évaluations nécessaires aux tests sur les écarts d'acquisition de Leo Burnett (résultant de l'allocation de l'écart d'acquisition de Bcom3) et de Fallon ont été réalisées par un expert indépendant. Les autres tests ont été réalisés par le Groupe.

Les taux d'actualisation après impôt retenus se situent entre 8,5 % (11,9 % avant impôt) et 10,5 % (14,7 % avant impôt).

La croissance à l'infini utilisée dans les projections se situe entre 2,5 % et 3 %.

Ces tests ont conduit le Groupe à enregistrer une perte de valeur de 23 millions d'euros relative aux écarts d'acquisition de Johnston & Associates (13 millions d'euros), eventive (8 millions d'euros) et Publicis Austria (2 millions d'euros).

Par ailleurs, le Groupe a bénéficié d'une économie fiscale de 7 millions d'euros résultant de déficits fiscaux reportables existant lors de l'acquisition de Bcom3 et non reconnus au bilan. En conséquence, une perte de valeur de l'écart d'acquisition de Bcom3 a été constatée pour le même montant.

En outre, les valeurs nettes de l'écart d'acquisition et de la marque allouées à Leo Burnett s'élèvent respectivement à 1 070 millions d'euros (soit 38 % du montant total des écarts d'acquisition nets) et 221 millions d'euros (soit 63 % du montant total des marques) au 31 décembre 2006.

Le test de dépréciation sur l'écart d'acquisition de Leo Burnett a été effectué sur la base de la valeur d'utilité de cette unité génératrice de trésorerie déterminée à partir de son business plan à 5 ans (2007-2011) et des hypothèses suivantes :

- > un taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs de 8,5 % après impôt (11,9 % avant impôt) ;
- > un taux de croissance des revenus sur la période 2007-2011 en ligne avec la croissance moyenne attendue des réseaux d'agences créatives ;
- > un taux de croissance à l'infini de 2,5 % ;
- > une marge constante sur la période du business plan et au-delà.

La valeur d'utilité ainsi déterminée est supérieure à la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie Leo Burnett. Aucune perte de valeur n'est donc à constater. L'utilisation d'un taux d'actualisation de 1 % supérieur conduit à la même conclusion. Il en est de même pour un taux de croissance à l'infini de 1 % inférieur.

Note 6 Autres produits et charges non courants

Ce poste regroupe les produits et charges inhabituels. Sont notamment incluses sous cette rubrique les plus ou moins-values de cession d'actif.

en millions d'euros	2006	2005	2004
Plus-values (moins-values) sur cessions d'actifs ⁽¹⁾	27	80	(2)
Plus-values (moins-values) sur rachat d'instruments de financement ⁽²⁾	-	(22)	(7)
Autres produits et charges non courants	2	1	(1)
Autres produits et charges non courants	29	59	(10)

(1) En 2006, il s'agit principalement de la plus-value de cession de l'immeuble de Saatchi & Saatchi situé à Neuilly-sur-Seine, France.

En 2005, il s'agit essentiellement de la plus-value de cession des titres JC Decaux Netherlands, VKM, Sopact ainsi que de 33 % du capital de Métrobus.

(2) En 2005, il s'agit de la moins-value sur rachat de 62,36 % de l'Océane 2018. En 2004, il s'agit de la moins-value de rachat de la partie obligataire de l'OBSA et de vente des CLN.

Note 7 Charges et produits financiers

en millions d'euros	2006	2005	2004
Charges d'intérêts sur emprunts et découverts bancaires	(107)	(114)	(144)
Charges d'intérêts sur contrats de location financement	(10)	(10)	(10)
Produits financiers	81	46	46
Coût de l'endettement financier net	(36)	(78)	(108)
Pertes et gains de change	7	(51)	29
Variation de la juste valeur des dérivés	(10)	47	(23)
Coût financier lié à l'actualisation des provisions immobilières à long terme (au taux de 5 %)	(7)	(7)	(8)
Coût financier net, lié à l'actualisation des provisions pour retraites	(5)	(4)	(5)
Dividendes reçus hors Groupe	1	1	1
Autres charges et produits financiers	(14)	(14)	(6)
Total (charges) et produits financiers nets	(50)	(92)	(114)

Note 8 Impôt sur le résultat

Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

en millions d'euros	2006	2005	2004
Charge d'impôt exigible	(232)	(233)	(180)
Déficits fiscaux et crédits d'impôts ayant réduit la charge d'impôt exigible et non activés au titre d'un exercice antérieur	59	43	35
Total charge d'impôt exigible	(173)	(190)	(145)
Charge nette d'impôt différé liée à la création et à la reprise des différences temporelles	(18)	33	33
Variation des provisions sur impôts différés actifs et activation d'impôts différés actifs ⁽¹⁾	(1)	-	-
Total produit (charge) net d'impôt différé	(19)	33	33
Impôt sur le résultat	(192)	(157)	(112)

(1) À l'exclusion, en 2004, de 57 millions d'euros de reconnaissance d'impôts différés actifs liés au passage IFRS et présentés sur la ligne « Reprise nette d'impôts différés sur opérations OBSA/CLN et impôts différés actifs liés au passage IFRS ».

Analyse de l'impôt imputé sur les capitaux propres au cours de l'exercice

Les impôts imputés directement sur les capitaux propres au cours de l'exercice sont relatifs au swap sur l'Eurobond 2012 (cf. note 26), aux gains et pertes actuariels sur engagement de retraite et aux stock-options. Ces mouvements sont détaillés ci-après :

en millions d'euros	2006	2005	2004
Swap sur Eurobond 2012	(2)	2	-
Gains et pertes actuariels	(4)	9	5
Stock-options	2	-	-
Impôts différés actifs enregistrés directement en capitaux propres	(4)	11	5
Swap sur Eurobond 2012	(9)	9	-
Impôts différés passifs enregistrés directement en capitaux propres	(9)	9	-

Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif ressort à :

en millions d'euros	2006	2005	2004
Résultat avant impôt des entreprises consolidées	639	560	212
Plus-value sur cessions de JC Decaux Netherlands, VKM, Sopact et de 33 % de Métrobus	-	(87)	-
Plus-value sur cession immeuble Saatchi & Saatchi	(27)	-	-
Moins-value de rachat de la partie dette de l'OBSA et de cession des CLN	-	-	7
Perte de valeur sur écarts d'acquisition à l'exclusion de la perte liée à l'utilisation de pertes fiscales non reconnues lors de l'acquisition Bcom3	23	1	88
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	-	16	-
Résultat avant impôt retraité	635	490	307
Taux d'imposition français	34,43 %	33,83 %	34,33 %
Impôt attendu	(219)	(166)	(105)
Incidence des :			
- différences de taux d'imposition	(3)	(4)	(4)
- résultats taxés à taux réduit	-	-	-
- utilisation des pertes fiscales antérieures et reconnaissance d'impôts différés actifs sur pertes antérieures ⁽¹⁾	59	43	35
- pertes de l'exercice non activées et provisions sur impôts différés actifs	(17)	(22)	(12)
- différences permanentes	(12)	(8)	(26)
Impôt constaté au compte de résultat⁽²⁾	(192)	(157)	(112)
Taux d'impôt effectif	30,2 %	32,0 %	36,5 %

(1) À l'exclusion, en 2004, de 57 millions d'euros de reconnaissance d'impôts différés actifs liés au passage IFRS et présentés sur la ligne « Reprise nette d'impôts différés sur opérations OBSA/CLN et impôts différés actifs liés au passage IFRS ».

(2) Hors reprise nette d'impôts différés sur opérations OBSA/CLN et impôts différés actifs liés au passage aux IFRS.

Déficits reportables

Suite à l'acquisition de Saatchi & Saatchi, le Groupe disposait d'environ 503 millions d'euros de déficits reportables issus d'opérations de Saatchi antérieures à l'acquisition.

Au 31 décembre 2006, le montant des déficits reportables non reconnu d'un point de vue comptable s'élève à 55 millions d'euros.

En plus des pertes reportables de Saatchi & Saatchi, le Groupe dispose d'un montant de 305 millions d'euros au 31 décembre 2006

de déficits reportables (dont 253 millions d'euros indéfiniment reportables) qui n'ont pas fait l'objet de la reconnaissance d'un crédit d'impôt différé à l'actif du bilan consolidé du fait des incertitudes liées aux possibilités d'utilisation de ces derniers.

L'économie fiscale sur les pertes reportables du groupe Bcom3 existantes lors de l'acquisition et utilisées au cours de l'exercice 2006 a été imputée sur le goodwill de Bcom3 pour un montant de 7 millions d'euros conformément à la norme IFRS 3.

Impôts différés constatés au bilan

Les actifs et passifs d'impôts différés sont les suivants au 31 décembre :

en millions d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Partie à court terme	46	70	98
Partie à long terme	315	368	332
Effet de la compensation des impôts différés actifs et passifs par groupes fiscaux ⁽¹⁾	(175)	(208)	(57)
Total impôts différés actifs⁽²⁾	186	230	373
Partie à court terme	(17)	(31)	(36)
Partie à long terme	(374)	(397)	(386)
Effet de la compensation des impôts différés actifs et passifs par groupes fiscaux ⁽¹⁾	175	208	57
Total impôts différés passifs	(216)	(220)	(365)
Impôts différés actifs (passifs), nets	(30)	10	8

(1) Depuis l'exercice 2005, la compensation effectuée tient compte de l'existence d'un groupe fiscal unique aux États-Unis.

(2) Au 31 décembre 2005 et 2004, les impôts différés actifs ont été corrigés suite au changement de méthode de comptabilisation des gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies (Cf. note 1.6).

Origine des impôts différés

en millions d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Impôts différés actifs liés à des différences temporaires (hors Bcom3)	230	249	228
Impôts différés sur les emprunts obligataires hybrides	11	13	15
Impôts différés actifs liés aux restructurations et engagements immobiliers liés à l'acquisition Bcom3	71	104	116
Impôts différés actifs liés à des reports déficitaires	49	72	71
Effet de la compensation des impôts différés actifs et passifs par groupes fiscaux	(175)	(208)	(57)
Total impôts différés actifs	186	230	373
Impôts différés passifs liés à des différences temporaires (hors instruments financiers composés)	(61)	(61)	(31)
Impôts différés sur les emprunts obligataires hybrides	(19)	(31)	(54)
Impôts différés passifs liés à la réévaluation des actifs et passifs effectuée à l'occasion d'une acquisition	(257)	(282)	(283)
Impôt différé lié à la juste valeur comme coût présumé de l'immeuble des Champs-Élysées	(54)	(54)	(54)
Effet de la compensation des impôts différés actifs et passifs par groupes fiscaux	175	208	57
Total impôts différés passifs	(216)	(220)	(365)
Impôts différés actifs (passifs), nets	(30)	10	8

Les impôts différés passifs comprennent l'impôt sur la réévaluation pratiquée sur les actifs incorporels à l'occasion des acquisitions de Zenith (34 millions d'euros) et de Bcom3 (206 millions d'euros), ainsi que les impôts différés liés à la

séparation des emprunts obligataires composés (Oceanes, Oranes) et l'impôt différé lié à la juste valeur comme coût présumé de l'immeuble sur les Champs-Élysées à la date de transition aux IFRS.

Note 9 Bénéfice par action

Bénéfice par action (de base et dilué)

en millions d'euros		2006	2005	2004
Bénéfice net retenu pour le calcul du BNPA				
Résultat net part du Groupe	a	443	386	278
<i>Impact des instruments dilutifs :</i>				
- Économies de frais financiers liés à la conversion des instruments de dettes, nettes d'impôt ⁽¹⁾		31	25	23
Résultat net part du Groupe - dilué	b	474	411	301
Nombre d'actions retenu pour le calcul du BNPA				
Nombre d'actions moyen en circulation		183 576 207	182 818 378	182 410 541
Actions à remettre en remboursement des Oranes		26 035 483	27 597 612	28 125 000
Nombre d'actions moyen retenu pour le calcul	c	209 611 690	210 415 990	210 535 541
<i>Impact des instruments dilutifs :⁽²⁾</i>				
- Effet des levées de stock-options dilutives		1 736 783	228 591	276 383
- Effet de l'exercice des Bons de Souscription d'Actions (BSA)		59 208	-	-
- Actions résultant de la conversion des emprunts convertibles ⁽¹⁾		28 656 747	23 172 413	23 172 413
Nombre d'actions dilué	d	240 064 428	233 816 994	233 984 337
en euros				
Bénéfice net par action	a/c	2,11	1,83	1,32
Bénéfice net par action - dilué	b/d	1,97	1,76	1,29

(1) En 2004 et 2005, seule l'Océane 2008 est prise en compte dans le calcul du BNPA dilué ; en 2006, les deux Océanes 2008 et 2018 sont prises en compte dans le calcul.

(2) Seuls les BSA et stock-options, ayant un effet dilutif, c'est-à-dire dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen de l'exercice, sont pris en considération.

Bénéfice courant par action (de base et dilué)

en millions d'euros		2006	2005	2004
Bénéfice net retenu pour le calcul du BNPA courant⁽¹⁾				
Résultat net part du Groupe		443	386	278
<i>Éléments exclus :</i>				
- Amortissement des incorporels liés aux acquisitions, net d'impôt		13	14	18
- Perte de valeur, nette d'impôt		23	24	164
- Cession de l'immeuble Saatchi & Saatchi (Ile de la Jatte)		(27)	-	-
- Plus-value sur cessions de JC Decaux Netherlands, VKM, Sopact et de 33 % de Métrobus, nette d'impôt		-	(87)	-
- Moins-value sur remboursement anticipé Oceane 2018, nette d'impôt		-	16	-
- Plus-value sur opérations OBSA/CLN, nette d'impôt		-	-	(134)
- Impôts différés actifs liés au passage aux IFRS		-	-	(57)
Résultat net courant part du Groupe	e	452	353	269
<i>Impact des instruments dilutifs :</i>				
- Économies de frais financiers liés à la conversion des instruments de dette, nettes d'impôt		31	25	23
Résultat net courant part du Groupe - dilué	f	483	378	292
Nombre d'actions retenu pour le calcul du BNPA				
Nombre d'actions moyen en circulation		183 576 207	182 818 378	182 410 541
Actions à remettre en remboursement des Oranes		26 035 483	27 597 612	28 125 000
Nombre d'actions moyen retenu pour le calcul	c	209 611 690	210 415 990	210 535 541
<i>Impact des instruments dilutifs :</i>				
- Effet des levées de stock-options dilutives		1 736 783	228 591	276 383
- Effet de l'exercice des Bons de Souscription d'Actions (BSA)		59 208	-	-
- Actions résultant de la conversion des emprunts convertibles		28 656 747	23 172 413	23 172 413
Nombre d'actions dilué	d	240 064 428	233 816 994	233 984 337
en euros				
BNPA courant⁽¹⁾	e/c	2,16	1,68	1,28
BNPA courant - dilué⁽¹⁾	f/d	2,01	1,62	1,25

(1) BNPA avant amortissement des incorporels liés aux acquisitions, perte de valeur, plus (moins)-value sur opérations de cession immeuble île de la Jatte, JC Decaux Netherlands et de 33 % de Métrobus / Oceane 2018 / OBSA-CLN (nets d'impôts) et impôts différés actifs liés au passage aux IFRS.

Il convient de signaler que les opérations sur les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles suivantes sont intervenues au cours de l'exercice 2006 :

- > exercice du put sur l'Oceane 2018 en janvier 2006 : 1 149 587 Oceanes ont été remboursées, faisant ainsi disparaître un nombre équivalent d'actions potentielles ;
- > offre publique de rachat des BSA lancée le 13 janvier 2006 : l'offre s'est soldée par le rachat de 22 107 049 bons de souscription d'actions, conduisant à la suppression d'un nombre équivalent d'actions potentielles.

Note 10 Écarts d'acquisition

Publicis a opté pour la possibilité de ne pas retraiter la classification et les méthodes antérieures de comptabilisation des regroupements d'entreprises intervenus avant la date de transition. À compter de cette date, les regroupements d'entreprises sont traités conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 et les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont plus amortis.

Au 1^{er} janvier 2004, date de transition, la valeur brute comptable des écarts d'acquisition en IFRS est égale à la valeur brute des écarts d'acquisition en normes françaises diminuée des amortissements cumulés.

L'analyse des principaux écarts d'acquisition sur les sociétés consolidées est la suivante :

en millions d'euros	Europe	Amérique	Reste du monde	Total
Valeurs nettes 31 décembre 2005	976	1 462	445	2 883
Année 2006				
- Écarts d'acquisition bruts existants au 1 ^{er} janvier 2006	1 035	1 474	497	3 006
- Variation de l'exercice (y compris change)	58	(102)	11	(33)
Total valeurs brutes	1 093	1 372	508	2 973
Perte de valeur	(69)	(24)	(40)	(133)
Total valeurs nettes au 31 décembre 2006	1 024	1 348	468	2 840

Variation des écarts d'acquisition

en millions d'euros	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
1^{er} janvier 2004	2 711	(18)	2 693
Acquisitions / Perte de valeur	99	(92)	7
Variations liées à la comptabilisation des engagements de rachats de minoritaires ⁽¹⁾	(38)	-	(38)
Cessions et sorties d'actif	(22)	-	(22)
Change et divers	(18)	1	(17)
31 décembre 2004	2 732	(109)	2 623
Acquisitions / Perte de valeur	72	(6)	66
Variations liées à la comptabilisation des engagements de rachats de minoritaires ⁽¹⁾	50	-	50
Cessions et sorties d'actif	(8)	-	(8)
Change et divers	160	(8)	152
31 décembre 2005	3 006	(123)	2 883
Acquisitions / Perte de valeur	110	(30)	80
Variations liées à la comptabilisation des engagements de rachats de minoritaires ⁽¹⁾	39	-	39
Cessions et sorties d'actif	(13)	13	-
Change et divers	(169)	7	(162)
31 décembre 2006	2 973	(133)	2 840

(1) Dans l'attente d'une interprétation de l'IFRIC ou d'une norme IFRS spécifique, les engagements de rachats de minoritaires sont comptabilisés en dettes financières avec pour contrepartie les intérêts minoritaires, le solde étant comptabilisé en écart d'acquisition. Tout mouvement ultérieur des intérêts minoritaires ainsi que toute réévaluation de l'engagement modifie l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2006, la valeur brute de l'écart d'acquisition résultant de l'acquisition de Bcom3 s'établit à 1 771 millions d'euros. La perte de valeur constatée sur cet écart d'acquisition s'élève à 16 millions d'euros au 31 décembre 2006. Elle correspond au montant des économies fiscales sur les pertes reportables de Bcom3 utilisées depuis 2004.

Note 11 Immobilisations incorporelles nettes

Variation des immobilisations incorporelles à durée de vie définie

en millions d'euros	Relations contractuelles avec les clients			Logiciels et divers		
	Valeur brute	Amortissement / Perte de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement / Perte de valeur	Valeur nette
1^{er} janvier 2004	564	(62)	502	100	(68)	32
Acquisitions	3	-	3	28	-	28
Amortissement	-	(29)	(29)	-	(10)	(10)
Perte de valeur	-	(95)	(95)	-	-	-
Cessions et sorties d'actif	(5)	1	(4)	(10)	8	(2)
Change et divers	(28)	13	(15)	(19)	7	(12)
31 décembre 2004	534	(172)	362	99	(63)	36
Acquisitions	-	-	-	32	-	32
Amortissement	-	(23)	(23)	-	(19)	(19)
Perte de valeur	-	(11)	(11)	-	-	-
Cessions et sorties d'actif	(3)	3	-	(7)	6	(1)
Change et divers	61	(31)	30	(7)	(4)	(11)
31 décembre 2005	592	(234)	358	117	(80)	37
Acquisitions	-	-	-	8	-	8
Amortissement	-	(22)	(22)	-	(16)	(16)
Perte de valeur	-	(1)	(1)	-	-	-
Cessions et sorties d'actif	-	-	-	(6)	6	-
Change et divers	(46)	25	(21)	(2)	2	-
31 décembre 2006	546	(232)	314	117	(88)	29

Variation des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et du total des immobilisations incorporelles

en millions d'euros	Marques			Total des immobilisations incorporelles		
	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Amortissement / Perte de valeur	Valeur nette
1^{er} janvier 2004	382	-	382	1 046	(130)	916
Acquisitions	-	-	-	31	-	31
Amortissement	-	-	-	-	(39)	(39)
Perte de valeur	-	(28)	(28)	-	(123)	(123)
Cessions et sorties d'actif	-	-	-	(15)	9	(6)
Change et divers	(14)	2	(12)	(61)	22	(39)
31 décembre 2004	368	(26)	342	1 001	(261)	740
Acquisitions	-	-	-	32	-	32
Amortissement	-	-	-	-	(42)	(42)
Perte de valeur	-	-	-	-	(11)	(11)
Cessions et sorties d'actif	-	-	-	(10)	9	(1)
Change et divers	30	(4)	26	84	(39)	45
31 décembre 2005	398	(30)	368	1 107	(344)	763
Acquisitions	-	-	-	8	-	8
Amortissement	-	-	-	-	(38)	(38)
Perte de valeur	-	-	-	-	(1)	(1)
Cessions et sorties d'actif	-	-	-	(6)	6	-
Change et divers	(17)	(1)	(18)	(65)	26	(39)
31 décembre 2006	381	(31)	350	1 044	(351)	693

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les tests de valeur réalisés par un expert indépendant à la clôture de l'exercice 2006 ont conduit à constater une perte de valeur de 1 million d'euros sur les relations clientèle de la marque Fallon (cf. note 5 - Dotation aux amortissements et perte de valeur).

Note 12 Immobilisations corporelles nettes

en millions d'euros	Terrains et constructions	Autres	Total
Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2004	317	1 038	1 355
Augmentations	-	94	94
Diminutions	(4)	(130)	(134)
Variations de périmètre	-	-	-
Change et divers	(12)	(99)	(111)
Valeurs brutes au 31 décembre 2004	301	903	1 204
Augmentations	-	69	69
Diminutions	(2)	(106)	(108)
Variations de périmètre	-	(58)	(58)
Change et divers	52	54	106
Valeurs brutes au 31 décembre 2005	351	862	1 213
Augmentations	-	71	71
Diminutions	(36)	(59)	(95)
Variations de périmètre	-	9	9
Change et divers	(13)	(54)	(67)
Valeurs brutes au 31 décembre 2006	302	829	1131
Amortissements cumulés au 31 décembre 2005	(50)	(583)	(633)
Augmentations	(5)	(87)	(92)
Diminutions	14	55	69
Variations de périmètre	-	(5)	(5)
Change et divers	2	39	41
Amortissements cumulés au 31 décembre 2006	(39)	(581)	(620)
Valeurs nettes au 31 décembre 2006	263	248	511

Terrains et constructions

Au 31 décembre 2006, Publicis dispose en pleine propriété d'un patrimoine immobilier, qui figure au bilan pour une valeur nette de 191 millions d'euros.

Le principal actif est l'immeuble du siège social situé au 133, avenue des Champs-Élysées, à Paris. Cet immeuble de 7 étages comprend environ 12 000 m² de bureaux, occupés par les sociétés du Groupe, et 1 500 m² de surfaces commerciales, occupées par Publicisdrugstore ainsi que deux salles de cinéma ouvertes au public.

Publicis a choisi de réévaluer cet immeuble à la juste valeur et de considérer cette valeur comme le coût par convention à la date de transition. À cette date, la juste valeur de cet immeuble s'élevait à 164 millions d'euros ce qui représente à cette date un ajustement de 159 millions d'euros par rapport à sa valeur figurant selon les normes comptables antérieures.

L'évaluation a été effectuée par un expert indépendant, selon la méthode de la capitalisation des loyers.

Publicis Groupe SA est par ailleurs propriétaire de quatre étages de l'immeuble occupé par Leo Burnett au 15, rue du Dôme à Boulogne-Billancourt. Publicis est également titulaire d'un contrat de location-financement, à échéance 2007, pour les deux autres étages de l'immeuble.

Suite à l'acquisition de Saatchi & Saatchi, le Groupe détenait également un immeuble de 6 étages, situé au 30, rue Vital Bouhot, à Neuilly-sur-Seine, représentant environ 5 660 m² de bureaux, essentiellement occupés par des sociétés du Groupe. Cet immeuble a été cédé au cours de l'exercice pour un montant total de 33 millions d'euros. Cette opération s'est soldée par une plus-value de cession de 27 millions d'euros (cf. note 6 - Autres produits et charges non courants).

Autres immobilisations corporelles

Le Groupe dispose notamment d'importants équipements informatiques dédiés à la création et à la production publicitaire, à la gestion de l'achat d'espace et aux travaux administratifs.

Immobilisations en location-financement

Le montant net total retraité de ces biens inscrit au bilan consolidé s'élève à 72 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les deux principaux actifs immobilisés à ce titre sont les deux étages de l'immeuble de la rue du Dôme à Boulogne-Billancourt (France) et l'immeuble Leo Burnett à Chicago (États-Unis). Le contrat de location-financement de ce dernier représente une valeur d'immobilisation brute de 81 millions d'euros amortie sur 30 ans. Cet immeuble se situe au 35 West Wacker Drive à Chicago (États-Unis). Après la signature d'un amendement au contrat de location, signé au cours de l'exercice, par lequel le Groupe libérera 2 étages à compter du 1^{er} juin 2007, la valeur de cet immeuble et la dette correspondante ont été diminuées de 17 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les immobilisations corporelles incluent les montants suivants au titre des biens en location-financement :

en millions d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Valeur brute des constructions	99	131	116
Amortissements	(27)	(28)	(22)
Valeur nette	72	103	94

Note 13 Participations dans des entreprises associées

Les titres mis en équivalence s'élèvent à 44 millions d'euros au 31 décembre 2006 (contre 33 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 17 millions d'euros au 31 décembre 2004).

en millions d'euros	Valeur au bilan
Montant au 1^{er} janvier 2004	30
Entrées de périmètre	1
Sorties de périmètre	(2)
Quote-part de résultat	6
Dividendes versés	(7)
Effet de change et autres	(11)
Montant au 31 décembre 2004	17
Entrées de périmètre	12
Sorties de périmètre	(3)
Quote-part de résultat	11
Dividendes versés	(9)
Effet de change et autres	5
Montant au 31 décembre 2005	33
Entrées de périmètre	15
Sorties de périmètre	(2)
Quote-part de résultat	22
Dividendes versés	(19)
Effet de change et autres	(5)
Montant au 31 décembre 2006	44

Les principaux éléments du bilan et du compte de résultat des entreprises associées sont les suivants :

en millions d'euros	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2005	Au 31 décembre 2004
Quote-part dans le bilan des entreprises associées			
Actifs courants	78	122	67
Actifs non courants	22	108	95
Total actifs	100	230	162
Passifs courants	53	190	133
Passifs non courants	3	7	12
Total passif	56	197	145
Actifs nets	44	33	17

en millions d'euros	2006	2005	2004
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			
Revenu	200	55	43
Résultat	22	11	6
Valeur comptable de l'investissement	44	33	17

Les principales sociétés mises en équivalence sont Bartle Bogle Hegarty (BBH), Burrell Communications et International Sports and Entertainment (iSe). Les valeurs au bilan de BBH, de Burrell Communications et d'iSe s'élèvent respectivement à 15 millions, 8 millions et 6 millions d'euros.

iSe, société créée en 2003 conjointement entre Publicis (45 %) et Dentsu (45 %), a géré le programme « Hospitality and Prestige Ticketing » de la coupe du monde de football 2006. Ses actionnaires ayant décidé la liquidation de la société, les actifs et passifs restant au 31 décembre 2006 ont été considérés comme courants.

Note 14 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent essentiellement les investissements classés dans la catégorie « Disponibles à la vente ».

La partie à moins d'un an des autres actifs financiers non courants a été classée en actifs courants.

en millions d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Actifs financiers disponibles à la vente			
- Titres IPG	49	43	52
- Autres	8	10	13
Créances rattachées à des participations	5	6	7
Autres actifs financiers non courants	82	86	90
Valeur brute	144	145	162
Provisions	(26)	(27)	(19)
Valeur nette	118	118	143

Publicis détient 1,20 % de Interpublic Group (IPG) au 31 décembre 2006, participation non consolidée classée en titres « Disponibles à la vente ».

Informations résumées sur IPG (derniers chiffres consolidés publiés) :

en millions de dollars	2005
Revenu	6 274
Résultat net	(289)
Capitaux propres au 31 décembre	1 945

Note 15 Stocks et en-cours de production

en millions d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Valeur brute	693	585	439
Provisions pour dépréciation des en-cours	(5)	(5)	(2)
Valeur nette	688	580	437

Sur l'exercice 2006, la dotation aux provisions pour dépréciation des stocks et en-cours s'élève à 2 millions d'euros.

Une reprise de provisions du même montant a été enregistrée.

Note 16 Clients et comptes rattachés

en millions d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Créances clients	4 242	4 170	3 409
Effets à recevoir	38	51	11
Valeur brute	4 280	4 221	3 420
Provisions pour dépréciation	(66)	(76)	(52)
Valeur nette	4 214	4 145	3 368

(1) Au 31 décembre 2005 et 2004, toutes les créances et dettes sur opérations d'achat d'espace, y compris celles relatives aux opérations de mandat, qui figuraient dans les comptes « Autres créances et actifs courants » et « Autres dettes et passifs courants » sont désormais classées dans les comptes « Clients et comptes rattachés » et « Fournisseurs et comptes rattachés » (Cf. note 1.6).

Ces créances ont une échéance inférieure à un an.

En 2006, la dotation aux provisions pour dépréciation des créances clients s'élève à 18 millions d'euros et la reprise pour dépréciation des clients à 17 millions d'euros.

Note 17 Autres créances et actifs courants

en millions d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
État, impôts et taxes	172	171	155
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	58	36	31
Charges constatées d'avance	62	68	69
Dérivés sur couverture d'actifs et passifs courants	1	1	1
Dérivés sur prêts et emprunts intragroupe	-	12	2
Dérivé sur couverture d'investissement net	8	26	-
Autres créances et autres actifs courants	114	156	109
Valeur brute	415	470	367
Provisions pour dépréciation	(2)	(24)	(3)
Valeur nette	413	446	364

(1) Au 31 décembre 2005 et 2004, toutes les créances et dettes sur opérations d'achat d'espace, y compris celles relatives aux opérations de mandat, qui figuraient dans les comptes « Autres créances et actifs courants » et « Autres dettes et passifs courants » sont désormais classées dans les comptes « Clients et comptes rattachés » et « Fournisseurs et comptes rattachés » (Cf. note 1.6).

Note 18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

en millions d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Banques et caisses	551	767	1 128
Placements liquides à court terme	1 369	1 213	58
Total	1 920	1 980	1 186

Les placements liquides à court terme sont essentiellement composés de Sicav monétaires.

Note 19 Capitaux propres, part du Groupe

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté avec les autres états financiers consolidés.

Capital social de la Société-mère

Le capital de Publicis Groupe SA a été augmenté de 640 088 euros au cours de l'exercice 2006, correspondant à 1 600 219 actions de 0,40 euro nominal :

- > 1 562 129 actions émises en remboursement de la deuxième tranche de l'Orane ;
- > 38 090 actions émises au titre des levées d'options.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2006 à 79 483 692 euros, divisé en 198 709 229 actions de 0,40 euro nominal.

Neutralisation des actions propres existantes au 31 décembre 2006

Les actions propres détenues en portefeuille à la clôture, y compris celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont portées en déduction des capitaux propres.

Le portefeuille d'actions auto détenues a évolué comme suit au cours des années 2004, 2005 et 2006 :

en millions d'euros (sauf les actions)	Nombre d'actions	Valeur brute
Actions propres détenues au 31 décembre 2003⁽¹⁾	13 012 389	323
Acquisitions (hors contrat de liquidité)	20 000	1
Cessions (levées de stock-options)	(16 546)	(1)
Mouvements réalisés dans le cadre du contrat de liquidité	367 000	9
Actions propres détenues au 31 décembre 2004⁽¹⁾	13 382 843	332
Acquisitions (hors contrat de liquidité)	48 469	1
Cessions (levées de stock-options)	(64 548)	(2)
Mouvements réalisés dans le cadre du contrat de liquidité	(327 000)	(8)
Actions propres détenues au 31 décembre 2005⁽¹⁾	13 039 764	323
Acquisitions (hors contrat de liquidité)	3 020 496	88
Cessions (levées de stock-options)	(914 909)	(23)
Mouvements réalisés dans le cadre du contrat de liquidité	(40 000)	(1)
Actions propres détenues au 31 décembre 2006⁽¹⁾	15 105 351	387

(1) Y compris actions détenues au titre du contrat de liquidité (0 au 31 décembre 2006).

Dividendes votés et proposés

en millions d'euros (sauf données par action en €)	Par action	Total
Dividendes payés dans l'année 2006 (exercice 2005)	0,36	66
Dividendes proposés à l'Assemblée Générale (exercice 2006)	0,50	99 ⁽¹⁾

(1) Montant pour l'ensemble des actions existantes au 31 décembre 2006, y compris actions propres.

La distribution proposée au titre de l'exercice 2006 ne sera assortie d'aucun impact fiscal pour la Société.

Note 20 Provisions pour risques et charges

en millions d'euros	Restructuration	Engagements immobiliers	Sous-Total	Engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	Litiges	Autres	Total
1^{er} janvier 2004	102	232	334	272	54	149	809
Dotations	12	9	21	38	4	22	85
Utilisations	(55)	(47)	(102)	(58)	(4)	(35)	(199)
Autres reprises	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Pertes (gains) actuariels	-	-	-	13	-	-	13
Change et divers	(3)	(18)	(21)	(10)	(8)	(13)	(52)
31 décembre 2004⁽¹⁾	56	176	232	255	46	123	656
Dotations	10	8	18	22	5	32	77
Utilisations	(35)	(21)	(56)	(22)	-	(14)	(92)
Autres reprises	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	(4)	(4)
Pertes (gains) actuariels	-	-	-	30	-	-	30
Change et divers	3	19	22	1	(3)	16	36
31 décembre 2005⁽¹⁾	34	182	216	286	48	152	702
Dotations	11	10	21	27	4	47	99
Utilisations	(9)	(21)	(30)	(30)	(6)	(31)	(97)
Autres reprises	-	(5)	(5)	-	-	-	(5)
Variations de périmètre	-	-	-	(5)	-	1	(4)
Pertes (gains) actuariels	-	-	-	(5)	-	-	(5)
Change et divers	(12)	(30)	(42)	(17)	(10)	4	(65)
31 décembre 2006	24	136	160	256	36	173	625
Dont à court terme	17	16	33	36	20	27	116
Dont à long terme	7	120	127	220	16	146	509

(1) Au 31 décembre 2005 et 2004, les provisions sur engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi ont été corrigées suite au changement de méthode de comptabilisation des gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies (Cf. note 1.6).

Provisions pour restructuration et engagements immobiliers

La majeure partie des provisions pour restructuration et engagements immobiliers est relative à l'acquisition de Bcom3.

Provisions pour restructuration

Elles comprennent une estimation des coûts de fermeture ou de restructuration de certaines activités résultant de plans annoncés et non encore exécutés à fin 2006 (principalement indemnités de licenciement). Les plans, détaillés par projet et par nature, ont fait l'objet d'un processus préalable d'approbation par la Direction Générale. Ces plans sont suivis de manière centralisée de façon à consommer la provision en

fonction des coûts effectivement encourus et à justifier le solde restant à la clôture en fonction des dépenses restant à effectuer.

Provisions sur engagements immobiliers

Les provisions sur engagements immobiliers se composent principalement d'une provision relative à l'acquisition de Bcom3 de 115 millions d'euros au 31 décembre 2006 et de provisions chez Saatchi & Saatchi. Elles concernent essentiellement la ville de New York pour un montant total de 102 millions d'euros dont 57 millions d'euros pour le contrat de location du 375 Hudson Street à New York. Les évaluations ont été effectuées sur la base de l'actualisation, au taux de 5 % annuel, des loyers à payer diminués des produits attendus des sous-locations.

Obligations au titre des avantages du personnel

Les obligations au titre des avantages du personnel (cf. note 21) comprennent :

- > les plans de retraite à prestations définies ;
- > les plans de couverture médicale post emploi ;
- > les autres avantages post-emploi comme les rémunérations différées et les médailles du travail.

Note 21 Engagements de retraite à prestations définies et couverture médicale post-emploi

Le Groupe a des obligations dans un certain nombre de plans de retraite à prestations définies (indemnités de retraite et couverture médicale). Les régimes significatifs font l'objet d'une évaluation annuelle réalisée selon la norme IAS 19.

Les valorisations de plans de retraite à prestations définies ont été réalisées par des experts indépendants pour les États-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas et le Japon.

Variation de la dette actuarielle

en millions d'euros	31 décembre 2006			31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Retraite	Médical	Total	Retraite	Médical	Total	Retraite	Médical	Total
Dette actuarielle en début d'exercice	(445)	(45)	(490)	(348)	(38)	(386)	(329)	(37)	(366)
Coût des services rendus	(19)	-	(19)	(16)	(1)	(17)	(15)	(1)	(16)
Intérêts sur la dette actuarielle	(20)	(2)	(22)	(20)	(2)	(22)	(20)	(2)	(22)
Cotisations des participants au régime	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Modifications du régime	-	14	14	(1)	-	(1)	-	-	-
Acquisitions, cessions	(8)	(2)	(10)	(15)	-	(15)	(2)	-	(2)
Réductions effectifs et fermeture de plans	7	-	7	-	-	-	-	-	-
Gains (pertes) actuariels	(7)	5	(2)	(42)	-	(42)	(13)	(1)	(14)
Prestations versées	24	2	26	28	2	30	18	3	21
Écarts de change	14	4	18	(31)	(6)	(37)	13	1	14
Dette actuarielle en fin d'exercice	(454)	(24)	(478)	(445)	(45)	(490)	(348)	(38)	(386)

Variation de la juste valeur des placements

en millions d'euros	31 décembre 2006			31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Retraite	Médical	Total	Retraite	Médical	Total	Retraite	Médical	Total
Juste valeur des placements début d'exercice	261	-	261	218	-	218	195	-	195
Rendement effectif des actifs du régime	24	-	24	31	-	31	18	-	18
Cotisations employeur	23	-	23	14	-	14	30	-	30
Cotisations des participants au régime	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de régime	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions, cessions	1	-	1	1	-	1	2	-	2
Réductions d'effectifs et fermetures de plans	(4)	-	(4)	-	-	-	-	-	-
Prestations versées	(19)	-	(19)	(22)	-	(22)	(20)	-	(20)
Écarts de change	(9)	-	(9)	19	-	19	(7)	-	(7)
Juste valeur des placements fin d'exercice	277	-	277	261	-	261	218	-	218
Couverture financière	(177)	(24)	(201)	(184)	(45)	(229)	(130)	(38)	(168)
Étalement du coût des services passés non constaté	-	(13)	(13)	-	-	-	-	-	-
Provision nette sur engagements de retraite à prestations définies et couverture médicale post-emploi	(177)	(37)	(214)	(184)	(45)	(229)	(130)	(38)	(168)
Provision sur autres avantages à long-terme	(42)	-	(42)	(57)	-	(57)	(87)	-	(87)
Total provision sur engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	(219)	(37)	(256)	(241)	(45)	(286)	(217)	(38)	(255)

Charge de pension

en millions d'euros	31 décembre 2006			31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	Retraite	Médical	Total	Retraite	Médical	Total	Retraite	Médical	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(19)	-	(19)	(17)	(1)	(18)	(15)	(1)	(16)
Intérêts sur la dette actuarielle ⁽¹⁾	(20)	(2)	(22)	(20)	(2)	(22)	(20)	(2)	(22)
Rendement attendu des actifs en couverture ⁽¹⁾	17	-	17	18	-	18	17	-	17
Amortissement du coût des services passés non constaté	-	1	1	-	-	-	-	-	-
Réductions d'effectifs et fermeture de plans	3	-	3	-	-	-	-	-	-
Coût des régimes à prestations définies	(19)	(1)	(20)	(19)	(3)	(22)	(18)	(3)	(21)
Coût des autres régimes (y compris régimes à cotisations définies)	(54)	-	(54)	(45)	-	(45)	(43)	-	(43)
Coût total des retraites	(73)	(1)	(74)	(64)	(3)	(67)	(61)	(3)	(64)

(1) D'où une charge financière nette de 5 millions d'euros en 2006 classée en « Autres charges et produits financiers » (cf. note 7).

Hypothèses actuarielles (Taux moyens pondérés)

31 décembre 2006	Régimes de retraite				Couverture médicale postérieure à l'emploi			Total Groupe
	Amérique du Nord	Europe	Reste du monde	Total	Amérique du Nord	Europe	Total	
Taux d'actualisation	5,75 %	4,77 %	2,25 %	5,18 %	5,75 %	5,00 %	5,61 %	5,20 %
Rendement attendu des actifs ⁽¹⁾	7,70 %	6,85 %	n/a	7,22 %	n/a	n/a	n/a	7,22 %
Augmentations futures des salaires	n/a	4,01 %	2,25 %	3,99 %	5,00 %	n/a	5,00 %	4,07 %
Augmentations futures des retraites	n/a	2,86 %	n/a	2,86 %	n/a	n/a	n/a	2,86 %

31 décembre 2005	Régimes de retraite				Couverture médicale postérieure à l'emploi			Total Groupe
	Amérique du Nord	Europe	Reste du monde	Total	Amérique du Nord	Europe	Total	
Taux d'actualisation	5,50 %	4,76 %	2,00 %	5,07 %	5,50 %	5,00 %	5,00 %	5,10 %
Rendement attendu des actifs ⁽¹⁾	7,50 %	6,58 %	n/a	6,85 %	n/a	n/a	n/a	6,85 %
Augmentations futures des salaires	n/a	3,85 %	1,50 %	3,82 %	5,00 %	n/a	5,00 %	4,08 %
Augmentations futures des retraites	n/a	2,69 %	1,00 %	2,68 %	n/a	n/a	n/a	2,69 %

31 décembre 2004	Régimes de retraite				Couverture médicale postérieure à l'emploi			Total Groupe
	Amérique du Nord	Europe	Reste du monde	Total	Amérique du Nord	Europe	Total	
Taux d'actualisation	6,00 %	5,47 %	3,00 %	5,70 %	6,00 %	5,75 %	5,98 %	5,75 %
Rendement attendu des actifs	8,50 %	7,50 %	n/a	8,39 %	n/a	n/a	n/a	8,00 %
Augmentations futures des salaires	n/a	3,68 %	2,50 %	3,68 %	5,00 %	n/a	5,00 %	3,75 %
Augmentations futures des retraites	n/a	2,56 %	1,00 %	2,56 %	n/a	n/a	n/a	2,50 %

(1) Le rendement de chaque portefeuille d'actifs est déterminé en fonction du rendement attendu et du poids de chaque catégorie d'actifs le composant.
Le rendement de chaque investissement est fonction du taux d'actualisation majoré ou minoré d'une prime appliquée selon son profil de risque.

Allocation des actifs de couverture

	2006	2005	2004
Actions	68,5 %	60,6 %	64,5 %
Obligations	28,5 %	37,0 %	31,0 %
Immobilier	1,2 %	0,2 %	2,5 %
Autres	1,8 %	2,2 %	2,0 %
Total	100 %	100 %	100 %

Estimation de la contribution employeur et des prestations futures à payer

en millions d'euros	Retraite	Médical	Total
Estimation de la contribution employeur			
2007 estimée au 31 décembre 2006	24	-	24
2006 estimée au 31 décembre 2005	21	-	21
2005 estimée au 31 décembre 2004	27	-	27

en millions d'euros	31 décembre 2006		
	Retraite	Médical	Total
Estimation des prestations futures à payer			
2007	34	2	36
2008	30	2	32
2009	31	2	33
2010	32	3	35
2011	32	3	35
Exercices 2012 à 2016	153	11	164
Total sur les 10 prochains exercices	312	23	335

Répartition entre les plans US et les plans non US

en millions d'euros	31 décembre 2006			31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	US	Non US	Total	US	Non US	Total	US	Non US	Total
Dette actuarielle en fin d'exercice	(188)	(290)	(478)	(228)	(262)	(490)	(185)	(201)	(386)
Juste valeur des placements en fin d'exercice	113	164	277	114	147	261	100	118	218
Couverture financière	(75)	(126)	(201)	(114)	(115)	(229)	(85)	(83)	(168)
Étalement du coût des services passés non constaté	(13)	-	(13)	-	-	-	-	-	-
Provisions nettes sur engagements de retraite à prestations définies	(88)	(126)	(214)	(114)	(115)	(229)	(85)	(83)	(168)

en millions d'euros	31 décembre 2006			31 décembre 2005			31 décembre 2004		
	US	Non US	Total	US	Non US	Total	US	Non US	Total
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(10)	(9)	(19)	(14)	(4)	(18)	(13)	(3)	(16)
Intérêts sur la dette actuarielle	(10)	(12)	(22)	(11)	(11)	(22)	(11)	(11)	(22)
Rendement attendu des actifs en couverture	7	10	17	10	8	18	8	9	17
Amortissement du coût des services passés non constaté	1	-	1	-	-	-	-	-	-
Réductions d'effectifs et fermeture de plans	-	3	3	-	-	-	-	-	-
Coût des régimes à prestations définies	(12)	(8)	(20)	(15)	(7)	(22)	(16)	(5)	(21)
Coût des autres régimes (y compris régimes à cotisations définies)	(26)	(28)	(54)	(25)	(20)	(45)	(14)	(29)	(43)
Coût total des retraites	(38)	(36)	(74)	(40)	(27)	(67)	(30)	(34)	(64)

Évolution des frais médicaux

Le taux d'augmentation des frais médicaux retenu pour l'exercice 2006 est de 9,61 % avec une baisse progressive vers un taux de 4,83 % atteint en 2007 et retenu pour les exercices suivants.

Une variation de 1 % dans l'augmentation estimée des coûts médicaux aurait les effets suivants :

en millions d'euros	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet sur le total du coût des services rendus et des intérêts sur la dette actuarielle	-	-
Effet sur la dette actuarielle en fin d'exercice	(1)	1

Note 22 Emprunts et dettes financières

Nombre de titres (en millions d'euros)	2006	2005	2004
Emprunts obligataires (hors intérêts courus) émis par Publicis Groupe SA			
750 000 Eurobond 4,125 % - janvier 2012 (Taux d'intérêt effectif 4,30 %)	742	750	-
5 484 334 Oceane 2,75 % - janvier 2018 (Taux d'intérêt effectif 7,37 %)	234	278	692
23 172 413 Oceane 0,75 % - juillet 2008 (Taux d'intérêt effectif 6,61 %)	615	580	547
1 562 129 Oranes 0,82 % révisable - septembre 2022 (Taux d'intérêt effectif 8,50 %)	33	36	40
750 Emprunt obligataire 2 % échangeable en titres IPG - janvier 2007	7	7	7
Autres emprunts et dettes			
Intérêts courus	16	15	12
Autres emprunts et lignes de crédit	38	23	29
Soldes créditeurs de banques	30	95	172
Dettes liées à l'immobilisation des contrats de location-financement	83	112	97
Dettes sur acquisitions de titres de participation	140	87	90
Dettes sur engagements de rachats de minoritaires	176	154	79
Total des emprunts et dettes financières	2 114	2 137	1 765
Dont à court terme	203	224	273
Dont à long terme	1 911	1 913	1 492

Les emprunts obligataires émis par Publicis Groupe SA sont à taux fixe et en euros. Seul l'Eurobond fait l'objet d'une couverture de change et de taux.

Un swap euro/dollar a été mis en place dès l'émission de l'Eurobond, en janvier 2005, pour couvrir les actifs nets du Groupe en dollars américains et ainsi réduire significativement la sensibilité des fonds propres du Groupe aux variations futures de taux de change entre l'euro et le dollar américain.

De plus, suite à la modification des termes du swap intervenue au cours de l'exercice 2006, l'émission réalisée à taux fixe (nominal 4,125 %) se trouve désormais swapée à taux variable. À cette occasion, une soule de 30 millions d'euros a été encaissée et le produit correspondant a été enregistré en capitaux propres.

Au regard de la norme IAS 39, le swap taux fixe euro/taux variable dollar été qualifié de :

- > couverture d'investissement net entraînant l'inscription en capitaux propres des variations de juste valeur des dérivés pour la partie change ;
- > couverture de la juste valeur de la dette Eurobond pour la partie taux. Dans ce contexte, la partie de la dette Eurobond swapée en taux variable a été réévaluée en juste valeur à la clôture de l'exercice.

L'impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2006, net d'impôt différé, est de 1 million d'euros.

Au 31 décembre 2006, la juste valeur du swap est inscrite en autres créances et actifs courants pour 8 millions d'euros et en autres dettes et passifs courants pour 33 millions d'euros, soit un montant net de (25) millions d'euros.

Le principal de la dette obligataire a été réduit au cours de l'année 2006 par les échéances contractuelles et également par le remboursement anticipé partiel, en janvier 2006, de 1 149 587 obligations de l'Océane 2018 pour un montant total de 51 millions d'euros (y compris intérêts courus). Ce remboursement est sans effet sur les capitaux propres et le compte de résultat.

De plus, le 2 janvier 2007, date d'échéance prévue de remboursement de l'emprunt obligataire échangeable en titres IPG, les 750 obligations restantes ont été remboursées.

Les engagements de rachat de minoritaires ainsi que les clauses de complément de prix sont recensés de manière centralisée et estimés à la clôture d'après les clauses contractuelles et les dernières données disponibles ainsi que les projections des données concernées sur la période.

L'évolution des dettes sur engagements de rachats de minoritaires est présentée ci-après :

en millions d'euros	Dettes sur engagements de rachats de minoritaires
Au 31 décembre 2004	79
Dettes contractées durant l'exercice	93
Rachats exercés	(10)
Réévaluation de la dette et change	(8)
Au 31 décembre 2005	154
Dettes contractées durant l'exercice	39
Rachats exercés	(17)
Réévaluation de la dette et change	-
Au 31 décembre 2006	176

Analyse par échéance de remboursement

en millions d'euros	31 décembre 2006						
	Total	Échéance					
		2007	2008	2009	2010	2011	+ 5 ans
Emprunts obligataires et autres dettes bancaires	1 715	87	625	3	3	3	994
Dettes liées à l'immobilisation des contrats de location-financement	83	-	-	-	-	-	83
Dettes sur acquisitions de titres de participation	140	59	18	22	7	24	10
Dettes sur engagements de rachats de minoritaires	176	57	18	17	33	26	25
Total	2 114	203	661	42	43	53	1 112

en millions d'euros	31 décembre 2005				31 décembre 2004			
	Total	Échéance			Total	Échéance		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires et autres dettes bancaires	1 784	173	611	1 000	1 499	220	564	715
Dettes liées à l'immobilisation des contrats de location-financement	112	-	-	112	97	-	-	97
Dettes sur acquisitions de titres de participation	87	29	46	12	90	16	43	31
Dettes sur engagements de rachats de minoritaires	154	22	93	39	79	37	40	2
Total	2 137	224	750	1 163	1 765	273	647	845

Analyse par devise

en millions d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Euros	1 024	1 037	1 418
Dollars américains	913	956	174
Autres devises	177	144	173
Total	2 114	2 137	1 765

Pour les raisons exposées ci-dessus, le Groupe a procédé au swap de son émission obligataire Eurobond de 750 millions d'euros effectuée en janvier 2005 en un montant de 977 millions de dollars américains. En conséquence, l'emprunt Eurobond a été considéré comme étant en dollars américains (cf. note 26).

Analyse par catégorie de taux

La dette financière est constituée d'emprunts à taux fixe (55 % de la dette brute hors dettes sur acquisitions de titres de participation et sur engagements de rachats de minoritaires au 31 décembre 2006) dont le taux moyen pour l'année 2006 est de 5,66 % (ce taux tient compte du complément d'intérêts lié à la séparation des emprunts obligataires à option de conversion Oceanes et Oranes entre une partie dettes et une partie capitaux propres). La partie de la dette à taux variable (45 % de la dette au 31 décembre 2006) fait ressortir un taux moyen pour l'année 2006 de 5,58 %.

Exposition au risque de liquidité

Pour faire face au risque de liquidité, Publicis dispose d'une part de disponibilités conséquentes (trésorerie et équivalents de trésorerie pour un total au 31 décembre 2006 de 1 920 millions d'euros) et d'autre part de lignes de crédit non utilisées

(qui s'élèvent à 1 546 millions d'euros au 31 décembre 2006). La composante principale de ses lignes est un crédit syndiqué multi-devises de 1 035 millions d'euros, à échéance 2009, mis en place en décembre 2004 et non utilisé au 31 décembre 2006. Ces sommes disponibles ou mobilisables quasiment immédiatement permettent très largement de faire face à la partie à moins d'un an de la dette financière du Groupe.

En outre, en prévision du financement de l'acquisition Digitas en cours, et en vue d'accélérer le déroulement de la procédure d'offre publique, Publicis Groupe a négocié courant décembre 2006 une ligne de crédit spécifique, utilisable uniquement dans le cadre de cette acquisition. Cette ligne de crédit, d'une durée de 364 jours à compter de la date d'acquisition, s'élevait à 1 milliard de dollars. Le Groupe a finalement renoncé officiellement à utiliser cette ligne de crédit fin janvier 2007, la trésorerie disponible et les lignes de crédit s'avérant suffisantes pour financer l'acquisition.

Il n'y a pas, à la clôture de l'exercice 2006 ni à la date d'arrêté des comptes, d'autres lignes de crédit en cours de négociation.

Les emprunts obligataires émis par le Groupe, qui composent l'essentiel de la dette si l'on exclut les découverts bancaires, ne comportent pas de « covenants ». Les clauses d'exigibilité anticipée (« credit default events ») sont de type standard (liquidation, cessation des paiements, défaut de paiement de la dette elle-même ou de remboursement d'une autre dette d'un montant supérieur à un seuil défini) et sont applicables généralement au-delà d'un seuil de 25 millions d'euros.

Les seules options de remboursement anticipé par les porteurs sont relatives à l'Océane 2018 et exerçables successivement en janvier 2010 et 2014.

Note 23 Autres dettes et passifs courants

en millions d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005 ⁽¹⁾	31 décembre 2004 ⁽¹⁾
Avances et acomptes reçus	335	410	267
Dettes envers le personnel	316	312	206
Dettes fiscales (hors impôt société)	188	171	156
Dérivés sur couverture d'actifs et passifs courants	1	1	-
Dérivés sur prêts et emprunts intragroupe	2	3	41
Dérivé sur couverture d'investissement net	33	85	-
Autres passifs courants	349	348	546
Total	1 224	1 330	1 216

(1) Au 31 décembre 2005 et 2004, toutes les créances et dettes sur opérations d'achat d'espace, y compris celles relatives aux opérations de mandat, qui figuraient dans les comptes « Autres créances et actifs courants » et « Autres dettes et passifs courants » sont désormais classées dans les comptes « Clients et comptes rattachés » et « Fournisseurs et comptes rattachés » (Cf. note 1.6).

Les autres dettes et passifs courants sont à échéance à moins d'un an. Toutefois, toute dette ou passif courant dont l'échéance serait lointaine serait actualisé.

Note 24 Engagements hors bilan

Contrats de location simple

en millions d'euros

31 décembre 2006

	Total	Échéance					
		2007	2008	2009	2010	2011	+ 5 ans
Engagements donnés							
Contrats de location simple ⁽¹⁾	1 325	198	196	182	160	140	449
Engagements reçus							
Contrats de sous-locations immobilières ⁽¹⁾	73	18	14	12	10	9	10

(1) Les charges de location (nettes des revenus des sous-locations) se sont élevées à 193 millions en 2006, 179 millions d'euros en 2005 et 186 millions d'euros en 2004.

en millions d'euros

31 décembre 2005

	Total	Échéance					
		2006	2007	2008	2009	2010	+ 5 ans
Engagements donnés							
Contrats de location simple	1 309	290	199	184	160	133	343
Engagements reçus							
Contrats de sous-locations immobilières	58	10	10	9	8	7	14

en millions d'euros

31 décembre 2004

	Total	Échéance					
		2005	2006	2007	2008	2009	+ 5 ans
Engagements donnés							
Contrats de location simple	1 375	237	224	211	194	187	322
Engagements reçus							
Contrats de sous-locations immobilières	39	8	6	6	4	4	11

Contrats de location-financement

Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location-financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présente de la façon suivante :

en millions d'euros

31 décembre 2006

	Total	Échéance					
		2007	2008	2009	2010	2011	+ 5 ans
Paiements minimaux	280	8	8	9	9	9	237
Effets de l'actualisation	(197)	(8)	(8)	(9)	(9)	(9)	(154)
Valeur actualisée des paiements minimaux	83	-	-	-	-	-	83

en millions d'euros

31 décembre 2005

	Total	Échéance					
		2006	2007	2008	2009	2010	+ 5 ans
Paielements minimaux	345	10	10	10	10	11	294
Effets de l'actualisation	(233)	(10)	(10)	(10)	(10)	(11)	(182)
Valeur actualisée des paiements minimaux	112	-	-	-	-	-	112

en millions d'euros

31 décembre 2004

	Total	Échéance					
		2005	2006	2007	2008	2009	+ 5 ans
Paielements minimaux	307	10	9	9	8	9	262
Effets de l'actualisation	(210)	(10)	(9)	(9)	(8)	(9)	(165)
Valeur actualisée des paiements minimaux	97	-	-	-	-	-	97

Autres engagements

en millions d'euros

31 décembre 2006

	Total	Échéance		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Engagements donnés				
Engagements de cession de titres de participation détenus	8	8	-	-
Cautions et garanties ⁽¹⁾	180	53	44	83
Autres engagements ⁽²⁾	46	24	22	-
Total	234	85	66	83
Engagements reçus				
Lignes de crédit non utilisées	1 546	511	1 035	-
Ligne de crédit dédiée à l'acquisition de Digitas ⁽³⁾	759	759	-	-
Autre engagements	2	1	1	-
Total	2 307	1 271	1 036	-

(1) Au 31 décembre 2006, les cautions et garanties comprennent une garantie de paiement des taxes immobilières et des charges relatives à l'immeuble de Leo Burnett à Chicago, pour un montant total de 132 millions d'euros étalés jusqu'en 2019. Elles comprennent également environ 32 millions d'euros de garanties sur opérations d'achat d'espaces.

(2) Il s'agit, à hauteur de 37 millions d'euros, de redevances minimum garanties dans le cadre de contrats d'exploitation d'espaces publicitaires.

(3) Cette ligne de crédit s'élevait à 1 milliard de dollars au 31 décembre 2006. Le Groupe a finalement renoncé officiellement à utiliser cette ligne de crédit fin janvier 2007, la trésorerie disponible et les lignes de crédit s'avérant suffisantes pour financer l'acquisition.

en millions d'euros	31 décembre 2005				31 décembre 2004			
	Total	Échéance			Total	Échéance		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Engagements donnés								
Engagements de cession de titres de participation détenus	8	8	-	-	8	8	-	-
Cautions et garanties	113	50	42	21	272	209	35	28
Autres engagements	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	121	58	42	21	280	217	35	28
Engagements reçus								
Lignes de crédit non utilisées	1 609	574	1 035	-	1 476	441	1 035	-

Obligations liées aux emprunts et aux Oranes

> Emprunt obligataire échangeable en actions IPG - 2 % janvier 2007

Les conditions de cet emprunt prévoient la possibilité pour les porteurs depuis le 30 juin 2003 de demander l'échange de leurs obligations en un nombre de titres Interpublic Group représentant une prime de 30 % par rapport au cours de référence (soit un prix d'échange de 36,74 USD), à raison de 244,3 actions IPG pour une obligation.

Toutefois, suite à l'exercice du « put » au mois de février 2004, il ne reste plus que 750 obligations échangeables en circulation au 31 décembre 2006 ; ainsi Publicis Groupe SA a un engagement, au 31 décembre 2006, de livrer, en cas de demande d'échange, un nombre maximum de 183 223 actions Interpublic Group en remboursement de l'emprunt.

> Oceane 2018 - 2,75 % actuariel janvier 2018

Dans le cadre de l'Oceane 2018, les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion des obligations, à raison d'une action par obligation (d'une valeur de 39,15 euros à l'émission), à tout moment à compter du 18 janvier 2002 jusqu'au 7^e jour ouvré précédant la date de maturité (janvier 2018). Compte tenu des remboursements anticipés intervenus en février 2005 et en janvier 2006, Publicis Groupe SA a un engagement de livrer, en cas de demande de conversion, 5 484 334 actions qui peuvent être au choix de Publicis Groupe SA, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille.

De plus, les porteurs ont la possibilité de demander le remboursement anticipé en numéraire de tout ou partie des obligations dont ils sont propriétaires les 18 janvier 2010 et 18 janvier 2014. Le prix de remboursement anticipé est calculé de telle sorte que le rendement brut actuariel annuel de l'obligation à la date de remboursement soit égal à 2,75 %.

> Oceane 2008 - 0,75 % actuariel juillet 2008

Dans le cadre de l'Oceane 2008, les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion des obligations, à raison d'une action par obligation (d'une valeur de 29 euros à l'émission), à tout moment à compter du 26 août 2003 jusqu'au 7^e jour ouvré précédant la date de maturité (juillet 2008). Publicis Groupe SA a donc un engagement de livrer, en cas de demande de conversion, 23 172 413 actions qui peuvent être au choix de Publicis Groupe SA, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille.

> Oranes - Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes - septembre 2022

Après le remboursement des deux premières tranches de l'emprunt en septembre 2005 et 2006, chaque Orane donne droit à recevoir 16 actions Publicis Groupe SA nouvelles ou existantes, à raison d'une par an jusqu'au 20^e anniversaire de l'emprunt. Publicis Groupe SA a donc un engagement de livrer 1 562 129 actions chaque année, de l'année 2007 à 2022, soit 24 994 064 actions au total, qui peuvent être au choix de Publicis Groupe SA, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille.

Obligations liées aux Bons de Souscription d'Actions

L'exercice des bons de souscription, qui peut intervenir à tout moment entre le 24 septembre 2013 et le 24 septembre 2022, entraînera une augmentation de capital de Publicis Groupe SA. Après annulation de bons de souscription rachetés au cours des exercices 2005 et 2006, Publicis Groupe SA est engagé à créer (dans l'hypothèse où la totalité des BSA seraient exercés) 5 602 699 actions de 0,40 euro de nominal et 30,1 euros de prime.

Au 31 décembre 2006, il n'existe aucun engagement significatif de type nantissement, garantie ou sûreté réelle, ni aucun autre engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note 25 Instruments financiers

Juste valeur

Le tableau ci-dessous présente une comparaison par catégorie des valeurs comptables et de la juste valeur de tous les instruments financiers du Groupe au 31 décembre 2006, hors créances et dettes liées à l'exploitation.

Les actifs financiers classés dans les catégories « Détenus à des fins de transaction » ou « Disponibles à la vente » sont déjà évalués à la juste valeur dans les comptes.

Les dettes financières sont évaluées dans les comptes au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

en millions d'euros	31 décembre 2006		31 décembre 2005	
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 920	1 920	1 980	1 980
Actifs financiers disponibles à la vente (IPG et autres)	54	54	48	48
Autres actifs financiers	64	64	70	70
Dérivés actifs	9	9	39	39
Passifs financiers				
Emprunts obligataires avec option de conversion - (Oceanes, partie dette)	849	852	858	912
Oranes (partie dette)	33	43	36	48
Eurobond	742	776	750	804
Dettes liées à des contrats de location- financement	83	150	112	184
Engagements de rachat de minoritaires et compléments de prix sur acquisition de titres de participations	316	316	241	241
Autres emprunts	91	91	140	140
Dérivés passifs	36	36	89	89

La juste valeur de l'Eurobond et des emprunts obligataires avec option de conversion et des Oranes pour la partie dette a été calculée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus aux taux d'intérêt du marché.

Ces pourcentages diffèrent sensiblement de la répartition à fin décembre 2005 où la quasi totalité de la dette était à taux fixe. En effet, suite à la modification des termes du swap intervenue au cours de l'exercice 2006, avec effet au 31 octobre 2006, l'Eurobond, dont l'émission a été réalisée à taux fixe (nominal 4,125 %), se trouve swapée à taux variable.

Note 26 Gestion des risques de marché

Exposition au risque de taux

La répartition des dettes entre taux fixe et taux variable est décidée par la Direction du Groupe et revue périodiquement en fonction de l'évolution prévisible des taux d'intérêt.

À fin 2006, la dette financière brute du Groupe (hors dettes sur acquisitions de titres de participation et sur engagements de rachats de minoritaires) se trouve composée :

- > à hauteur de 55 % par des emprunts à taux fixe dont le taux moyen 2006 a été de 5,66 % ;
- > à hauteur de 45 % par des emprunts à taux variable dont le taux moyen 2006 a été de 5,58 %.

L'endettement à taux variable au 31 décembre 2006, après déduction des liquidités disponibles ou placées à très court terme (trésorerie ou équivalents de trésorerie) et autres actifs financiers, fait apparaître une position excédentaire de près de 1,2 milliard d'euros. Une variation à la hausse de 1 % des taux à court terme aurait, sur cette base, un impact favorable de 12 millions d'euros sur le résultat du Groupe avant impôt.

Une hausse de 1 % des taux à court terme appliquée à la position à taux variable à court terme représente un impact favorable de 19 millions d'euros sur le résultat du Groupe avant impôt.

Le tableau suivant présente la valeur comptable au 31 décembre 2006 par échéance des instruments financiers du Groupe qui sont exposés au risque de taux d'intérêt.

en millions d'euros	31 décembre 2006			
	Total	Échéance		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Taux fixe				
Eurobond	742	-	-	742
Océanes (partie dette)	849	-	615	234
Oranes (partie dette)	33	3	12	18
Autres dettes à taux fixe	7	7	-	-
Dettes liées à des contrats de location-financement	83	-	-	83
Passif (actif) net à taux fixe avant gestion	1 714	10	627	1 077
Effet du swap sur Eurobond	(742)	-	-	(742)
Passif (actif) net à taux fixe après gestion	972	10	627	335
Taux variable				
Emprunts bancaires	38	31	7	-
Soldes créditeurs de banques	30	30	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 920)	(1 920)	-	-
Autres actifs financiers	(64)	-	(3)	(61)
Passif (actif) net à taux variable avant gestion	(1 916)	(1 859)	4	(61)
Effet du swap sur Eurobond	742	-	-	742
Passif (actif) net à taux variable après gestion	(1 174)	(1 859)	4	681

Exposition au risque de change

Afin de couvrir ses actifs nets en dollars et ainsi réduire significativement la sensibilité des fonds propres du Groupe aux variations futures de taux de change entre l'euro et le dollar, le Groupe a procédé en janvier 2005 au swap de son émission obligataire Eurobond de 750 millions d'euros effectuée à la même date en un montant de 977 millions de dollars US.

Le tableau ci-après présente l'actif net du Groupe au 31 décembre 2006 par principale devise, avant et après effet du swap sur l'obligation Eurobond.

en millions d'euros	Total au 31 décembre 2006	Euro ⁽¹⁾	Dollar US	Livre Sterling	Autres
Actifs	11 627	2 781	5 428	1 054	2 364
Passifs	(9 520)	(3 643)	(3 587)	(765)	(1 525)
Actif net avant gestion	2 107	(862)	1 841	289	839
Effet du swap sur Eurobond	-	742	(742)	-	-
Actif net après gestion	2 107	(120)	1 099	289	839

(1) Monnaie de fonctionnement.

Par ailleurs, l'évolution des cours des devises par rapport à l'euro, monnaie dans laquelle les comptes du Groupe sont présentés, est susceptible d'avoir une incidence sur le bilan et le compte de résultat consolidés du Groupe.

La répartition des revenus du Groupe par devise dans laquelle ces revenus sont réalisés est présentée ci-après :

	2006	2005	2004
Euros	24 %	25 %	27 %
Dollar US	41 %	42 %	42 %
Livre Sterling	10 %	10 %	10 %
Autres	25 %	23 %	21 %
Total des revenus	100 %	100 %	100 %

L'impact d'une baisse de 1 % du cours de l'euro par rapport au Dollar US et à la Livre Sterling serait (impact favorable) :

- > de 22 millions d'euros sur le revenu consolidé 2006 ;
- > de 4 millions d'euros sur la marge opérationnelle 2006.

Les transactions commerciales sont majoritairement effectuées dans les devises locales des pays au sein desquels elles sont réalisées. De ce fait, les risques de change en découlant sont peu significatifs et font l'objet ponctuellement d'opérations de couverture.

En ce qui concerne les opérations de prêt/emprunt intragroupe, celles-ci font l'objet de couvertures appropriées, dès lors qu'elles présentent une exposition significative nette au risque de change. Il convient toutefois de noter que la plupart des besoins de trésorerie des entités étant financés au niveau des pays dans le cadre de la centralisation de trésorerie, les opérations transfrontalières sont limitées à la fois en nombre et en durée.

Les instruments financiers dérivés utilisés sont en général des contrats de change à terme.

Le tableau ci-dessous résume les contrats de couverture en cours à la clôture de l'exercice 2006 :

I - Dettes et créances intragroupe

Devise vendue	Devise achetée	Montant nominal de la devise vendue (monnaie locale, en millions)	Montant nominal de la devise achetée (monnaie locale, en millions)	Juste valeur de la couverture (en millions d'euros)
AUD	USD	(56,7)	44,4	(0,2)
AUD	EUR	(16,3)	9,7	(0,1)
DKK	EUR	(25,3)	3,4	
DKK	USD	(31,1)	5,5	
EUR	GBP	(15,8)	10,7	
EUR	NOK	(1,2)	10,0	
EUR	THB	(1,3)	61,3	
EUR	USD	(61,1)	80,8	0,1
GBP	EUR	(18,1)	26,4	(0,4)
JPY	EUR	(165,5)	1,1	
NOK	EUR	(56,5)	6,9	0,1
NZD	EUR	(21,9)	11,3	(0,3)
SEK	EUR	(55,4)	6,2	
SEK	USD	(201,6)	29,6	0,1
THB	EUR	(253,5)	5,1	(0,1)
USD	AUD	(5,2)	6,6	
USD	CAD	(1,9)	2,2	
USD	EUR	(88,4)	66,7	(0,2)
USD	GBP	(2,7)	1,4	
Total dettes et créances intragroupe				(1,0)

II - Dettes et créances hors groupe

Devise vendue	Devise achetée	Montant nominal de la devise vendue (monnaie locale, en millions)	Montant nominal de la devise achetée (monnaie locale, en millions)	Juste valeur de la couverture (en millions d'euros)
EUR	GBP	(5,2)	3,5	
USD	GBP	(3,0)	1,5	-
Total dettes et créances hors Groupe				0

III - Flux futurs (dividendes et intérêts à recevoir, ventes fermes)

Devise vendue	Devise achetée	Montant nominal de la devise vendue (monnaie locale, en millions)	Montant nominal de la devise achetée (monnaie locale, en millions)	Juste valeur de la couverture (en millions d'euros)
EUR	GBP	(6,5)	4,4	
GBP	AUD	(0,4)	1,0	
GBP	CAD	(1,0)	2,1	(0,1)
GBP	CHF	(0,3)	0,7	
GBP	EUR	(7,0)	10,4	
GBP	SEK	(0,2)	3,2	
GBP	USD	(0,4)	0,8	
SGD	EUR	(4,0)	2,0	
USD	GBP	(20,7)	10,8	0,3
Total flux futurs⁽¹⁾				0,2

(1) Compte tenu des impacts non significatifs, Publicis n'a pas appliqué la comptabilité de couverture et a enregistré les variations de juste valeur des dérivés en résultat.

TOTAL I + II + III **(0,8)**

Exposition au risque actions

Les principales lignes d'actions détenues qui sont exposées à un risque de marché significatif sont les actions propres d'une part et les titres Interpublic Group (IPG) d'autre part.

Pour les premières, une baisse de leur valeur n'aurait pas d'impact sur le résultat dans la mesure où les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres et les dotations aux provisions neutralisées.

Pour les secondes, classées en titres disponibles à la vente, une diminution de 10 % de la valeur de marché de ces titres n'aurait pas d'impact sur le résultat mais aurait un impact sur les capitaux propres au 31 décembre 2006.

Impact d'une baisse de 10 % de la valeur de marché des actions détenues par Publicis :

	Actions propres	Autres (titres IPG)
Effet sur l'actif du bilan	n/a	(5)
Effet sur les capitaux propres	-	(5)
Effet sur le résultat	-	-

Note 27 Information sectorielle

Information par zone géographique

Les informations sont déterminées sur la base de la localisation des agences.

en millions d'euros	Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
Exercice 2006				
Informations concernant le compte de résultat				
Revenu ⁽¹⁾	1 747	1 842	797	4 386
Dotation aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions)	(43)	(46)	(18)	(107)
Marge opérationnelle	277	332	104	713
Dotation aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(6)	(15)	(1)	(22)
Perte de valeur	(16)	(14)	(1)	(31)
Quote-part dans les résultats des mises en équivalence	20	2	-	22
Informations concernant le bilan				
Écarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles nets	1 176	1 805	552	3 533
Immobilisations corporelles nettes	292	169	50	511
Impôts différés actifs	42	125	19	186
Titres mis en équivalence	27	15	2	44
Autres actifs financiers	30	72	16	118
Actifs (passifs) courants ⁽²⁾	(95)	(1 139)	(132)	(1 366)
Impôts différés passifs	(147)	(68)	(1)	(216)
Provisions à long terme	(197)	(284)	(28)	(509)
Informations concernant le tableau des flux de trésorerie				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(38)	(27)	(16)	(81)
Acquisitions nettes d'immobilisations financières	7	(7)	(3)	(3)
Acquisitions de filiales	(31)	(2)	(25)	(58)
Charges calculées liées aux stock-options et assimilés	6	7	3	16
Autres produits et charges calculés	3	8	-	11

(1) Compte tenu du mode de détermination de cet indicateur (différence entre les ventes et les achats externes liés aux ventes) il n'y a pas d'éliminations entre les différentes zones.

(2) Les actifs (passifs) courants sont composés des postes de bilan suivants : stocks et en-cours de production, clients et comptes rattachés, autres créances et actifs courants, fournisseurs et comptes rattachés, dettes d'impôts sur les sociétés, provisions à court terme et autres dettes et passifs courants.

en millions d'euros	Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
Exercice 2005				
Informations concernant le compte de résultat				
Revenu ⁽¹⁾	1 647	1 763	717	4 127
Dotations aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions)	(49)	(49)	(18)	(116)
Marge opérationnelle*	250	307	92	649
Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(7)	(13)	(3)	(23)
Perte de valeur	(20)	(11)	(2)	(33)
Quote-part dans les résultats des mises en équivalence	9	1	1	11
Informations concernant le bilan				
Écarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles nets	1 209	1 890	547	3 646
Immobilisations corporelles nettes	299	225	56	580
Impôts différés actifs**	50	162	18	230
Titres mis en équivalence	21	10	2	33
Autres actifs financiers	36	70	12	118
Actifs (passifs) courants ⁽²⁾	(188)	(1 111)	(273)	(1 572)
Impôts différés passifs	(104)	(75)	(41)	(220)
Provisions à long terme**	(202)	(375)	(5)	(582)
Informations concernant le tableau des flux de trésorerie				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(38)	(30)	(15)	(83)
Acquisitions nettes d'immobilisations financières	4	2	1	7
Acquisitions de filiales	(46)	(12)	(13)	(71)
Charges calculées liées aux stock-options et assimilés	8	8	4	20
Autres produits et charges calculés	2	9	-	11

* Montants ajustés suite à la revue de la répartition de la charge de stock-options.

** Montants ajustés suite au changement de méthode détaillé en note 1.6.

(1) Compte tenu du mode de détermination de cet indicateur (différence entre les ventes et les achats externes liés aux ventes) il n'y a pas d'éliminations entre les différentes zones.

(2) Les actifs (passifs) courants sont composés des postes de bilan suivants : stocks et en-cours de production, clients et comptes rattachés, autres créances et actifs courants, fournisseurs et comptes rattachés, dettes d'impôts sur les sociétés, provisions à court terme et autres dettes et passifs courants.

en millions d'euros	Europe	Amérique du Nord	Reste du monde	Total
Exercice 2004				
Informations concernant le compte de résultat				
Revenu ⁽¹⁾	1 584	1 633	615	3 832
Dotations aux amortissements (hors incorporels liés aux acquisitions)	(53)	(49)	(17)	(119)
Marge opérationnelle*	232	280	68	580
Dotations aux amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(12)	(13)	(4)	(29)
Perte de valeur	(46)	(129)	(40)	(215)
Quote-part dans les résultats des mises en équivalence	-	2	4	6
Informations concernant le bilan				
Écarts d'acquisitions et immobilisations incorporelles nets	1 068	1 803	492	3 363
Immobilisations corporelles nettes	352	206	51	609
Impôts différés actifs**	94	241	38	373
Titres mis en équivalence	16	-	1	17
Autres actifs financiers	82	33	28	143
Actifs (passifs) courants ⁽²⁾	(137)	(1 042)	(180)	(1 359)
Impôts différés passifs	(142)	(185)	(38)	(365)
Provisions à long terme**	(218)	(275)	(57)	(550)
Informations concernant le tableau des flux de trésorerie				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(42)	(43)	(19)	(104)
Acquisitions nettes d'immobilisations financières	472	(3)	(1)	468
Acquisitions de filiales	(100)	(21)	(3)	(124)
Charges calculées liées aux stock-options et assimilés	8	8	4	20
Autres produits et charges calculés	2	11	-	13

* Montants ajustés suite à la revue de la répartition de la charge de stock-options.

** Montants ajustés suite au changement de méthode détaillé en note 1.6.

(1) Compte tenu du mode de détermination de cet indicateur (différence entre les ventes et les achats externes liés aux ventes) il n'y a pas d'éliminations entre les différentes zones.

(2) Les actifs (passifs) courants sont composés des postes de bilan suivants : stocks et en-cours de production, clients et comptes rattachés, autres créances et actifs courants, fournisseurs et comptes rattachés, dettes d'impôts sur les sociétés, provisions à court terme et autres dettes et passifs courants.

Informations par secteur d'activité

Après analyse détaillée des risques et des rentabilités par secteur d'activité selon la norme IAS 14 Information sectorielle, le Groupe considère opérer dans un seul segment d'activité.

L'organisation opérationnelle du Groupe ne coïncide pas avec un regroupement cohérent de sociétés, par métier ou activité homogène. Cette organisation qui se développe depuis plusieurs années est conçue pour assurer aux clients du Groupe une prestation de communication globale et holistique imbriquant toutes les disciplines. Une présentation segmentée par métier ou activité homogène ne correspond pas à l'organisation actuelle du Groupe.

Note 28 Plans d'options de souscription d'actions Publicis Groupe SA

Description des plans existants

Les plans d'options de souscription ou d'acquisition d'actions en cours au 31 décembre 2006 ont les caractéristiques suivantes :

> Plan d'incentive à long terme dit « LTIP » 2006-2008 (vingt-deuxième tranche en 2006)

Les options attribuées dans le cadre de ce plan ont un prix d'exercice égal à la moyenne des cours de bourse de l'action Publicis pendant les 20 jours précédant la date d'attribution. Sur le nombre total attribué, le nombre qui pourra être exercé dépendra du niveau d'atteinte d'objectifs de croissance et de rentabilité sur l'ensemble de la période 2006-2008. La période d'exercice commencera en 2009 lorsque le nombre des options exerçables aura été déterminé. La moitié du nombre qui sera déclaré exerçable pourra être levée à partir de cette date ; l'autre moitié pourra être levée un an plus tard en 2010. La période d'exercice se termine dix ans après la date d'attribution.

> Plan attribué en 2006 (vingt et unième tranche)

Dans le cadre de ce plan, chaque option accordée donne le droit d'acquérir une action, avec un prix d'exercice égal à la moyenne des cours de bourse de l'action Publicis pendant les 20 jours précédant la date d'attribution. Les options sont exerçables après une période de quatre ans et expirent 10 ans après la date d'attribution.

> Plan d'incentive à long terme dit « LTIP » 2003-2005 (dix-septième tranche en 2003, dix-neuvième tranche en 2004, vingtième tranche en 2005)

Les options attribuées dans le cadre de ce plan ont un prix d'exercice égal au prix de revient moyen des actions propres en portefeuille à la date d'attribution. Sur le nombre total attribué, le nombre d'options exerçables a été déterminé en avril 2006 en fonction du niveau d'atteinte d'objectifs de croissance et de rentabilité sur l'ensemble de la période 2003-2005. Pour la moitié du nombre exerçable, la période d'exercice a commencé en 2006. L'autre moitié pourra être levée à partir du 25 avril 2007. La période d'exercice se termine dix ans après la date d'attribution.

> Plan attribué en 2004 (dix-huitième tranche) ; Plan attribué en 2003 (seizième tranche) ; Plan attribué en 2002 (treizième tranche, quatorzième tranche et quinzième tranche)

Dans le cadre de ces plans, chaque option accordée donne le droit d'acquérir une action, avec un prix d'exercice égal au prix de revient moyen des actions propres en portefeuille à la date d'attribution. Les options sont exerçables après une période de quatre ans et expirent 10 ans après la date d'attribution.

> Plan attribué en 2001 (onzième tranche)

Dans le cadre de ce plan, chaque option accordée donne le droit d'acquérir une action, avec un prix d'exercice égal à la moyenne des cours de bourse de l'action Publicis pendant les 20 jours précédant la date d'attribution. Les options sont exerçables après une période de quatre ans et expirent 10 ans après la date d'attribution.

> Plan attribué en 2000 (dixième tranche)

Dans le cadre de ce plan, chaque option accordée donne le droit d'acquérir une action, avec un prix d'exercice égal à la moyenne des cours de bourse de l'action Publicis pendant les 20 jours précédant la date d'attribution. Les options sont exerçables après une période de cinq ans et expirent 10 ans après la date d'attribution.

> Plans ex-Publicis Communication (sixième à neuvième tranches)

Les plans octroyés avant 2000 étaient à l'origine des plans Publicis Communication, qui sont devenus des plans Publicis Groupe SA du fait de la fusion de Publicis Communication avec Publicis Groupe SA le 11 décembre 1998. Chaque option donne le droit de souscrire une action, avec un prix d'exercice égal à la valeur de marché des actions à la date d'attribution. Les options sont exerçables immédiatement et expirent 10 ans après la date d'attribution.

1 - Plans d'options Publicis à l'origine

Caractéristiques des plans de stock-options Publicis en cours au 31/12/2006

Actions de 0,40 euro nominal	Type d'option	Date d'attribution	Prix d'exercice des options (€)	Nombre d'options à lever au 31/12/06	Dont exerçables au 31/12/06	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle (en années)
7 ^e tranche	Souscription	10/03/1997	5,63	17 510	17 510	2007	0,21
8 ^e tranche	Souscription	11/03/1998	8,66	27 000	27 000	2008	1,19
9 ^e tranche	Souscription	04/11/1998	10,24	266 000	266 000	2008	1,84
10 ^e tranche	Acquisition	07/09/2000	43,55	100 000	100 000	2010	3,68
11 ^e tranche	Acquisition	23/04/2001	33,18	367 000	367 000	2011	4,31
13 ^e tranche	Acquisition	18/01/2002	29,79	93 400	93 400	2012	5,05
14 ^e tranche	Acquisition	10/06/2002	32,43	5 000	5 000	2012	5,44
15 ^e tranche	Acquisition	08/07/2002	29,79	220 000	220 000	2012	5,52
16 ^e tranche	Acquisition	28/08/2003	24,82	496 067	-	2013	6,65
17 ^e tranche ⁽¹⁾	Acquisition	28/08/2003	24,82	5 679 827	2 575 408	2013	6,65
18 ^e tranche	Acquisition	28/09/2004	24,82	11 000	-	2014	7,74
19 ^e tranche ⁽¹⁾	Acquisition	28/09/2004	24,82	1 517 004	692 936	2014	7,74
20 ^e tranche ⁽¹⁾	Acquisition	24/05/2005	24,76	779 761	376 874	2015	8,39
21 ^e tranche	Acquisition	21/08/2006	29,27	100 000	-	2016	9,64
22 ^e tranche ⁽²⁾	Acquisition	21/08/2006	29,27	10 097 850	-	2016	9,64
Total des tranches				19 777 419	4 741 128		
Prix moyen exercice				27,21	25,21		

(1) Options conditionnelles dont la levée est liée à la réalisation d'objectifs dans le cadre d'un plan à trois ans (LTIP 2003-2005).

(2) Options conditionnelles dont la levée est liée à la réalisation d'objectifs dans le cadre d'un plan à trois ans (LTIP 2006-2008).

Mouvements sur plans de stock-options Publicis au cours de l'exercice 2006

Actions de 0,40 euro nominal	Prix d'exercice des options (euros)	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2005	Options attribuées en 2006	Options levées en 2006	Options annulées ou prescrites en 2006	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2006
6 ^e tranche	4,91	12 870	-	-	(12 870)	-
7 ^e tranche	5,63	25 600	-	(8 090)	-	17 510
8 ^e tranche	8,66	40 500	-	(13 500)	-	27 000
9 ^e tranche	10,24	282 500	-	(16 500)	-	266 000
10 ^e tranche	43,55	100 000	-	-	-	100 000
11 ^e tranche	33,18	380 000	-	-	(13 000)	367 000
13 ^e tranche	29,79	104 600	-	-	(11 200)	93 400
14 ^e tranche	32,43	5 000	-	-	-	5 000
15 ^e tranche	29,79	220 000	-	-	-	220 000
16 ^e tranche	24,82	517 067	-	-	(21 000)	496 067
17 ^e tranche	24,82	7 010 200	-	(688 879)	(641 494)	5 679 827
18 ^e tranche	24,82	11 000	-	-	-	11 000
19 ^e tranche	24,82	1 832 186	-	(138 542)	(176 640)	1 517 004
20 ^e tranche	24,76	887 975	-	(54 538)	(53 676)	779 761
21 ^e tranche	29,27	-	100 000	-	-	100 000
22 ^e tranche	29,27	-	10 256 050	-	(158 200)	10 097 850
Total tranches		11 429 498	10 356 050	(920 049)	(1 088 080)	19 777 419
Prix moyen d'exercice		24,92	29,27	24,15	25,38	27,21
Cours moyen de levée		-	-	30,72	-	-

Mouvements sur plans de stock-options Publicis au cours de l'exercice 2005

Actions de 0,40 euro nominal	Prix d'exercice des options (euros)	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2004	Options attribuées en 2005	Options levées en 2005	Options annulées ou prescrites en 2005	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2005
5 ^e tranche	6,63	34 220	-	(9 880)	(24 340)	-
6 ^e tranche	4,91	27 420	-	(14 550)	-	12 870
7 ^e tranche	5,63	44 990	-	(19 390)	-	25 600
8 ^e tranche	8,66	58 500	-	(18 000)	-	40 500
9 ^e tranche	10,24	296 500	-	(14 000)	-	282 500
10 ^e tranche	43,55	100 000	-	-	-	100 000
11 ^e tranche	33,18	380 000	-	-	-	380 000
13 ^e tranche	29,79	104 600	-	-	-	104 600
14 ^e tranche	32,43	5 000	-	-	-	5 000
15 ^e tranche	29,79	220 000	-	-	-	220 000
16 ^e tranche	24,82	517 067	-	-	-	517 067
17 ^e tranche	24,82	8 014 000	-	-	(1 003 800)	7 010 200
18 ^e tranche	24,82	11 000	-	-	-	11 000
19 ^e tranche	24,82	1 959 086	-	-	(126 900)	1 832 186
20 ^e tranche	24,76	-	935 192	-	(47 217)	887 975
21 ^e tranche	29,27	-	-	-	-	-
22 ^e tranche	29,27	-	-	-	-	-
Total tranches		11 772 383	935 192	(75 820)	(1 202 257)	11 429 498
Prix moyen d'exercice		24,77	24,76	7,19	24,45	24,92
Cours moyen de levée		-	-	25,52	-	-

Mouvements sur plans de stock-options Publicis au cours de l'exercice 2004

Actions de 0,40 euro nominal	Prix d'exercice des options (euros)	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2003	Options attribuées en 2004	Options levées en 2004	Options annulées ou prescrites en 2004	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2004
4 ^e tranche	6,37	28 760	-	-	(28 760)	-
5 ^e tranche	6,63	45 290	-	(11 070)	-	34 220
6 ^e tranche	4,91	51 670	-	(24 250)	-	27 420
7 ^e tranche	5,63	59 550	-	(14 560)	-	44 990
8 ^e tranche	8,66	58 500	-	-	-	58 500
9 ^e tranche	10,24	301 500	-	(5 000)	-	296 500
10 ^e tranche	43,55	100 000	-	-	-	100 000
11 ^e tranche	33,18	380 000	-	-	-	380 000
12 ^e tranche	29,79	2 943 135	-	-	(2 943 135)	-
13 ^e tranche	29,79	104 600	-	-	-	104 600
14 ^e tranche	32,43	5 000	-	-	-	5 000
15 ^e tranche	29,79	220 000	-	-	-	220 000
16 ^e tranche	24,82	517 067	-	-	-	517 067
17 ^e tranche	24,82	9 498 000	-	-	(1 484 000)	8 014 000
18 ^e tranche	24,82	-	11 000	-	-	11 000
19 ^e tranche	24,82	-	1 959 086	-	-	1 959 086
20 ^e tranche	24,76	-	-	-	-	-
Total tranches		14 313 072	1 970 086	(54 880)	(4 455 895)	11 772 383
Prix moyen d'exercice		25,66	24,82	5,93	27,94	24,77
Cours moyen de levée		-	-	24,50	-	-

2 - Plans d'options Nelson à l'origine

Lors de l'acquisition de Nelson, ces plans ont été transformés en plans d'achat d'actions Publicis.

Type d'option	Prix d'exercice des options	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2003	Options levées en 2004	Options annulées ou prescrites en 2004	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2004	Options levées en 2005	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2005	Options levées en 2006	Options annulées ou prescrites en 2006	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2006
Acquisition	\$24,40	137 034	(16 546)	(12 620)	107 868	(60 245)	47 623	(32 950)	(14 673)	0
Prix moyen d'exercice		\$24,40	\$24,40		\$24,40	\$24,40	\$24,40	\$24,40		
Cours moyen de levée			€24,50			€25,52		€30,72		

Détermination de la juste valeur des options attribuées au cours de l'exercice

Le tableau ci-joint récapitule les principales hypothèses et calculs relatifs aux 21^e et 22^e tranches attribuées le 21 août 2006.

	21 ^e tranche		22 ^e tranche	
		(a)	(b)	
Nombre d'options attribuées au cours de l'exercice	100 000	5 128 025		5 128 025
Valorisation initiale de l'option attribuée en euros	7,25	6,25		7,09

Hypothèses :

Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	29,27	29,27		29,27
Prix d'exercice (en euros)	29,27	29,27		29,27
Volatilité de l'action Publicis	24,00 %	24,00 %		24,00 %
Durée de vie moyenne de l'option (en années)	5	3,8		4,8
Taux de rendement des dividendes	1,23 %	1,23 %		1,23 %
Taux sans risque	3,75 %	3,64 %		3,72 %

(a) Options conditionnelles dont la levée est liée à la réalisation d'objectifs dans le cadre d'un plan à 3 ans, exerçables à compter de mai 2009.

(b) Options conditionnelles dont la levée est liée à la réalisation d'objectifs dans le cadre d'un plan à 3 ans, exerçables à compter de mai 2010.

Impact des plans de souscription ou d'achat d'actions sur le résultat de l'exercice

Le taux d'atteinte des objectifs du « Long Term Incentive Plan » 2003-2005 (tranches 17, 19, 20), a été déterminé en avril 2006 sur la base des résultats publiés du Groupe et des trois principaux concurrents pour les années 2003, 2004 et 2005. Ce taux s'est élevé à 98,92 % et a conduit à réduire le nombre d'options initialement attribuées par application de ce taux.

Dans le cadre du nouveau « Long Term Incentive Plan » 2006-2008, une première tranche a été attribuée (22^e tranche) en août 2006. Une probabilité de réalisation des objectifs de 75 % a été retenue pour le calcul de la charge 2006.

L'impact des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Publicis sur le compte de résultat de l'exercice 2006 s'élève à 16 millions d'euros hors impôt et charges sociales (cf. note 3 - Charges de personnel).

Note 29 Informations relatives aux parties liées

Les opérations suivantes ont été réalisées avec des parties liées sur l'exercice 2006 :

en millions d'euros	2006		2005	
	Revenu des parties liées ⁽¹⁾	Dotations aux provisions sur créances	Revenu auprès des parties liées ⁽¹⁾	Dotations aux provisions sur créances
Dentsu	5	-	(27)	-

(1) Il s'agit de la différence entre les achats et les ventes réalisées par le Groupe auprès de Dentsu. Ces transactions ont été réalisées au prix de marché.

(en millions d'euros)	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Créances/prêts sur parties liées	Provisions sur créances/prêts	Dettes envers les parties liées	Créances/prêts sur parties liées	Provisions sur créances/prêts	Dettes envers les parties liées
Dentsu	23	-	6	9	-	9
iSe	1	-	-	-	-	-
Onspot Digital	-	-	7	-	-	-

Termes et conditions des transactions avec les parties liées

Le 30 novembre 2003, Publicis Groupe SA et Dentsu ont conclu un pacte consécutif aux engagements pris dans le cadre de l'accord de fusion du 7 mars 2002 entre Publicis Groupe SA et ses filiales Philadelphia Merger Corp. et Philadelphia Merger LLC d'une part et Bcom3 Group, Inc. d'autre part, au terme duquel Philadelphia Merger Corp a absorbé par voie de fusion, Bcom3. Les principales dispositions de ces engagements ont été décrites dans la note d'opération sur le rapprochement avec Bcom3 qui a fait l'objet d'un visa numéro 02-564 de la COB en date du 16 mai 2002.

Le pacte comprend des clauses relatives à la Direction de Publicis Groupe SA (composition du Conseil de Surveillance, changement de la forme sociale et représentation de Dentsu au Comité d'Audit), des clauses concernant le transfert des actions et des bons de souscription d'actions Publicis Groupe SA détenues par Dentsu avec notamment une limitation de la participation de Dentsu à 15 % des droits de vote de Publicis Groupe SA. Il prévoit en outre une clause antidilution en faveur de Dentsu et une clause relative au maintien de mise en équivalence comptable de la participation du Groupe Publicis par Dentsu. Ce pacte prendra fin le 12 juillet 2012 sauf accord des parties pour le reconduire dix ans. Il a fait l'objet d'une communication au travers des « Décisions et Informations de l'AMF » en date du 9 janvier 2004 sous le numéro 204C0036.

Rémunération des dirigeants

Les dirigeants comprennent les personnes qui sont à la clôture, ou qui ont été, au cours de l'exercice clos, membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

en millions d'euros	2006	2005	2004
Rémunération brute totale ⁽¹⁾	11	9	16
Avantages postérieurs à l'emploi ⁽²⁾	1	(1)	2
Indemnités de départ ou de fin de contrat ⁽³⁾	-	-	-
Autres avantages à long terme ⁽⁴⁾	4	-	2
Paiement en actions ⁽⁵⁾	2	2	1

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature payés au cours de l'exercice.

(2) Variation des provisions pour retraites (impact net sur le compte de résultat). En 2005, l'impact est une reprise nette compte tenu des montants versés, qui sont inclus dans la ligne⁽¹⁾.

(3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour indemnités de départ ou de fin de contrat.

(4) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des provisions pour rémunérations et bonus conditionnels différés.

(5) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions de Publicis Groupe SA.

Par ailleurs, le montant global provisionné au 31 décembre 2006 au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme concernant les dirigeants s'élève à 20 millions d'euros (ce montant était de 16 millions d'euros au 31 décembre 2005 et de 18 millions d'euros au 31 décembre 2004).

Note 30 Événements postérieurs à la clôture

Au cours du mois de décembre 2006, Publicis Groupe a lancé une offre publique d'achat amicale sur Digitas, Inc. (USA), leader dans le domaine des services marketing et de communication digitale et interactive. En conséquence de cette offre, qui a expiré le 29 janvier 2007, le Groupe s'est porté acquéreur, au travers d'une de ses filiales américaines, de plus de 90 % du capital de Digitas.

Cette opération a été suivie d'une fusion à l'issue de laquelle MMS USA Holdings détient désormais 100 % de Digitas pour un coût total de près de 1,3 milliard de dollars. L'allocation du prix d'acquisition est en cours de réalisation.

Le financement de cette acquisition s'est fait, dans une première étape, par utilisation de la trésorerie disponible des filiales américaines du Groupe.

Note 31 Rapprochement avec les US GAAP

Les principes comptables appliqués par le Groupe pour la préparation de ses comptes sont conformes aux principes comptables internationaux (IFRS/IAS) applicables au 31 décembre 2006 tels qu'approuvés par l'Union Européenne, qui diffèrent sur certains points des principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP). Les impacts sur le résultat net et les capitaux propres consolidés préparés selon les principes comptables du Groupe et les US GAAP seront présentés dans le document « Form 20-F » qui sera déposé auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») au plus tard le 30 juin 2007.

Les principales différences entre les principes comptables appliqués pour la préparation des comptes du Groupe et les US GAAP sont décrites ci-après :

> **Oceane 2008, Oceane 2018 et Oranes**

Selon les normes IFRS, les emprunts obligataires convertibles en actions (Oceane 2008 et Oceane 2018) et les emprunts remboursables en actions (Oranes) sont qualifiés d'instruments financiers composés. Ces instruments financiers sont composés d'une option de conversion enregistrée en capitaux propres et d'une partie dette. La partie dette est évaluée à la juste valeur à la date d'émission, la valeur de l'option est déterminée comme étant la différence entre la juste valeur de la dette et la juste valeur de l'emprunt.

En principes comptables américains, la totalité de la valeur de marché à la date d'émission des Oceane 2008 et Oceane 2018 et des Oranes est comptabilisée en dette.

> **Plan d'options d'acquisition ou de souscription d'actions**

En application d'IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés », les options de souscription ou d'achat d'actions Publicis accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. Cette juste valeur est constatée dans le compte de résultat en charges de personnel au cours de la période d'acquisition des droits d'exercice. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes. Conformément à l'option prévue par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe applique la norme IFRS 2 uniquement pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

En principes comptables américains, le Groupe a adopté en 2006 de manière prospective la norme FAS 123(R) qui requière la comptabilisation des options de souscription ou d'achat d'actions à leur juste valeur. L'adoption de la norme FAS 123(R) élimine les divergences entre les deux référentiels en ce qui concerne les charges de personnel pour les options octroyées après le 7 novembre 2002. Subsistent néanmoins des divergences quant à la comptabilisation des charges sociales et des impacts fiscaux liés aux options sur actions.

> **Évaluation à la juste valeur d'actifs corporels**

À la date de transition aux IFRS, le Groupe a choisi d'évaluer certains actifs corporels à leur juste valeur tel qu'admis par IFRS 1 « Première adoption des IFRS ».

En principes comptables américains, la valeur des actifs corporels n'a pas été réévaluée à la suite de l'adoption des IFRS par le Groupe.

> **Engagements de retraite**

Le Groupe Publicis a opté pour la reconnaissance de la totalité des écarts actuariels existant à la date de transition aux IFRS au 1^{er} janvier 2004, conformément à l'option offerte par IFRS 1 « Première adoption des IFRS ».

Il a également choisi, à compter de 2006, de comptabiliser l'intégralité des gains et pertes actuarielles dans l'état des produits et des charges comptabilisés (aussi appelé « SoRIE »).

En principes comptables américains, le Groupe a appliqué à compter du 31 décembre 2006 la nouvelle norme FAS 158 qui requière la comptabilisation au bilan de la différence entre la valeur actualisée des engagements et la juste valeur des actifs de couverture pour les régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi. Avec cette nouvelle norme, les écarts actuariels et le coût des services passés sont comptabilisés en OCI (« Other Comprehensive Income ») dans les capitaux propres, net d'impôts différés le cas échéant. Ces éléments comptabilisés en « OCI » seront ensuite recyclés en résultat selon le rythme d'amortissement initialement défini par FAS 87 et FAS 106.

FAS 158 rend caduque le test du « minimum pension liability » qui était précédemment requis par FAS 87 et avait donné lieu à un complément de provision en 2005. Au 31 décembre 2006, ce test est néanmoins nécessaire dans le cadre des informations à fournir relatives à l'effet de l'adoption de la norme FAS 158.

> **Valeur des écarts d'acquisition**

À la date de transition aux IFRS, le 1^{er} janvier 2004, la valeur comptable des écarts d'acquisition du Groupe Publicis a été déterminée comme étant égale à leur valeur nette comptable selon les principes comptables français. Selon les principes français, les écarts d'acquisition étaient amortis sur des périodes allant de 10 à 40 ans. À la suite de l'adoption des IFRS, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis, mais font l'objet, au moins une fois par an, d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ».

En US GAAP, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2002 et sont soumis, également, au moins une fois par an, à un test de valeur selon les dispositions de la norme américaine SFAS 142.

> **Regroupements d'entreprises**

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 1, le Groupe Publicis a opté pour l'exception à l'application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises intervenus avant la date de transition (1^{er} janvier 2004). Par conséquent, les méthodes de comptabilisation en normes françaises ont été retenues pour l'établissement des comptes en normes IFRS pour les rapprochements d'entreprises mentionnés ci-dessous, ce qui génère les principales différences suivantes :

- › **Saatchi & Saatchi** : selon les normes françaises, l'acquisition a été comptabilisée selon la méthode dérogatoire (article 215 du règlement CRC 99-02). Selon les normes américaines, l'acquisition a été comptabilisée selon les règles du « Purchase Accounting », avec Publicis Groupe en tant qu'acquéreur le 8 septembre 2000. Selon les normes américaines, les actifs acquis et passifs assumés (hors part des minoritaires) ont été enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition.
- › **Bcom3** : en normes françaises dans les comptes consolidés, la juste valeur des actions Publicis et des Oranes remis aux actionnaires de Bcom3 a été déterminée en retenant le cours de bourse à la date d'acquisition, soit 17,60 euros au 24 septembre 2002. Selon les normes américaines, le cours qui a été retenu est la moyenne du cours de l'action sur la période du 5 au 9 Mars 2002 (ou 2 jours précédant l'annonce du rachat le 7 Mars 2002, le jour de l'annonce et 2 jours suivant l'annonce), soit 36,40 euros.
- › **ZenithOptimedia Group** : en normes françaises, les 50 % de Zenith Media, acquis en 2000 lors de l'achat de Saatchi & Saatchi, ont été enregistrés selon la méthode dérogatoire et réévalué à leur juste valeur en 2001 lors du rachat de 25 % complémentaire et de la formation de Zenith Optimedia Group. En normes américaines, les ajustements relatifs à l'acquisition des 50 % de ZenithOptimedia ont été éliminés car l'acquisition Saatchi & Saatchi avait été déjà comptabilisée selon la méthode du coût d'acquisition.
- › **FCA** : en normes françaises l'écart d'acquisition dégagé sur l'acquisition du Groupe FCA en 1993, rémunérée par émission d'actions nouvelles, a été imputé sur les capitaux propres. En normes américaines, cette dérogation au principe d'inscription à l'actif des écarts d'acquisition n'étant pas admise, l'écart d'acquisition a été remis à l'actif du bilan.
- › **Paiements à d'anciens actionnaires salariés du Groupe Frankel** : ces paiements effectués consécutivement à l'acquisition sont considérés comme un complément de prix d'acquisition en normes françaises. En normes américaines, dans la mesure où ces paiements sont subordonnés à la continuation de contrats de travail, les montants sont comptabilisés en charges sur la période à laquelle ils se rattachent.
- › **Coûts de restructuration** : en normes françaises, les écarts d'acquisition incluent les coûts de restructuration encourus en exécution de programmes de réorganisation décidés au moment de l'acquisition et chiffrés dans la période courant jusqu'à la clôture de l'exercice suivant la clôture de l'exercice d'acquisition. En normes américaines, ces coûts sont passés en charges de l'exercice lorsqu'ils n'ont pas pu être décidés et chiffrés avant la date anniversaire de la date d'acquisition. Par ailleurs, certaines provisions pour double capacité incluses dans l'écart d'acquisition en normes françaises sont enregistrées en charges selon les normes américaines.

Note 32 Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2006

Les sociétés ci-dessous sont les sociétés opérationnelles ayant un revenu d'au moins 5 millions d'euros.

A - Sociétés consolidées par intégration globale

Dénomination	% contrôle	% intérêt	Pays
Publicis Conseil	99,61 %	99,61 %	France
Publicis Constellation (a)	99,84 %	99,45 %	France
Global Event Management	100,00 %	99,61 %	France
Publicis Dialog	100,00 %	99,61 %	France
Publicis Consultants France (b)	99,97 %	99,97 %	France
Saatchi & Saatchi France	100,00 %	100,00 %	France
Leo Burnett	100,00 %	100,00 %	France
SCAP (c)	100,00 %	99,54 %	France
Medicus Paris	99,97 %	99,97 %	France
Starcom Worldwide	100,00 %	100,00 %	France
Groupe ZenithOptimedia	100,00 %	100,00 %	France
Metrobus	67,00 %	67,00 %	France
Mediavision	66,63 %	66,63 %	France
Régie 1	49,00 %	49,00 %	France
Drugstore Champs Elysées	100,00 %	100,00 %	France
Challenger House	100,00 %	100,00 %	France
Marcel	100,00 %	99,61 %	France
Publicis Net	99,31 %	98,92 %	France
Publicis Frankfurt	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Publicis Hamburg	100,00 %	100,00 %	Allemagne
BMZ + more	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Publicis Kommunikations agentur Erlangen	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Saatchi & Saatchi	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Leo Burnett	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Zenithmedia GmbH Dusseldorf	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Optimedia Gesellschaft für Media-Services	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Arc Worldwide	100,00 %	100,00 %	Allemagne
Publicis Berlin	51,00 %	51,00 %	Allemagne
Publicis Communication	100,00 %	100,00 %	Australie
Optimedia Australia	100,00 %	100,00 %	Australie
Saatchi & Saatchi Communications Australia	100,00 %	100,00 %	Australie
Leo Burnett	100,00 %	100,00 %	Australie
Starcom Worldwide Australia	100,00 %	100,00 %	Australie
Publicis Loyalty	100,00 %	100,00 %	Australie
Publicis Groupe Austria	100,00 %	100,00 %	Autriche
Leo Burnett Worldwide	100,00 %	100,00 %	Belgique
Duval Guillaume Brussels NV	100,00 %	100,00 %	Belgique
Publicis Brasil Comunicação	100,00 %	100,00 %	Brésil
Finance Nazca Publicidade	51,00 %	51,00 %	Brésil
Leo Burnett Publicidade	100,00 %	100,00 %	Brésil
Salles Chemistri Publicidade	100,00 %	100,00 %	Brésil
Publicis Canada	70,00 %	70,00 %	Canada
Saatchi & Saatchi Advertising	100,00 %	100,00 %	Canada

Dénomination	% contrôle	% intérêt	Pays
Leo Burnett Company	100,00 %	100,00 %	Canada
TMG MacManus Canada	100,00 %	100,00 %	Canada
ZenithOptimedia Canada	100,00 %	100,00 %	Canada
Nerf Optique Art & Design	100,00 %	70,00 %	Canada
Saatchi & Saatchi Great Wall Advertising Co	70,00 %	70,00 %	Chine
Leo Burnett	100,00 %	100,00 %	Chine
Leo Burnett Shanghai Advertising co	70,00 %	70,00 %	Chine
Publicis Advertising	50,00 %	50,00 %	Chine
Saatchi & Saatchi (Hong Kong)	100,00 %	100,00 %	Chine
Leo Burnett Colombiana	100,00 %	100,00 %	Colombie
Welcomm Publicis Worldwide	80,00 %	80,00 %	Corée
Leo Burnett	100,00 %	100,00 %	Corée
Publicis Comunicacion Espana	100,00 %	100,00 %	Espagne
Vitruvio-Leo Burnett	100,00 %	100,00 %	Espagne
Group K/Arc	100,00 %	100,00 %	Espagne
Starcom Worldwide Media Estrategia	74,00 %	74,00 %	Espagne
Optimedia	99,73 %	99,73 %	Espagne
Zenith Media	100,00 %	100,00 %	Espagne
Publicis Healthcare Communications Group (d)	100,00 %	100,00 %	Espagne
Publicis USA	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Publicis & Hal Riney	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Publicis NY	96,69 %	96,69 %	États-Unis
Lionel Sosa	49,00 %	49,00 %	États-Unis
Saatchi & Saatchi North America	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Conill Advertising	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Thompson Murray	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Leo Burnett USA	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Leo Burnett Detroit	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Martin Retail Group	70,00 %	70,00 %	États-Unis
Arc worldwide	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Fallon Group	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Williams Labadie	100,00 %	100,00 %	États-Unis
The Kaplan Thaler Group	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Manning Selvage & Lee	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Publicis Events USA	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Capps Digital	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Nelson Communications	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Medicus Group International	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Saatchi & Saatchi Healthcare Com	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Publicis Selling Solutions	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Science Oriented Solutions	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Starcom MediaVest Group	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Media Vest Worldwide	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Relay	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Optimedia International U.S.	100,00 %	100,00 %	États-Unis
Zenith Media Services	100,00 %	100,00 %	Etats-Unis
Discovery Institute of Medical Education	100,00 %	100,00 %	États-Unis

Dénomination	% contrôle	% intérêt	Pays
Winner & Associates LLC, a Publicis Consultants Company	100,00 %	100,00 %	États-Unis
ZenithDirect	57,50 %	57,50 %	États-Unis
Publicis Helsinki	90,39 %	90,39 %	Finlande
European Advertising Organisation SA of Advertisements			
Promotion & Publications	100,00 %	100,00 %	Grèce
Publicis Hellas Advertising	99,99 %	99,99 %	Grèce
Leo Burnett Budapest	100,00 %	100,00 %	Hongrie
Black Pencil Advertising (e)	99,50 %	87,13 %	Inde
Publicis Ariely Advertising 2000	75,00 %	75,00 %	Israël
Publicis	100,00 %	100,00 %	Italie
Saatchi & Saatchi	100,00 %	100,00 %	Italie
Leo Burnett Company	100,00 %	100,00 %	Italie
Starcom Mediavest Group Italia	100,00 %	100,00 %	Italie
ZenithOptimedia Group	100,00 %	100,00 %	Italie
Arc	100,00 %	100,00 %	Italie
Mundocom Italy	100,00 %	100,00 %	Italie
Republic	100,00 %	100,00 %	Italie
Beacon Communications KK	66,00 %	66,00 %	Japon
Medicus KK	100,00 %	100,00 %	Japon
Fallon Tokyo	51,00 %	51,10 %	Japon
Publicis Graphics	60,00 %	60,00 %	Liban, Jordanie, Bahrain, Égypte, EAU, Arabie Saoudite, Koweït, Turquie
Star Reacher Advertising (f)	100,00 %	100,00 %	Malaisie
Publicis Arredondo de Haro	69,00 %	69,00 %	Mexique
Leo Burnett Mexico	100,00 %	100,00 %	Mexique
Starcom Worldwide	100,00 %	100,00 %	Mexique
Olabuenaga/Chemistri	75,00 %	75,00 %	Mexique
Publicis Mojo	100,00 %	100,00 %	Nouvelle-Zélande
Saatchi & Saatchi	100,00 %	100,00 %	Nouvelle-Zélande
Jimenez Basic Advertising	53,99 %	57,25 %	Philippines
Publicis Amsterdam	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
Saatchi & Saatchi Advertising	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
Publicis Van Sluis Consultants	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
NME Media	100,00 %	100,00 %	Pays-Bas
Leo Burnett	100,00 %	100,00 %	Pologne
Starcom	100,00 %	100,00 %	Pologne
Zenith Optimedia Group	100,00 %	100,00 %	Pologne
Publicis Publicidade	83,00 %	83,00 %	Portugal
Badillo Nazca S&S	100,00 %	100,00 %	Porto Rico
Leo Burnett Worldwide	100,00 %	100,00 %	Porto Rico
Publicis	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Publicis Dialog	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Publicis Blue Print	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Zed Media	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Publicis Productif	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni

Dénomination	% contrôle	% intérêt	Pays
Saatchi & Saatchi Group	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
The Facilities Group	70,00 %	70,00 %	Royaume-Uni
Leo Burnett	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Arc Integrated Marketing	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Fallon London	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Publicis Consultants UK (g)	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Manning Selvage & Lee	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Publicis Healthcare Communications Group	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Starcom Motive	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
ZenithOptimedia	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Zenith Optimedia International	100,00 %	100,00 %	Royaume-Uni
Freud Communications	100,00 %	50,01 %	Royaume-Uni
Leo Burnett Moscow	100,00 %	100,00 %	Russie
Publicis United	100,00 %	100,00 %	Russie
Rodnaya Rech	99,00 %	99,00 %	Russie
MediaVest	99,00 %	99,00 %	Russie
Publicis Singapore	98,80 %	98,80 %	Singapour
Saatchi & Saatchi	100,00 %	100,00 %	Singapour
TLG Communications	100,00 %	100,00 %	Singapour
JKL Stockholm	100,00 %	100,00 %	Suède
Starcom Sweden	93,74 %	93,74 %	Suède
Publicis Werbeagentur (h)	100,00 %	100,00 %	Suisse
Optimedia Holding	100,00 %	75,00 %	Suisse
Saatchi & Saatchi Simko	100,00 %	100,00 %	Suisse
Leo Burnett Company	100,00 %	100,00 %	Taiwan
Star Reachers Group	100,00 %	100,00 %	Thaïlande
Markom/Leo Burnett Reklam Hizmetleri	100,00 %	100,00 %	Turquie
Leo Burnett	100,00 %	100,00 %	EAU
Starcom MediaVest Group	100,00 %	100,00 %	EAU
Publicis Venezuela	60,00 %	60,00 %	Vénézuela
Leo Burnett Venezuela	100,00 %	100,00 %	Vénézuela

B - Sociétés consolidées par mise en équivalence

Dénomination	% contrôle	% intérêt	Pays
BBH Communications	49,00 %	49,00 %	Royaume-Uni
iSe-Hospitality	45,00 %	45,00 %	Suisse
Burrell Communications Group	49,00 %	49,00 %	États-Unis

1) Changement de dénomination sociale :

	Dénomination 2006	Dénomination 2005
(a)	Publicis Constellation	Publicis Régions
(b)	Publicis Consultants France	Publicis Consultants
(c)	SCAP	Mundocom
(d)	Publicis Healthcare Communications Group	Pharma Consult Services
(e)	Black Pencil Advertising	TLG India
(f)	Star Reacher Advertising	Leo Burnett Advertising
(g)	Publicis Consultants UK	Masius UK
(h)	Publicis Werbeagentur	Publicis Zürich

2) Sociétés figurant dans la liste 2005 et ne figurant plus dans la liste 2006 :

> Fusions : Fisch Meier Direkt, Chow Communications, Mediasystem, Carré Noir, Leo Burnett Amsterdam, Leo Burnett Services, Starlink Services

> Entités dont le revenu est devenu inférieur au seuil de publication :

Eventive Altenhuber Riha, Buhler and Partners, Saatchi & Saatchi Hungary, JKL Oslo, Publicis Dialog Group (Pays-Bas), The Triangle Group, Saatchi & Saatchi Thailand, Publicis Ad Link Group, TKM Starcom Frankfurt

3) Sociétés acquises en 2006 : Duval Guillaume Brussels NV

20.2 COMPTES SOCIAUX

COMPTES SOCIAUX DE PUBLICIS GROUPE SA (SOCIÉTÉ-MÈRE) - EXERCICE 2006

Compte de résultat	207
Bilan au 31 décembre	208
Tableau des flux de trésorerie	210
Notes annexes aux comptes de Publicis Groupe SA	211
Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice	211
Note 2 Principes, règles et méthodes comptables	211
Note 3 Chiffre d'affaires	212
Note 4 Résultat financier	213
Note 5 Résultat exceptionnel	213
Note 6 Impôt sur le résultat	213
Note 7 Actif immobilisé	214
Note 7.1 Immobilisations incorporelles	214
Note 7.2 Immobilisations corporelles	214
Note 7.3 Crédit-bail immobilier	214
Note 7.4 Participations	214
Note 7.5 Créances rattachées à des participations	214
Note 7.6 Autres titres immobilisés	214
Note 8 Valeurs mobilières de placement	215
Note 9 Charges à répartir sur plusieurs exercices	215
Note 10 Primes d'émission et de remboursement des obligations	215
Note 11 Écart de conversion actif	215
Note 12 Effectif moyen	215
Note 13 Capitaux propres	216
Note 14 Autres fonds propres	217
Note 15 Provisions pour risques et charges	217
Note 16 Emprunts obligataires	217
Note 17 Banques et dettes auprès des établissements de crédit	218
Note 18 Emprunts et dettes financières divers	219
Note 19 Écart de conversion passif	219
Note 20 État des échéances des créances et des dettes	219
Note 21 Éléments concernant les entreprises liées et les participations	220
Note 22 Engagements hors bilan	220
Note 23 Événements postérieurs à la clôture	226
Note 24 Tableau des filiales et des participations au 31 décembre 2006	227
Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2006	228
Résultats de la société Publicis Groupe SA au cours des cinq derniers exercices	229

Compte de résultat

en milliers d'euros	Note	2006	2005	2004
Production vendue (biens et services)	3	22 275	25 574	31 011
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 038	101	7 632
Autres produits		46	181	12
Total des produits d'exploitation		24 359	25 856	38 655
Autres achats et charges externes		(12 909)	(16 701)	(11 084)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 581)	(1 362)	(815)
Charges de personnel		(4 322)	(2 609)	(3 249)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(4 394)	(8 030)	(12 194)
Autres charges		(618)	(834)	(356)
Total des charges d'exploitation		(23 824)	(29 536)	(27 698)
Résultat d'exploitation		535	(3 680)	10 957
Produits financiers de participations		177 557	667 357	37 563
Intérêts et autres produits financiers		50 642	11 837	24 467
Reprises de provisions financières et transferts de charges		908	93 475	27 393
Total des produits financiers		229 107	772 669	89 423
Dotations aux amortissements et aux provisions		(14 969)	(10 282)	(22 523)
Intérêts et autres charges financières		(91 827)	(68 682)	(59 276)
Total des charges financières		(106 796)	(78 964)	(81 799)
Quote-part de résultats de sociétés de personnes		723	435	(7 296)
Résultat financier	4	123 034	694 140	328
Résultat courant avant impôts		123 569	690 460	11 285
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		9	5	23
Produits exceptionnels sur opérations en capital		33 026	1 095 339	409 423
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	0	0
Total des produits exceptionnels		33 035	1 095 344	409 446
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(212 893)	(1 565 313)	(4 480)
Dotations aux amortissements et aux provisions		0	0	0
Total des charges exceptionnelles		(212 893)	(1 565 313)	(4 480)
Résultat exceptionnel	5	(179 858)	(469 969)	404 966
Impôts sur le résultat	6	17 293	33 554	1 857
Résultat net de l'exercice		(38 996)	254 045	418 108

Bilan au 31 décembre

en milliers d'euros	Note	2006	2005	2004
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
	7.1			
Concessions et fonds de commerce		2 989	14 274	3 322
Amortissements		(358)	(318)	(612)
Immobilisations corporelles				
	7.2			
Terrains		3 627	3 627	3 627
Constructions		8 529	10 623	8 542
Installations techniques, matériel et outillage industriels		6 583	6 583	6 583
Autres		8 567	8 744	7 895
Amortissements sur immobilisations corporelles		(19 069)	(20 647)	(16 129)
Immobilisations financières				
Participations	7.4	4 635 288	4 635 300	5 619 147
Créances rattachées à des participations	7.5	1 157 414	1 186 967	234 824
Autres titres immobilisés	7.6	387 478	322 285	335 043
Prêts et autres immobilisations financières		589	964	1 921
Provisions sur immobilisations financières		(6 840)	(6 840)	(99 256)
Actif immobilisé		6 184 797	6 161 562	6 104 907
Avances et acomptes versés sur commandes		5	233	0
Clients et comptes rattachés		2 768	1 920	7 165
Autres créances		23 372	36 838	12 781
Valeurs mobilières de placement	8	18 698	1 180 823	24 932
Disponibilités		28 635	2 700	610
Actif circulant		73 478	1 222 514	45 488
Charges constatées d'avance		871	9	504
Charges à répartir sur plusieurs exercices	9	6 665	9 215	13 563
Primes de remboursement des obligations	10	58 416	75 679	202 034
Écarts de conversion actif	11	7 981	807	0
TOTAL DE L'ACTIF		6 332 208	7 469 786	6 366 496

Bilan au 31 décembre

en milliers d'euros	Note	2006	2005	2004
PASSIF				
Capital social		79 484	78 843	78 188
Prime d'émission et de fusion		2 631 610	2 584 274	2 536 739
Réserve légale		7 884	7 819	6 552
Report à nouveau		550 037	362 119	0
Capitaux propres avant résultat		3 269 015	3 033 055	2 621 479
Résultat de l'exercice		(38 996)	254 045	418 108
Capitaux propres	13	3 230 019	3 287 100	3 039 587
Produits des émissions de titres participatifs (Orane)		762 319	809 964	857 813
Autres fonds propres	14	762 319	809 964	857 813
Provisions pour risques et charges	15	67 668	58 413	56 198
Emprunts obligataires	16	1 733 541	1 793 921	1 619 434
Banques et dettes auprès des établissements de crédit	17	836	51	291
Emprunts et dettes financières divers	18	512 369	1 421 006	776 754
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 236	11 097	11 885
Dettes fiscales et sociales		3 592	3 321	4 351
Autres dettes		167	243	171
Produits constatés d'avance		0	0	0
Dettes		2 259 741	3 229 639	2 412 886
Écart de conversion passif	19	12 461	84 670	12
TOTAL DU PASSIF		6 332 208	7 469 786	6 366 496

Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros	2006	2005	2004
I- FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ			
Résultat net de l'exercice	(38 996)	254 045	418 108
Plus ou moins-values de cession d'actif	180 047	461 416	(404 942)
Dotations aux amortissements et provisions à caractère de réserve	9 227	(87 212)	(20 505)
Transfert au compte de charges à répartir, net d'amortissements	2 549	7 349	2 208
Amortissement prime de remboursement Oceane et Eurobond	4 975	6 511	12 749
Capacité d'autofinancement	157 802	642 109	7 618
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	14 786	64 024	22 315
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	172 588	706 133	29 933
II- FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(292)	(378)	(549)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	26 966	0	0
Acquisitions nettes d'immobilisations financières	(48 952)	(359 567)	569 288
Acquisitions de filiales	0	(66 166)	(41 213)
Cessions de filiales	26	0	0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(22 252)	(426 111)	527 526
III- FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Dividendes versés aux actionnaires de la Société-mère	(66 137)	(54 722)	(47 419)
Augmentation de capital en numéraire	331	545	326
Nouveaux emprunts obligataires	194	750 605	0
Remboursements des emprunts obligataires	(48 289)	(464 081)	(749 003)
Augmentation des autres emprunts	0	644 252	364 961
Diminution des autres emprunts	(907 839)	0	(265 707)
Rachat de bons de souscription d'actions	(200 197)	0	0
Rachat d'actions propres	(88 078)	0	(512)
Cession d'actions propres	22 704	1 600	411
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(1 287 311)	878 199	(696 943)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (I +II +III)	(1 136 975)	1 158 221	(139 484)
Trésorerie à l'ouverture	1 183 472	25 251	164 735
Trésorerie à la clôture	46 497	1 183 472	25 251
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(1 136 975)	1 158 221	(139 484)

Notes annexes aux comptes de Publicis Groupe SA

La Société a pour activité principale la gestion de ses participations et a également pour objet de rendre des prestations de service à l'ensemble des sociétés du Groupe.

À titre accessoire, la Société perçoit des loyers provenant de la location des biens immobiliers qu'elle possède.

Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice 2006, trois événements significatifs sont intervenus :

- > Publicis a racheté, dans le cadre de son offre publique clôturée le 14 février 2006, 22 107 049 bons de souscription d'actions, soit près de 80 % des bons en circulation, pour un montant total de 200 millions d'euros. Cette opération a permis de supprimer 22 millions d'actions potentielles qui auraient dû être émises en cas d'exercice des bons. Après cette opération, 5 602 699 bons de souscription restent en circulation ;
- > L'immeuble de l'Île de la Jatte, dont Publicis Groupe SA est propriétaire depuis la transmission du patrimoine de Saatchi & Saatchi France fin 2005, a été cédé pour un montant de 33 millions d'euros en décembre 2006. La plus-value dégagée ressort à 20 millions d'euros ;
- > En vue d'être replacées auprès de Publicis Finance Services, société qui gère l'activité de cash pool international du Groupe, les avances en compte courant consenties par les sociétés américaines à Publicis Groupe SA ont été remboursées en totalité au cours de l'exercice (elles s'élevaient à plus de 870 millions d'euros au 31 décembre 2005), entraînant de fait une diminution équivalente de la trésorerie disponible.

Note 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2006 sont établis conformément au Plan Comptable Général et dans le respect des textes légaux et réglementaires en vigueur en France.

Changements de principes comptables

Les engagements de retraite relatifs aux indemnités de fin de carrière ont été comptabilisés à partir de l'exercice 2006 sur la base d'une évaluation actuarielle réalisée par des experts indépendants, en application de la recommandation du CNC 2003 R-01.

Ce changement de méthode a eu pour effet une diminution de 76 milliers d'euros de la provision pour retraites au 1^{er} janvier 2006, dont la contrepartie a été passée en augmentation du compte de report à nouveau.

L'évaluation de la charge financière de l'exercice sur la dette actuarielle a donné lieu à la comptabilisation d'une charge financière de 105 milliers d'euros sur l'exercice 2006.

L'évaluation selon les calculs actuariels du coût des services rendus a donné lieu à une dotation aux provisions pour retraites pour un montant de 380 milliers d'euros sur l'exercice 2006.

Comparabilité des comptes annuels

À l'exception du changement ci-dessus, les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'exercice 2006 sont restées inchangées par rapport à celles utilisées pour établir les comptes de l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles amortissables sont constituées par la concession de places de parkings, qui font l'objet d'un amortissement sur 75 ans (durée de la concession) et par le fonds de commerce du cinéma Publicis, complètement amorti.

Le mali de fusion provenant de la transmission universelle de patrimoine de la société Saatchi & Saatchi France en 2005 affecté partiellement à la valeur de l'immeuble, de façon extra comptable, a été constaté en charge exceptionnelle lors de la cession de l'immeuble en 2006.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût net d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel calculé de manière linéaire selon les durées suivantes :

50 ans	Bâtiment avenue des Champs-Élysées à Paris
30 ans	Bâtiment bd Vital Bouhot à Neuilly-sur-Seine
25 ans	Bâtiment rue du Dôme à Boulogne-Billancourt
20 et 10 ans	Agencements des constructions, installations générales
10 ans	Matériels et outillage
4 ans	Matériel de transport
3 ans	Matériel informatique

Immobilisations financières

La valeur brute des participations est constituée par le coût d'achat des titres hors frais accessoires. Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euros au cours du jour de l'opération.

Les titres de participation font, le cas échéant, l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'usage est déterminée selon des critères objectifs, tels que l'actif net réévalué, la capitalisation des résultats ou encore la capitalisation boursière, étayés le cas échéant par des critères plus subjectifs, comme les indicateurs ou ratios sectoriels déterminés, dans le cadre d'hypothèses économiques et de l'évolution prévisionnelle de l'activité de la Société, à partir des flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi que du caractère stratégique de la participation pour le Groupe.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement font, le cas échéant, l'objet de provisions à la clôture si leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable. La valeur actuelle correspond, pour les titres cotés, au cours moyen du dernier mois de l'exercice et pour les titres non cotés à la valeur probable de négociation.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont enregistrés à leur valeur nominale.

Dans le cas où il existe une prime de remboursement, la dette est augmentée du montant de la totalité de la prime. La contrepartie de cette prime est inscrite à l'actif et est amortie selon la méthode actuarielle sur la durée de l'emprunt.

En cas de prime d'émission, la dette est inscrite à la valeur nominale et la prime est inscrite à l'actif ; celle-ci fait l'objet d'un amortissement sur la durée de l'emprunt.

Les Oranes (Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes) sont de par leur nature inscrites en autres fonds propres.

Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont constituées pour faire face à des passifs prévisibles mais imprécis quant à leur montant.

Ces provisions incluent notamment :

- > une provision pour indemnités de fin de carrière.
Les engagements de retraite ont été comptabilisés à partir de l'exercice 2006 sur la base d'une évaluation actuarielle réalisée par des experts indépendants, en application de la recommandation du CNC 2003 R-01 ;
- > une provision pour autres engagements conditionnels à long terme envers le personnel ;
- > une provision pour impôt sur la plus-value d'apport dérogée à l'occasion de la réorganisation des activités sur le territoire américain en 2000 ;
- > une provision pour risques pour couvrir la perte potentielle, appréciée tranche par tranche, correspondant à la différence entre le prix de revient moyen des titres auto-détenus en portefeuille à la clôture et le prix d'exercice des stock-options ;
- > une provision pour risques pour des travaux à réaliser impérativement dans l'immeuble du siège social à Paris.

Résultat financier

Les revenus financiers sont appréhendés en application des règles usuelles en la matière, à savoir :

- > dividendes en provenance de sociétés françaises : lors de la décision de mise en distribution votée par l'Assemblée Générale ;
- > dividendes en provenance de sociétés étrangères : à la date de mise en paiement ou d'inscription en compte courant ;
- > produits financiers sur comptes courants, dépôts à terme et obligations : au fur et à mesure de l'acquisition des fruits ;
- > coupons et dividendes sur valeurs mobilières de placement : à la date d'encaissement.

Les charges financières liées à l'emprunt Eurobond 2012 sont présentées nettes de produits d'intérêts provenant du *cross currency swap*.

La quote-part de résultats des sociétés de personnes inscrite au compte de résultat représente la part revenant à notre Société dans les résultats 2006 de Régie 1 (49 %), conformément aux stipulations expresses de ses statuts.

Résultat exceptionnel

Il comprend les plus et moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, les moins-values correspondant au prix de rachat des bons de souscription d'actions et les plus et moins-values résultant du remboursement anticipé des dettes financières.

De plus, afin de ne pas affecter la lisibilité du résultat courant, la Société comptabilise en résultat exceptionnel les dotations (reprises) de provisions sur titres de participations qui présenteraient, de par leur nature et leur montant, un caractère exceptionnel.

Note 3 Chiffre d'affaires

La production vendue se compose essentiellement :

- > des loyers perçus sur les immeubles situés 133, avenue des Champs-Élysées à Paris, 15, rue du Dôme à Boulogne-Billancourt et Ile de la Jatte à Neuilly-sur-Seine ;
- > de facturations de services à des sociétés du Groupe.

Note 4 Résultat financier

en milliers d'euros	2006	2005	2004
Dividendes ⁽¹⁾	111 356	616 000	30 313
Autres produits de participations	66 201	51 357	7 250
Intérêts et autres produits financiers ⁽²⁾	50 642	11 837	24 467
Reprise de provision sur titres de participation	0	86 439	27 217
Reprise de provision pour dépréciation sur actions propres	0	6 017	0
Reprise sur amortissements et provisions financières	908	1 019	176
Total des produits financiers	229 107	772 669	89 423
Provisions pour dépréciation sur actions propres	(7 088)	0	(6 017)
Dotations aux provisions sur autres immobilisations financières	0	(1 262)	0
Dotation aux amortissements des primes et des frais d'émission liés aux emprunts obligataires	(7 190)	(8 685)	(15 151)
Charges sur emprunts obligataires	(61 830)	(51 509)	(37 930)
Autres charges financières	(30 688)	(17 508)	(22 701)
Total des charges financières	(106 796)	(78 964)	(81 799)
Quote-part de résultats de sociétés de personnes	723	435	(7 296)
Résultat financier	123 034	694 140	328

(1) En 2005, 526 millions d'euros de dividendes exceptionnels ont été perçus (304 millions d'euros en provenance de Publicis USA Holdings et 222 millions d'euros de Publicis Groupe Investments BV).

(2) En 2006, un montant de 30 millions d'euros a été enregistré en produit financier, correspondant à la soulte encaissée lors de la modification des termes du *swap* sur l'Eurobond intervenue courant 2006. Suite à cette opération, l'Eurobond émis en euro à taux fixe se trouve *swapé* en dollar à taux variable.

Note 5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel 2006 fait ressortir une perte nette de 179 858 milliers d'euros, composée principalement :

- > d'une plus-value nette de 20 318 milliers d'euros liée à la cession de l'immeuble de l'Île de la Jatte à Neuilly-sur-Seine (comprenant 11 285 milliers d'euros de charge exceptionnelle résultant du mali de fusion affecté à l'immeuble et dégageé lors de la transmission du patrimoine de Saatchi & Saatchi) ;
- > d'une charge exceptionnelle liée au rachat des bons de souscriptions d'actions pour un montant de 200 197 milliers d'euros.

En 2005, le résultat exceptionnel se soldait par une perte nette de 469 969 milliers d'euros, composée principalement :

- > d'une moins-value de 464 080 milliers d'euros dégageé lors du rachat par la société Publicis USA Holdings de ses propres titres et de l'apport par Publicis Groupe SA à MMS USA holdings (détenue à 100 % par le Groupe) d'une partie des titres Publicis USA Holdings restants ;
- > d'une moins-value nette de 16 099 milliers d'euros liée au remboursement anticipé de 62,36 % de l'Océane 2018 ;
- > d'une plus-value de 17 508 milliers d'euros sur l'apport du fonds de commerce de l'activité Métrobus.

En 2004, le résultat exceptionnel était un profit de 404 966 milliers d'euros, constitué principalement par les plus-values nettes de rachat de la partie obligataire des OBSAs et de cession des Credit Linked Notes.

Note 6 Impôt sur le résultat

L'exercice 2006 fait ressortir pour la Société seule, mère du groupe fiscal France (qui comprend 29 filiales), un déficit fiscal de 166 547 milliers d'euros.

Le gain d'intégration fiscale reconnu au titre de l'exercice 2006 par Publicis Groupe SA s'élève à 17 293 milliers d'euros. Ce boni d'intégration fiscale est, conformément aux conventions d'intégration fiscale signées avec les sociétés membres, enregistré en résultat dans les comptes de la Société-mère du groupe fiscal.

Le montant des déficits reportables, sans limitation dans le temps, au 31 décembre 2006 du groupe fiscal France s'élève à 268 038 milliers d'euros.

Note 7 Actif immobilisé

Note 7.1 Immobilisations incorporelles

Le mali de fusion de 11 285 milliers d'euros dégagé à l'occasion de la transmission universelle de patrimoine de Saatchi & Saatchi France à Publicis et affecté de façon extra-comptable à l'immeuble de Neuilly en 2005 a été, du fait de la cession de l'immeuble en décembre 2006, constaté en charge exceptionnelle.

Note 7.2 Immobilisations corporelles

La principale variation des immobilisations corporelles provient de la cession de l'immeuble de l'Ile de la Jatte à Neuilly-sur-Seine (diminution de 2 565 milliers d'euros de valeur brute et de 2 168 milliers d'euros d'amortissements).

Note 7.3 Crédit-bail immobilier

Deux étages de l'immeuble de la rue du Dôme à Boulogne ont été acquis en crédit-bail. Ce contrat, au 31 décembre 2006, présente les caractéristiques suivantes :

Valeurs des biens en crédit-bail au 31 décembre 2006 (en milliers d'euros)

Catégorie d'immobilisation	Valeur d'origine	Redevances		Dotations aux amortissements théoriques		Prix d'achat résiduel en fin de contrat
		de l'exercice	cumulées	de l'exercice	cumulées	
Terrains et constructions	7 985 ⁽¹⁾	548	10 838	299	4 201	2 921

(1) Dont 1 996 milliers d'euros pour la valeur du terrain.

Échéances des redevances de crédit-bail restant à verser au 31 décembre 2006 (en milliers d'euros)

Catégorie d'immobilisation	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Terrains et constructions	510 ⁽¹⁾	-	-	510

(1) Non compris les versements complémentaires de 417 milliers d'euros correspondant au prix d'achat résiduel en fin de contrat.

Note 7.4 Participations

Le montant brut des titres de participation a diminué d'un montant de 12 milliers d'euros, suite à la liquidation de Publi Media Service, détenue à 25 %.

Le montant des provisions pour dépréciation des titres de participation au 31 décembre 2006 s'élève à 6 808 milliers d'euros, inchangé par rapport à l'année précédente, et concerne principalement les titres Publicis USA Holdings.

Note 7.5 Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations s'élèvent au 31 décembre 2006 à 1 157 414 milliers d'euros et sont essentiellement constituées de deux prêts accordés à des sociétés du Groupe :

> Publicis USA Holdings pour 814 627 milliers d'euros ;

> MMS UK Holdings pour 341 531 milliers d'euros.

Note 7.6 Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont essentiellement composés d'actions propres (hors celles détenues dans le cadre du contrat de liquidité).

La valeur brute au bilan correspond à la valeur historique des titres.

La valeur de marché, évaluée sur la base du cours moyen de décembre 2006 de 30,72 euros, ressort à 464 036 milliers d'euros, largement supérieure à la valeur nette comptable. Toutefois, ces actions étant destinées à être cédées dans le cadre de l'exercice des stock-options, une provision pour risque est constituée pour couvrir, dans le cas où ces options viendraient à être exercées, le différentiel, apprécié tranche par tranche, entre le prix d'exercice des options et le prix de revient moyen des actions en portefeuille. Au 31 décembre 2006, cette provision s'élève à 7 088 milliers d'euros.

Les mouvements de l'exercice et la situation à la clôture sont résumés dans le tableau suivant :

en milliers d'euros sauf les actions	Nombre d'actions	Valeur brute au bilan	Provision pour risque	Valeur nette
Actions propres détenues au 31 décembre 2005	12 999 764	322 285	-	322 285
Rachat d'actions	3 020 496	88 078	-	88 078
Levées d'options	(914 909)	(22 885)	-	(22 885)
Provisions pour risque sur actions propres	-	-	(7 088)	(7 088)
Actions propres détenues au 31 décembre 2006	15 105 351	387 478	(7 088)	380 390

Les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont inscrites en valeurs mobilières de placement. Au 31 décembre 2006, aucune action n'était détenue à ce titre.

Note 8 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement se décomposent comme suit au 31 décembre 2006 (valeur nette) :

en milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Sicav monétaires	-	959 794	8 065
Dépôts à terme	-	203 207	-
Dans le cadre du contrat de liquidité :			
Sicav monétaires	18 698	16 645	7 927
Actions propres	-	1 177	8 940
Total des valeurs mobilières de placement (valeur nette)	18 698	1 180 823	24 932

Note 9 Charges à répartir sur plusieurs exercices

Ce poste inclut les frais liés à l'émission des emprunts obligataires et le coût de mise en place du crédit syndiqué, pour le montant restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des dettes et lignes de crédit.

Au 31 décembre 2006 les charges à répartir sont composées de :

- > 5 674 milliers d'euros au titre des frais liés à l'émission des emprunts obligataires ;
- > 991 milliers d'euros au titre des frais liés à la mise en place du crédit syndiqué.

Note 10 Primes d'émission et de remboursement des obligations

Elles s'élèvent respectivement à (valeur nette au 31 décembre 2006) :

- > 54 625 milliers d'euros pour l'Océane 2018 ;
- > 3 791 milliers d'euros pour l'Eurobond.

Note 11 Écart de conversion actif

Il s'élève à 7 981 milliers d'euros et découle de la réévaluation du prêt de 977 250 milliers de dollars consenti à Publicis USA Holdings (filiale détenue à 100 % par le Groupe). Ce prêt a fait l'objet d'une couverture de change (cf. note 22 - Engagements hors bilan).

Note 12 Effectif moyen

L'effectif moyen de la Société a été de 3 cadres.

Note 13 Capitaux propres

Le capital social de Publicis Groupe SA a évolué comme suit au cours des cinq derniers exercices :

Dates	Opérations sur le capital	Montant des variations de capital Actions de 0,4 euro de nominal			Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions de la Société
		Nombre d'actions	Nominal	Prime d'émission et de fusion		
en milliers d'euros sauf les actions						
Situation au 1^{er} janvier 2002					55 840	139 599 996
2002	Levées d'options Saatchi & Saatchi	185 543	74	7 886	55 914	139 785 539
	Levées d'options plan Publicis	45 590	18	276	55 932	139 831 129
	Augmentation de capital réservée dans le cadre de l'acquisition de Bcom3	56 250 000	22 500	1 693 125	78 432	196 081 129
2003	Réduction de capital liée à la fusion par absorption de Somarel, MLMS et MLMS2	(784 804)	(314)	(14 298)	78 118	195 296 325
	Levées d'options Saatchi & Saatchi	36 958	15	1 570	78 133	195 333 283
	Levées d'options plan Publicis	44 970	18	298	78 151	195 378 253
2004	Levées d'options Saatchi & Saatchi	37 928	15	1 612	78 166	195 416 181
	Levées d'options plan Publicis	54 880	22	304	78 188	195 471 061
2005	Levées d'options plan Publicis	75 820	30	515	78 218	195 546 881
	Remboursement Oranes	1 562 129	625	47 020	78 843	197 109 010
2006	Levées d'options plan Publicis	38 090	16	316	78 859	197 147 100
	Remboursement Oranes	1 562 129	625	47 020	79 484	198 709 229
Situation au 31 décembre 2006					79 484	198 709 229

L'évolution des capitaux propres entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2006 s'analyse comme suit :

en milliers d'euros	1 ^{er} janvier 2006	Augmentation de capital	Affectation du résultat 2005	Distribution de dividendes	Changement de méthode comptable ⁽¹⁾	Résultat 2006	31 décembre 2006
Capital social	78 843	641					79 484
Prime d'émission et de fusion	2 584 274	47 335	-	-	-	-	2 631 609
Réserve légale	7 819	-	66	-	-	-	7 885
Report à nouveau	362 119	-	187 842	-	76	-	550 037
Sous-total	3 033 055	47 976	187 908	-	76	-	3 269 015
Résultat de l'exercice	254 045	-	(187 908)	(66 137)	-	(38 996)	(38 996)
Total	3 287 100	47 976	-	(66 137)	76	(38 996)	3 230 019

(1) Ce changement concerne l'évaluation des plans de retraites (cf. note 2 - changements de principes comptables).

Note 14 Autres fonds propres

Les autres fonds propres sont constitués de l'emprunt obligataire, d'une durée de 20 ans, remboursable en actions nouvelles ou existantes (Oranes) émis le 24 septembre 2002 dans le cadre de l'acquisition du Groupe Bcom3.

D'un montant initial de 857 812 milliers d'euros, cet emprunt a été réduit à 762 319 milliers d'euros suite au remboursement des deux premières tranches en septembre 2005 et 2006. Au 31 décembre 2006, il reste 1 562 129 Oranes de 488 euros

nominal, donnant droit à recevoir 16 actions Publicis Groupe SA nouvelles ou existantes, à raison d'une par an du 1^{er} septembre 2007 au 1^{er} septembre 2022, soit un total de 24 994 064 actions à émettre. Corrélativement, la valeur unitaire de chaque Orane sera réduite de 30,5 euros par an à ces mêmes échéances.

Les Oranes portent intérêt au taux minimum de 0,82 % du nominal. Cet intérêt a été revu pour la première fois à l'occasion de l'échéance du 1^{er} septembre 2005, sur la base de 110 % de la moyenne des dividendes des trois derniers exercices ; le nouveau coupon, fixé pour la période septembre 2004 - septembre 2007, représente un intérêt annuel de 0,96 %.

Note 15 Provisions pour risques et charges

en milliers d'euros	Montant au 1 ^{er} janvier 2006	Changement de méthode comptable ⁽¹⁾	Dotations 2006	Reprise 2006 (provision utilisée)	Reprise 2006 (provision non utilisée)	Montant au 31 décembre 2006
Provision pour impôts ⁽²⁾	39 867	-	-	-	-	39 867
Provision pour indemnités de fin de carrière	4 316	(76)	485	(519)	-	4 206
Provision pour engagements conditionnels à long terme envers le personnel	8 117	-	2 836	-	-	10 953
Provision pour risque sur actions propres ⁽³⁾	0	-	7 088	-	-	7 088
Autres provisions pour risques ⁽⁴⁾	6 113	-	519	(770)	(308)	5 554
Total	58 413	(76)	10 928	(1 289)	(308)	67 668

(1) Il s'agit de la provision pour impôt sur les plus-values d'apport dégagées sur les opérations de transfert de titres à Publicis USA Holdings, réalisées en mars 2000 en sursis d'imposition en vertu des dispositions de l'article 210-A du Code Général des Impôts.

(2) cf note 7.6 - Autres titres immobilisés.

(3) Ces provisions incluent une provision au 31 décembre 2006 à hauteur de 4 100 milliers d'euros pour des travaux de mise en conformité à réaliser dans l'immeuble du siège social à Paris.

(4) Ce changement concerne l'évaluation des plans de retraites (cf. note 2 - Changements de principes comptables).

Note 16 Emprunts obligataires

en milliers d'euros

Nombre de titres	Catégorie d'emprunt	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
750	Échangeable IPG 2 % - janvier 2007	7 500	7 500	7 500
5 484 334	Oceane 2,75 % actuariel - janvier 2018	214 710	259 716	690 000
	Oceane 2,75 % - prime de remboursement	74 268	89 836	238 671
23 172 413	Oceane 0,75 % - juillet 2008	672 000	672 000	672 000
750 000	Eurobond 4,125 % - janvier 2012	750 000	750 000	-
Total hors intérêts courus		1 718 478	1 779 052	1 608 171
	Intérêts courus	15 063	14 869	11 263
Total au bilan		1 733 541	1 793 921	1 619 434

Emprunt obligataire échangeable

Interpublic Group (IPG) - 2 % janvier 2007

L'emprunt obligataire émis le 18 décembre 2001 pour un montant total de 200 millions d'euros a été remboursé pour sa quasi totalité au cours de l'exercice 2004, les porteurs ayant exercé le 1^{er} mars 2004 leur droit au remboursement anticipé de l'emprunt en numéraire pour un montant de 192 millions d'euros. Le reliquat de 7,5 millions d'euros est échangeable à tout moment en un nombre d'actions IPG représentant une prime de 29 % par rapport au cours de référence (soit un prix d'échange de 36,74 USD) ou remboursable pour un montant équivalent en numéraire, ou encore remboursable au pair à l'échéance en janvier 2007.

Le 2 janvier 2007, date d'échéance prévue de remboursement de l'emprunt obligataire échangeable en titres IPG, les 750 obligations restantes ont été remboursées.

Oceanes - 2,75 % actuariel janvier 2018

L'emprunt obligataire convertible en actions nouvelles ou existantes (Oceanes) émis le 18 janvier 2002 pour un montant total à l'origine de 690 millions d'euros (hors prime) et une durée de 16 ans était composé de 17 624 521 obligations de 39,15 euros (représentant une prime de 35 % par rapport au cours de référence de l'action Publicis au moment de l'émission), émises au pair, et portant intérêt au taux de 1 % l'an. Les obligations sont remboursables en totalité à leur date d'échéance, le 18 janvier 2018, pour un montant égal au pair majoré d'une prime de remboursement de 34,59 %. Ces obligations ont été remboursées à hauteur de 62,36 % en février 2005 et de 6,52 % en février 2006, ramenant la dette globale à 215 millions d'euros. Les obligations restantes seront remboursées en totalité à leur date d'échéance, le 18 janvier 2018, pour un montant correspondant à 134,59 % du pair. Toutefois, elles pourront être amorties de façon anticipée, soit par rachat en bourse, soit par offres publiques d'achat ou d'échange, et cela à tout moment à compter du 18 janvier 2007. Les porteurs d'obligations auront la faculté de demander le remboursement anticipé les 18 janvier 2010 et 2014. De plus, Publicis Groupe SA dispose d'un droit de procéder à un amortissement anticipé à compter du 18 janvier 2007, dans l'hypothèse où le cours de l'action dépasserait 125 % du prix de remboursement anticipé. Les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion ou l'échange des obligations à tout moment depuis le 18 janvier 2002 jusqu'au septième jour ouvré précédant la date de maturité, à raison d'une action par obligation. Les actions émises pourront être, au choix de la Société, des actions nouvelles ou existantes.

Oceanes - 0,75 % juillet 2008

L'emprunt obligataire convertible en actions nouvelles ou existantes (Oceanes), émis le 8 juillet 2003 pour un montant total de 672 millions d'euros et une durée de 5 ans, est composé de 23 172 413 obligations de 29 euros, émises au pair, et portant intérêt au taux de 0,75 % l'an.

Ces obligations seront remboursées en totalité à leur date d'échéance le 17 juillet 2008 au pair. Toutefois, elles peuvent être amorties de façon anticipée soit par rachat en bourse, soit par offre publique d'achat ou d'échange, et cela à tout moment depuis le 18 juillet 2003.

De plus, Publicis Groupe SA dispose d'un droit de procéder à un amortissement anticipé à compter du 15 décembre 2005, dans l'hypothèse où le cours de l'action dépasserait 130 % du prix de remboursement anticipé.

Les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion ou l'échange des obligations à tout moment depuis le 26 août 2003 jusqu'au septième jour ouvré précédant la date de maturité, à raison d'une action par obligation. Les actions émises pourront être, au choix de la Société, des actions nouvelles ou existantes.

Eurobond - 4,125 % janvier 2012

L'emprunt obligataire classique émis le 28 janvier 2005, d'un montant de 750 millions d'euros au taux de 4,125 %, à échéance 2012, est composé de 750 000 obligations de 1 000 euros de valeur nominale. Émis à 99,3 % de la valeur nominale, il est assorti d'une prime d'émission d'un montant total de 5 millions d'euros, amortie sur la durée de l'emprunt.

Les obligations seront remboursées au pair en totalité à leur date d'échéance, le 31 janvier 2012.

Note 17 Banques et dettes auprès des établissements de crédit

Ce poste est exclusivement composé de soldes créditeurs de banques.

Note 18 Emprunts et dettes financières divers

en milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Comptes courants - emprunts à court terme auprès des filiales	506 167	1 416 481	596 782
Comptes courants - gestion centralisée de trésorerie France (1)	-	-	171 366
Créditeurs divers	6 202	4 525	8 606
Total	512 369	1 421 006	776 754

(1) Publicis Groupe SA a transféré la gestion de trésorerie centralisée vers une autre structure du Groupe en avril 2005.

Note 19 Écart de conversion passif

Il s'élève au 31 décembre 2006 à 12 461 milliers d'euros dont 8 437 milliers d'euros résultant de la réévaluation du prêt de 211 652 milliers de livres sterling consenti à MMS UK.

Au 31 décembre 2005, il s'élevait à 84 670 milliers d'euros dont 78 388 découlant de la réévaluation du prêt de 977 250 milliers de dollars consenti à Publicis USA.

Note 20 État des échéances des créances et des dettes

Les créances de l'actif circulant sont toutes exigibles à moins d'un an.

L'échéancier des dettes est présenté ci-dessous :

en milliers d'euros	Total	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires	1 733 541	22 566	671 997	1 038 978
Banques et dettes auprès des établissements de crédit	836	836	-	-
Emprunts et dettes financières divers	512 369	511 219	1 150	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 236	9 236	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 592	3 592	-	-
Autres dettes	167	167	-	-
Total des dettes	2 259 741	547 616	673 147	1 038 978

Note 21 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

en milliers d'euros	Montant concernant les entreprises	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Bilan		
Participations	4 633 249	1 958
Créances rattachées à des participations	1 157 414	
Créances clients et comptes rattachés	2 626	
Autres créances	5 428	
Emprunts et dettes financières divers	511 219	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 203	
Compte de résultat		
Production vendue (biens et services)	21 555	
Produits financiers de participation	111 356	
Intérêts et autres produits financiers	71 210	
Reprises de provisions financières	0	
Quote-part de résultats de société de personnes - produit	723	
Intérêts et autres charges financières	(21 648)	
Produits exceptionnels	0	
Charges exceptionnelles	0	

Note 22 Engagements hors bilan

Engagements hors bilan donnés

Crédit-bail

Deux étages de l'immeuble de la rue du Dôme à Boulogne-Billancourt ont été acquis en crédit-bail. Ce contrat présente les caractéristiques suivantes :

Valeurs des biens en crédit-bail au 31 décembre 2006 (en milliers d'euros)

Catégorie d'immobilisation	Valeur d'origine	Redevances		Dotations aux amortissements théoriques		Prix d'achat résiduel en fin de contrat
		de l'exercice	cumulées	de l'exercice	cumulées	
Terrains et constructions	7 985 ⁽¹⁾	548	10 838	299	4 201	2 921

(1) Dont 1 996 milliers d'euros pour la valeur du terrain.

Échéances des redevances de crédit-bail restant à verser au 31 décembre 2006 (en milliers d'euros)

Catégorie d'immobilisation	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Terrains et constructions	510 ⁽¹⁾	-	-	510

(1) Non compris les versements complémentaires de 417 milliers d'euros correspondant au solde restant à verser sur le prix d'achat résiduel en fin de contrat.

Obligations liées aux emprunts obligataires et aux Oranes

> Emprunt obligataire échangeable en actions IPG - 2 % janvier 2007

Les conditions de cet emprunt prévoient la possibilité pour les porteurs depuis le 30 juin 2003 de demander l'échange de leurs obligations en un nombre de titres Interpublic Group représentant une prime de 30 % par rapport au cours de référence (soit un prix d'échange de 36,74 USD), à raison de 244,3 actions IPG pour une obligation.

Toutefois, suite à l'exercice du « put » au mois de février 2004, il ne reste plus que 750 obligations échangeables en circulation au 31 décembre 2006 ; ainsi Publicis Groupe SA a un engagement, au 31 décembre 2006, de livrer, en cas de demande d'échange, un nombre maximum de 183 223 actions Interpublic Group en remboursement de l'emprunt.

> Oceane 2018 - 2,75 % actuariel janvier 2018

Dans le cadre de l'Oceane 2018, les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion des obligations, à raison d'une action par obligation (d'une valeur de 39,15 euros à l'émission), à tout moment à compter du 18 janvier 2002 jusqu'au 7^e jour ouvré précédant la date de maturité (janvier 2018). Compte tenu des remboursements anticipés intervenus en février 2005 et en janvier 2006, Publicis Groupe SA a un engagement de livrer, en cas de demande de conversion, 5 484 334 actions qui peuvent être au choix de Publicis Groupe SA, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille.

De plus, les porteurs ont la possibilité de demander le remboursement anticipé en numéraire de tout ou partie des obligations dont ils sont propriétaires les 18 janvier 2010 et 18 janvier 2014. Le prix de remboursement anticipé est calculé de telle sorte que le rendement brut actuariel annuel de l'obligation à la date de remboursement soit égal à 2,75 %.

> Oceane 2008 - 0,75 % actuariel juillet 2008

Dans le cadre de l'Oceane 2008, les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion des obligations, à raison d'une action par obligation (d'une valeur de 29 euros à l'émission), à tout moment à compter du 26 août 2003 jusqu'au 7^e jour ouvré précédant la date de maturité (juillet 2008). Publicis Groupe SA a donc un engagement de livrer, en cas de demande de conversion, 23 172 413 actions qui peuvent être au choix de Publicis Groupe SA, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille.

> Oranes - Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes - septembre 2022

Après le remboursement des deux premières tranches de l'emprunt en septembre 2005 et 2006, chaque Orane donne droit à recevoir 16 actions Publicis Groupe SA nouvelles ou existantes, à raison d'une par an jusqu'au 20^e anniversaire de l'emprunt. Publicis Groupe SA a donc un engagement de livrer 1 562 129 actions chaque année, de l'année 2007 à 2022, soit 24 994 064 actions au total, qui peuvent être au choix de Publicis Groupe SA, soit des actions nouvelles à émettre, soit des actions existantes qu'elle détiendrait en portefeuille.

> Emprunt obligataire Eurobond 2012

En janvier 2005, Publicis Groupe SA a consenti un prêt long terme de 977 millions de dollars au profit de Publicis USA Holdings, filiale détenue à 100 % par le Groupe.

Afin de se couvrir contre les variations futures du taux de change USD/euro, Publicis Groupe SA a procédé en janvier 2005 au *swap* de son émission obligataire Eurobond de 750 millions d'euros en un montant de 977 millions de dollars US.

Suite à la modification des termes du *swap* intervenue au cours de l'exercice 2006, l'émission à l'origine réalisée en taux fixe euro (nominal 4,125 %) a été *swapée* en taux variable dollar (6,33 % pour les deux derniers mois de l'exercice 2006).

La juste valeur du *swap* au 31 décembre 2006 s'élève à (25) millions d'euros.

Obligations liées aux Bons de Souscription d'Actions

L'exercice des bons de souscription, qui peut intervenir à tout moment entre le 24 septembre 2013 et le 24 septembre 2022, entraînera une augmentation de capital de Publicis Groupe SA. Après annulation de bons de souscription rachetés au cours des exercices 2005 et 2006, Publicis Groupe SA est engagé à créer (dans l'hypothèse où la totalité des BSA seraient exercés) 5 602 699 actions de 0,40 euro de nominal et 30,1 euros de prime.

Plans d'options

A - Plans d'options Publicis à l'origine

Caractéristiques des plans de stock-options Publicis en cours au 31/12/2006

Actions de 0,40 euro nominal	Type d'option	Date d'attribution	Prix d'exercice des options (euros)	Nombre d'options à lever au 31/12/06	Dont exerçables au 31/12/06	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle (en années)
7 ^e tranche	Souscription	10/03/1997	5,63	17 510	17 510	2007	0,21
8 ^e tranche	Souscription	11/03/1998	8,66	27 000	27 000	2008	1,19
9 ^e tranche	Souscription	04/11/1998	10,24	266 000	266 000	2008	1,84
10 ^e tranche	Acquisition	07/09/2000	43,55	100 000	100 000	2010	3,68
11 ^e tranche	Acquisition	23/04/2001	33,18	367 000	367 000	2011	4,31
13 ^e tranche	Acquisition	18/01/2002	29,79	93 400	93 400	2012	5,05
14 ^e tranche	Acquisition	10/06/2002	32,43	5 000	5 000	2012	5,44
15 ^e tranche	Acquisition	08/07/2002	29,79	220 000	220 000	2012	5,52
16 ^e tranche	Acquisition	28/08/2003	24,82	496 067	-	2013	6,65
17 ^e tranche ⁽¹⁾	Acquisition	28/08/2003	24,82	5 679 827	2 575 408	2013	6,65
18 ^e tranche	Acquisition	28/09/2004	24,82	11 000	-	2014	7,74
19 ^e tranche ⁽¹⁾	Acquisition	28/09/2004	24,82	1 517 004	692 936	2014	7,74
20 ^e tranche ⁽¹⁾	Acquisition	24/05/2005	24,76	779 761	376 874	2015	8,39
21 ^e tranche	Acquisition	21/08/2006	29,27	100 000	-	2016	9,64
22 ^e tranche ⁽²⁾	Acquisition	21/08/2006	29,27	10 097 850	-	2016	9,64
Total des tranches				19 777 419	4 741 128		
Prix moyen d'exercice				27,21	25,21		

(1) Options conditionnelles dont la levée est liée à la réalisation d'objectifs dans le cadre d'un plan à trois ans (LTIP 2003-2005).

(2) Options conditionnelles dont la levée est liée à la réalisation d'objectifs dans le cadre d'un plan à trois ans (LTIP 2006-2008).

Mouvements sur plans de stock-options Publicis au cours de l'exercice 2006

Actions de 0,40 euro nominal	Prix d'exercice des options (euros)	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2005	Options attribuées en 2006	Options levées en 2006	Options annulées ou prescrites en 2006	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2006
6 ^e tranche	4,91	12 870	-	-	(12 870)	-
7 ^e tranche	5,63	25 600	-	(8 090)	-	17 510
8 ^e tranche	8,66	40 500	-	(13 500)	-	27 000
9 ^e tranche	10,24	282 500	-	(16 500)	-	266 000
10 ^e tranche	43,55	100 000	-	-	-	100 000
11 ^e tranche	33,18	380 000	-	-	(13 000)	367 000
13 ^e tranche	29,79	104 600	-	-	(11 200)	93 400
14 ^e tranche	32,43	5 000	-	-	-	5 000
15 ^e tranche	29,79	220 000	-	-	-	220 000
16 ^e tranche	24,82	517 067	-	-	(21 000)	496 067
17 ^e tranche	24,82	7 010 200	-	(688 879)	(641 494)	5 679 827
18 ^e tranche	24,82	11 000	-	-	-	11 000
19 ^e tranche	24,82	1 832 186	-	(138 542)	(176 640)	1 517 004
20 ^e tranche	24,76	887 975	-	(54 538)	(53 676)	779 761
21 ^e tranche	29,27	-	100 000	-	-	100 000
22 ^e tranche	29,27	-	10 256 050	-	(158 200)	10 097 850
Total tranches		11 429 498	10 356 050	(920 049)	(1 088 080)	19 777 419
Prix moyen d'exercice		24,92	29,27	24,15	25,38	27,21
Cours moyen de levée		-	-	30,72	-	-

Mouvements sur plans de stock-options Publicis au cours de l'exercice 2005

Actions de 0,40 euro nominal	Prix d'exercice des options (euros)	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2004	Options attribuées en 2005	Options levées en 2005	Options annulées ou prescrites en 2005	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2005
5 ^e tranche	6,63	34 220	-	(9 880)	(24 340)	-
6 ^e tranche	4,91	27 420	-	(14 550)	-	12 870
7 ^e tranche	5,63	44 990	-	(19 390)	-	25 600
8 ^e tranche	8,66	58 500	-	(18 000)	-	40 500
9 ^e tranche	10,24	296 500	-	(14 000)	-	282 500
10 ^e tranche	43,55	100 000	-	-	-	100 000
11 ^e tranche	33,18	380 000	-	-	-	380 000
13 ^e tranche	29,79	104 600	-	-	-	104 600
14 ^e tranche	32,43	5 000	-	-	-	5 000
15 ^e tranche	29,79	220 000	-	-	-	220 000
16 ^e tranche	24,82	517 067	-	-	-	517 067
17 ^e tranche	24,82	8 014 000	-	-	(1 003 800)	7 010 200
18 ^e tranche	24,82	11 000	-	-	-	11 000
19 ^e tranche	24,82	1 959 086	-	-	(126 900)	1 832 186
20 ^e tranche	24,76	-	935 192	-	(47 217)	887 975
21 ^e tranche	29,27	-	-	-	-	-
22 ^e tranche	29,27	-	-	-	-	-
Total tranches		11 772 383	935 192	(75 820)	(1 202 257)	11 429 498
Prix moyen d'exercice		24,77	24,76	7,19	24,45	24,92
Cours moyen de levée		-	-	25,52	-	-

Mouvements sur plans de stock-options Publicis au cours de l'exercice 2004

Actions de 0,40 euro nominal	Prix d'exercice des options (euros)	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2003	Options attribuées en 2004	Options levées en 2004	Options annulées ou prescrites en 2004	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2004
4 ^e tranche	6,37	28 760	-	-	(28 760)	-
5 ^e tranche	6,63	45 290	-	(11 070)	-	34 220
6 ^e tranche	4,91	51 670	-	(24 250)	-	27 420
7 ^e tranche	5,63	59 550	-	(14 560)	-	44 990
8 ^e tranche	8,66	58 500	-	-	-	58 500
9 ^e tranche	10,24	301 500	-	(5 000)	-	296 500
10 ^e tranche	43,55	100 000	-	-	-	100 000
11 ^e tranche	33,18	380 000	-	-	-	380 000
12 ^e tranche	29,79	2 943 135	-	-	(2 943 135)	-
13 ^e tranche	29,79	104 600	-	-	-	104 600
14 ^e tranche	32,43	5 000	-	-	-	5 000
15 ^e tranche	29,79	220 000	-	-	-	220 000
16 ^e tranche	24,82	517 067	-	-	-	517 067
17 ^e tranche	24,82	9 498 000	-	-	(1 484 000)	8 014 000
18 ^e tranche	24,82	-	11 000	-	-	11 000
19 ^e tranche	24,82	-	1 959 086	-	-	1 959 086
20 ^e tranche	24,76	-	-	-	-	-
Total tranches		14 313 072	1 970 086	(54 880)	(4 455 895)	11 772 383
Prix moyen d'exercice		25,66	24,82	5,93	27,94	24,77
Cours moyen de levée		-	-	24,50	-	-

B - Plans d'options Nelson à l'origine

Lors de l'acquisition de Nelson, ces plans ont été transformés en plans d'achat d'actions Publicis.

Type d'option	Prix d'exercice des options	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2003	Options levées en 2004	Options annulées ou prescrites en 2004	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2004	Options levées en 2005	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2005	Options levées en 2006	Options annulées ou prescrites en 2006	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2006
Acquisition	\$24,40	137 034	(16 546)	(12 620)	107 868	(60 245)	47 623	(32 950)	(14 673)	0
Prix moyen d'exercice		\$24,40	\$24,40		\$24,40	\$24,40	\$24,40	\$24,40		
Cours moyen de levée			€24,50			€25,52		€30,72		

Garanties contractuelles données

> Garantie jusqu'en 2019 pour le compte de Leo Burnett USA au profit du propriétaire des locaux du 35 West Wacker Drive à Chicago, à hauteur d'un montant maximum de 157 514 milliers de dollars pour le paiement des loyers et à hauteur d'un montant maximum de 173 918 milliers de dollars pour le paiement des taxes immobilières et des charges locatives relatives à l'immeuble.

> Garantie jusqu'en 2016 pour le compte de ZenithOptimedia Ltd (UK) au profit du propriétaire des locaux du 24 Percy Street à Londres, à hauteur d'un montant maximum de 24 518 milliers de livres pour le paiement des loyers et à hauteur d'un montant maximum de 3 438 milliers de livres pour le paiement des charges locatives relatives à l'immeuble.

> Garantie conjointe et solidaire des dettes des sociétés Publicis Groupe Holdings B.V., Publicis Holdings B.V., Publicis Groupe Investments B.V.

Engagements donnés dans le cadre d'opérations de couverture de prêts en devises consentis à certaines filiales (autres que le *swap* de l'Eurobond décrit ci-dessus) :

Montant en devises (en milliers d'unités)	USD 17 445	USD 3 336
Type de contrat	Couverture vendeuse	Couverture acheteuse
Devises	USD/EUR	EUR/USD
Date d'échéance	29/03/2007	31/01/2007
Cours à terme	1,324830	1,276375
Contrepartie en milliers d'euros	13 168	2 613
Valeur de marché au 31 décembre 2006 (en milliers d'euros)	(20)	(83)

Montant en devises (en milliers d'unités)	GBP 8 290	GBP 7 205	GBP 2 584
Type de contrat	Couverture vendeuse	Couverture vendeuse	Couverture vendeuse
Devises	GBP/EUR	GBP/EUR	GBP/USD
Date d'échéance	02/01/2007	31/01/2007	31/01/2007
Cours à terme	0,698460	0,675865	0,672675
Contrepartie en milliers d'euros	11 869	10 661	3 841
Valeur de marché au 31 décembre 2006 (en milliers d'euros)	(435)	(61)	(2)

Engagements hors bilan reçus

- > Lignes de crédit non utilisées de 1 035 millions d'euros dans le cadre du crédit syndiqué multidevises à échéance décembre 2009.
- > Lignes de crédit bilatérales de 201 millions d'euros non utilisées au 31 décembre 2006.

Cette opération a été suivie d'une fusion à l'issue de laquelle MMS USA Holdings détient désormais 100 % de Digitas pour un coût total de près de 1,3 milliard de dollars.

Le financement de cette acquisition s'est fait, dans une première étape, par utilisation de la trésorerie disponible des filiales américaines du Groupe.

Note 23 Événements postérieurs à la clôture

Au cours du mois de décembre 2006, Publicis Groupe a lancé une offre publique d'achat amicale sur Digitas, Inc. (USA), leader dans le domaine des services marketing et de communication digitale et interactive. En conséquence de cette offre, qui a expiré le 29 janvier 2007, le Groupe s'est porté acquéreur, au travers d'une de ses filiales américaines, de plus de 90 % du capital de Digitas.

Note 24 Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2006

(chiffres en milliers d'euros, sauf pour les capitaux propres déclarés dans la monnaie locale)

A - Filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Publicis Groupe SA

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau	% de participation	Valeur d'inventaire brute	Valeur d'inventaire nette	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
1- Filiales									
Publicis USA Holdings 14185 North Dallas Parkway - Suite 400 Dallas Texas 75254 USA	65 USD	1 177 525 USD	7,79	87 300	80 566	814 627	0	87 365	4 768
MMS USA Holdings 35 W. Wacker Drive Chicago Illinois 60 601 USA	41 USD	1 381 317 USD	9,75	349 344	349 344	0	0	305 447	0
Publicis Groupe Investments B.V. Prof. W.H. Keesomlaan 12 1183 DJ Amstelveen Pays-Bas	60 392	4 447 140	100,00	3 904 322	3 904 322	0	0	84 305	84 333
MMS France Holdings 133, Champs-Élysées 75008 Paris SIREN 444 714 786	114 607	131 875	99,61	248 670	248 670	532	0	20 024	0
Médias & Régies Europe 9/11, rue Blaise Pascal 92200 Neuilly-sur-Seine SIREN 353 938 905	24 150	36 865	99,99	25 508	25 508	0	21 751	5 174	20 930
Métrobus 9/11, rue Blaise Pascal 92200 Neuilly-sur-Seine SIREN 327 096 426	1 840	27 053	32,30	17 508	17 508	0	153 955	1 570	1 325
2- Participations									
Europe 1 Immobilier 26 bis, rue François-1 ^{er} 75008 Paris SIREN 622 009 959	1 050	4 725	10,00	1 959	1 959	0	10 167	251	0

B - Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

	Filiales		Participations	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	292 282	4 340 967	1 965	74
- nette	292 282	4 334 233	1 965	0
Montant des prêts accordés	532	814 627	0	0
Montant des dividendes encaissés	22 256	89 100	0	0

Inventaire des valeurs mobilières au 31 décembre 2006

en milliers d'euros sauf %			% de participation	Valeur nette comptable
I- Participations				
A. Participations françaises				
380 517 041	actions	MMS France Holdings	99,61 %	248 670
1 609 989	actions	Médias & Régies Europe	99,99 %	25 507
7 000	actions	Europe 1 Immobilier	10,00 %	1 959
245 000	actions	Régie 1	49,00 %	373
3 700	actions	Publicis Groupe Services	100,00 %	37
9 097	actions	Publicis Finance Services	99,97 %	186
37 146	actions	Métrobus	32,30 %	17 508
Participations dont la valeur est inférieure à 15 000 euros, ensemble				7
Total des participations françaises				294 247
B. Participations étrangères				
15 512	actions	Publicis USA Holdings	7,79 %	80 566
1 080	actions	MMS USA Holdings	9,75 %	349 344
123 023	parts	Publicis Groupe Investments B.V.	100,00 %	3 904 323
Participations dont la valeur est inférieure à 15 000 euros, ensemble				-
Total des participations étrangères				4 334 233
Total des participations				4 628 480
II- Autres titres immobilisés				
C. Titres français				
15 105 351	actions propres	Publicis Groupe SA ⁽¹⁾	7,60 %	387 478
Participations dont la valeur est inférieure à 15 000 euros, ensemble				2
Total des autres titres immobilisés				387 480
III- Autres titres				
D. Autres titres de sociétés françaises				
SICAV monétaires				18 679
Participations dont la valeur est inférieure à 15 000 euros, ensemble				5
E. Autres titres étrangers				
				14
Total des autres titres				18 698
Total des valeurs mobilières				5 034 658

(1) Actions détenues dans le cadre des programmes de rachat d'actions, hors contrat de liquidité (aucune action détenue à ce titre au 31 décembre 2006).

Résultats de la société Publicis Groupe SA au cours des cinq derniers exercices

	2006	2005	2004	2003	2002
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	79 484	78 844	78 188	78 151	78 432
Nombre d'actions émises	198 709 229	197 109 010	195 471 061	195 378 253	196 081 129
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
> Par exercice d'options de souscription attribuées	310 510	361 470	441 440	525 080	650 553
> Par exercice de bons de souscription d'actions (1)	5 602 699	-	-	-	-
> Par conversion d'obligations (2)	53 650 811	56 362 527	68 921 934	68 921 934	45 749 521
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	20 898	25 574	31 011	17 914	10 997
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	(39 537)	143 611	417 618	(559 520)	(698 213)
Impôts sur les bénéfices (crédit)	(17 293)	(33 554)	(1 857)	(8 399)	(94)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(38 996)	254 045	418 108	25 677	(926 174)
Résultat distribué	99 355 ⁽³⁾	66 137	54 722	50 803	46 871
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	(0,11)	0,90	2,15	(2,82)	(3,56)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	(0,20)	1,29	2,14	0,13	(4,72)
Dividende attribué à chaque action	0,50	0,36	0,30	0,26	0,24
Personnel (en milliers d'euros sauf effectif)					
Effectif moyen des salariés	3	3	9	9	5
Montant de la masse salariale	2 951	1 938	2 550	3 183	637
Montant des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 370	671	699	1 561	476

(1) Les BSA (bons de souscriptions d'actions) n'ont pas été pris en considération les années 2005 et antérieures car leur cours d'exercice de 30,5 euros était sur ces périodes supérieur au cours de bourse de l'action Publicis.

(2) Il a été retenu comme hypothèse que des actions nouvelles seront émises tant dans le cadre du remboursement des Océanes que des Oranes.

(3) Estimation sur la base des actions existant au 31 décembre 2006, y compris les actions propres.

20.3 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES PRÉSENTÉES

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Publicis Groupe SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

> La note 1.6 aux états financiers consolidés expose les changements de méthodes comptables intervenus au cours de l'exercice suite d'une part à l'application de l'option offerte par la norme IAS 19 révisée relative à la comptabilisation des gains et pertes actuariels sur régimes à prestations définies et d'autre part au changement de présentation des dettes et créances relatives aux opérations d'achat d'espace. Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative aux exercices 2005 et 2004, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de cette option offerte par la norme IAS 19 révisée et du changement de présentation.

En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés de l'exercice 2005. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes des exercices 2005 et 2004 et l'information donnée à ce titre dans la note 1.6 aux états financiers consolidés.

- > La note 1.2 « Principes et méthodes comptables » des notes annexes aux états financiers consolidés expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du revenu. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Groupe, nous avons notamment vérifié le caractère approprié des méthodes comptables relatives à la reconnaissance du revenu et nous nous sommes assurés de la correcte application de ces méthodes.
- > Votre Société a constitué des provisions tel que décrit en note 20 « Provisions pour risques et charges » et en note 21 « Engagements de retraite à prestations définies et couverture médicale post-emploi » des notes annexes aux états financiers consolidés. Ces notes exposent notamment les modalités de détermination et d'évaluation des provisions pour restructuration, provisions sur engagements immobiliers, provisions pour litiges et provisions pour obligations au titre des avantages au personnel. Notre appréciation de l'évaluation des provisions s'est fondée sur des tests liés à la procédure suivie par la Direction pour procéder à l'évaluation de ces éléments et sur la revue d'évaluations indépendantes effectuées à dire d'experts.
- > Votre Société procède à des tests de dépréciation sur la valeur des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition et des immobilisations corporelles selon les modalités décrites en note 1.2 « Principes et méthodes comptables » et en note 5 « Dotations aux amortissements et perte de valeur » des notes annexes aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées par la Société et les experts indépendants.
- > Votre Société a déterminé la juste valeur des options attribuées dans le cadre des plans d'options de souscription d'actions Publicis Groupe SA tel qu'exposé en note 28 « Plans d'options de souscription d'actions Publicis Groupe SA » des notes annexes aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées et à apprécier les hypothèses retenues par la Société et l'expert indépendant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations, données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 5 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard
Philippe Castagnac
Isabelle Massa

Ernst & Young Audit
Bruno Perrin
Valérie Desclève

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de la société
Publicis Groupe SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode exposé en note 2 « Principes et méthodes comptables » résultant de la première application à compter du 1^{er} janvier 2006 de la recommandation du CNC 2003 R-01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre Société procède à la revue de la valeur d'usage des titres de participation tel qu'exposé dans la partie « Immobilisations financières » en note 2 « Principes règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la Société et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur :

- > la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- > la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements pris en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 5 mars 2007

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard
Philippe Castagnac
Isabelle Massa

Ernst & Young Audit
Bruno Perrin
Valérie Desclève

20.4 PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE LES IFRS ET LES US GAAP

Avertissement

Cette note de réconciliation n'est pas auditée. Les comptes réconciliés aux US GAAP audités seront inclus dans le rapport 20-F qui sera déposé à la SEC dans le courant du mois d'avril.

Correction

En janvier 2006, le Groupe Publicis a réalisé qu'aucun montant d'impôt différé passif n'avait été enregistré dans les comptes US GAAP concernant les marques acquises lors de l'achat de Bcom3. Le Groupe Publicis a procédé à l'évaluation des impacts sur le montant de l'écart d'acquisition, des impôts différés passifs et de l'écart de conversion comme si le montant d'impôt différé sur les marques acquises de Bcom3 avait été correctement enregistré au moment de l'acquisition de Bcom3, en 2002. L'enregistrement de ce montant d'impôt différé passif en US GAAP (pour un montant de 131 millions d'euros, avant écarts de conversion, au 31 décembre 2003) avec sa contre partie en écart d'acquisition a conduit le Groupe Publicis à de nouveau réaliser des tests de dépréciation d'actif et à ainsi reconnaître un complément de perte de valeur sur Leo Burnett de 87 millions d'euros au 31 décembre 2003.

en millions d'euros	Au 31 décembre 2004		
	Montant tel que publié	Impact de la correction	Montant après correction
Écart d'acquisition, net	4 281	44	4 325
Impôt différés passifs (non-courant)	542	126	668
Total capitaux propres	2 484	(82)	2 402
Exercice clos le 31 décembre 2004			
Résultat net	346	-	346

Rapprochement entre les IFRS et les US GAAP

Les principes comptables appliqués par le Groupe pour la préparation de ses comptes sont conformes aux principes comptables internationaux (IFRS/IAS) applicables au 31 décembre 2006 tels qu'approuvés par l'Union Européenne, qui diffèrent sur certains points des principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP). Les impacts sur le résultat net et les capitaux propres consolidés, part du Groupe préparés selon les principes comptables du Groupe et les US GAAP seront présentés dans le document Form 20-F qui sera déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* (« SEC ») dans le courant du mois d'avril.

Les différences entre les principes comptables appliqués pour la préparation des comptes du Groupe et les US GAAP ayant un effet sur le résultat net consolidé pour chacun des exercices clos le 31 décembre 2006, 2005 et 2004 sont décrites ci-dessous :

en millions d'euros	Notes	Exercice clos le 31 décembre		
		2006	2005	2004
Résultat net établi selon les normes IFRS		443	386	278
Ajustements US GAAP				
OCEANE 2008	1	33	31	29
OCEANE 2018	1	-	21	30
ORANE	2	(5)	(4)	(3)
Options de souscription d'actions	3	1	(12)	20
Engagements de retraite	4	(7)	(2)	(2)
Évaluation à la juste valeur d'actifs corporels	5	1	1	1
Opération de sale-leaseback	6	(1)	2	2
Regroupement d'entreprises : Saatchi & Saatchi	7.1	(51)	(44)	(46)
Regroupement d'entreprises : BCom3	7.2	-	-	24
Regroupement d'entreprises : Autres	7.3	-	-	-
Goodwill	8	23	1	88
Autres ajustements	14	(3)	9	-
Effets d'impôt sur ajustements ci-dessus	15	7	6	(75)
Résultat net établi selon les US GAAP		441	395	346

Les différences entre les principes comptables appliqués pour la préparation des comptes du Groupe et les US GAAP ayant un effet sur les capitaux propres consolidés, part du Groupe au 31 Décembre 2006, 2005 et 2004 sont décrites ci-dessous :

en millions d'euros	Notes	Au 31 décembre		
		2006	2005	2004
Capitaux propres consolidés, part du Groupe établis selon les normes IFRS		2 080	2 056	1 621
Ajustement IAS 19 sur les gains et pertes actuariels		-	29	8
Capitaux propres consolidés, part du Groupe établis selon les normes IFRS publiés		2 080	2 085	1 629
Ajustements US GAAP				
OCEANE 2008	1	(55)	(88)	(120)
OCEANE 2018	1	-	2	(28)
ORANE	2	(350)	(402)	(455)
Options de souscription d'actions	3	3	-	-
Engagements de retraite	4	13	(23)	(7)
Évaluation à la juste valeur d'actifs corporels	5	(156)	(157)	(158)
Opération de sale-leaseback	6	(81)	(60)	(49)
Regroupement d'entreprises : Saatchi & Saatchi	7.1	1 366	1 480	1 430
Regroupement d'entreprises : BCom3	7.2	342	389	325
Regroupement d'entreprises : Autres	7.3	(154)	(154)	(154)
Goodwill	8	300	277	276
Autres ajustements	14	(5)	5	(4)
Effets d'impôt sur ajustements ci-dessus	15	(228)	(280)	(283)
Capitaux propres consolidés, part du Groupe établis selon les US GAAP		3 075	3 074	2 402^(*)

(*) Après correction (voir ci-dessus).

Note 1 OCEANE 2008 et 2018

En janvier 2002, le Groupe a émis 17 624 521 obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou échange en actions existantes (« OCEANE 2018») à un nominal de 39,15 euros par obligation. Le produit brut de l'émission des OCEANE 2018 est de 690 millions d'euros, avant déduction des frais d'émission. En juillet 2003, le Groupe a émis 23 172 413 obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou échange en actions existantes (« OCEANE 2008 ») à un nominal de 29,00 euros par obligation. Le produit brut de l'émission des OCEANE 2008 est de 672 millions d'euros, avant déduction des frais d'émission. Les OCEANE 2018 portent intérêt à un taux nominal de 1 % par an et ont une durée de 16 ans. Les OCEANE 2008 portent intérêt à un taux nominal de 0,75 % par an et ont une durée de 5 ans. Le Groupe dispose d'un droit de procéder à un remboursement anticipé des OCEANE 2008 et OCEANE 2018 (les « obligations convertibles ») dans certaines circonstances. De plus, les porteurs d'obligations convertibles peuvent demander la conversion ou l'échange des obligations convertibles dans certaines circonstances.

En l'absence de remboursement ou d'échange anticipé, les OCEANE seront remboursées en totalité à leur date d'échéance, pour un montant correspondant au nominal et aux intérêts courus.

Selon IAS 32, « Instruments financiers - information à fournir et présentation », et IAS 39 « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation », les obligations convertibles sont qualifiées d'instruments financiers composés, car elles sont convertibles par les porteurs en un nombre déterminé d'actions nouvelles et/ou existantes. Ces instruments financiers sont composés d'une option de conversion enregistrée en capitaux propres et d'une dette financière (obligation contractuelle de rembourser ou d'échanger les obligations). La juste valeur de l'option est déterminée à la date d'émission comme étant la différence entre la juste valeur de l'emprunt et la juste valeur de la composante « Dette ». La valeur de l'option à la date d'émission (enregistrée en capitaux propres) n'est pas révisée ultérieurement. La juste valeur de la composante « Dette » de l'obligation convertible est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt qui aurait été utilisé pour un emprunt ayant les mêmes caractéristiques.

La composante « Dette » est ensuite comptabilisée selon la méthode du coût amorti. Les frais d'émission sont répartis entre la composante « Dette » et la composante « Capitaux propres » selon leur valeur relative respective à la date d'émission.

En US GAAP, les obligations convertibles sont considérées comme un instrument financier simple selon Accounting Principles Board (« APB ») Opinion No. 14, « Accounting for Convertible Debt and Debt Issued with Stock Purchase Warrants ». Selon APB Opinion No. 14, les obligations sont enregistrées à la juste valeur au bilan à la date d'émission. La juste valeur des obligations à la date d'émission est représentée par le produit des émissions, soit 690 millions d'euros et 672 millions d'euros respectivement pour les OCEANE 2018 et 2008. Les frais d'émission sont enregistrés en totalité et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des obligations.

En US GAAP, la juste valeur de la composante « Capitaux propres » des OCEANE 2008 et OCEANE 2018 (respectivement 164 millions d'euros et 109 millions d'euros à la date d'émission) et les frais d'émission associés, enregistrés en IFRS en capitaux propres ont été reclassés en US GAAP en dettes financières. De plus, le complément d'intérêts financiers enregistré en IFRS a été annulé dans le résultat net établi selon les US GAAP (et dans les capitaux propres pour le montant cumulé). Au titre des exercices clos le 31 décembre 2006, 2005 et 2004, le complément d'intérêts financiers enregistré en IFRS s'est élevé respectivement à 33 millions, 31 millions et 29 millions d'euros avant effet d'impôt pour les OCEANE 2008 et à 0 million, 14 millions et 30 millions d'euros avant effet d'impôt pour les OCEANE 2018.

En février 2005, le Groupe a remboursé 62,36 % des OCEANE 2018 en circulation, ce qui a conduit à enregistrer une perte avant impôt respectivement de 22 millions et 16 millions d'euros au titre de l'exercice 2005 en normes IFRS et en US GAAP. En US GAAP, la perte a été enregistrée en résultat financier, et en IFRS la perte de 22 millions d'euros a été enregistrée en résultat opérationnel. En janvier 2006, le Groupe a procédé à un remboursement additionnel de 6 % des OCEANE. Ce remboursement n'a eu aucun impact sur le résultat net et les capitaux propres.

Note 2 ORANE

Le 24 Septembre 2002, le Groupe a émis 1 562 500 obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE), remboursables en 28 125 000 actions Publicis. Les ORANE, de 549 euros de nominal par obligation, ont une durée de 20 ans. Le produit total d'émission s'élève à 858 millions d'euros. Les ORANE ont été émises aux actionnaires de Bcom3, en rémunération de leurs actions Bcom3 apportées dans le cadre de l'acquisition de Bcom3 par Publicis.

Selon IAS 32, « Instruments financiers - information à fournir et présentation », et IAS 39 « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation », les ORANE sont qualifiées d'instruments financiers composés :

- (i) d'une composante « Capitaux propres » traduisant le fait que les ORANE ne sont remboursables qu'en un nombre déterminé d'actions Publicis et qu'il n'existe aucune obligation contractuelle qui serait défavorable à Publicis de rembourser les ORANE en numéraire ou de les échanger contre un actif ou passif financier ; et
- (ii) d'une composante « Dettes financières » traduisant le fait que le porteur des ORANE a le droit d'être rémunéré par Publicis sur la base d'un taux d'intérêt annuel minimum contractuel déterminé en fonction de l'historique des dividendes payés par Publicis.

La juste valeur de la composante « Capitaux propres » est déterminée à la date d'émission des ORANE comme étant la différence entre la juste valeur de l'emprunt et la juste valeur de la composante « Dette ». La valeur de la composante « Capitaux propres » n'est pas révisée ultérieurement. La juste valeur de la composante « Dette » des ORANE est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt qui aurait été utilisé pour un emprunt ayant les mêmes caractéristiques. La composante « Dette » est ensuite comptabilisée selon la méthode du coût amorti.

En US GAAP, l'ORANE est considérée comme un instrument financier simple selon l'Accounting Principles Board (« APB ») Opinion No. 14, « Accounting for Convertible Debt and Debt Issued with Stock Purchase Warrants », et est enregistrée en dettes financières à long terme dans le bilan consolidé. Les ORANE sont classées en dettes financières à long terme en US GAAP en raison de l'interprétation juridique du contrat qui indique que les porteurs d'ORANE ont des droits supérieurs à ceux des actionnaires de Publicis.

En normes IFRS, la juste valeur des ORANE a été déterminée à la date d'acquisition de Bcom3 et s'élève à 495 millions d'euros, dont 47 millions d'euros attribués à la composante « Dette » et 448 millions d'euros attribués à la composante « Capitaux propres ». En US GAAP, la juste valeur des ORANE a été déterminée à une date différente de celle retenue en normes IFRS, et s'élève à 1 024 millions d'euros. Les conséquences de cette différence de valorisation des ORANE sur la comptabilisation de l'acquisition de Bcom3, y compris sur la détermination du goodwill en normes IFRS et US GAAP, sont détaillées en note 7.2 (ci-après). Les montants reclassés des capitaux propres vers les dettes financières à long terme sont 350 millions d'euros, 402 millions d'euros et 455 millions d'euros aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004 respectivement.

La réconciliation des capitaux propres reflète le reclassement des 448 millions d'euros des capitaux propres en IFRS vers les dettes financières à long terme en US GAAP pour chacune des périodes présentées. De plus, des charges financières complémentaires à hauteur de 5 millions, 4 millions et 3 millions d'euros (avant impôts) en 2006, 2005 et 2004, respectivement, ont été comptabilisées en US GAAP.

En outre, à la suite du remboursement des deux premières tranches des ORANE en septembre 2005 et en septembre 2006, les capitaux propres ont été augmentés de 57 millions d'euros en US GAAP à chaque fois. En normes IFRS, ce remboursement s'est traduit par des reclassements au sein des différents postes des capitaux propres, sans impact sur le total des capitaux propres consolidés.

Note 3 Options de souscription ou d'achat d'actions

En application d'IFRS 2 « Paiement en actions et assimilés », les options de souscription ou d'achat d'actions Publicis accordées aux salariés sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. Cette juste valeur est constatée dans le compte de résultat en charges de personnel au cours de la période d'acquisition des droits d'exercice. Conformément à l'option prévue par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », le Groupe applique la norme IFRS 2 uniquement pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005. Pour les plans octroyés avant le 7 novembre 2002, le traitement comptable n'a pas été modifié et aucune charge de personnel n'a été constatée. La charge de personnel avant impôt liée aux options de souscription d'actions s'élève à 17 millions, 20 millions et 20 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2006, 2005 et 2004, respectivement.

À compter du 1^{er} janvier 2006, le Groupe a appliqué SFAS 123 R en suivant l'approche prospective modifiée qui permet de ne pas retraiter les exercices antérieurs de l'impact de SFAS 123R. Selon SFAS 123 R, le coût des options de souscription ou d'achat d'actions octroyées avant l'adoption de SFAS 123R est comptabilisé sur la période restante d'acquisition des droits (post-adoption) comme si SFAS 123R avait toujours été appliqué et en utilisant les justes valeurs déterminées antérieurement pour le calcul du coût pro forma des options de souscription ou d'achat d'actions selon FAS 123. Pour les options de souscription ou d'achat d'actions octroyées à partir du 1^{er} janvier 2006, le Groupe va amortir le coût des options de souscription ou d'achat d'actions de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits. Pour l'année écoulée au 31 décembre 2006, le Groupe a comptabilisé un coût des options de souscription ou d'achat d'actions de 16 millions d'euros avant impôt en US GAAP.

Publicis a choisi d'utiliser la méthode transitoire dite « courte » de FSP FAS 123 R-3 pour déterminer la réserve de bénéfices fiscaux reportables (dits « windfall tax benefits ») au moment de l'adoption de FAS 123R. Aucun bénéfice fiscal n'ayant été reconnu antérieurement à cette adoption, la réserve s'élève à zéro au 1^{er} janvier 2006.

Pour les années écoulées au 31 décembre 2005 et 2004, le Groupe a opté pour la comptabilisation des options de souscription ou d'acquisition d'actions Publicis selon la méthode intrinsèque telle qu'édictée par APB 25. Selon cette méthode, une charge de personnel est enregistrée à la date retenue pour la valorisation de l'option si le cours de l'action est supérieur au prix d'exercice de l'option à cette date. La charge de personnel est égale, le cas échéant, à la différence entre le cours de l'action et le prix d'exercice de l'option. La date de valorisation de l'option est définie comme la date où le nombre d'actions à remettre au salarié et le prix d'exercice sont tous deux connus. Les plans d'attribution d'options pour lesquels ces deux éléments sont connus à la date d'attribution sont qualifiés de plans « fixes ». Tous les autres plans sont qualifiés de plans « variables ». Pour les plans fixes, le montant total de la charge de personnel est calculé une fois pour toutes, à la date d'attribution de l'option. Pour les plans variables, le différentiel entre le cours de l'action et le prix d'exercice de l'option est estimé à chaque clôture intermédiaire, et le calcul définitif de la charge est effectué à la date de valorisation de l'option. La charge de personnel est reconnue dans le compte de résultat, pour les plans fixes comme pour les plans variables, au cours de la période d'acquisition des droits d'exercice de l'option. Les charges de personnel avant impôt liées aux plans d'attributions d'options Publicis s'élèvent à 32 millions d'euros en 2005 et 0 million d'euro en 2004. Ces charges sont liées principalement aux plans d'attributions d'options incluant des conditions de performance, plans qui sont considérés comme des plans « variables » en normes US GAAP.

Note 4 Engagements de retraite

L'ajustement intitulé « Engagements de retraite » dans les tableaux de réconciliation du résultat net et des capitaux propres est composé des éléments suivants :

en millions d'euros	Résultat net (exercice clos le 31 décembre)			Capitaux propres, part du Groupe (au 31 décembre)		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Ajustements US GAAP						
Pertes et gains actuariels	(7)	(2)	(2)	13	21	23
Complément de provision	n/a	-	-	n/a	(44)	(30)
Total ajustements, avant effet d'impôt	(7)	(2)	(2)	13	(23)	(7)

Pertes et gains actuariels

Le Groupe Publicis a opté pour la reconnaissance de la totalité, soit 23 millions d'euros, des écarts actuariels existant à la date de transition aux IFRS, conformément à l'option offerte par IFRS 1 « Première adoption des IFRS ». Ces écarts actuariels sont amortis selon la méthode du « corridor », sur la durée estimée de service des bénéficiaires.

En normes US GAAP, et selon la norme FAS 87 « Employer's Accounting for Pensions », le Groupe amortit les gains ou pertes actuariels lorsque, en début d'exercice, le cumul des gains ou pertes actuariels est supérieur à 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation actuarielle et la valeur de marché des actifs en couverture. Si un amortissement est requis, il est calculé en divisant l'excès de gains ou pertes actuariels par la durée restante moyenne de service des salariés qui bénéficieront du plan de retraite. Avec l'adoption au 31 décembre 2006 de la norme SFAS 158 « Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Post Retirement Plans », le Groupe a reconnu à cette date l'intégralité des gains et pertes actuariels ainsi que des coûts des services passés dans la composante « Other Comprehensive Income (OCI) » des capitaux propres. Les montants comptabilisés en « Accumulated OCI (AOCI) » sont ensuite recyclés en compte de résultat selon le mode d'amortissement antérieurement pratiqué en US GAAP et selon les critères décrits dans les normes FAS 87 and 106.

Au 31 décembre 2005 et 2004, le solde de gains et pertes actuariels enregistré en diminution des capitaux propres en normes IFRS s'élevait à 21 millions d'euros et 23 millions d'euros avant impôt. L'amortissement de ces gains et pertes actuariels en normes US GAAP a conduit à enregistrer une charge additionnelle de 2 millions d'euros pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 2004.

Au 31 décembre 2006, le solde de gains et pertes actuariels comptabilisé en SORIE en diminution des capitaux propres IFRS s'élevait à 37 millions d'euros avant impôt. En US GAAP, le montant de l'OCI cumulé lié à ces mêmes éléments au 31 décembre 2006 était une réduction des capitaux propres de 39 millions d'euros avant impôt. Après prise en compte de l'effet de l'impôt sur le résultat, le montant comptabilisé en SORIE et en AOCI pour les engagements de retraite s'élève à 26 millions d'euros dans les deux référentiels. L'amortissement de ces gains et pertes actuariels en normes US GAAP a constitué une charge de 7 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 alors qu'en IFRS ces éléments n'ont pas eu d'impact sur le résultat de cette même période.

Coût des services passés

En IFRS, le coût (ou crédit) des services passés est comptabilisé en résultat de façon linéaire sur la période moyenne restante d'acquisition des prestations. Lorsque les prestations sont acquises au même moment que l'amendement d'un plan, le coût de ces prestations est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Le coût des services passés non reconnus reste un élément hors bilan.

En US GAAP, conformément à SFAS 158, le coût (ou crédit) des services passés est comptabilisé dans la composante OCI des capitaux propres et recyclé en compte de résultat selon le même mode d'amortissement que les gains et pertes actuariels décrit ci-dessus.

Au 31 décembre 2006, un crédit de services passés non reconnu de 13 millions d'euros avant impôt a été comptabilisé en AOCI. Ce crédit était lié à l'amendement en 2006 d'un plan d'avantages médicaux postérieurs à l'emploi aux États-Unis. L'amortissement du coût des services passés au compte de résultat s'est élevé à 1 million d'euro en IFRS et en US GAAP pour l'année écoulée le 31 décembre 2006.

Complément de provision

Antérieurement à l'adoption de SFAS 158, la norme américaine FAS 87 requérait qu'un complément de provision soit doté lorsque l'obligation actuarielle hors augmentation des salaires et nette des actifs en couverture était supérieure à la provision dotée par le compte de résultat. La contrepartie de ce complément de provision était un actif incorporel à la hauteur du montant des coûts de services passés non reconnus, et l'excès était enregistré net d'impôt en capitaux propres (en « Comprehensive income »). Un tel complément de provision n'était pas requis en normes IFRS.

En US GAAP, le complément de provision enregistré par Publicis en diminution des capitaux propres au 31 décembre 2005 et 2004 s'élève à 44 millions d'euros et 30 millions d'euros.

La nouvelle norme américaine SFAS 158, applicable à Publicis à partir du 31 décembre 2006, requiert la comptabilisation au bilan de la différence entre la valeur actualisée des engagements et la juste valeur des actifs de couverture pour les régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi. SFAS 158 a ainsi rendu caduque la nécessité d'un complément de provision. Au 31 décembre 2006, le calcul du complément de provision qui aurait été comptabilisé si SFAS 158 n'était pas entré en vigueur est néanmoins nécessaire dans le cadre des informations à fournir relatives à l'effet de l'adoption de la norme FAS 158.

Note 5 Évaluation à la juste valeur d'actifs corporels

À la date de transition aux IFRS, le Groupe a choisi d'évaluer certains actifs corporels à leur juste valeur au 1^{er} janvier 2004, tel qu'admis par IFRS 1 « Première adoption des IFRS ». Lors des exercices suivants, la valeur au bilan de ces actifs est calculée sur la base de la juste valeur de ces actifs au 1^{er} janvier 2004 (autrement dit, la juste valeur des actifs au 1^{er} janvier 2004 devient le nouveau coût historique des actifs en IFRS). Publicis a opté pour la réévaluation de son siège social (terrain et bâtiment) en normes IFRS. L'ajustement de valeur au 1^{er} janvier 2004 est de 159 millions d'euros au total pour le terrain et le bâtiment. La charge complémentaire d'amortissement liée au montant de réévaluation alloué du bâtiment s'est élevée à 1 million d'euros après impôt pour chacun des exercices clos le 31 décembre 2006, 2005 et 2004. Le montant de réévaluation alloué au terrain n'a pas d'impact sur la charge d'amortissement, étant donné que le terrain n'est pas un actif amortissable.

En principes comptables américains, la valeur des actifs corporels n'a pas été réévaluée à la suite de l'adoption des IFRS par le Groupe. En conséquence, le montant de la réévaluation, net des amortissements cumulés, est extourné en normes US GAAP. Au 31 décembre 2006, 2005 et 2004, l'ajustement net d'amortissements cumulés s'élève respectivement à 156 millions d'euros, 157 millions d'euros et 158 millions d'euros avant impôt.

Note 6 Opération de sale-leaseback

En normes IFRS, l'opération de sale-leaseback sur le siège social de Leo Burnett à Chicago est considérée comme une opération de location-financement. Le montant des actifs en lease-back est comptabilisé à l'actif du bilan à l'origine du contrat pour leur juste valeur, avec inscription en contrepartie d'une dette financière.

En normes américaines, cette opération est considérée comme une opération de financement, Leo Burnett ayant conservé une implication dans l'opération (« continuing involvement »). Le bâtiment et la dette associée sont enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition de Bcom3 dans les comptes consolidés.

Note 7 Regroupements d'entreprises

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 1, le Groupe Publicis a opté pour la possibilité de ne pas retraiter la classification et les méthodes antérieures de comptabilisation des regroupements d'entreprises intervenus avant la date de transition (1^{er} Janvier 2004). Par conséquent, les méthodes de comptabilisation en normes françaises ont été retenues pour l'établissement des comptes en normes IFRS pour les rapprochements d'entreprises mentionnés ci-dessous.

Note 7.1 Regroupement d'entreprises : Saatchi & Saatchi

En normes françaises (et en IFRS selon l'exception permise par IFRS 1), l'acquisition a été comptabilisée selon la méthode dérogatoire (article 215 du règlement CRC 99-02) :

- > les actifs et passifs sont enregistrés à leur coût historique diminué des amortissements et provisions cumulés à la date de regroupement ;
- > le résultat et les flux de trésorerie générés entre la date d'acquisition et jusqu'à la fin de l'exercice sont ajoutés au résultat et flux de trésorerie de l'acquéreur.

Selon les normes américaines, l'acquisition a été comptabilisée selon les règles du « Purchase Accounting », avec Publicis Groupe en tant qu'acquéreur le 8 Septembre 2000. Selon les normes américaines, les actifs acquis et passifs latents ont été enregistrés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'ajustement intitulé « Regroupement d'entreprises : Saatchi & Saatchi » dans les tableaux de réconciliation du résultat net et des capitaux propres est composé des éléments suivants :

en millions d'euros	Résultat net (exercice clos le 31 décembre)			Capitaux propres, part du Groupe (au 31 décembre)		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Ajustements US GAAP						
Goodwill et actifs incorporels	(19)	(22)	(29)	2 049	2 131	2 059
Dépréciation de goodwill	-	-	-	(570)	(570)	(570)
Dépréciation d'actifs incorporels	-	-	-	(223)	(223)	(223)
Instruments conditionnels « CVRs »	-	-	-	49	49	49
Option de souscriptions d'actions	-	-	-	148	148	148
Déficits fiscaux reportables	(32)	(22)	(17)	(87)	(55)	(33)
Total des ajustements, avant effet d'impôt	(51)	(44)	(46)	1 366	1 480	1 430

Note 7.1.1 Goodwill et actifs incorporels

En US GAAP, un goodwill a été calculé en comparant la juste valeur des actifs acquis et passifs latents au prix d'acquisition, frais d'acquisition inclus. Le goodwill était amorti sur 40 ans jusqu'au 1^{er} janvier 2002. À compter du 1^{er} janvier 2002, et en application de la norme Statement of Financial Accounting Standards (SFAS) No. 142, « Goodwill and Other Intangible Assets » (SFAS 142), le goodwill n'est plus amorti. Selon SFAS 142, un test de dépréciation est effectué au moins une fois par an. Les autres actifs incorporels comprennent principalement les marques à durée de vie indéfinie, et les relations contractuelles avec les clients amorties sur leur durée de vie économique estimée, allant de 12 à 40 ans. Aucun goodwill n'avait été enregistré en normes françaises, comme décrit ci-dessus.

Lors de l'acquisition de Saatchi & Saatchi en septembre 2000, les actifs incorporels ont été valorisés à 1 378 millions d'euros, et un goodwill a été enregistré pour 1 232 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, la valeur nette comptable du goodwill et des actifs incorporels s'élève à 2 049 millions d'euros, net d'amortissements et des effets de change, mais avant dépréciation. Les effets des dépréciations enregistrées sur le goodwill et les actifs incorporels sont détaillés ci-dessous. Pour chacun des exercices clos le 31 décembre 2006, 2005 et 2004, le Groupe a constaté des charges d'amortissement complémentaires avant impôt de 19 millions d'euros, 22 millions d'euros et 29 millions d'euros, liées aux actifs complémentaires reconnus en normes US GAAP.

Note 7.1.2 Dépréciation du goodwill

En US GAAP, le goodwill a été déprécié dans le compte de résultat de 2001 à hauteur de 570 millions d'euros. Cette dépréciation du goodwill Saatchi & Saatchi reconnu en normes US GAAP représente la charge à constater pour ramener la valeur nette comptable du goodwill à sa juste valeur estimée, selon les principes comptables du Groupe.

Note 7.1.3 Dépréciation des actifs incorporels

En normes US GAAP, le Groupe a effectué des tests de dépréciation sur ses actifs incorporels au 1^{er} janvier 2002, lors de l'adoption de SFAS 141 et 142, en comparant la juste valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie à leur valeur nette comptable. Avant l'adoption de SFAS 141 et 142, le Groupe évaluait la recouvrabilité des actifs incorporels à durée de vie indéfinie au sein de chaque entité en comparant la valeur non actualisée des bénéfices futurs attendus sur la durée de vie économique à la valeur nette comptable des actifs incorporels. Suite au test de dépréciation effectué lors de la période de transition, le Groupe a enregistré une charge de 223 millions d'euros (avant impôt) au 1^{er} janvier 2002, sur les actifs incorporels à durée de vie indéfinie de Saatchi & Saatchi, principalement les marques. Ces marques n'ont pas été enregistrées en normes françaises, comme décrit ci-dessus.

Note 7.1.4 Instruments conditionnels « CVRs »

En relation avec l'acquisition de Saatchi & Saatchi, le Groupe a émis des instruments conditionnels « CVRs » aux anciens actionnaires de Saatchi & Saatchi. En normes françaises, ce type d'instruments était généralement comptabilisé dans les engagements hors bilan, et n'était comptabilisé qu'à partir du moment où la probabilité de paiement était forte. Les CVRs n'ont été enregistrés dans le bilan en normes françaises qu'au 31 décembre 2001. En normes US GAAP, la juste valeur des CVRs à la date d'acquisition (2000) a fait partie du coût d'acquisition, et a été enregistrée au passif lors de l'acquisition, avec en contrepartie l'augmentation du goodwill.

En mars 2002, les CVRs en circulation sont arrivés à maturité et ont été remboursés en numéraire. Le montant résiduel non amorti du goodwill en US GAAP s'élève à 49 millions d'euros.

Note 7.1.5 Charge liée aux plans de souscription d'actions

En lien avec l'acquisition de Saatchi & Saatchi, le Groupe a accepté d'échanger des options Saatchi & Saatchi contre des options de souscription d'actions Publicis. En normes françaises, les options de souscription d'actions n'ont été enregistrées en capitaux propres qu'au moment de leur exercice.

En US GAAP, à partir du moment où les options sont attribuées par l'acquéreur en échange d'options non encore exerçables ou d'options qui deviennent exerçables en cas de changement de contrôle de l'entreprise acquise, la juste valeur des options nouvelles fait partie du prix d'acquisition et est allouée aux actifs acquis. La juste valeur des options échangées pour des options non encore exerçables est également incluse dans le prix d'acquisition, avec cependant une partie de la valeur intrinsèque

de l'option non encore exerçable allouée en charges de personnel, et reconnue sur la durée d'acquisition des droits d'exercice de l'option. Le montant alloué en charges de personnel est déduit de la juste valeur de l'option lors de la détermination du prix d'acquisition.

La juste valeur des options incluse dans le prix d'acquisition en normes US GAAP s'élève à 148 millions d'euros.

Note 7.1.6 Déficits fiscaux reportables

À la suite de l'acquisition de Saatchi & Saatchi, Publicis a acquis environ 503 millions d'euros de déficits fiscaux reportables liés aux résultats dégagés précédemment par Saatchi & Saatchi. Dans les comptes établis en normes françaises, ces déficits reportables n'ont pas été activés en raison de l'incertitude quant à la probabilité de récupération de ces déficits fiscaux reportables.

En US GAAP, des impôts différés actifs ont été reconnus et provisionnés à 100 % en raison d'une probabilité de récupération insuffisante au regard des critères énoncés dans les normes américaines.

Au cours de la période allant de 2002 à 2006, Publicis a bénéficié de crédits d'impôts liés à l'utilisation de ces déficits fiscaux reportables en normes françaises/IFRS à hauteur de 32 millions d'euros en 2006, 22 millions d'euros en 2005 et 17 millions d'euros en 2004. En normes US GAAP, les crédits d'impôts liés à l'utilisation de ces déficits fiscaux reportables viennent en diminution du goodwill, sans effet sur la charge d'impôt enregistrée en compte de résultat.

Aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004, la diminution cumulée du goodwill liée à l'utilisation de ces déficits fiscaux reportables s'élève respectivement à 87 millions, 55 millions et 33 millions d'euros.

Note 7.2 Rapprochement d'entreprises : Bcom3

L'ajustement intitulé « Regroupement d'entreprises : Bcom3 » dans les tableaux de réconciliation du résultat net et des capitaux propres est composé des éléments suivants :

en millions d'euros	Résultat net (exercice clos le 31 décembre)			Capitaux propres, part du Groupe (au 31 décembre)		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Ajustements US GAAP						
Calcul du coût d'acquisition	-	-	24	1 334	1 334	1 334
Impôts différés passif	-	-	-	131	131	131
Dépréciation et amortissement du goodwill	-	-	-	(934)	(934)	(934)
Écarts de change cumulés	-	-	-	(189)	(142)	(206)
Total ajustements, avant effet d'impôt	-	-	24	342	389	325

Note 7.2.1 Calcul du coût d'acquisition

En normes françaises (et en IFRS en application de la norme IFRS 1), le prix d'acquisition des actions Bcom3 est égal à la juste valeur des instruments émis en rémunération de l'acquisition à la date d'acquisition, le 24 septembre 2002. En US GAAP, la juste valeur des instruments émis en rémunération de l'acquisition est calculée sur la base du cours de l'action Publicis sur la période des 2 jours précédent et suivant l'annonce du rachat (le 7 mars 2002). Les composants du prix d'acquisition, hors frais de transaction, calculés en normes françaises (et en normes IFRS en application de la norme IFRS 1) et en US GAAP sont détaillés dans le tableau ci-dessous:

en millions d'euros	Normes françaises (et IFRS selon IFRS 1)	US GAAP	Différences dans le prix d'achat / Goodwill
Valeur des instruments émis en rémunération de Bcom3			
Actions ordinaires Publicis	990	2 048	1 058
ORANes	495	1 024	529
OBSAs (instrument composé) :			
Montant avant impôt	642	858	216
Effet d'impôt	73	133	60
Sous-total OBSAs	715	991	276
Valeur totale des instruments émis en rémunération de l'acquisition de Bcom3	2 200	4 063	1 863

En conséquence des différences évoquées ci-dessus, la valeur brute du goodwill résultant de l'allocation du prix d'achat est supérieure de 1 863 millions d'euros en US GAAP à celle du goodwill enregistré en normes françaises. L'effet sur le bilan consolidé à la date d'acquisition des différences de valorisation est d'augmenter le goodwill pour environ 1 863 millions d'euros, d'augmenter les capitaux propres à hauteur de 1 334 millions d'euros (1 058 millions d'euros liés aux actions Publicis et 276 millions d'euros liés aux OBSA), et d'augmenter les dettes financières à long terme pour 529 millions d'euros environ, en raison des ORANE. Cet effet ne tient pas compte de la différence de classement des ORANE en IFRS et en US GAAP, qui est décrite ailleurs dans la réconciliation (Cf. note 2).

En septembre 2004, le Groupe a remboursé la composante « Dette » des OBSAs. L'ajustement de 24 millions d'euros résultant de la différence entre la valeur de la dette en IFRS et en US GAAP a été enregistré dans le compte de résultat dans le passage du résultat net en IFRS vers le résultat net en US GAAP.

Note 7.2.2 Impôts différés passif

Lors de l'adoption des IFRS, Publicis a enregistré des impôts différés passif sur les marques acquises via l'acquisition de Bcom3, en contrepartie d'une diminution des capitaux propres en IFRS. L'enregistrement de ces impôts différés passif n'était pas obligatoire en normes françaises.

En US GAAP, le Groupe a calculé l'effet sur le goodwill et sur le poste écarts de change cumulés comme si les impôts différés passif avaient été enregistrés lors de l'acquisition de Bcom3. En US GAAP, les impôts différés passif sont enregistrés en

contrepartie d'une diminution du goodwill Bcom3, et la réduction des capitaux propres pour 131 millions d'euros enregistrée en IFRS est annulée en US GAAP.

Note 7.2.3 Dépréciation et amortissement du goodwill (après correction)

Lors de l'adoption des IFRS au 1^{er} janvier 2004, la valeur brute du goodwill à la date de transition est présumée égale à la valeur nette du goodwill en normes françaises. En principes comptables français, le goodwill était amorti linéairement sur une durée allant de 10 à 40 ans. En conséquence de l'adoption de la norme IFRS 3, le goodwill n'est plus amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation effectués au moins une fois par an. Les tests de dépréciation sont effectués au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle le goodwill se rapporte, en comparant la valeur de marché et la valeur nette de chaque UGT. Le Groupe considère que les UGT sont des agences ou regroupements d'agences.

En normes US GAAP, et selon la norme SFAS 142 applicable au 1^{er} janvier 2002, le goodwill n'est plus amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation effectués au moins annuellement. La recouvrabilité du goodwill est considérée au niveau de chaque « Reporting unit ». Pour les besoins des tests de dépréciation en US GAAP, 8 reporting units ont été identifiées, 7 d'entre elles étant basées sur les marques et la 8^e sur les « Autres activités ». Au 31 décembre 2003, le goodwill complémentaire reconnu en US GAAP sur l'acquisition de Bcom3 (principalement lié aux différences décrites en note 7.2.1) a été déprécié à hauteur de 934 millions d'euros. Aucune dépréciation n'a été enregistrée au titre des exercices 2006, 2005 ou 2004.

Note 7.3 Regroupements d'entreprises : autres

L'ajustement intitulé « Regroupement d'entreprises : autres » dans les tableaux de réconciliation du résultat net et des capitaux propres est composé des éléments suivants :

en millions d'euros	Résultat net (exercice clos le 31 décembre)			Capitaux propres, part du Groupe (au 31 décembre)		
	2006	2005	2004	2006	2005	2004
Ajustements US GAAP						
ZenithOptimedia Group	-	-	-	(77)	(77)	(77)
FCA Group	-	-	-	44	44	44
Paievements à d'anciens salariés	-	-	-	(15)	(15)	(15)
Coûts de restructuration	-	-	-	(106)	(106)	(106)
Total des ajustements, avant effet d'impôt	-	-	-	(154)	(154)	(154)

Note 7.3.1 ZenithOptimedia Group

En lien avec l'acquisition de Saatchi et Saatchi, Publicis a acquis 50 % de ZenithOptimedia en 2000. Cette acquisition a été également comptabilisée selon la méthode dérogatoire en normes françaises (décrite en note 7.1), et en normes IFRS en raison de l'exception permise par IFRS 1. L'achat successif de 25 % de ZenithOptimedia en 2001 et la formation du groupe ZenithOptimedia a conduit à la réévaluation des 50 % précédemment acquis en 2000 *via* Saatchi & Saatchi à leur juste valeur en 2001.

En normes US GAAP, l'acquisition de Saatchi & Saatchi a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition « purchase accounting ». Par conséquent, la réévaluation des actifs incorporels enregistrée lors de la formation du groupe ZenithOptimedia en 2001, pour 77 millions d'euros, est annulée en US GAAP.

Note 7.3.2 FCA Group

En 1993, en principes comptables français (et IFRS en raison de l'exception permise par IFRS 1), le goodwill résultant de l'acquisition de FCA rémunérée par émission d'actions ordinaires a été enregistré directement par une diminution des capitaux propres.

En US GAAP, ce goodwill a été reconnu à l'actif et amorti sur 40 ans jusqu'au 31 décembre 2001. À partir du 1^{er} janvier 2002, lors de l'adoption de FAS 142, le goodwill n'a plus fait l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuellement.

Au 31 décembre 2006, 2005 et 2004, le montant résiduel du goodwill en US GAAP s'élève à 44 millions d'euros.

Note 7.3.3 Paiements à d'anciens salariés

En principes comptables français (et en IFRS en application de l'exception permise par IFRS 1), certains paiements effectués aux anciens salariés d'entreprises acquises avant le 1^{er} janvier 2004 sont considérés comme un élément du prix d'acquisition (en contrepartie du goodwill).

En US GAAP, à partir du moment où les paiements sont conditionnés notamment à la poursuite d'un contrat de travail au sein du Groupe, ils sont enregistrés en charges au cours de la période où ils sont acquis.

Pour chacun des exercices clos le 31 décembre 2006, 2005 et 2004, aucune charge de personnel n'a été enregistrée en normes US GAAP au titre de ces accords signés avec d'anciens salariés. Aux 31 décembre 2006, 2005 et 2004, le montant cumulé des charges de personnel liées à ces accords enregistré en US GAAP s'élève à 15 millions d'euros.

Note 7.3.4 Coûts de restructuration

En normes françaises, les écarts d'acquisition incluent les coûts de restructuration encourus en exécution de programmes de réorganisation décidés au moment de l'acquisition et quantifiés au cours de la période allant jusqu'à la clôture de l'exercice suivant la clôture de l'exercice d'acquisition. En normes américaines, ces coûts sont passés en charges de l'exercice lorsqu'ils n'ont pas pu être décidés et quantifiés avant la date anniversaire de la date d'acquisition (12 mois). Par ailleurs, certaines provisions relatives aux doubles capacités incluses dans l'écart d'acquisition en normes françaises sont enregistrées en charges selon les normes américaines.

Par conséquent, en normes françaises (et en IFRS en raison de l'exception permise par IFRS 1), environ 106 millions d'euros ont été considérés comme un élément du coût d'acquisition et capitalisés au cours des exercices 2003, 2002 et 2001, ce qui n'est pas permis en US GAAP.

Note 8 Dépréciation et amortissement du goodwill

Lors de l'adoption des IFRS au 1^{er} janvier 2004, la valeur brute du goodwill à la date de transition est présumée égale à la valeur nette du goodwill en normes françaises. En principes comptables français, le goodwill était amorti linéairement sur une durée allant de 10 à 40 ans. En conséquence de l'adoption de la norme IFRS 3, le goodwill n'est plus amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation effectués au minimum une fois par an. Les tests de dépréciation sont effectués au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle le goodwill se rapporte, en comparant la valeur de marché et la valeur nette de chaque UGT. Le Groupe considère que les UGT sont des agences ou regroupements d'agences.

En normes US GAAP, et selon la norme SFAS 142 applicable au 1^{er} janvier 2002, le goodwill n'est plus amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation effectués au moins annuellement. La recouvrabilité du goodwill est considérée au niveau de chaque unité de reporting « Reporting unit ». Pour les besoins des tests de dépréciation en US GAAP, 8 unités de reporting ont été identifiées, 7 d'entre elles correspondant à des marques et la 8^e sur correspondant aux « Autres activités ». Par conséquent, 277 millions d'euros de charges d'amortissements et de dépréciation enregistrées en principes comptables français et IFRS du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2004 ainsi qu'une dépréciation de 23 millions d'euros comptabilisée en 2006 ont été extournées en US GAAP.

Note 9 Bénéfice net par action et bénéfice net par action dilué

En IFRS, les actions ordinaires à émettre lors de la conversion d'instruments obligatoirement remboursables en action sont prises en compte dans le calcul du bénéfice net par action, à partir de la date d'effet du contrat.

En US GAAP, le bénéfice net par actions est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, ce qui ne tient pas compte des actions potentielles émises lors de la conversion d'instruments obligatoirement convertibles en actions. L'effet de la dilution potentielle des ORANE est uniquement pris en compte dans le calcul du bénéfice net par action dilué en US GAAP.

En normes IFRS, les actions à émettre en cas de remboursement des ORANE (26 035 483 actions) ont été prises en compte dans le calcul du bénéfice net par action.

Note 10 Engagements de rachat des intérêts minoritaires

Publicis a consenti à des actionnaires minoritaires de ses filiales consolidées par intégration globale des options de vente de leurs participations.

En IFRS, le traitement comptable suivant est retenu :

- > lors de la comptabilisation initiale, ces engagements sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur actualisée du montant de rachat, avec pour contrepartie les intérêts minoritaires et pour le solde, l'écart d'acquisition ;
- > la variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition ;
- > à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en dettes financières est soldé par contrepartie du décaissement lié au rachat de la participation minoritaire.

En US GAAP, ce type d'engagement est généralement enregistré à la juste valeur de l'option de vente, qui a dans ce cas été valorisée à zéro (car le prix d'exercice de l'option de vente est fonction de la juste valeur des actions sous-jacentes à la date éventuelle d'exercice). En conséquence, ces engagements ont été traités comme des engagements hors bilan en US GAAP. Le montant des engagements enregistré en dettes financières en IFRS pour 176 millions d'euros au 31 décembre 2006 est extourné en US GAAP.

Cette différence n'a pas d'impact sur le résultat net consolidé du Groupe ni sur la part du Groupe dans les capitaux propres consolidés.

Note 11 Présentation des coûts de retraite (charges d'intérêts et produit des actifs de couverture)

En IFRS, les intérêts et le produit attendu des actifs de couverture, composants de la charge liée aux retraites, sont enregistrés en charges financières. En US GAAP, ces intérêts et produit attendu des actifs de couverture sont enregistrés en résultat opérationnel, dans les charges liées aux engagements de retraite.

Note 12 Impôts différés

Selon la norme IAS 1 (révisée), les impôts différés sont classés à long terme dans le bilan consolidé. En normes US GAAP, les impôts différés sont classés à court terme ou à long terme, selon le classement au bilan de l'actif ou passif sous-jacent.

Note 13 Écarts de conversion

Publicis a choisi de ne pas procéder à l'identification et à la reconstitution des écarts de conversion cumulés pour comptabilisation en tant que composante distincte des capitaux propres à la date de transition aux IFRS. De ce fait, les écarts de conversion cumulés provenant de la conversion des comptes des sociétés étrangères, pour un montant de 154 millions d'euros, ont été annulés à la date de transition aux IFRS et les gains ou pertes sur une cession ultérieure de ces entités étrangères n'incluront que les écarts de conversion générés depuis la date de transition aux IFRS.

En US GAAP, le montant historique de l'écart de conversion cumulé n'a pas été ajusté lors du passage aux normes IFRS.

Note 14 Autres

Les ajustements inclus dans la ligne « Autres » de la réconciliation des capitaux propres et du résultat net pour les années 2006,

2005 et 2004 sont principalement des ajustements sur des différences de traitement entre les US GAAP et les IFRS relatifs à des obligations de travaux sur certains actifs corporels, à une réévaluation non significative d'actif et à des ajustements non significatifs sur des provisions qui impactent le résultat en IFRS et le goodwill en US GAAP.

Note 15 Effets d'impôt sur ajustements

Cet ajustement comprend les effets d'impôt qui résultent des ajustements sur le résultat net et les capitaux propres.

Au 31 décembre 2006, le Groupe était en situation d'impôt différé passif net en normes US GAAP. Le reversement de ces impôts différés passif aurait permis au Groupe de bénéficier de crédits d'impôts futurs en activant certains impôts différés. Par conséquent, en US GAAP l'effet d'impôt sur les ajustements décrit ci-dessus comprend également l'activation d'impôts différés en US GAAP à hauteur de 13 millions d'euros.

20.5 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dividende versé au titre de l'exercice	Nombre de titres effectivement rémunérés	Dividende unitaire (en euro)	Distribution totale (en millions d'euros)	Cours au 31 décembre (en euros)	Rendement net
2002	182 545 337	0,24	43,8	20,20	1,20 %
2003	182 379 530	0,26	47,4	25,70	1,01 %
2004	182 406 052	0,30	54,7	23,85	1,25 %
2005	183 713 196	0,36	66,1	29,40	1,22 %
2006	198 709 229*	0,50	99,4	31,95	1,56 %

(*) Nombre de titres, y compris les actions propres, existant au 31 décembre 2006.

Les dividendes se prescrivent par 5 ans. Ils sont alors versés aux Domaines.

La politique de distribution de la Société a été, au cours des dernières années, d'assurer le service d'un dividende régulier à ses actionnaires, tout en préservant une capacité d'autofinancement suffisante pour financer le développement de l'entreprise.

L'intention de la Société pour le futur est de poursuivre une croissance régulière du dividende versé à ses actionnaires. Ainsi, après trois années de croissance soutenue du dividende unitaire, il sera proposé une nouvelle augmentation très significative du dividende unitaire (39 %) en 2006.

20.6 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGE

Il n'existe pas de procédures judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.7 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Les changements significatifs de la situation financière du Groupe survenus depuis le 31 décembre 2006, figurent en note 30 des comptes consolidés dans le chapitre 20 du présent document.

Aucun changement significatif de la situation commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2006.

21 > INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Capital souscrit et catégories d'actions

Composition du capital social

Au 31 décembre 2006, le capital social s'élevait à 79 483 691,60 euros et était divisé en 198 709 229 actions de 0,40 euro de nominal, dont 55 999 161 actions à droits de vote double.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 janvier 2002 de la Société, dans sa dixième résolution, a délégué au Directoire, pour une durée de cinq ans, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation du capital social d'un montant nominal maximal de deux millions huit cent mille euros par émission d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale. Le prix des actions à émettre ne peut être ni inférieur de plus de 20 % ou 30 % dans le cadre d'un plan partenarial d'épargne salariale, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne.

Au 31 décembre 2006, le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2006, dans sa quatorzième résolution, constatant que la participation des salariés de la Société et des sociétés liées au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce représente moins de 3 % du capital, et statuant dans le cadre des dispositions des articles L. 443-5 et suivants du Code de travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, a mis fin, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, à la délégation de pouvoir donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 janvier 2002 dans sa dixième résolution (ci-dessus) et a délégué au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt-six mois, pour décider de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés liées à la société au sens des dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce. La délégation porte sur un montant nominal d'augmentation de capital de deux millions huit cent mille euros. Ce montant s'imputera sur celui du plafond global de quarante millions d'euros fixé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2005 dans sa vingt-deuxième résolution (ci-après).

Le prix de souscription des actions émises en vertu de la dite délégation est déterminé dans les conditions prévues par les dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail.

Au 31 décembre 2006, le Directoire n'a pas fait usage de cette délégation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2005 :

> dans sa treizième résolution, a délégué au Directoire, pour une durée de vingt-six mois, sa compétence à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions (autres que de préférence), titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. Cette délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital de filiales de la Société en application de l'article L. 228-93 du Code de commerce. Le montant nominal d'augmentation de capital immédiat ou à terme résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à quarante millions d'euros, et le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société pouvant être émises dans le cadre de cette délégation ne pourra excéder neuf cent millions d'euros ;

> dans sa quatorzième résolution, a délégué au Directoire, sa compétence pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider l'émission, avec appel public à l'épargne et suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions (autres que des actions de préférence), de titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. Cette délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital de filiales de la Société en application de l'article L. 228-93 du Code de commerce. En outre, elle pourra permettre l'émission de titres de capital de la Société en conséquence de l'émission par des filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Le montant nominal d'augmentation de capital immédiat ou à terme résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à quarante millions d'euros et le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société ne pourra excéder neuf cent millions d'euros ;

> dans sa quinzième résolution, et dans la limite de 10 % du capital social par an, a autorisé, pour une durée de vingt-six mois, le Directoire à émettre, par appel public à l'épargne et suppression du droit préférentiel de souscription, toutes actions ordinaires, titres de capital ou valeurs mobilières diverses, donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société en fixant le prix d'émission, en fonction des opportunités du marché selon l'une des modalités suivantes :

prix d'émission égal à la moyenne des cours de l'action Publicis Groupe sur le marché Eurolist d'Euronext Paris constatée sur une période maximale de six mois précédant l'émission ; prix d'émission égal au cours moyen pondéré de l'action Publicis Groupe sur le marché Eurolist d'Euronext Paris le jour précédant l'émission avec une décote maximale de 25 % ;

> dans sa seizième résolution, a délégué au Directoire sa compétence, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider d'augmenter le capital social, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités. Le montant d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourra excéder le montant nominal de quarante millions d'euros ;

> dans sa dix-septième résolution, a délégué au Directoire pour une durée de vingt-six mois sa compétence à l'effet de décider, l'émission d'actions, de titres de capital ou valeurs mobilières diverses donnant accès ou pouvant donner accès au capital de la Société en rémunération des titres apportés à toute offre publique comportant une composante échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société dont les actions sont admises aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés par l'article L. 225-148 du Code de commerce ou à toute autre opération ayant le même effet qu'une offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société dont les titres sont admis aux négociations sur un autre marché réglementé relevant d'un droit étranger, et a décidé, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières. Le montant nominal d'augmentation de capital immédiat ou à terme résultant de l'ensemble des émissions d'actions ou valeurs mobilières diverses réalisées en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à quarante millions d'euros ;

> dans sa dix-huitième résolution, a délégué, pour une durée de vingt-six mois, au Directoire, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission d'actions, titres de capital ou valeurs mobilières diverses donnant ou pouvant donner accès au capital de la Société dans la limite de 10 % du capital social, au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

> dans sa dix-neuvième résolution, a autorisé le Directoire, pour une durée de vingt-six mois à augmenter le nombre d'actions ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans un délai de 30 jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale ;

> dans sa vingt-troisième résolution, a autorisé le Directoire à procéder, pour une durée de trente huit mois, au profit des mandataires sociaux et de certains membres du personnel salariés, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre. Le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 10 % du capital social et le montant nominal d'augmentation de capital réalisée en application de la présente délégation ne pourra excéder le montant nominal de quarante millions d'euros.

Enfin, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2005 a fixé, dans sa vingt-deuxième résolution, le plafond global d'augmentation de capital immédiat ou à terme qui pourrait résulter de l'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses réalisées en vertu de ces délégations à un montant nominal global de quarante millions d'euros, compte tenu des conséquences sur le montant du capital des ajustements susceptibles d'être opérés, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, en conséquence de l'émission des titres ou valeurs mobilières donnant accès à terme au capital, et a décidé que toute délégation d'émettre des titres ou valeurs mobilières diverses consentie au Directoire sera suspendue en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, sauf si elle s'inscrit dans le cours normal de l'activité de la Société et que sa mise en œuvre n'est pas susceptible de faire échouer l'offre publique.

Au 31 décembre 2006, aucune de ces autorisations n'a été utilisée par le Directoire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2005

a autorisé le Directoire, dans sa vingt-et-unième résolution, pour une durée de trente-huit mois, à consentir aux membres du personnel salariés ainsi qu'aux mandataires sociaux, ou à certains d'entre eux, de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de commerce, et dans la limite des textes en vigueur des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou des options donnant droit à l'achat d'actions acquises par la Société dans les conditions légales.

Le nombre total des options ainsi attribuées ouvertes et non levées ne peut donner droit à souscrire à un nombre d'actions supérieur à 10 % du capital social.

Le Directoire a fait usage de cette autorisation et a procédé à l'attribution d'options d'achat d'actions (voir chapitre 17).

21.1.2 Existence d'actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques

Il n'existe aucune action non représentative du capital de la Société.

21.1.3 Le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales

Actions propres

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 7 juin 2006 a autorisé le Directoire à procéder à l'achat ou à la vente par la Société de ses propres actions en vue des objectifs suivants :

- 1) l'attribution d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion, pour le service d'options d'achat ou au titre de plans d'épargne Groupe ou encore au titre des attributions d'actions gratuites prévues aux articles L. 225-197-1 à 225-197-3 du Code de commerce ;
- 2) la remise d'actions ou l'échange en particulier pour honorer des obligations liées à des titres ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, ou dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- 3) l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Publicis Groupe par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ou toute autre disposition applicable ;
- 4) et l'annulation des actions ainsi acquises.

Le nombre maximal d'actions pouvant être acheté ne peut excéder 10 % du nombre des actions composant le capital social à la date de la première mise en œuvre de cette autorisation et dans la limite de l'enveloppe globale maximale de 292 millions d'euros.

Le prix unitaire maximum d'achat a été fixé à 45 euros et le prix unitaire minimum de vente à 18 euros, étant précisé que ces prix ne sont pas applicables au rachat d'actions utilisées pour satisfaire des levées d'options (ou l'attribution gratuite d'actions aux salariés), le prix de vente ou la contre-valeur pécuniaire étant alors déterminés conformément aux dispositions spécifiques applicables.

L'Assemblée Générale a décidé que la Société pourrait poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiés par la Société, dans le respect de la réglementation applicable.

Cette autorisation d'une durée de dix-huit mois a mis fin, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, à celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale de Publicis Groupe du 1^{er} juin 2005. Ce programme de rachat d'actions a fait l'objet d'une mise en ligne sur le site de l'AMF et sur celui de Publicis Groupe le 7 novembre 2006.

Au cours de l'année 2006 aucune action n'a été acquise par Publicis Groupe SA au titre des deuxième et quatrième objectifs ci-dessus mentionnés.

Au titre du contrat d'animation auprès de la banque Rothschild, la Société a procédé à l'acquisition de 2 592 470 actions au cours moyen d'achat de 31,19 euros et a cédé 82 639 961 actions au cours moyen de vente de 31,39 euros.

Dans le cadre des autorisations de rachat par la Société de ses propres actions à concurrence de 10 % du capital, données par les Assemblées Générales des actionnaires en date du 25 juin 1998, 11 décembre 1998, 22 juin 2000, 29 août 2000, 14 juin 2001, 18 juin 2002 (visa COB n° 02-659 du 5 mai 2002), du 15 mai 2003 (visa COB n° 03-331 du 28 avril 2003), du 8 juin 2004 (visa AMF n° 04-455 du 18 mai 2004), du 1^{er} juin 2005 (visa AMF n° 05-0373 du 11 mai 2005) et du 7 juin 2006 (le descriptif du programme de rachat d'actions a été mis en ligne sur le site de l'AMF et sur celui de Publicis Groupe le 7 novembre 2006), Publicis Groupe détient, au 31 décembre 2006, 15 105 351 actions (7,60 % du capital social de Publicis Groupe), aucune au titre du contrat de liquidité auprès de la banque Rothschild, pour un prix de revient net global de 387 478 214 euros et un prix moyen d'acquisition de 25,65 euros.

Tableau récapitulatif des achats au titre des différents plans depuis 2000 :

	Quantité	Prix moyen d'achat
visa 00 963 du 5/06/2000 Période entre les 2 AG du 22/6/2000 et du 28/08/2000	1 175 250 ⁽¹⁾	41,17
Visa 00 1399 du 9/8/2000 Période entre les 2 AG du 29/08/2000 et du 13/06/2001	4 610 000 ⁽¹⁾	38,15
visa 00 627 du 23/05/2001 Période entre les 2 AG du 14/06/2001 et du 17/06/2002	2 065 290 ⁽¹⁾	25,28
visa 02 659 du 31/05/2002 Période entre les 2 AG du 18/06/2002 et du 14/05/2003	7 660 253 ⁽¹⁾	21,49
visa 03 331 du 28/04/2003 Période entre les 2 AG du 15/05/2003 et du 7/06/2004	339 000 ⁽¹⁾	22,68
visa 04 455 du 18/05/2004 Période entre les 2 AG du 8/06/2004 et du 31/05/2005	1 429 749 ⁽²⁾	23,31
visa 05 373 du 11/05/2005 Période entre l'AG du 01/06/2005 et le 31/12/2005	1 327 144 ⁽²⁾	26,72
Période du 1/01/2006 au 31/12/2006	4 154 434 ⁽¹⁾⁽²⁾	29,45

(1) Achats effectués dans le cadre des objectifs 1 et 2 ci-dessus.

(2) Achats effectués dans le cadre du contrat de liquidité (objectif 3 ci-dessus).

La Société, hors le cadre du contrat de liquidité et hors livraison d'actions dans le cadre de levées d'options d'achat d'actions, n'a procédé à aucune vente d'action propre.

21.1.4 Le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription

La répartition du capital au 31 décembre 2006, tenant compte de la dilution maximale résultant de l'ensemble des instruments financiers émis par la Société, est la suivante :

	Actions détenues	%	Droits de vote	%
Elisabeth Badinter (nominatif)	20 072 339	7,77 %	40 144 678	13,42 %
Dentsu Inc.	18 248 963	7,07 %	36 155 894	12,09 %
SEP Dentsu-Badinter	10 783 945	4,17 %	17 217 890	5,76 %
Actions auto détenues	15 105 351	5,85 %	0	-
Public (nominatif et porteur)	134 498 631	52,08 %	146 084 577	48,83 %
Orane ⁽¹⁾	24 994 064	9,68 %	24 994 064	8,35 %
Bons de souscription d'actions	5 602 699	2,17 %	5 602 699	1,87 %
Oceane 2018 ⁽²⁾	5 484 334	2,12 %	5 484 334	1,83 %
Oceane 2008 ⁽²⁾	23 172 413	8,97 %	23 172 413	7,75 %
Options de souscription d'actions Publicis	310 510	0,12 %	310 510	0,10 %
Total	258 273 249	100,00 %	299 167 059	100,00 %

(1) La Société a émis 1 562 500 Orane remboursables par la remise de 18 actions nouvelles ou existantes de la Société.

Au 31 décembre 2006, il reste à rembourser 16 actions par Orane.

(2) Instrument hors la monnaie à la date d'arrêt des comptes au 19 février 2007.

Aucune opération de nature à modifier significativement les informations de ce tableau n'a été effectuée depuis la clôture de l'exercice 2006.

Les modalités de conversion, d'échange ou de souscription des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription figurent à la note 24 des comptes consolidés dans le chapitre 20.

21.1.5 Nantissements, garanties et sûretés

Il n'existe pas d'autocontrôle indirect. Au 31 décembre 2006, 3 719 326 actions inscrites au nominatif pur et 48 958 inscrites au nominatif administré faisaient l'objet d'un nantissement, soit un total de 3 768 284 actions nanties.

21.1.6 Informations diverses

Publicis Groupe en bourse

La performance boursière moyenne mondiale du secteur (Omnicom, WPP, Interpublic, Dentsu, Havas, Aegis et Publicis Groupe) a été de 12,8 % en 2006 et s'est caractérisée par une progression quasi-généralisée (exception faite de Dentsu), suite notamment au fort rattrapage d'Interpublic et d'Havas et à la forte progression d'Omnicom. Les autres valeurs publicitaires européennes, dont Publicis Groupe, ont connu une progression plus modérée.

Progression modérée pour l'action Publicis Groupe

L'action Publicis Groupe a progressé de 9,4 % en 2006. Cette performance est restée longtemps inférieure à celle du CAC 40, l'indice de référence du marché français, qui a enregistré une croissance de 19 %.

Le parcours de l'action Publicis Groupe en 2006 s'est décomposé en quatre phases.

De janvier à mai, le cours a évolué sur une tendance positive et s'est maintenu à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 29 et 34 euros, reflétant la confiance du marché dans une continuité des excellentes performances financières de 2005. Le 3 mai, le cours a atteint 33,78 euros, son niveau le plus haut de l'année. Le marché boursier a alors subi une sévère correction liée aux craintes de récession américaine et de tension sur les taux d'intérêt ainsi qu'à la flambée des cours du pétrole. L'action Publicis Groupe a traduit les effets négatifs de cette période par une baisse à 27,30 euros le 17 juillet, cours le plus bas de l'année.

L'action ne s'est véritablement redressée que courant août, parallèlement à la reprise du marché. D'août à début novembre, l'action a repris son trend haussier à l'intérieur d'une fourchette de cours de 29 à 32 euros.

Début novembre, l'annonce d'une croissance organique du revenu au troisième trimestre inférieure aux attentes, associée à une légère révision des attentes annuelles du Groupe, a provoqué une nouvelle correction. Cette nouvelle phase de baisse a été de courte durée.

Fin décembre, le marché a clairement salué le projet d'acquisition de Digitas, Inc. et l'action a clôturé l'année à 31,95 euros. Il convient également de noter que l'action Publicis Groupe est sortie le 18 décembre de l'indice CAC 40, suite à l'augmentation plus rapide de la capitalisation boursière d'autres groupes. Depuis janvier 2007, l'action poursuit sa hausse.

Au 29 mars 2007, l'action Publicis Groupe cotait 36,12 euros en clôture, soit une capitalisation boursière de 7,2 milliards d'euros.

Parallèlement, la baisse du dollar a nettement favorisé la performance de l'*American Depositary Receipt* (ADR) Publicis Groupe qui est passé de 34,75 \$ le 30 décembre 2005 à 42,23 \$ le 29 décembre 2006. Comme cela a été le cas entre 2003 et 2005, la progression de l'ADR a été nettement plus forte que celle des actions ordinaires libellées en euros.

Plus généralement, il convient de remarquer que la progression modérée de l'action Publicis Groupe a sans doute traduit des interrogations sur la pérennité de la forte croissance organique et du *new business* généré en 2005, ainsi que sur l'utilisation des importantes liquidités générées par le Groupe (acquisitions, dividende majoré...). Fin 2006 la plupart de ces interrogations étaient levées. Dès lors, l'action Publicis a retrouvé un potentiel de progression significatif pour l'année 2007.

Les points forts du Groupe demeurent son nouveau profil de croissance organique accru par son ouverture à la communication digitale et sur les marchés émergents, ses objectifs de rentabilité à l'horizon 2008, à la fois ambitieux et réalistes, ainsi que sa forte capacité à générer des liquidités. Ces points forts devraient maintenir les performances de Publicis Groupe durablement en tête de celles des entreprises du secteur.

Une relation permanente avec les investisseurs

Le Groupe a poursuivi en 2006 un vaste programme de relations avec les investisseurs. Au total, les dirigeants de Publicis Groupe ont rencontré quelques 250 investisseurs de 13 pays en réunions privées, ont participé à cinq grandes conférences d'investisseurs à Paris, New York et Barcelone et organisé deux visites de sites en Chine. Le Groupe a également maintenu une relation avec ses investisseurs obligataires, initiée en 2005 lors de sa première émission classique.

Publicis Groupe achève la simplification de son bilan

En janvier 2006, Publicis Groupe a lancé une offre de rachat, financée exclusivement par les liquidités disponibles, sur la totalité des bons de souscription d'actions émis en septembre 2002 lors de l'acquisition de Bcom3. Cette opération a permis d'éliminer environ 80 % des bons en circulation. Au total, en prenant en compte le remboursement anticipé en janvier 2005 et l'exercice du put en janvier 2006 de l'Océane 2018, le Groupe a ainsi supprimé près de 35 millions d'actions potentielles.

Marché des titres

Action Publicis Groupe SA

- > Lieu de cotation : Eurolist (Euronext Paris) (code ISIN : FR0000130577) et New York Stock Exchange (ticker : PUB), sous forme d'American Depositary Receipt (parité : un ADR pour une action Publicis Groupe) ;
- > Premier jour de cotation : 9 juin 1970 ;
- > Titres admis sur Eurolist (Euronext Paris) : la totalité des titres composant le capital social ;

- > Évolution du cours sur Euronext Paris au cours de l'exercice 2006 : plus haut : 33,78 € atteint le 3 mai 2006, plus bas : 27,30 € atteint le 17 juillet 2006, cours moyen : 30,72 €.

Océane Publicis Groupe SA 2018 - 2,75 %

- > Lieu de cotation : Euronext Paris (code ISIN : FR0000180127) ;
- > Premier jour de cotation : 21 janvier 2002 ;
- > Évolution du cours sur Euronext Paris au cours de l'exercice 2006 : plus haut : 43,80 € atteint le 2 mai 2006 ; plus bas : 42,55 € atteint le 18 juillet 2006 ; cours moyen : 43,24 €.

Océane Publicis Groupe SA 2008 - 0,75 %

- > Lieu de cotation : Euronext Paris (code ISIN : FR0010002030) ;
- > Premier jour de cotation : 17 juillet 2003 ;
- > Évolution du cours sur Euronext Paris au cours de l'exercice 2006 : plus haut : 34,86 € atteint le 10 mai 2006 ; plus bas : 31,33 € atteint le 18 juillet 2006 ; cours moyen : 33,20 €.

Émission euro obligataire Publicis Groupe 4,125 % 2012

- > Lieu de cotation : Luxembourg Stock Exchange (code ISIN : FR0010157354) ;
- > Premier jour de cotation : 28 janvier 2005

21.1.7 Historique du capital social

Les mouvements du capital social sur les 3 dernières années sont :

Dates	Opérations sur capital	Nombre d'actions	Nominal	Capital
31/12/2003	Capital au 31 décembre 2003	195 378 253	0,40	78 151 301
2004	Levées d'options de souscription Plan Publicis	37 928	0,40	15 171
2004	Levées d'options Saatchi & Saatchi	54 880	0,40	21 952
31/12/2004	Capital au 31 décembre 2004	195 471 061	0,40	78 188 424
01/09/2005	Augmentation du capital (1 ^{er} tranche de remboursement des ORANE)	1 562 129	0,40	624 852
2005	Levées d'options de souscription Plan Publicis	75 820	0,40	30 328
31/12/2005	Capital au 31 décembre 2005	197 109 010	0,40	78 843 604
01/09/2006	Augmentation de capital (2 ^e tranche de remboursement des ORANE)	1 562 129	0,40	624 852
2006	Levées d'options de souscription Plan Publicis	38 090	0,40	15 236
31/12/2006	Capital au 31 décembre 2006	198 709 229	0,40	79 483 692

21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- > l'exploitation et la mise en valeur, de quelque manière que ce soit, de la publicité sous toutes ses formes et quelle qu'en soit la nature ;
- > l'organisation de tous spectacles et de toutes émissions radiophoniques ou télévisées, l'établissement de tous programmes radiophoniques, télévisés et autres, l'exploitation de tous théâtres cinématographiques, de studios d'enregistrement ou d'émission et de toutes salles de projection et vision, l'édition papier de toute nature et l'édition mécanique de toutes musiques, sketches, scénarii et pièces théâtrales ;
- > et plus généralement, la mise en œuvre de toutes opérations commerciales, financières, industrielles, immobilières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptibles de favoriser le développement et l'extension des affaires sociales.

La Société pourra agir en tous pays pour son compte et pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes autres sociétés et personnes et réaliser sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.

Elle peut également prendre sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères quel que soit leur objet.

Directoire (articles 10 à 12 des statuts)

Le Directoire assure la direction collégiale de la Société. Il est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, personnes physiques, pris ou non parmi les actionnaires, nommés par le Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans. Ses membres sont rééligibles. La fonction des membres du Directoire prend fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui suit son soixante-dixième anniversaire. Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire le titre de Président du Directoire et peut conférer à un ou plusieurs ou à tous les autres membres du Directoire le titre de Directeur Général. Les membres du Directoire peuvent être révoqués par le Conseil de Surveillance ou par décision des actionnaires lors d'une Assemblée Générale.

Conseil de Surveillance (articles 13 à 17 des statuts)

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de six ans. Ses membres sont rééligibles. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de soixante quinze ans ne peut pas être supérieur au tiers, éventuellement arrondi au nombre supérieur des membres en fonction.

Au cas où ce seuil viendrait à être dépassé, le membre du Conseil de Surveillance le plus âgé serait démissionnaire d'office. L'éventuel dépassement de ce seuil devra être apprécié lors de la délibération du Conseil de Surveillance statuant sur les comptes de l'exercice écoulé. Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être porteur de deux cents actions au moins pendant toute la durée de son mandat.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués sur décision de l'Assemblée Générale des actionnaires uniquement.

Droits attachés à chaque catégorie d'actions

(article 8 des statuts)

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle au nombre des actions. Les actionnaires ne sont tenus, même à l'égard des tiers, que jusqu'à concurrence du montant des actions qu'ils possèdent. Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les actionnaires doivent faire leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions requis.

Assemblées Générales (articles 19 à 24 des statuts)

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais fixés par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu précisé, dans ladite convocation, et fixé par le convoquant (article 19 des statuts).

Représentation et admission aux Assemblées

(article 20 des statuts)

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné : pour les propriétaires d'actions nominatives à l'inscription de l'actionnaire sur le registre de la Société et pour les propriétaires d'actions au porteur au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation, d'une attestation délivrée par l'intermédiaire habilité teneur du compte. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de la réunion de l'Assemblée. Le Conseil de Surveillance a la faculté pour toute Assemblée soit de réduire les délais ci-dessus, soit même de n'exiger par mesure générale aucune condition de dépôt. Il peut être délivré une carte d'admission nominative et personnelle.

Il est précisé que compte-tenu de la nouvelle réglementation relative à la justification de la qualité d'actionnaire (article 136 du décret du 23 mars 1967 modifié par le décret n°2006-1566 du 11 décembre 2006), les dispositions prévues à l'article 20 des statuts ne sont plus applicables depuis le 1^{er} janvier 2007. Il sera proposé une modification de cet article des statuts à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société.

Droits de vote double (article 21 des statuts)

Un droit de vote double est attaché à toute action détenue sous forme nominative par le même actionnaire depuis plus de deux ans.

Seuils statutaires devant être déclarés

(article 7 III des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui détient ou vient à détenir, de quelque manière que ce soit au sens de l'article L 233-7 du code de commerce, une fraction égale à 1 % du capital social ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans le délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils. En outre, toute personne morale venant à détenir plus de 2,5 % du capital social ou des droits de vote de la Société doit transmettre à la Société l'identité de toute personne détenant, directement ou indirectement, plus du tiers du capital social ou des droits de vote de cette personne morale. Pour le cas où le nombre ou la répartition des droits de vote serait supérieur au nombre ou à la répartition des actions, les pourcentages mentionnés ci-dessus porteront sur la détention des droits de vote. Cette obligation s'applique également chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote détenus devient inférieure à l'un des seuils prévus à l'alinéa ci-dessus.

En cas de non respect des dispositions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à expiration du délai suivant la date de régularisation de la notification, délai prévu par la réglementation en vigueur. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés à l'article L. 233-7 précité, cette sanction ne sera appliquée que sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 1 % au moins du capital de la Société.

Le Code de Commerce dispose que toute personne physique ou morale, agissant seule ou en concert, venant à détenir, directement ou indirectement plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, le tiers, la moitié, les deux tiers, 90 % ou 95 % des actions ou droits de vote d'une société cotée en France, telle que la Société, ou qui franchit ces seuils à la suite d'une augmentation ou d'une diminution de sa participation en nombre d'actions ou en nombre de droits de vote détenus, doit informer la Société dans les cinq jours suivant la survenance d'un tel franchissement de seuil. Toute personne physique ou morale qui vient à franchir un tel seuil doit également en informer l'AMF dans un délai de cinq jours.

Le droit français et les réglementations émanant de l'AMF imposent des obligations supplémentaires aux personnes qui viennent à détenir plus de 10 % ou plus de 20 % du capital social ou des droits de vote d'une société cotée. Ces personnes doivent envoyer un rapport à la Société et à l'AMF dans les 10 jours de la survenance d'un tel franchissement de seuil. Ce rapport doit comporter une déclaration d'intention de l'acquéreur pour les 12 mois à venir quant à l'augmentation de sa participation dans le capital de la Société, son intention d'en prendre le contrôle ou de procéder à la désignation de candidats aux postes de membres du Conseil de Surveillance. L'AMF rend le rapport public. L'acquéreur doit également publier un communiqué de presse décrivant ses intentions dans un journal financier d'envergure nationale. Il peut modifier ses intentions sous réserve que cette modification soit justifiée par des altérations significatives de sa propre situation ou de celle de ses actionnaires. Toute modification d'intention nécessitera la rédaction et l'envoi d'un nouveau rapport.

Afin de se conformer à ses obligations d'information, la Société doit publier au BALO dans les 15 jours suivant l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires les informations relatives au nombre total de droits de vote existants au jour de la réunion. En outre, si le nombre de droits de vote existants est modifié d'au moins 5 % entre deux Assemblées Générales Ordinaires annuelles, la Société doit publier au BALO le nombre de droits de vote existants, dans un délai de 15 jours suivant la survenance d'une telle variation, et en notifier l'AMF par écrit. L'AMF publie alors le nombre total des droits de vote ainsi notifiés par toutes les sociétés cotées dans un avis hebdomadaire, en précisant la date à laquelle cette information a été mise à jour.

Toute personne qui ne se conformerait pas aux exigences relatives au franchissement des seuils fixés quant à la détention de participation dans le capital social ou de droits de vote pourrait être privée de l'exercice des droits de vote qu'elle détient pour toute Assemblée d'actionnaires, pendant une période de deux ans à compter du jour où cette personne se sera conformée à ces exigences. En outre, tout actionnaire qui ne se conformerait pas à ces exigences pourrait voir l'exercice de tout ou partie des droits de vote qu'il détient suspendus par le tribunal de commerce à la demande du Président, de tout actionnaire, ou de l'AMF pour une période pouvant aller jusqu'à 5 ans et pourrait faire l'objet d'une amende pénale.

Augmentations de capital en réponse pour faire face à une offre publique d'achat

L'Assemblée Générale a autorisé le Directoire à procéder à une augmentation de capital pour faire face à une offre publique d'achat portant sur les actions de la Société et émanant d'un tiers. L'exercice de cette faculté est soumise au contrôle de l'AMF.

Identification des actionnaires au porteur

Le Code de commerce autorise les sociétés à exiger des actionnaires au porteur qu'ils s'identifient. Les droits de vote et le droit de percevoir les dividendes attachés aux actions peuvent être suspendus jusqu'à ce que cette exigence soit remplie.

Offres publiques obligatoires

Conformément à la réglementation émanant de l'AMF, et sous réserve d'exemptions accordées par l'AMF, toute personne agissant seule ou de concert venant à détenir plus du tiers du capital social ou des droits de vote d'une société cotée en France a l'obligation de procéder à une offre publique d'achat portant sur l'intégralité du capital social de cette société.

21.3 DROITS, PRIVILÈGES, ET RESTRICTIONS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D'ACTIONS EXISTANTE

Droits de vote

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation. Toutefois, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 septembre 1968, un droit de vote double est attribué aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ou n'ayant fait l'objet, pendant cette période, que de transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté entre époux, de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

L'Assemblée Générale Extraordinaire pourra toujours supprimer purement et simplement le droit de vote double, mais cette suppression ne sera définitive qu'après l'approbation par l'Assemblée spéciale de propriétaires d'actions jouissant alors du droit de vote double.

En cas de démembrement conventionnel de la propriété des actions de la Société, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions peuvent se répartir librement le droit de vote en Assemblées Générales Extraordinaires et Ordinaires sous réserve de notifier préalablement leur convention à la Société en lui communiquant une copie certifiée conforme au plus tard vingt jours calendaires avant la tenue de la première Assemblée Générale suivant ledit démembrement par courrier recommandé avec accusé de réception. À défaut de notification dans ce délai, la répartition prévue par l'article L.225-110 alinéa 1^{er} du Code de Commerce s'appliquera de plein droit.

Aux termes du pacte d'actionnaires entre Dentsu et Publicis Groupe SA signé le 7 mars 2002, Dentsu ne peut pas, jusqu'au 1^{er} juillet 2012, disposer de droits de vote supérieurs à 15 %. La société en participation Dentsu-Badinter a été créée le 24 septembre 2004 afin de mettre éventuellement en œuvre la limitation de 15 % des droits de vote de Dentsu.

Répartition du boni de liquidation (article 32 des statuts)

À l'expiration de la Société, ou en cas de dissolution anticipée, l'actif de la Société dissoute est affecté, d'abord, au paiement du passif et des charges sociales, ainsi qu'aux coûts liés à la liquidation, puis au remboursement de la somme non amortie sur le capital. Le surplus du produit de la liquidation est réparti aux actions par égales parts entre elles.

Modifications des droits des actionnaires

Seule une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la catégorie d'actionnaires concernée peut amender les droits attachés aux actions de cette catégorie. La proposition de modification des droits des actionnaires nécessite l'approbation des deux tiers des actionnaires de la catégorie concernée votant, soit en personne, soit par courrier, soit par procuration pour être adoptée. Les conditions de vote et de quorum requises pour ce type d'Assemblées spéciales sont les mêmes que celles applicables à une Assemblée Générale Extraordinaire, sauf que le quorum requis pour une Assemblée spéciale est, sur première convocation, de un tiers des actions ayant droit de vote, et, sur deuxième convocation, de un cinquième des actions ayant droit de vote dont il est envisagé de modifier les droits.

Les statuts de la Société ne contiennent aucune disposition discriminatoire à l'égard d'actionnaires existants ou d'actionnaires significatifs potentiels. Voir le chapitre « Mesures de Défense contre les Offres Publiques d'Acquisitions contenues dans la loi et la Réglementation de l'AMF applicables ».

21.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEUR RÉSEAU

Les honoraires pris en charge par le Groupe au titre des exercices 2005 et 2006 pour chacun des Commissaires aux comptes de la Société-mère s'élèvent à :

en millions d'euros	Ernst & Young				Mazars et Guérard				Total			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Audit												
Commissariat aux comptes*, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Émetteur	1,5	3,0	13 %	32 %	0,8	1,4	11 %	28 %	2,3	4,4	12 %	31 %
Filiales	8,6	4,8	77 %	51 %	5,8	2,7	78 %	54 %	14,4	7,5	78 %	52 %
Sous-total	10,1	7,8	90 %	83 %	6,6	4,1	89 %	82 %	16,7	11,9	90 %	83 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes												
Émetteur	0	0,2	0 %	2 %	0	0	0 %	0 %	0,0	0,2	0 %	1 %
Filiales intégrées	0,8	0,9	7 %	10 %	0,8	0,9	11 %	18 %	1,6	1,8	8 %	13 %
Sous-total	0,8	1,1	7 %	12 %	0,8	0,9	11 %	18 %	1,6	2,0	8 %	14 %
Autres prestations												
Fiscal	0,3	0,5	3 %	5 %	0	0	0 %	0 %	0,3	0,5	2 %	3 %
Sous-total	0,3	0,5	3 %	5 %	0	0	0 %	0 %	0,3	0,5	2 %	3 %
Total	11,2	9,4	100 %	100 %	7,4	5,0	100 %	100 %	18,6	14,4	100 %	100 %

22 > CONTRATS IMPORTANTS

Un contrat a été conclu le 30 novembre 2003 entre Publicis et Dentsu (le « Contrat d'Alliance Stratégique ») afin de consolider l'alliance stratégique qui avait été instaurée le 7 mars 2002 entre les deux groupes. Le Contrat d'Alliance Stratégique annule et remplace le protocole d'accord conclu le 7 mars 2002.

En application de ce contrat, Publicis Groupe SA, Saatchi & Saatchi et ZenithOptimedia ont résilié l'ensemble de leurs accords préexistants avec des partenaires japonais. Publicis s'est engagée à s'associer de façon exclusive avec Dentsu et n'entreprendra pas de nouvelles activités au Japon sans avoir préalablement consulté Dentsu. À certaines exceptions près, le Groupe représente Dentsu auprès de ses clients en Amérique du Nord, en Europe, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Il est prévu que Dentsu consulte Publicis pour tout nouvel investissement, création de joint-ventures ou développement de nouvelles activités en Australie, en Europe ou aux États-Unis et s'interdit de nouer de nouveaux accords de partenariat avec WPP, Interpublic, Omnicom ou Havas. Publicis Groupe s'est soumis au même engagement et s'est de surcroît engagé à ne pas s'associer avec le Groupe Hakuhodo. Dentsu conserve toute latitude pour poursuivre son développement en Asie et peut maintenir son partenariat actuel avec WPP et Dentsu Young & Rubicam sans que cette collaboration puisse être étendue.

En outre, Publicis et Dentsu partageront leur savoir-faire, leurs recherches et leurs expériences pour accroître et améliorer les services fournis à leurs clients internationaux. Publicis et Dentsu ont également réitéré leur volonté de développer conjointement des activités de communication à dimension internationale, notamment dans le secteur du marketing sportif. Dans ce cadre, Publicis et Dentsu ont créé iSe International Sports and Entertainment AG en 2003. Publicis et Dentsu détenaient chacun une participation égalitaire de 45 % dans iSe ; Fuji Television Network, Inc. et Tokyo Broadcasting Service détenaient chacun une participation de 4 % et SportsMondial les 2 % restants. Suite à la réussite rencontrée dans l'organisation et la gestion du programme d'hospitalité officiel de la Coupe du monde de la FIFA 2006, événement pour lequel la joint-venture avait été principalement créée, ses actionnaires ont décidé le 2 mars 2007 de procéder à sa dissolution.

Enfin, Publicis et Dentsu ont créé un comité exécutif en charge de la gestion de cette alliance et composé de leurs Présidents et Directeurs généraux respectifs ainsi que de cadres dirigeants des deux groupes. Ce comité sera en outre informé des projets respectifs de développement des deux groupes en Asie, Dentsu n'ayant aucune obligation d'information en ce qui concerne le Japon.

Ce contrat a été conclu pour une durée de 20 ans, sauf résiliation anticipée par l'une des parties, et il est prévu qu'il prenne fin si la participation de Dentsu dans le capital de Publicis Groupe SA devient inférieure à 10 %.

23 > INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Néant.

24 > DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts de la Société, les procès-verbaux des Assemblées Générales ainsi que les rapports du Directoire aux Assemblées, les rapports des Commissaires aux comptes, et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi peuvent être consultés au siège social de Publicis Groupe, 133 Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris.

Les statuts de la Société sont également consultables sur le site de Publicis Groupe (www.publicisgroupe.com).

Les comptes sociaux et les comptes consolidés de Publicis Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006 peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que sur le site de Publicis Groupe (www.publicisgroupe.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Par ailleurs, les informations financières historiques d'une filiale directe ou indirecte de la Société à raison des exercices clos les 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006 peuvent être consultés au siège social de cette filiale, dans les conditions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

